

ANNEXES FICHES DE SYNTHÈSE PAR DOCUMENT

ÉTUDE DE CAPITALISATION ET DE SYNTHÈSE DES ÉTUDES PAYSAGÈRES

RÉALISÉES DEPUIS 1990 SUR LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE VERSAILLES ET DU

PLATEAU DES ALLUETS



S O M M A I R E

E t a t

FICHE P. 10	1	DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE AUX PROPOSITIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES DU SITE CLASSÉ DE LA PLAINE DE VERSAILLES JUIN 2010 DIREN ÎLE DE FRANCE
FICHE P. 14	2	ÉTUDE PRÉALABLE À L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA D'ORIENTATIONS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES DU SITE CLASSÉ DE LA PLAINE DE VERSAILLES, OCTOBRE 2006 DIREN ÎLE DE FRANCE
FICHE P. 16	3	CONTRAT DE PROJET ETAT-RÉGION 2007-2013
FICHE P. 18	4	DOCUMENT SUR L'AGRICULTURE DE LA PLAINE DE VERSAILLES, 2007
FICHE P. 19	5	AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DU RU DE GALLY. RAPPORT DE PRÉSENTATION. COMMISSION DES SITES. DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT IDF (DIREN) - NOVEMBRE 2000
FICHE P. 20	6	DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS PÉRIURBAINS, M. CELDRAN ET G. POIRIER, DIRECTION DE L'ESPACE RURAL ET DE LA FORÊT, JUIN 2000
FICHE P. 21	7	ORIENTATIONS RÉGIONALES FORESTIÈRES, DRIAAF IDF, 2000
FICHE P. 23	8	LIVRE VERT DE LA PLAINE DE VERSAILLES, LES ZONES NATURELLES D'ÉQUILIBRE DE LA RÉGION PARISIENNE, DOCUMENT D'ÉTUDE ET RÉSUMÉ, MARS 1975

R é g i o n

Atlas

FICHE P. 30	9	ATLAS RURAL ET AGRICOLE DE L'ÎLE DE FRANCE, DRIAF ET IAURIF, 2004
----------------	----------	--

Schémas directeurs

FICHE P. 35	10	SDRIF 2008
FICHE P. 40	11	SDRIF 1994
FICHE P. 47	12	SDRIF 1976
FICHE P. 53	13	SDAURP 1965

Publications IAURIF

- FICHE 14**
P. 57 **LES PROGRAMMES AGRIURBAINS : UN PARTENARIAT ENTRE AGRICULTEURS ET COLLECTIVITÉS, UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE. 10 EXEMPLES FRANCI- LIENS, LAURE DE BIASI ET DANIELLE PUJOL, IAURIF, JUILLET 2005 + FI- CHES DE PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA PLAINE DE VERSAILLES ET DU PLATEAU DES ALLUETS.**
- FICHE 15**
P. 65 **SCHÉMAS DIRECTEURS ET CEINTURE VERTE D'ÎLE-DE-FRANCE, NOTE DE SYNTHÈ- SE, IAURIF, DÉCEMBRE 2005**
- FICHE 16**
P. 69 **CONDITIONS ET MOYENS D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET GESTION DU VIVANT DANS LA MÉTROPOLE FRANCIENNE ; VERS UNE DÉMARCHE PATRIMONIALE DE COOPÉRATION ENTRE AGRICULTURE ET CITÉ, DANS LE TERRI- TOIRE DE LA PLAINE DE VERSAILLES, RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE PATRIMONIALE 2002-2003, PHASE MICRO-MACROSYSTÉMIQUE, VINCENT PU- PIN, JUIN 2003**
- FICHE 17**
P. 72 **AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET PAYSAGE, IAURIF, AVRIL 1998**
- FICHE 18**
P. 77 **LES PAYSAGES D'ÎLE DE FRANCE, COMPRENDRE, AGIR, COMPOSER, CAHIERS DE L'IAURIF N°117-118 OCTOBRE 1997 + JACQUES SGARD, LES GRANDS PAY- SAGES D'ÎLE-DE-FRANCE**

D é p a r t e m e n t

Conseil Général

- FICHE 19**
P. 84 **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'AMÉNAGEMENT POUR LES YVELINES, DE LA CONCERTATION À L'ACTION, CONSEIL GÉNÉRAL 78, TEXTE ADOPTÉ LE 12 JUILLET 2006**
- FICHE 20**
P. 87 **ÉTUDE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES POUR PROPOSER DES ACTIONS COOR- DONNÉES AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE L'ESQUISSE DE CHARTE DE LA PLAINE DE VERSAILLES SUITE À LA DÉMARCHE PATRIMONIALE RÉALISÉE PAR VINCENT PUPIN. MONDON MARJOLAINE / CONSEIL GÉNÉRAL 78 - AOÛT 2003**
- FICHE 21**
P. 91 **L'AGRICULTURE DANS LES SECTEURS D'ORGEVAL ET D'AUBERGENVILLE – PROPO- SITIONS POUR LES ESPACE À FONCTION DE COUPURE VERTE ET DE MAÎTRISE DES FRONTS URBAINS, E. BERNARDON, J. CHABAUD, X. GUIOMAR, JANVIER 1996**
- FICHE 22**
P. 95 **CAUE 78 RÉVISION DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'ÎLE DE FRANCE, UNE CONTRIBUTION RÉGIONALE DES CAUE D'ÎLE DE FRANCE, NOVEMBRE 2008**
- FICHE 23**
P. 96 **PROLONGEMENT DE LA FRANCIENNE DE CERGY-PONTOISE À POISSY-ORGEVAL. ÉTUDE DE FAISABILITÉ "PAYSAGES". RAPPORT D'ÉTAPE 1. BLEUZE CATHERINE / SEVIN GUILLAUME - NOVEMBRE 2005**
- FICHE 24**
P. 99 **DE GALIE À VERSAILLES, ÉVOLUTION DU PAYSAGE. ESCANDE MADELEINE / LAVENANT CÉLINE / LES AMIS DE SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE - 2005**

FICHE **25**
P. 100

MISSION D'ASSISTANCE POUR LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES VUS DEPUIS LES ROUTES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES. R.D.11. LA ROUTE DES RIDES ET DES PLAINES : VILLES DE LA PLAINE DE VERSAILLES, RIDES BOISÉES DE THOIRY ET DE BOISSET, PLATEAU AGRICOLE DE LONGNES. CAHIER DE MISE EN VALEUR. CAUE 78 - MARS 1999

FICHE **26**
P. 101

MISSION D'ASSISTANCE POUR LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES VUS DEPUIS LES ROUTES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES. R.D.130 - R.D. 191. CAHIER DE MISE EN VALEUR. CAUE 78 - JANVIER 1999

FICHE **27**
P. 102

L'ATLAS DES PAYS ET PAYSAGES DES YVELINES, ALAIN MAZAS ET ALAIN FREYTET, ÉDITION COURCOUX, CAUE 78, 1992

Groupement de communes

FICHE **28**
P. 112

Schémas directeurs
LE SDAU DU VAL DE GALLY, 1983

FICHE **29**
P. 118

LE SDAU DU VAL DE GALLY, 1974

FICHE **30**
P. 123

ÉLÉMENTS POUR UN PROJET DE SDAU DU COMPAV. INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME. ILE-DE-FRANCE (I.A.U. I-D-F) - JANVIER 1992, 110 P.

FICHE **31**
P. 124

Gestion de l'eau et écologie
SAGE MAULDRE, PRÉSENTATION, MARS 2008

FICHE **32**
P. 125

ÉTUDE DU PAYSAGE DU RU DE GALLY. RECONNAISSANCES DU MILIEU, CABINET MERLIN, MAI 2003

FICHE **33**
P. 128

33. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX. BASSIN DE LA MAULDRE. APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL LE 4 JANVIER 2001, COMITÉ DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA MAULDRE ET DE SES AFFLUENTS (COBAHMA), JANVIER 2001

FICHE **34**
P. 130

34. ANALYSE ÉCOLOGIQUE RÉGIONALE. UNE « ZONE DE DISCONTINUITÉ » LA PLAINE DE VERSAILLES, AREA POUR LE DISTRICT DE LA RÉGION PARISIENNE, 1973

Communes

FICHE **35**
P. 134

Bailly

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA CHATAIGNERAIE, DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION, DÉPARTEMENT DES YVELINES, COMMUNE DE BAILLY, SERVICE TECHNIQUE 01/09

FICHE **36**
P. 136

Crespières

OÙ ET COMMENT INSTALLER X MAISONS POUR HABITER À CRESPIÈRES? HAN-ROT ELISA - 1999, TRAVAIL PERSONNEL DE FIN D'ÉTUDES DE L'ENSPV

FICHE **37**
P. 137

Davron

DAVRON. ETUDE D'AMÉNAGEMENT DES ZONES NA1 ET NA2. CAUE 78

FICHE **38**
P. 138

DAVRON. ETUDE PRÉALABLE À L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT RURAL. CAUE 78 / JULIEN - LABRUYÈRE BÉATRICE - MARS 2002

FICHE **39**
P. 139

Feucherolles

FEUCHEROLLES. CONSEIL SUR L'URBANISATION DE 3 ZONES NA CAUE 78 (YVELINES) / BOYER ANNIE / ADAM FRANÇOIS / GUFFROY DENIS - 04/2007

FICHE **40**
P. 141

Herbeville

ETUDE PAYSAGÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU P.O.S. ADAM FRANÇOIS / CAUE 78 (YVELINES) - 1999

FICHE **41**
P. 144

Montainville

LES GRANGES DE MONTAINVILLE. DIAGNOSTIC ET FAISABILITÉ. ÉTUDE PRÉALABLE À LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DUPOUY LAURENCE / CAUE 78 - SEPTEMBRE 2000

FICHE **42**
P. 145

UN TERRITOIRE COMMUNAL RURAL EN DEVENIR. INSCRIPTION DANS LE PAYSAGE D'UN ENSEMBLE DE MAISONS EN ÎLE-DE-FRANCE. CLOS-GOULTSEV CLAUDINE / ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS-MALAQUAIS - FÉVRIER 2003, RAPPORT DE PRÉSENTATION DU T.P.F.E.

FICHE **43**
P. 146

Noisy le Roi

ZPPAUP DE NOISY-LE-ROI. APUY - JANVIER 1995, 50 P. RAPPORT DE PRÉSENTATION, RÈGLEMENT ET PLANS.

FICHE **44**
P. 147

Orgeval

RESTRUCTURATION DE LA ZONE COMMERCIALE. DIAGNOSTIC, PROPOSITIONS ET CAHIER DES CHARGES. CAUE 78 (YVELINES) - 11/1996, 65 P.

FICHE **45**
P. 148

LES VERGERS DE L'OUEST PARISIEN SUR LES COMMUNES DE CHAMBOURCY, ORGEVAL, POISSY, AIGREMONT ET VILLENNES. ETUDE PAYSAGÈRE. MAZAS ALAIN / CHAZELLE CLAUDE / FREYTET ALAIN

FICHE **46**
P. 150

ANALYSE DE SITE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS À VOCATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE. TERRAIN DE LA PICQUENARD À ORGEVAL. CAUE 78 (YVELINES) / BOUISSON HÉLÈNE - JUIN 2003, 15 P.

FICHE **47**
P. 151

Plaisir

RESTRUCTURATION DU PARC DE PLAISIR. COLLECTIF - NOVEMBRE 2000, 3 P.

FICHE **48**
P. 152

VILLE DE PLAISIR. ETUDE POUR L'AMÉLIORATION DE LA RELATION DU CHÂTEAU À LA VILLE. BRANGIER YVES / CAUE 78 (YVELINES) - MAI 2004, 21 P.

FICHE **49**
P. 153

RECONNAISSANCE CULTURELLE, RAPPORT D'ÉTAPE. JUILLET 2000. AUBRY PASCAL / HADJI-MINAGLOU JEAN-LUC / DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DES YVELINES (DDEA 78) - JUILLET 2000, 15 P.

FICHE **50**
P. 155

Saint-Nom-la-Bretèche

ETUDES GLOBALE D'AMÉNAGEMENT. ANALYSE DE L'ÉTAT ACTUEL. I.A.U. I-D-F - NOVEMBRE 1985, 42 P.

Association

APPVPA

FICHE **51**
P. 158

LE CONTENU DU SITE DE L'APPVPA

FICHE **52**
P. 167

GUIDE DES CHEMINS DE RANDONNÉES, APPVPA, SEPTEMBRE 2009

AGPV

FICHE **53**
P. 168

VERSAILLES – LE GRAND PARC DE VINCENT MAROTEAUX ET JACQUES DE GIVRY
JDG PUBLICATIONS ET CHÂTEAU DE VERSAILLES, AVEC LE SOUTIEN DE L'AGPV
– 2004

ENSP - Université

ENSP

FICHE **54**
P. 172

VILLEPREUX - VANESSA LACAILLE - MODULES 3 ET 4 - PLAINE DE VERSAILLES
- MASTER TDPP - ENSP VERSAILLES, FÉVRIER 2010

FICHE **55**
P. 174

RENNEMOULIN, BELGHITH DEROUICHE, FÉVRIER 2010, ENSP / MAS-
TER T.D.P.P / MODULE «PROJET ET POLITIQUE DU PAYSAGE»

FICHE **56**
P. 175

LA PLAINE DE VERSAILLES, DANS LE GRAND PARC DES CHASSES DE LOUIS XIV,
F. MOREAU, S. ORENGO, V. RIEUSSET, ENCADRÉ PAR D. BESSON GIRARD,
ATELIER PÉDAGOGIQUE RÉGIONAL, MAI 2002

FICHE **57**
P. 179

RÉOUVERTURE DE LA GRANDE CEINTURE, TRONÇON OUEST : APPROCHE PAYSAGÈ-
RE, CÉDRIC ANSART, PHILIPPE BUISSON, FLORENT DAMESTOY, ENSP,
ATELIER RÉGIONAL, 2000

FICHE **58**
P. 185

A L'OUEST DU GRAND CANAL DE VERSAILLES ..., XAVIER JENNER, CESP,
ENSP VERSAILLES, 1995

FICHE **59**
P. 188

RIVIÈRE ET PAYSAGE. APPLICATION AU BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE (YVE-
LINES), ANNE-GAËL LE GUILLANTON, JEAN-CHRISTOPHE GOULIER,
JEAN-PIERRE PUJOLS, ENSP, ATELIER RÉGIONAL, 1992

FICHE **60**
P. 2198

PLAINE DE VERSAILLES, ISABELLE AURICOSTE, ENSP, ETUDE, 1990

FICHE **61**
P. 199

PAYSAGE ET LOTISSEMENTS, PHILIPPE GALLOT, ENSP, TPFE, 1985

FICHE **62**
P. 201

Université SQY

RECENSEMENT ET VALORISATION TOURISTIQUE DES MARES SUR LA PLAINE DE VERSAILLES ET LE PLATEAU DES ALLUETS, RAPPORT DE STAGE, ANTOINE ROBERT, SEPTEMBRE 2010, MASTER SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT, DU TERRITOIRE ET DE L'ÉCONOMIE, UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SQY

Autres Universités

FICHE **63**
P. 203

VAL DE GALLY-PLAINE DE VERSAILLES. PAYSAGES PÉRIURBAINS MENACÉS. DE LA PROTECTION DURABLE AU PROJET DE TERRITOIRE. LATTRAYE ANNE-LORRAINE / ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES / CENTRE DES HAUTES ETUDES DE CHAILLOT - MARS 2004, 80 P.

- FICHE** **1** **DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE AUX PROPOSITIONS**
P. 10 **PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES DU SITE CLASSÉ DE LA PLAINE DE**
VERSAILLES, DIREN ÎLE-DE-FRANCE, JUIN 2010
- FICHE** **2** **ÉTUDE PRÉALABLE À L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA D'ORIENTATIONS**
P. 14 **PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES DU SITE CLASSÉ DE LA PLAINE DE**
VERSAILLES, DIREN ÎLE-DE-FRANCE, OCTOBRE 2006
- FICHE** **3** **CONTRAT DE PROJET ÉTAT-RÉGION, 2007-2013**
P. 16
- FICHE** **4** **DOCUMENT SUR L'AGRICULTURE DE LA PLAINE DE VERSAILLES,**
P. 18 **DRIA AF, 2007**
- FICHE** **5** **AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DU RU DE GALLY. RAPPORT DE**
P. 19 **PRÉSENTATION. COMMISSION DES SITES, DIREN IDF, NOVEMBRE**
2000
- FICHE** **6** **DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DES ESPACES AGRICOLES**
P. 20 **ET FORESTIERS PÉRIURBAINS, M. CELDRAN ET G. POIRIER,**
DIRECTION DE L'ESPACE RURAL ET DE LA FORÊT, JUIN 2000
- FICHE** **7** **ORIENTATIONS RÉGIONALES FORESTIÈRES, DRIA AF IDF, 2000**
P. 21
- FICHE** **8** **LIVRE VERT DE LA PLAINE DE VERSAILLES, LES ZONES NATURELLES**
P. 23 **D'ÉQUILIBRE DE LA RÉGION PARISIENNE, DOCUMENT D'ÉTUDE ET**
RÉSUMÉ, MARS 1975

Les documents à l'initiative de l'Etat

Titre :

DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE AUX PROPOSITIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES DU SITE CLASSÉ DE LA PLAINE DE VERSAILLES

Date de publication :

JUIN 2010

Auteur :

DAT Conseils

Fonction de l'auteur :

Bureau d'études

Type de document :

Etude

Où trouver le document ?

fourni en version numérique

Commanditaire :

DIREN Ile-de-France

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

«Malgré la pression foncière de l'agglomération parisienne, la Plaine, aujourd'hui partiellement urbanisée, a été protégée grâce à une tradition d'utilisation agricole des terres, confortée par une gestion adaptée du droit des sols. Cette volonté de protection des populations et des élus a été accompagnée, dès 1964, de protections réglementaires, au travers la loi Malraux dit du trou de serrure, suivie de la création des zones naturelles d'équilibre. La Plaine a ensuite été répertoriée en espace paysager au sens du S.D.R.I.F. de 1994. Le classement de deux sites, la plaine de Versailles et la vallée de la Bièvre, est une mesure de protection des derniers témoins de la réelle ampleur du « château de Versailles », amplifiée par la reconnaissance du parc comme patrimoine mondial de l'humanité à l'UNESCO.

La Plaine de Versailles a été classée au titre des sites le 7 juillet 2000. Elle recouvre 2 650 ha et concerne 10 communes : Rocquencourt (Arboretum de Chèvreloup), Bailly, Noisy-le-Roi, Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Villepreux, Rennemoulin, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles (pour quelques parcelles à proximité de la ferme de Gally). Des pressions urbaines, routières, de loisirs et d'infrastructures diverses tendent à rogner progressivement les espaces ruraux qui caractérisent le site classé de la Plaine de Versailles, rendent vulnérables ses richesses patrimoniales et paysagères. Des pressions d'abandon peuvent également être notées, qui tendent à la dégradation et à la démolition du patrimoine bâti, dont la présence est pourtant fondamentale à la compréhension de la Plaine de Versailles.

Il est apparu urgent de doter le territoire de la Plaine de Versailles d'outils pertinents pour la préserver de l'urbanisation, pour mettre en valeur son remarquable patrimoine, en concertation avec les élus et les acteurs locaux. Différentes actions sont en cours :

- des actions et des animations pour renforcer l'activité agricole sur le secteur, pour la positionner sur un créneau économique pertinent ; une prise en compte de la Plaine de Versailles dans les documents d'aménagement du territoire, comme étant une coupure verte de première importance à préserver au cœur de l'agglomération parisienne ;
- une organisation progressive des acteurs pour une gestion cohérente de la Plaine de Versailles (regroupement de communes dans le cadre de Communautés de Communes ou du SCOT en cours, création d'un Conseil Patrimonial de la Plaine de Versailles, d'un collectif d'associations, ...) ;
- une importante mobilisation associative, qui travaille à connaître et à faire connaître le Grand Parc des Chasses, qui participe aux réflexions de mise en valeur et propose des solutions économiques et d'aménagement.

Un premier cahier de gestion du site classé a accompagné le décret de classement. Il s'agissait de le préciser dans le cadre d'un débat avec l'ensemble des partenaires concernés. La caractérisation des richesses du patrimoine et des paysages, leur localisation cartographique, visent à faciliter leur prise en compte dans les réflexions d'aménagement et de développement.»

Délimitation du territoire de l'étude :

les 2000 ha du site classé de la Plaine

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

cela ne concerne que la partie orientale du territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

connu, récemment publié

Terminé, en cours ?

LA DÉMARCHE D'ÉTUDES

LA DÉMARCHE D'ÉTUDES

L'élaboration du schéma d'orientations patrimoniales et paysagères du site classé de la Plaine de Versailles repose sur quatre principes :

- **bien connaître les richesses du patrimoine et des paysages, leurs dynamiques d'évolutions, les pressions qui tendent à les altérer ou à les préserver, les atouts et les faiblesses du territoire concerné** Il ne s'agit pas de figer le patrimoine et le paysage, mais d'en mesurer les enjeux afin d'agir en connaissance de

cause, de mettre en évidence l'identité de la Plaine de Versailles afin de la prolonger lors des aménagements futurs, de repérer ce qui pose problème afin d'y remédier.

- élaborer un projet d'aménagement et de développement pour la Plaine de Versailles, qui s'appuie sur l'ensemble des richesses du patrimoine et des paysages et non qui les détruit

- s'appuyer sur la concertation avec les acteurs qui ont en charge le devenir de la Plaine de Versailles, afin d'avancer dans la construction d'un projet commun

- élaborer un projet global à l'échelle du territoire pertinent Il est important que le schéma d'orientations patrimoniales et paysagères porte sur l'intégralité de la Plaine de Versailles, même si, pour l'instant, aucune instance intercommunale cohérente ne l'intègre dans sa globalité. Le site classé débord des limites de l'ancien Parc des Chasses, vers des espaces fortement investis par les anciens monarques et leur cour, ouvrant ainsi la voie à une prise en compte ultérieure de la globalité du Val de Gally dans les projets de mise en valeur.

Sommaire :
Principales thèses :

Pour chaque partie traitée, sont définis les enjeux pour le patrimoine et le paysage, les besoins de gestions et les orientations de gestion (comme ici copié dans le I, 1.)

I - LES GRANDES STRUCTURES DES PAYSAGES NATURELS ET LEUR IMPACT SUR LE PAYSAGE DU SITE CLASSÉ DE LA PLAINE DE VERSAILLES

1° L'implantation du château de Versailles s'insère dans la géomorphologie du val de Gally.

- L'axe structurant du synclinal du Ru de Gally oriente tout à la fois la Plaine de Versailles, l'implantation du château de Versailles et de son Parc, ainsi que l'allée royale de Villepreux

- Les reliefs boisés sur les marges du site jouent un rôle structurant majeur pour le site classé

- Les milieux humides expliquent et justifient la création du Grand Canal. Ils portent un

des aspects de l'identité locale.

+ analyse géologique

Enjeu patrimonial et paysage

- Le château de Versailles tire sa force esthétique et symbolique de son positionnement en un point fort de la topographie : position dominante qui peut symboliser la main mise totale d'un monarque sur son territoire. Il montre également comment le monarque a su tirer parti des contraintes du site, afin de transformer les zones marécageuses en un point d'attrait structurant de son Parc.

- La composition paysagère du Château de Versailles et de son parc, voulue par Le Nôtre et mise en lumière par les analyses des paysagistes de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, montre comment est mise en scène la Plaine de Versailles au sein du Parc : correspondance des formes entre le canal bordé de ses alignements de tilleuls et de marronniers et la Plaine de Versailles bordée de ses reliefs boisés, ouverture des perspectives sur l'infini de la plaine, prolongation des allées rayonnantes dans la Plaine.

- Les milieux naturels environnant le château de Versailles étaient intégrés au Grand Parc des Chasses, vastes espaces agricoles et forestiers dédiés aux loisirs du roi et de sa cour. La plaine de Versailles attire encore aujourd'hui les citoyens. Les activités de loisir sont, de longue date, un véritable élément culturel de cet espace rural

- Le maintien de la relation historique entre la Plaine de Versailles, le château de le Parc de Versailles, mérite la plus grande attention, s'agissant d'un site d'exception, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Besoins de gestion

La correspondance entre les formes du Parc de Versailles et celles de la Plaine de Versailles tendent à s'altérer : l'avancée de l'urbanisme amoindrit la force des reliefs boisés qui délimitent la plaine ; les milieux humides qui encadrent la plaine et se révèlent au niveau du Grand Canal tendent à disparaître ; les fortes pressions d'urbanisation et d'infrastructures diverses barrent les perspectives ouvertes sur l'infini, rendent illisible l'axe structurant du synclinal du Ru de Gally, qui a guidé le tracé de l'allée royale.

Orientations de gestion

- Préserver les boisements sur le relief qui encadre la plaine de Versailles.

- Reconquérir des marges boisées par une gestion adéquate des fronts urbanisés et des zones urbaines ;

- Reconquérir les espaces de jardins, bois et remises, à travers notamment la mise

en place d'espaces naturels sensibles ;

- Conserver, restituer et mettre en valeur les milieux humides dans l'ensemble de la Plaine de Versailles en concertation avec les syndicats d'aménagement, à travers notamment l'acquisition progressive de parcelles, comme réalisée par la commune de Villepreux, l'A.E.V. et le Département le long du ru de Gally;
- Éviter le développement de constructions et d'infrastructures le long de l'allée royale, qui correspond approximativement à l'axe du synclinal du Ru de Gally.
- Résorber les problèmes paysagers le long de l'allée royale de Villepreux et, à long terme, travailler à la restitution des alignements d'arbres le long des anciennes allées, en compatibilité avec l'exercice de l'activité agricole moderne.

2° La géomorphologie joue un rôle dans l'organisation des espaces anthropisés. Les implantations humaines anciennes révèlent le milieu naturel qui les porte.

3° Les constructions anciennes de la Plaine de Versailles utilisaient la pierre extraite du substrat rocheux local

4° La topographie ouvre des vues remarquables vers le château de Versailles

5° Le Ru de Gally et son chevelu d'affluents structurent fortement les paysages du site classé de la Plaine de Versailles. Ils sont une importante source de diversification paysagère.

6° La végétation a été profondément remaniée par l'activité humaine, néanmoins, la végétation climax s'y perçoit encore

7° Le patrimoine archéologique et historique antérieur au 17ème siècle est une richesse complémentaire au patrimoine lié au château de Versailles

cf. :

- carte des milieux humides et patrimoine archéologique
- carte du patrimoine arboré
- carte des perspectives vers le château de Versailles et d'autres points forts du paysage

- II - LE PATRIMOINE DES XVIIème et XVIIIème SIÈCLES LIÉ AU CHÂTEAU DE VERSAILLES EST UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE L'IDENTITÉ DU SITE CLASSÉ DE LA PLAINE DE VERSAILLES

1° L'époque de référence de la Plaine de Versailles est le 17ème et le 18ème siècle

2° Le mur d'enceinte du Grand Parc des Chasses révèle la véritable ampleur du château de Versailles

3° Les allées royales, jadis plantées d'arbres, reliaient la Plaine de Versailles au château de Versailles, qui en devient le point focal

4° Les remises à gibier, nombreuses et étendues au XVIIème et XVIIIème siècles, conféraient au site classé de la Plaine de Versailles une ambiance boisée

5° Les deux seules faisanderies du Grand Parc des Chasses étaient situées dans le site classé de la Plaine de Versailles

6° Des fermes royales et des maisons de culture plus modestes s'égrainaient le long du Ru de Gally et sur les marges de la vallée.

7° Trois châteaux inclus dans le site classé et un petit patrimoine rural discret témoignent de l'histoire de la Plaine de Versailles

8° Le patrimoine hydraulique (moulin et biefs, ponts de pierre et lavoirs) accompagne l'histoire du château de Versailles et rehausse les paysages du Ru de Gally.

9° Le village de Rennemoulin, autrefois enclavé dans le Grand Parc des Chasses, aujourd'hui dans le site classé, a conservé un pittoresque rare à quinze kilomètres de Paris

cf. :

- carte des paysages au 18e siècle
- carte du patrimoine bâti lié au château de Versailles
- carte du patrimoine arboré hérité du 18e siècle, maintenu ou disparu

- III - DEPUIS LES ANNÉES 1960, D'IMPORTANTES PRESSIONS URBAINES ET ROUTIÈRES MENACENT L'INTÉGRITÉ DES PAYSAGES RURAUX

1° Les pressions urbaines sur les marges du site classé déstructurent l'ancien écrin boisé, dont le rôle est pourtant stratégique dans les perspectives du château et des jardins de Versailles

2° Des pressions urbaines diversifiées s'exercent dans le périmètre classé au risque de déstructurer le patrimoine paysager de la Plaine de Versailles

3° Les pressions de développement routier accompagnent le développement urbain. Elles tendent à segmenter la Plaine de Versailles, posent des problèmes d'insertion paysagère et de circulations de loisirs.

4° La gestion du Ru de Gally doit prendre en compte l'écoulement des eaux dans le

bassin versant du Gally, ce qui engendre des infrastructures nouvelles
5° Dans les grands schémas d'aménagement du territoire, les acteurs locaux expriment une attente unanime pour la protection des paysages ruraux de la Plaine de Versailles

cf. :

- carte des occupations des sols, photo aérienne IGN 2000
- carte des pressions urbaines
- carte nature des paysages sur les marges du site classé
- carte de circulations par route et rail et gestion des eaux dans le site
- carte des PLU

- IV -

LES GRANDES CULTURES DOMINENT LES PAYSAGES DE LA PLAINE DE VERSAILLES, MAIS L'ÉVOLUTION VERS UNE AGRICULTURE PÉRIURBAINE A ÉTÉ ENGAGÉE DÈS LES ANNÉES 1950

1°) La céréaliculture : une opportunité pour le maintien d'espaces ouverts dans la Plaine de Versailles, mais également des risques d'uniformisation des paysages, et de fragilisation du patrimoine architectural et archéologique.

2° Des entreprises agricoles positionnées sur de nouveaux concepts tirent parti du patrimoine historique et de la proximité d'un important bassin de population. Elles apparaissent bien adaptées au secteur

3° Certaines pratiques agricoles anciennes, devenues relictuelles aujourd'hui, pourraient inspirer de nouvelles pratiques agricoles pour l'avenir.

4° Les centres équestres, à mi-chemin entre agriculture et loisir, ouvrent des perspectives économiques pour la Plaine de Versailles, mais ils ne sont pas sans risques pour le paysage.

cf :

- carte des évolutions des prés depuis le 18e siècle par rapport à l'implantation des centres équestres
- carte des évolutions des vergers et des cultures maraîchères depuis le début du 20e siècle

- V - LES PRATIQUES DE LOISIRS SONT IMPORTANTES DÈS LA FIN DU XIXÈME SIÈCLE.

ELLES SE RENFORCENT AVEC L'EXPANSION DÉMOGRAPHIQUE.

1° La randonnée pédestre et la pratique du VTT sont des loisirs appréciés pour la qualité de vie et la découverte culturelle. Elles sont en cours de développement.

2° Les attraits de la Plaine de Versailles sont propices à l'implantation d'activités de loisirs qui, en retour, risquent de leur porter préjudice.

3° Le patrimoine bâti et le patrimoine arboré enrichissent les perspectives le long des itinéraires de découverte et révèlent la structuration des paysages de la Plaine de Versailles

4° Des problèmes paysagers ponctuels affaiblissent les perspectives le long des itinéraires de découverte : décharges, dépôts de déchets, haies opaques de résineux, stationnement prolongé de caravanes, pylônes électriques, manque d'insertion d'équipements divers, ...

cf :

- carte des pratiques de loisirs
- carte des vues vers le patrimoine bâtie à partir des itinéraires de découverte
- carte des vues vers le patrimoine arboré à partir des itinéraires de découverte
- carte des problèmes paysagers et leur perceptions

Titre :

**ETUDE PRÉALABLE À L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA
D'ORIENTATIONS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES DU SITE
CLASSÉ DE LA PLAINE DE VERSAILLES,
JUIN 2010**

Date de publication :

Auteur :

DAT Conseils

Fonction de l'auteur :

Bureau d'études

Type de document :

Etude

Où trouver le document ? fourni en version numérique

Commanditaire :

DIREN Ile-de-France

Délimitation du territoire de l'étude :

les 2000 ha du site classé de la Plaine

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

cela ne concerne que la partie orientale du territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

connu, récemment publié

Terminé, en cours ?

Sommaire :

CONTEXTE DE L'ETUDE ET DÉMARCHE D'ETUDE

Principales thèses :

-A- BREF RAPPEL DU DIAGNOSTIC ET PRESENTATION DES OBJECTIFS DU SCHEMA PATRIMONIAL ET PAYSAGER

1° Les grandes structures issues de la géomorphologie sont linéaires, d'orientation Est-Ouest.

cf. bloc diagramme structure géomorphologique de la plaine

2° L'humanisation des espaces s'est calquée sur la structure linéaire de la vallée.

cf. bloc diagramme

3° L'originalité de Louis XIV a été de mettre en place une structure paysagère rayonnante dans une structure paysagère initialement linéaire. Allées, remises et mur d'enceinte sont le paysage identitaire de la Plaine.

cf. bloc diagramme

4° L'identité paysagère spécifique du site classé se plaque sur les paysages ruraux typiques du Pincerais, les seuls à subsister après la disparition du patrimoine identitaire de la Plaine.

cf. bloc diagramme

5° Des pressions urbaines, routières et d'infrastructures, une intensification agricole apparaissent à partir des années 1950

cf. bloc diagramme

6° Les objectifs du schéma patrimonial et paysager

cf. tableau

-B- LES SCENARIOS ACCEPTABLES DANS LE CADRE DU SITE CLASSE

Préambule : les scénarios d'avenir pour le site classé, en fonction du degré de restitution du patrimoine identitaire de la Plaine de Versailles

Scénario 1 : pas de restitution à court terme du paysage identitaire de la Plaine de Versailles, mais une gestion durable des espaces agraires, qui préserve cette possibilité pour l'avenir

cf. bloc diagramme de scénario

Scénario 2 : une restitution progressive du paysage identitaire de la Plaine de Versailles, parallèlement à une gestion durable des espaces agraires

Deux variantes du scénario 2

cf. bloc diagramme de scénario

-C- LE PROGRAMME D'ACTIONS POUR METTRE EN OEUVRE LE SCHEMA PATRIMONIAL ET PAYSAGER

Opportunité et philosophie du programme pluriannuel d'actions
Programme pluriannuel d'actions

OBJECTIF I : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DE LA PLAINE DE VERSAILLES, Y FAIRE REFERENCE LORS DES NOUVEAUX AMENAGEMENTS

Action n° 1 : Restituer les structures paysagères historiques, véritables éléments identitaires de la Plaine : les 5 allées (actions n° 1a), les remises boisées (action n° 1b), le mur d'enceinte du Grand Parc (action n° 1c)
 Action n° 2 : Mettre en valeur les grands patrimoines bâtis structurants, également porteurs de l'identité de la Plaine : village, châteaux, fermes, faisanderie, moulins, portes
 Action n° 3 : Mettre en valeur le petit patrimoine rural dispersé dans la Plaine 47
 Action n° 4 : Reconquérir la qualité des vues vers les points forts de la Plaine : château de Versailles, mais aussi anciennes fermes, faisanderie et moulins royaux
 Action n° 5 : Reconquérir le patrimoine paysager de l'espace entre la grille royale et l'autoroute

OBJECTIF II : VERS UNE AGRICULTURE QUI TIRE PARTI, ECONOMIQUEMENT, DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Action n° 6 : Définir, avec la profession agricole, les positionnements pertinents de l'agriculture dans la Plaine à long terme, et les conditions nécessaires à sa viabilité
 Action n° 7 : Reconquérir certains aspects de l'identité rurale de la Plaine (zones maraîchères, vergers, prairies, petits bois), par le soutien aux productions et aux activités agricoles correspondantes
 Action n° 8 : Conserver et développer la biodiversité au sein des espaces agraires de la Plaine de Versailles
 Action n° 9 : Soutenir et accompagner la reprise des anciennes fermes, moulins et faisanderie, de façon prioritaire par l'activité agricole et agritouristique
 Action n° 10 : Bien insérer dans le paysage et dans l'identité de la Plaine, les nouvelles constructions agricoles

OBJECTIF III : PROMOUVOIR UNE GESTION URBAINE QUI PRESERVE L'IDENTITE DE LA PLAINE DE VERSAILLES

Action n° 11 : Maîtriser le développement de l'urbanisme et des équipements dans la Plaine
 Action n° 12 : Conserver le caractère villageois de Renne-moulin
 Action n° 13 : Reconquérir l'aspect boisé des marges du site par une gestion adéquate des zones urbaines limitrophes
 Action n° 14 : Limiter le développement des flux et des axes de circulation dans la Plaine, bien insérer les voies dans le paysage
 Action n° 15 : Promouvoir une gestion des eaux usées ou des ruissellements issus des zones urbaines proches, compatible avec la qualité biologique et paysagère de la Plaine

OBJECTIF IV : RENFORCER LES ACTIVITES DECOUVERTE DANS LA PLAINE DE VERSAILLES

105
 Action n° 16 : Développer les itinéraires de randonnée dans le respect du patrimoine, des paysages et de l'activité agricole
 Action n° 17 : Développer les activités de découverte en référence à l'histoire du site, mais aussi en référence aux actions de développement durable
 Action n° 18 : Résorber les problèmes paysagers ponctuels
 Action n° 19 : Mettre en place un dispositif de nettoyage, de surveillance et d'entretien de la Plaine

OBJECTIF V : MOBILISER LES OUTILS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL POUR METTRE EN OEUVRE LE PROGRAMME D'ACTIONS

Information, sensibilisation, animation, appuis techniques, fonciers, financiers et réglementaire

Titre :

**CONTRAT DE PLAN 2000-2006 ETAT - RÉGION
ILE-DE-FRANCE**

Date de publication :

2000

Auteur :

Préfecture de la Région Ile-de-France - Conseil Régional Ile-de-France

Type de document :

Contrat de Plan

Où trouver le document ? fourni en papier

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude : nécessité de lutter contre la dualisation sociale et territoriale de l'Ile-de-France

Commanditaire :

L'Etat et la Région

Délimitation du territoire de l'étude :

L'Ile-de-France

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

La Plaine de Versailles n'est pas particulièrement citée. Ce sont des grandes orientations générales qui concernent tout le territoire de la région

Connu, reconnu ?

connu - terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

Introduction**1 ère partie : Pour un aménagement durable de l'Ile-de-France**

Article 1 : Infrastructures de transport en commun

Article 2 : Qualité de service

Article 3 : Transport des marchandises en site propre

Article 4 : Infrastructures routières

Article 5 : Environnement des infrastructures

Article 6 : Financement des infrastructures

Article 7 : Environnement

2 ème partie : Promouvoir le rayonnement de l'Ile-de-France

Article 8 : Rayonnement international et coopération décentralisée

Article 9 : Développement économique

Article 10 : Tourisme

Article 11 : Enseignement supérieur, Recherche et technologies de l'Information et de la Communication

Article 12 : Emploi, Formation et Insertion

Article 13 : Agriculture

Définition des actions : 1 Développement durable des activités et des emplois
2 Gestion durable des milieux**3 ème partie : Améliorer la vie quotidienne et les solidarités**

Article 14 : Logement

Article 15 : Culture

Article 16 : Sports, Loisirs, Jeunesse

Article 17 : Solidarités

Article 18 : Justice et lutte contre l'insécurité

4 ème partie : Favoriser l'approche territoriale

Article 19 : Politique de la Ville et requalification urbaine

Article 20 : Les territoires prioritaires

Article 21 : Soutenir les dynamiques territoriales

Article 22 : la coopération interrégionale

5 ème partie : Suivi et évaluation

Article 23 : Conditions d'exécution, mise en oeuvre et évaluation du contrat

Annexe récapitulative des engagements financiers**Annexe sur la contribution du Contrat de Plan à la réduction de l'effet de serre**

2^{ème} partie : Promouvoir le rayonnement de l'Ile-de-France

Article 13 : Agriculture

Objectifs : «Les franciliens souhaitent vivre dans une région qui préserve durablement l'équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels ou agricoles. Afin de répondre à cette attente, le maintien d'une agriculture forte constitue, pour l'ensemble de la collectivité, la réponse la plus adaptée. ...Sa consolidation est à la fois un enjeu économique, social et d'aménagement du territoire que l'Etat et la région entendent relever à travers ce contrat de plan.»

Définition des actions

1. Développement durable des activités et des emplois

2. gestion durable des milieux

amélioration des pratiques agricoles, en faveur de l'environnement, , lutter contre la consommation d'espaces agricoles en zone périurbaine (s'appuyer sur la SAFER)

Par rapport aux forêts, cf Orientations forestières, favoriser l'ouverture au public des forêts, des acquisitions au programme...)

Commentaires :

Le rôle des agriculteurs dans cette gestion du paysage n'est pas clairement évoqué.

Le contrat de plan ne fait pas réellement référence à une priorité donnée au paysage. Il est axé sur des politiques sociales et économiques.

Titre :

DOCUMENT SUR L'AGRICULTURE DE LA PLAINE DE VERSAILLES

Date de publication :

2007

Auteur :

DRIAF

Fonction de l'auteur :

Type de document :

rapport de présentation

Où trouver le document ?

Document PDF fourni

Commanditaire :

DRIAF

Objectif de l'étude :

Synthèse de l'agriculture sur le territoire de la Plaine de Versailles pour en dégager les grandes tendances, les facteurs de fragilité et de pérennité

Délimitation du territoire de l'étude :

Cette zone s'étend à l'ouest de Versailles, entre la forêt de Marly-le-Roi au nord et la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines au sud. Elle est limitée, à l'ouest, par les communes de la vallée de la Mauldre.

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Elle comprend les communes suivantes : Bailly, Bois-d'Arcy, Chavenay, Crespières, Davron, Élancourt, Feucherolles, Fontenay-le-Fleury, Herbeville, Les Clayes-sous-Bois, Noisy-le-Roi, Plaisir, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'École, Saint-Nom-la-Breteche, Thiverval-Grignon et Villepreux.

Ne comprend pas les communes de la vallée de la Mauldre.

Connu, reconnu ?

Terminé, en cours ?

Document de présentation peu connu probablement / terminé

Sommaire :

Présentation générale**Les types de culture****Détail pour les cultures spéciales****Détail pour les élevages****Structure des exploitations****Main d'oeuvre****Mode de commercialisation et d'approvisionnement****Synthèse**

Principales thèses :

Synthèse**Typologie de l'agriculture**

Les espaces agricoles situés dans la perspective du château de Versailles (site classé depuis 1930), ont été bien préservés. L'agriculture s'y maintient et semble solide. Les exploitations de grandes cultures sont les plus nombreuses et semblent bien structurées (parcelles contiguës de grandes tailles, SAU importante). Les exploitations faisant des cultures spéciales (maraîchage en déclin, vergers et horticulture en développement) sont encore au nombre de 15 et bénéficient de la proximité des habitants pour faire de la vente directe. Les élevages encore présents sont généralement de petite taille. L'augmentation importante des surfaces fourragères est à mettre en relation avec la création de pensions de chevaux.

La répartition des exploitants par tranche d'âge traduit un dynamisme des exploitations : il y a une forte proportion d'exploitations jeunes, le taux de survie des exploitations à 15-20 ans est de 54 %. La main d'oeuvre est davantage salariée que familiale.

Facteurs de fragilité

Les secteurs du maraîchage, de l'arboriculture et de l'horticulture étant en difficulté, la rentabilité des exploitations n'est pas assurée à long terme.

Pression urbaine importante au nord et au sud, les parcelles enclavées vont certainement disparaître et développement des bourgs, villages et hameaux.

Facteurs de pérennité

Protection très forte des espaces du fait de la présence du site classé dans la perspective du château de Versailles.

Présence d'un programme agriurbain engagé regroupant toutes les communes qui sont dans cette même perspective.

Volonté locale de limiter l'urbanisation pour maintenir un cadre de vie agréable

Agriculture fonctionnelle, rentable, dynamique.

Conclusion

Intérêt paysager historique, volonté locale et agriculture dynamique s'harmonisent pour maintenir de façon durable l'agriculture dans cette zone. Il s'agit de la grande pénétrante agricole ouest.

Titre :	AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DU RU DE GALLY. RAPPORT DE PRÉSENTATION. COMMISSION DES SITES.
Date de publication :	NOVEMBRE 2000
Auteur :	Y. Perillon
Fonction de l'auteur :	Inspecteur des Sites
Type de document :	Rapport de commission des sites
Où trouver le document ?	fourni en version numérique
Contexte (politique, commande...)	Le trajet du ru de Gally est d'un grand intérêt paysager. Le lit et les berges sont soumis à une forte érosion. Document autorisant les travaux proposés, conformes au SDAGE du bassin Seine Normandie et répondant aux exigences de la DIREN. Des techniques douces, propices à la cicatrisation végétale du milieu ... «le paysage d'abord blessé par les travaux retrouvera vite l'aspect végétal pittoresque qui fait le charme de ces vallons».
Objectif de l'étude :	Le ru de Gally
Délimitation du territoire de l'étude :	
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	Le ru de Gally traverse le territoire de l'APPVPA.
Connu, reconnu ?	reconnu - terminé
Sommaire :	cf. Plan du bassin versant coupe aménagements avec pieux coupe aménagements par fascinage en saules tressés coupe aménagements par enrochements coupe aménagements avec gabions coupe consolidation du radier Rennemoulin

Titre :

DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS PÉRIURBAINS

Date de publication :

Juin 2000

Auteur :

M. Celdran et G. Poirier

Direction de l'espace rural et de la Forêt

Type de document :

ouvrage

Où trouver le document ? auprès de P. Donadieu

Contexte (politique, commande...)

Objectif de l'étude :

L'agriculture et la forêt assurent un développement durable et équilibré de territoires soumis à une forte pression foncière, permettent d'entretenir à moindre coût des espaces convoités et répondre à une demande urbaine de plus en plus exigeante. Voici un inventaire des politiques publiques pour s'informer des moyens mis à disposition pour valoriser et protéger ces espaces.

Commanditaire :

Direction de l'espace rural et de la Forêt

Délimitation du territoire de l'étude :

n'est pas particulier à un territoire.

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Document de synthèse des politiques qui peut donc servir au territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

Connu-terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

Introduction : le maintien de l'agriculture dans les zones périurbaines
Préambule

I - Les outils de la politique agricole

les aides à l'agriculture

les contrats territoriaux d'exploitation (CTE)

l'enseignement agricole

II - Les outils de la politique foncière, d'aménagement et d'environnement**les politiques foncières**

les zones agricoles protégées

la politique agricole forestière

les autres dispositions de la loi d'orientation agricole

les outils de maîtrise du foncier agricole : les SAFER

le cas particulier de l'Ile-de-France

Les politiques de destination des espaces et d'aménagement

les schémas de services collectifs

le projet de loi « Solidarité et renouvellement urbain »

les outils de planification actuels

les politiques d'équipement infrastructurel

les politiques sociales et environnementales

les chartes environnementales

les chartes paysagères

les espaces naturels sensibles

les jardins familiaux

III - Les outils de la politique de coopération intercommunale

les pays

les agglomérations

la coopération intercommunale

la politique de la ville

Conclusion

Commentaires

Donne un bon aperçu des différentes politiques en 2000.

Titre :
 Date de publication :
 Auteur :
 Type de document :
 Où trouver le document ?
 Contexte (politique, commande...)

ORIENTATIONS RÉGIONALES FORESTIÈRES

2000

DRIAAF IDF
 Document d'orientations générales
 fourni en version numérique

Objectif de l'étude :

Délimitation du territoire de l'étude : région Ile-de-France

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles : ???

Connu, reconnu ? connu et terminé
 Terminé, en cours ?

Sommaire :

Principales thèses :

1ère partie : Etat des lieux

Une forêt proche des moyennes nationales mais avec des caractéristique qualitatives exceptionnelles

La place de la forêt dans la région capitale : une symbolique tout aussi forte que les statistiques

Du milieu urbain à l'espace rural, une répartition spatiale hétérogène et un large éventail de type de boisements

Une forêt plus menacée que partout en France

Des régions naturelles forestières à l'image du bassin parisien

Les forêts du coeur d'Ile-de-France : Vexin et Vieille France

Les forêts des grands couloirs alluviaux : Seine et Bassée

Les fleurons des anciennes forêts royales : Pays de Fontainebleau et Yvelines

Les forêts en plaine de grandes culture : Brie, Gâtinais, Champagne et Beauce

Une très forte prépondérance des feuillus

Une riche gamme de feuillus dominée par les chênes et une place discrète pour les résineux

La fin des taillis, le temps des futaies : un siècle de conversion

Le paradoxe des volumes sur pied en progression et des récoltes en stagnation

La mise en place tardive de nouveaux outils d'aide à la décision : catalogues de station et typologie de peuplement

Une forêt à dominante privée qui voisine les plus grands domaines publics

Une structure de propriété marquée par la proximité de l'agglomération parisienne

Une forêt privée dominante en grande couronne, variée et bien organisée

Les forêts publiques : un patrimoine riche des plus célèbres forêts domaniales françaises

Une fonction économique fragilisée

Une filière forêt-bois encore trop segmentée en Ile-de-France

De l'amont à l'aval de la filière, des résultats contrastés

Concurrence et complémentarité avec les régions limitrophes, démarches, qualité et prise en compte de l'environnement : trois enjeux pour l'avenir de la filière

Des conservatoires de la biodiversité

Des fonctions écologiques multiples

Une diversité biologique incontestable

Mais des écosystèmes fragilisés par le voisinage urbain

Des forêts sous la pression d'un public particulièrement nombreux

Des millions de visiteurs face à une offre limitée en surface et déséquilibrée dans l'espace

Les paysages forestiers : une question source de controverses

Un sujet passionnel et conflictuel : la chasse

De nombreux espaces forestiers réglementairement protégés

Une recherche développement régionale dispersée

Les capacités de la progression de la recherche développement

Les thèmes de recherche pour l'avenir

Atouts et faiblesses de la recherche et développement en Ile-de-France

2e partie : Orientations

Les nouvelles orientations forestières doivent tenir compte de l'influence d'un organisme urbain hors norme : la forêt est à l'ombre de la ville-capitale

Une forêt facteur d'équilibre en Ile-de-France

Une forêt toujours menacée et très convoitée

Une forêt trop fréquentée

Une forêt vitrine

Une forêt dont il faut concilier les différentes fonctions

Protéger le patrimoine foncier

Intégrer la forêt dans la politique d'aménagement du territoire

Utiliser au mieux la panoplie juridique existante en matière de protection et d'aménagement du territoire

Mener une réflexion en intégrant les caractéristiques régionales

Encourager une filière forêt dynamique et innovante

Consolider la filière forêt-bois pour des produits économiquement viables

Privilégier les productions de qualité

Faciliter l'aménagement des bois et forêts privés

Mieux connaître et gérer la faune, la flore et le paysage

Préserver et accroître la diversité de la flore, de la faune et des écosystèmes forestiers

Assurer le maintien du patrimoine paysager

Définir de nouvelles règles de fréquentation et de récréation

Accueillir une fréquentation massive tout en répondant aux contraintes locales

Proposer aux visiteurs des «menus» diversifiés aux dimensions multiples

Développer une politique de communication enracinée régionalement

Informier et sensibiliser le grand public

Former, informer et motiver la sphère forestière

Engager des programmes de recherche et d'études sur les rapports ville-forêt

Connaître, organiser et valoriser une masse dynamique d'informations : créer une structure coordinatrice

Lutter contre les risques d'effritement de la connaissance

Mener des études ponctuelles spécifiques à l'Ile-de-France

Suivi des orientations régionales forestières grâce à l'élaboration d'une batterie d'indicateurs pertinents

Bien cibler la nature et le caractère des indicateurs

12 indicateurs pour l'évaluation de la politique régionale

Créer un comité de suivi des Orientations régionales forestières

Annexes

Titre :	LIVRE VERT DE LA PLAINE DE VERSAILLES - LES ZONES NATURELLES D'ÉQUILIBRE DE LA RÉGION PARISIENNE
Date de publication :	MARS 1975
Auteur : Fonction de l'auteur :	Service régional de l'Équipement de la Région Parisienne ou Institut d'Aménagement de la Région Parisienne
Type de document :	Document d'étude – Résumé
Où trouver le document ?	Documentation ENSPV - IAURIF - fourni en version numérique
Contexte (politique, commande...) Objectif de l'étude :	« Les ZNE sont destinées à lutter contre l'extension radioconcentrique de l'agglomération parisienne et à offrir, par le maintien d'une agriculture prospère, un espace naturel vivant, proche du citoyen... »
Commanditaire :	l'Etat
Délimitation du territoire de l'étude :	la plaine de Versailles
Connu, reconnu ?	Connu - terminé
Terminé, en cours ?	
Sommaire :	1.la politique régionale des ZNE et le choix de la plaine de Versailles 2.les principales caractéristiques et les fonctions de la plaine de Versailles a.Pour un urbanisme équilibré faire face à de fortes pressions urbaines développer un milieu naturel véritable b.Pour un environnement à la mesure de l'homme promouvoir l'accès et l'accueil du citoyen faire connaître le patrimoine naturel et culturel 3.Les fondements d'une politique a.la maîtrise foncière et la gestion du sol la maîtrise foncière les modes de gestion du sol b.l'insertion du citoyen une politique de récréation de plein air la protection du paysage 4.Proposition d'éléments pour une charte de la plaine de Versailles 5.Annexe : proposition de liste de communes de la ZNE de la Plaine de Versailles 1.la politique régionale des ZNE et le choix de la plaine de Versailles la ZNE : un espace collectif régional Pour sauver les espaces naturels, l'intervention de l'Etat s'impose. La limite entre la ville et la campagne n'est pas neutre, elle est nette, c'est la façade du château. L'appropriation collective du sol reste le moteur et la garantie d'une telle politique de sauvegarde des espaces naturels. Mais les bases de loisirs, intégrées dans la ville, offrent un style de détente relativement sophistiqué et riche en équipements, restent partie intégrante du paysage urbain. Au-delà, les vastes espaces naturels agricoles et forestiers n'y sont pas protégés comme ils le sont par la perspective du château. C'est pour pallier à ce déficit de monumentalité de la campagne par rapport à la ville, qui seule induit à Versailles le respect du paysage, qu'une action supplémentaire de l'Etat s'avère nécessaire. Aujourd'hui : la ZNE Les ZNE sont destinées à lutter contre l'extension radioconcentrique de l'agglomération parisienne et à offrir, par le maintien d'une agriculture prospère, un espace naturel vivant, proche du citoyen... » Cet appel des citoyens pour une nature plus véridique (que les bases de loisirs

Principales thèses :

1.la politique régionale des ZNE et le choix de la plaine de Versailles**la ZNE : un espace collectif régional**

Pour sauver les espaces naturels, l'intervention de l'Etat s'impose.

La limite entre la ville et la campagne n'est pas neutre, elle est nette, c'est la façade du château.

L'appropriation collective du sol reste le moteur et la garantie d'une telle politique de sauvegarde des espaces naturels.

Mais les bases de loisirs, intégrées dans la ville, offrent un style de détente relativement sophistiqué et riche en équipements, restent partie intégrante du paysage urbain. Au-delà, les vastes espaces naturels agricoles et forestiers n'y sont pas protégés comme ils le sont par la perspective du château. C'est pour pallier à ce déficit de monumentalité de la campagne par rapport à la ville, qui seule induit à Versailles le respect du paysage, qu'une action supplémentaire de l'Etat s'avère nécessaire.

Aujourd'hui : la ZNE

Les ZNE sont destinées à lutter contre l'extension radioconcentrique de l'agglomération parisienne et à offrir, par le maintien d'une agriculture prospère, un espace naturel vivant, proche du citoyen... »

Cet appel des citoyens pour une nature plus véridique (que les bases de loisirs

et les parcs urbains) demeure la raison fondamentale de la volonté de maintenir les zones de discontinuité sous forme de zones naturelles. Une fois déterminée la vocation naturelle des zones de discontinuités (entre ces axes de développement de l'urbanisation prévu par le SDAURP de 1965), il restait à choisir un mode de gestion à la fois peu coûteux et efficace.

A quoi bon transformer en parcs urbains les espaces soustraits à l'urbanisation alors que l'agriculture, dont la rentabilité n'était plus à démontrer, était à même de remplir cette fonction de gestion du paysage. Loin d'apparaître comme une réserve à l'usage exclusif du citadin, où le paysan eut été parqué, la ZNE pouvait devenir par le développement d'activités agricoles diversifiées qu'on encourageait, le lieu de contact et d'échanges. Ces échanges peuvent alors être source de renouvellement du respect mutuel entre deux façons de vivre et de voir les choses entre un mode rural authentique mais rénové et un peuple citadin avide de nature mais rendu conscient de sa fragilité. La ZNE est un espace vivant où la nature reste féconde et fertile à travers l'agriculture.

Une volonté d'agir : le livre vert

Sur proposition du ministère de l'environnement le gouvernement chargeait le préfet de la région parisienne d'élaborer un livre vert pour la plaine de Versailles, choisie en raison de son importance particulière pour une politique cohérente des ZNE. Un exemple pour les autres livres verts (Vexin, plaine de France, plateau de Brie, plateau du Sud et du Hurepoix. Il examine l'ensemble des actions possibles et une large concertation avec les élus locaux. Le livre vert n'est pas un document d'urbanisme supplémentaire qui se superposerait aux SDAU ou POS. C'est une politique d'ensemble qui doit être capable de prévoir l'avenir, notamment au moyen d'action foncière appropriée à l'agriculture et d'une action économique tournée vers l'émancipation du milieu de vie rural. C'est un contrat moral librement consenti par les parties prenantes. Le livre vert intègre non seulement les préoccupations d'urbanisme qui seront fixées dans les SDAU et POS mais également des programmes d'équipements ruraux ou destinés aux loisirs, à la manière d'un plan d'aménagement rural ou d'une charte de PNR.

Il peut remplir ce rôle de cahier de doléances (élus et population).

Un choix : la plaine de Versailles

Pressions urbaines vives entre deux axes de développement (en particulier à l'est du Val de Gally.

La PV : plateau de St Léonard, le val de Gally et la région du Lieutel – Flexanville. L'activité rurale y apparaît si près de Paris, particulièrement bien préservée.

Par la coïncidence de la proximité urbaine et de la vie agricole, la plaine de Versailles a bien les caractéristiques d'une ZNE.

2.les principales caractéristiques et les fonctions de la plaine de Versailles

3 régions :

- la région du val de Gally, correspondant à peu près aux limites du SDAU, s'étend dans la perspective du château le long du ru de Gally. La vallée s'élargit entre le plateau de Plaisir au sud et le plateau des Alluets au nord, pour atteindre la Mauldre.

- Dans le prolongement géographique du Val de Gally, le plateau de Saint-Léonard à la topographie plus uniforme, bordé de la Mauldre à l'Est et de la Vaucouleurs à l'ouest et la vallée de la Seine au nord et la dépression du Lieutel Flexanville au sud.

La région du Lieutel Flexanville, entre le chemin départemental n°11 et la forêt de Rambouillet ; variété des paysages, vallée du Lieutel et de la Flexanville, le col à la hauteur de la ferme du Fresnay.

Critères des ZNE : être soumise à des pressions urbaines intenses et avoir un caractère rural dominant.

a. Pour un urbanisme équilibré

Faire face à de fortes pressions urbaines

à l'Est de la plaine, l'agglomération parisienne bute sur les forêts de St Germain et de Marly ainsi que sur le parc de Versailles. Au nord et au sud, les deux axes de développement des Yvelines encadrent la PV. Un front avancé d'urbanisation se développe dans le val de Gally le long de la nationale 307 à Noisy-le-Roi, Bailly, St-Nom-la-Brétèche et jusqu'à Feucherolles. SQY n'est qu'à son premier stade de développement + urba plus ancienne le long des chemins départementaux n°11 et 134 (Fontenay le Fleuri, Villepreux, Bois d'Arcy, Plaisir, Les Clayes sous bois. C'est certainement dans cette zone qu'il est le plus urgent de contenir l'urbanisation. Attention aussi à veiller à la vallée de la Mauldre qui par son urbanisation pourrait couper en deux la PV et isoler le Val de Gally.

Eviter l'encerclement et la pénétration.

Considérer l'impact des infrastructures de transport sur l'urbanisation. 2 projets autoroutiers qui aurait pour résultat d'isoler les régions identifiées. La rocade A88 voie rapide de liaison entre SQY et Cergy Pontoise, avec diffuseur envisagé à Feucherolles + Autoroute B12 reliant à terme SQY à Mantes dont le tracé passe par la jointure du plateau St Léonard et de Lieutel Flexanville, avec diffuseur à Pontchartrain effets néfastes sur la ZNE...

lignes ferrées au nord et au sud longe la plaine et traversée le long de la N12

Projets d'avenir :

Prolongement du RER au delà de St Germain est parfois envisagé jusqu'à Fourqueux ou même Orgeval, projet de réouverture de la ligne SNCF de grande ceinture (réservé aujourd'hui aux marchandises) permettrait de relier au delà de ST Nom la Brétèche, Noisy-le-Roi à St-Cyr-l'Ecole et à Versailles.

Déséquilibre dans la répartition des équipements de superstructures entre zones urbaines périphériques et communes rurales. Les maires ruraux n'ont d'autres moyen que de promouvoir l'urbanisation de leur commune par des opérations d'une taille suffisante pour permettre aux promoteurs de rentabiliser les équipements (école, piscine...)

il y a donc surcapacité d'accueil en équipement qui invite à la croissance de la population.

Diminution depuis 10 ans de 10% du nombre d'exploitants agricoles, compensée par l'arrivée de nouveaux résidents. La population urbaine a d'abord été de week end ou de résidences secondaires. Dans le Val de Gally, après cette première étape les résidences secondaires se sont transformées en résidences principales. Migrations quotidiennes de ces résidents

L'évolution vers un habitat permanent signifie intégration à l'agglomération parisienne et à sa croissance.

Les dangers de la spéculation foncière : une densification irréversible

Développer un milieu naturel véritable

La PV : 53 000ha dont 73% en agriculture supérieure à celle de l'Yveline (46%)

Pourtant cette agriculture rentable est menacée. 2 secteurs :

Terres labourables pour 75% de la surface agricole, consacrées à la grande culture extensive (blé, orge, maïs, gérées par de grandes exploitations de plus de 50ha.

1/5 de la superficie agricole consacré à l'élevage ou à des cultures intensives par des petites propriétés. Ce type de culture est particulièrement bien adapté par ses rendements, par la variété des paysages qu'elle compose, à une insertion en milieu urbain. La vente directe à la ferme du producteur au consommateur offrirait à la fois à l'agriculteur des débouchés substantiels et au citoyen le contact qu'il recherche.

Les menaces :

Des grandes exploitations qui ne sont pas en général la propriété des agriculteurs. La propriété du sol peut donc être l'objet de spéculation. Les petits exploitants sont généralement propriétaires mais si pas d'héritiers pour reprendre, risque de vente. +probabilité d'instabilité élevée
Domaine forestier n'occupe que 16% de la surface étudiée. A l'origine le couvert forestier était continu chênes. Défrichement au Moyen-Age a laissé les forêts sur les sols pentus ou peu fertiles. Les forêts qui subsistent correspondent aux sols les plus pauvres.

La politique des forêts royales a contribué au maintien d'un couvert forestier minimal nécessaire à la vie du gibier. Le domaine public représente en plaine de Versailles 40% de la superficie boisée. La moitié du domaine privé est appelé à devenir public selon le programme d'acquisition du Ministère de l'Agriculture. L'autre moitié regroupe des espaces boisés de dimensions modestes et géographiquement dispersés. Des bois plus difficiles à préserver. L'aménagement de zones tampons autour des boisements permettrait de les sauvegarder.

L'espace forestier doit être protégé de l'urbanisation.

2 bassins versants : la Mauldre, avec ses affluents le ru de Gally et le Lieutel et la Vaucoeurs dotée de la Flexanville. Un impératif écologique : la lutte contre la pollution des eaux avec la généralisation de l'épuration tertiaire et la limitation du déversement des eaux épurées. La sauvegarde de la PV apparaît donc comme une nécessité d'ordre biologique face à la pression urbaine environnante et justifie pleinement sa vocation de ZNE.

Promouvoir l'accès et l'accueil du citoyen

Accueillir avec des infrastructures légères dans un cadre régional intégrant les bases de loisirs

Résidences secondaires transformées en principales dans le val de Gally pas encore dans le Lieutel Flexanville ; prolifération des maisons secondaires mal adaptée à la ZNE+infrastructure hôtelière peu développée.

Priorité à donner à la promenade à pied, cyclo-tourisme, et promenade à cheval.

Sauvegarder le réseau de sentiers et chemins ruraux

Classement des chemins ruraux dans le domaine public des communes moyennant une aide financière de l'Etat. Etablir une coordination entre les bases de loisirs et les ZNE dont les fonctions ne sont pas identiques mais complémentaires.

Faire connaître le patrimoine naturel et culturel

la vocation d'espace ouvert de la ZNE implique une évolution de l'activité agricole vers des cultures mieux adaptées à l'environnement urbain et une ouverture des bois et forêts au public.

Des richesses naturelles, des sites d'intérêt botanique, des sites classés ou inscrits...

Des vestiges archéologiques, des monuments historiques. Des caractères d'unité architecturales des villages à préserver.

Des richesses naturelles et culturelles qui forment un paysage à mettre en valeur, paysage susceptible d'attirer le citoyen. Une action concertée s'avère nécessaire.

3. Les fondements d'une politique

l'action de l'Etat ne peut être que ponctuelle sur le plan de l'acquisition de réserves foncières. Intervenir quand la responsabilité de l'état sera mise en jeu,

a. la maîtrise foncière et la gestion du sol

la maîtrise foncière

Des solutions où l'agriculture tiendra une large place.

Le marché foncier agricole est éliminé : ce sont les prix urbains qui règlent la valeur des terres.

Bien que les perspectives d'urbanisation ne soient réelles que sur 10% des terres, la spéculation s'étend sur son ensemble.

Ici, haut niveau de la rente agricole mais revenu qui reste limité

La restauration d'un marché foncier agricole passe par la maîtrise du phénomène de transformation des prix.

Le changement d'usage du sol semble une chose trop lourde de conséquences pour être laissé au libre jeu du marché. Importance des SDAU et POS. La restauration d'un prix foncier agricole garantira la pérennité des exploitations. L'aide de l'Etat à l'équipement des communes assurerait la sauvegarde de leur caractère rural en les préservant des effets négatifs de l'urbanisation.

Adapter les mécanismes d'acquisition et de préemption pour accroître l'efficacité de l'action des pouvoirs publics en ZNE.

Favoriser les initiatives des propriétaires privés qui permettent une utilisation collective de l'espace.

les modes de gestion du sol

L'agriculteur qu'il soit propriétaire ou non, subira des contraintes dues aux orientations particulières qu'implique la gestion d'une ZNE. Le cadre contractuel semble le plus adapté pour définir les servitudes et les avantages découlant d'une telle situation. La personne publique contractante s'engagera à respecter l'affectation agricole des terrains concernés.

Encourager la politique de l'arbre au service de la forêt. L'ouverture des forêts au publics devra être facilitée. Aux impératifs de rentabilité sera substituée une aide des institutions de gestion de la ZNE permettant de financer des aménagements légers et l'entretien de la forêt.

b. l'insertion du citoyen

une politique de récréation de plein air

Accueillir le citoyen sans gêner l'agriculteur. Prévoir des circuits adaptés aux circulations de loisirs.../ Equipements légers d'accueil.

la protection du paysage

Aucune servitude particulière ne protège l'ensemble de la PV si ce n'est le périmètre de protection qui se développe jusqu'à 5 km de la limite du parc et la servitude non aedificandi dans l'axe du Grand Canal.

+protection de 500m autour des monuments historiques ; inscription à l'inventaire des sites pourrait offrir une protection efficace. Et permettrait d'éviter la destruction d'un habitat rural authentique.

Un plan de paysage permettrait d'intégrer l'ensemble de ces préoccupations dans l'optique de l'insertion du citoyen et sinon de prévoir, du moins d'orienter l'action des collectivités locales et de l'Etat. Le plan de paysage sera donc un des objets

essentiels de la concertation des diverses personnes publiques entre elles et conditionnera les actions ultérieures d'aménagement.

4. Proposition d'éléments pour une charte de la plaine de Versailles

1. préambule :

La PV est une ZNE, c'est à dire une zone destinée à lutter, par la discontinuité qu'elle crée dans le paysage urbain, contre l'extension radioconcentrique de l'agglomération parisienne et à offrir par le maintien d'une agriculture prospère, un espace naturel vivant pour la récréation du citoyen.

Politique d'aménagement :

développement des activités fondamentales en particulier agricoles et artisanales

bonification économique par la promotion des activités de loisirs

développement de l'accueil par la création d'équipements de la population résidente...

mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

Les dispositions suivantes sont un contrat moral et se transforment en engagements opposables par le biais des SDAU et POS et de divers contrats.

2. Syndicat mixte

comprend : le département des Yvelines ? les communes et SIVOM concernés, la ville de Versailles, l'établissement public SQY, le district de la RP

3. Association des amis usagers de la PV

concourir à l'animation et développement des activités culturelles, scientifiques, entretien, signalisation et propreté de la zone, initier à la connaissance de l'agriculture, de la vie végétale...renouveler l'intérêt des populations au tourisme, loisirs de plein air.

4. Plan et programme d'aménagement

un programme d'actions quinquennal ventilé par année et par maître d'œuvre avec plan de financement appuyé sur un plan d'aménagement de l'espace sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte. Doc annexe au SDAU du Val de Gally pour la partie de la PV concernée. Pour le reste, ce sera une étude cadre préliminaire à l'élaboration des POS Le plan et programme après approbation par le Préfet et la commission du SDAU seront soumis au gouvernement et pourront constituer le support d'une demande d'aide spéciale de l'Etat du type « contrat de plan ».

5. Armature juridique

toutes les communes devront avoir un POS conforme au SDAU et au Livre vert Dans l'attente, les PDUI seront appliqués dans cet esprit. Aucune ZAC ne sera autorisée avant l'approbation du SDAU ou publication des POS

Classement en zone à caractère pittoresque est demandé

Pour la partie du Val de Gally, l'inscription à l'inventaire des sites est demandée

6. Actions d'aménagement

des efforts en :

architecture, traitement des déchets, circulation, aménagements pour les loisirs

7. Actions de promotion

un label Plaine de Versailles, Zone naturelle d'équilibre sera créé (signalisation à l'entrée de la zone, label de qualité pour les produits.

Campagne de presse, émissions de radios télé expo documents audiovisuels...

8. Politique foncière

actions menées par les communes, syndicat mixte, SAFER...

9. Développement agricole

tout agriculteur doit savoir où, combien de temps et comment il pourra exercer son activité et la développer dans la zone.

Avec des docs clairs et précis dans les POS et SDAU et par des dispositions contractuelles entre exploitants et communes.

10. Solidarité financière

une aide spéciale de l'Etat ; syndicat mixte, symbole de cette solidarité.

5. Annexe : proposition de liste de communes de la ZNE de la Plaine de Versailles

Atlas

ATLAS RURAL ET AGRICOLE DE L'ÎLE DE FRANCE, DRIAF ET IAURIF, 2004

FICHE **9**
P. 30

Schémas directeurs

FICHE **10**
P. 35

SDRIF 2008

FICHE **11**
P. 40

SDRIF 1994

FICHE **12**
P. 47

SDRIF 1976

FICHE **13**
P. 53

SDAURP 1965

Publications IAURIF

FICHE **14**
P. 57

LES PROGRAMMES AGRIURBAINS : UN PARTENARIAT ENTRE AGRICULTEURS ET COLLECTIVITÉS, UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE. 10 EXEMPLES FRANCILIENS, LAURE DE BIASI ET DANIELLE PUJOL, IAURIF, JUILLET 2005

FICHE **15**
P. 65

SCHÉMAS DIRECTEURS ET CEINTURE VERTE D'ÎLE-DE-FRANCE, NOTE DE SYNTHÈSE, IAURIF, DÉCEMBRE 2005

FICHE **16**
P. 69

CONDITIONS ET MOYENS D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET GESTION DU VIVANT DANS LA MÉTROPOLE FRANCILIENNE ; VERS UNE DÉMARCHE PATRIMONIALE DE COOPÉRATION ENTRE AGRICULTURE ET CITÉ, DANS LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE VERSAILLES, RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE PATRIMONIALE 2002-2003, PHASE MICRO-MACROSYSTÉMIQUE, VINCENT PUPIN, JUIN 2003

FICHE **17**
P. 72

AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET PAYSAGE, IAURIF, AVRIL 1998

FICHE **18**
P. 77

LES PAYSAGES D'ÎLE DE FRANCE, COMPRENDRE, AGIR, COMPOSER, CAHIERS DE L'IAURIF N°117-118, OCTOBRE 1997

Autre

FICHE **19**
P. 81

CONDITIONS ET MOYENS D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET GESTION DU VIVANT DANS LA MÉTROPOLE FRANCILIENNE, VERS UNE DÉMARCHE PATRIMONIALE DE COOPÉRATION ENTRE AGRICULTURE ET CITÉ, DANS LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE VERSAILLES, RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE PATRIMONIALE 2002-2003, PHASE MICRO-MACROSYSTÉMIQUE, VINCENT PUPIN ISP, JUIN 2003

les documents à
l'initiative de l'échelon
Ile-de-France

Titre :	ATLAS RURAL ET AGRICOLE DE L'ÎLE DE FRANCE
Date de publication :	2004
Auteur :	rédacteurs en chef : L. de Biasi, (IAURIF), JF. Stephan (DRIAF)
Edition :	IAURIF
Type de document :	Atlas rural et agricole
Où trouver le document ?	Documentation ENSPV - IAURIF
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	Contribuer à mieux faire connaître la région Ile de France et à donner à l'espace rural francilien la place qui lui revient dans l'aménagement du territoire régional et du bassin parisien.
Commanditaire :	La région Ile-de-France
Délimitation du territoire de l'étude :	La Plaine de Versailles et le plateau des Alluets sont rarement cités et jamais analysés de manière approfondie, cependant les cartes de l'Ile-de-France déclinées selon les différents thèmes abordés donnent des informations intéressantes sur la situation du territoire en rapport avec la région.
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	Chaque thème est abordé sous l'angle de la région Ile-de-France et ne traite pas précisément du territoire qui nous concerne ici, la Plaine de Versailles. Cependant, les cartes peuvent donner quelques précieuses indications sur sa situation par rapport au reste de la région.
Connu, reconnu ?	Document qui fait référence lors de l'élaboration de document d'urbanisme ou paysager.
Terminé, en cours ?	terminé
Sommaire :	Introduction

1ère partie : l'Ile de France rurale

Perception, ressources et territoires

1. Perceptions croisées
2. Milieu physique et ressources
3. Un territoire, des territoires
4. La forêt

Espace de vie, espace d'accueil

1. Population, emploi transports
2. Equipements et services
3. Loisirs, Hébergement

Le patrimoine rural

1. Patrimoine naturel et agricole
2. Patrimoine bâti

L'espace rural dans l'aménagement régional

1. Les politiques d'aménagement et de protection
2. Espace rural et agglomération

2e partie : l'activité agricole : productions et territoires

Des terres, des hommes, des productions

1. Regards sur les espaces agricoles franciliens
2. Les exploitations agricoles
3. La population agricole
4. Les productions

Le monde agricole autour des exploitations

1. L'amont et l'aval des filières agricoles
2. L'encadrement agricole technique
3. L'économie agricole

Agriculture, environnement et aménagement

1. Agriculture et environnement
2. L'agriculture, un monde qui s'ouvre au public

Liste des sigles et abréviations

Glossaire

Pour en savoir plus

Limites administratives de l'IDF

Carte des espaces urbains en ruraux en IDF

Perception, ressources et territoires**2. Milieu physique et ressources**

- Fiche 1 : Climat, relief et géologie : les conditions physiques d'une grande région agricole et urbaine p.20
cf. carte du relief de l'IDF+ schéma de la structure géologique
- Fiche 3 : Le sol, support de la production agricole p.24
- Fiche 4 : l'Ile de France, une région encore très rurale p.26
cf. cartes
- Fiche 5 : la richesse du sous sol francilien p.28
cf. cartes

3. Un territoire, des territoires

- fiche 1 : Pays d'antan, pays d'aujourd'hui p.30
La plaine de Versailles et le plateau des Alluets appartiennent au pays du Mantois selon ces cartes. « Ce pays particulièrement vallonné et verdoyant a concentré les résidences royales et seigneuriales. C'est ici que s'est focalisé le pouvoir sous l'Ancien régime, autour de St Germain,, Versailles et Rambouillet. La forêt de Rambouillet ou d'Yveline est un vestige de l'immense forêt des Carnutes, haut lieu du druidisme, qui allait jusqu'à Chartres. Cf. carte des pays et des PNR.
- Fiche 3 : Vingt-quatre régions agricoles
Cf. carte des régions agricoles
La plaine de Versailles est une région agricole de plateau calcaire aux épais sols limoneux. Cette plaine présente une succession de plateaux entre-coupés de vallées. La présence de cultures spéciales explique le taux élevé de main d'œuvre salariée (52%).

4. La forêt

- Fiche 1 : La forêt, un quart du territoire régional
Cf. carte des peuplements forestiers. La plaine de Versailles se distingue par le dessin que forme l'implantation des forêts sur les hauteurs des versants qui la cadrent. La forêt marque l'orientation de la plaine nettement. Des feuillus.
- Fiche 3 : Les agréments de la forêt francilienne
Une grande partie de la forêt sur le plateau des Alluets et au sud de la plaine de Versailles appartient à l'Etat. Alors que la forêt est majoritairement privée dans la région. 71% propriétaires privés, 25% domanial. (problème de discontinuité de gestion et absence d'entretien...)

Espace de vie, espace d'accueil**1. Population, emploi transports**

- Fiche 4 les réseaux de transport, des demandes croissantes
Cf. Cartes du réseau routier : notons l'absence d'autoroute prolongement A86 circulaire autour de Paris à l'ouest au niveau de Versailles
Notons aussi que les lignes de chemin de fer ne s'enfoncent que très peu à l'extérieur de la zone la plus urbanisée à la différence du sud par exemple...

Le patrimoine rural**1. Patrimoine naturel et agricole**

- Fiche 2 : les milieux naturels, évolution, protection et relations
cf. ; carte de la biodiversité en réseau : notons la liaison verte à créer ou à conforter qui traverse la plaine de Versailles du sud au nord.

2. Patrimoine bâti

- Fiche 1 : Le petit patrimoine bâti rural et agricole, un héritage historique
Cf. carte des matériaux du bâti rural traditionnel. Comment la PV se différencie du reste de la région.
- Fiche 2 : Le bâti rural et agricole, un patrimoine à protéger :
Récapitulatif des moyens de protection de ce patrimoine et carte des protections

L'espace rural dans l'aménagement régional**1. Les politiques d'aménagement et de protection**

- Fiche 1 : la prise en compte de l'espace rural dans les schémas régionaux

Les schémas d'aménagement ont été engagés au début des années 1960 avec la mise en place du district de la Région parisienne. 1960 : adoption du plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne = PADOG

4 schémas se succèdent à travers desquels on peut lire les évolutions des conceptions de l'espace rural :

- 1960 : le PADOG

ce plan ne couvre que la partie centrale de la région. Dans un contexte d'urbanisation anarchique, il propose une réorganisation de l'agglomération en son sein, en recherchant une « stabilisation » de la région parisienne. Le plan de synthèse représente une limite de zone urbaine pour encadrer les extensions. Concernant l'espace rural, le plan intègre plusieurs thématiques (bois et forêts, agriculture, gisements, adduction d'eau) et précise les zones à protéger. Le document a une légende riche et traite des menaces qui pèsent sur les cultures maraîchères ou fruitières.

- 1965 : le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne SDAURP

l'extension de l'agglomération est considérée dans cette période de croissance comme nécessaire. Périmètre plus large que le PADOG sans couvrir la totalité de la région (de l'Epte à Meaux, de Creil à Fontainebleau) objectif : canaliser l'urbanisation dans de vastes espaces dont les villes nouvelles (localisées sur les plateaux où le foncier est plus facilement mobilisable, elles épargnent les vallées)

Le schéma fait peu état des espaces ruraux. Il les considère principalement pour leur fonction de loisirs (accueil de résidences secondaires, bases de loisirs dans les anciennes carrières). Aucune cartographie sur les espaces agricoles.

- 1976 : SDAURIF

Premier schéma à couvrir l'ensemble de la région. Les zones d'urbanisation sont plus restreintes qu'en 1965. (hypothèses d'accueil de population moins fortes). Il adopte un parti d'urbanisation discontinue le long d'axes préférentiels sur lesquelles prennent place les villes nouvelles.

Ce schéma cherche à corriger les évolutions insuffisamment contrôlées de l'urbanisation aux franges de la zone urbaine et dessine sur la carte un « front rural ». Il prend en compte l'espace rural en tant que cadre de vie et le reconnaît comme une composante de l'agglomération. Une trame verte structure l'espace par des coupures vertes d'intérêt local et régional dont les « zones naturelles d'équilibre ». il amorce la ceinture verte avec le Croissant vert au nord-est de l'agglomération.

- 1994 : SDRIF

Prise de conscience que la maîtrise du développement urbain implique une forte préservation des espaces ruraux. Les espaces urbanisables et partiellement urbanisables sont précisément dessinés, sauf l'urbanisation modérée des bourgs et des villages et pour prévenir des dérives, le schéma a mis en place un outil d'observation de la consommation d'espace agricole et naturel (OCEAN).

La stricte protection des espaces boisés et de leurs lisières sur une largeur de 50m est entérinée et la mise en place de forêts de protection est encouragée. 2000ha = taille critique pour prévenir l'activité agricole de trop grandes perturbation. PNR est cité comme outil de protection du milieu rural.

cf. carte du SDRIF 1994

1999 : Le schéma des services collectif des espaces naturels et ruraux (SSCENR) : ils sont 8, institués par la loi de juin 1999 ; but :

définir la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire. Ce schéma est le seul à concerner tout l'espace du territoire. Large concertation au niveau régional car contributions régionales. Sans être un schéma directeur, ce schéma a pour rôle de fixer les orientations permettant le développement durable des espaces naturels et ruraux face à l'enjeu de l'urbanisation. Originalité : l'ensemble de l'espace régional est traité non plus à partir de caractéristiques urbaines mais de celles des espaces naturels et ruraux en prenant en compte les principaux services qu'ils rendent.(productions agricoles et forestières, ressources naturelles...) Les espaces sont différenciés selon leur position par rapport à la zone urbaine (urbain, périurbain, ...)

- Fiche 2 : l'intervention croissante des collectivités locales (région, départements, communes) dans l'aménagement rural

Le ralentissement de la croissance urbaine et la montée des préoccupations

pations environnementales ont créé les conditions pour une prise en charge des espaces ouverts par les collectivités, moins sollicitées par l'accueil de nouvelles urbanisations. Longtemps regardés comme de simples réserves foncières, ces espaces ont ensuite été essentiellement considérés comme zone de loisirs, pour les citadins. Aujourd'hui leur rôle écologique et paysager est reconnu. L'agriculture est vue comme un moyen économique de gestion.

30 ans de pratique d'interventions régionales

en 1960 le district de la région avait pris le relais de l'Etat. En 1974

c'est la région qui a pris le relais du District en matière d'espaces verts.

Actions du district : créer des parcs et jardins au sein des villes ainsi que des grands parcs périurbains, acquérir de nouvelles forêts pour la promenade en forêt (loisir essentiel), aménager des bases de loisirs avec équipements sportifs. C'était la mission de l'Agence d'espaces verts (créée par la Région en 1976)

Après le SDAURIF de 1976, la préservation de vastes espaces ruraux en limite de l'agglomération existante ou des urbanisations projetées est devenue un objectif majeur. Le projet régional de ceinture verte approuvé en 1983 par le conseil régional est toujours actuel. Vise à maîtriser le front urbain, protéger et étendre le domaine forestier, favoriser le maintien d'une agriculture périurbaine. Ouverture d'espaces boisés au public et des règles plus strictes par rapport à l'inconstructibilité des espaces boisés.

Par rapport à la préservation des terres agricoles, l'AEV s'est engagée par convention avec la SAFER à racheter des terres qui ne trouvaient pas d'exploitant pour les relouer à long terme à des agriculteurs.

La région s'est dotée d'un plan vert régional ni directif, ni contraignant, de propositions et d'actions.

4 volets : la trame verte d'agglomération, la ceinture verte à la périphérie de l'agglomération, la couronne rurale extérieure, les vallées et liaisons vertes (continuité et communication écologique traversant les trois territoires précédents).

Après 30 ans d'interventions : 56 PRIF couvrent 32 000ha dont les 4/5 en ceinture verte.

Les ENS : une politique départementale

La politique de préservation par préemption des espaces naturels sensibles par les départements a été engagée progressivement en Ile-de-France. Elle est développée en coordination avec l'AEV qui peut être délégataire du droit de préemption des départements. Ainsi la plupart des périmètres régionaux d'interventions sont aussi des zones de préemption départementales au titre des ENS.

Des conventions entre les communes et la SAFER de surveillance et d'intervention foncière sont mises en place pour protéger les espaces agricoles et naturels. 170 communes principalement périurbaines ont d'ores et déjà passé des conventions avec la SAFER IDF. (2004)

Quand une vente est susceptible de compromettre la vocation naturelle ou agricole d'un terrain, la commune peut demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption. La SAFER rétrocède ensuite le bien à la commune après décision du comité technique départemental et l'aval de son CA ; Un cahier des charges d'une durée de 15 ans est alors établi afin de garantir la vocation agricole ou naturelle du bien. cf. carte des communes ayant convention SAFER

2. Espace rural et agglomération

- Fiche 1 : Espace urbain et espace rural : un équilibre régional relativement stable

Cf. cartes de la consommation de terres agricoles...

2e partie : l'activité agricole : productions et territoires

Des terres, des hommes, des productions

1. Regards sur les espaces agricoles franciliens

- Fiche 1 : Les paysages agricoles : des visages changeants modelés par l'homme

Mise en place de la trame rurale

Plusieurs vagues de défrichements depuis le Néolithique et les nombreuses éclaircies de la période gallo-romaine jusqu'aux grands défrichements du Moyen-Age. ...

19e et 20e siècle : industrialisation et banalisation

Après la seconde guerre mondiale : intensification et uniformisation

Pac+progrès techniques = uniformisation des paysages, disparition des éléments structurants (haies, arbres isolés, mares, fossés...)

Les mutations agricoles et urbaines engendrent ainsi une spécialisation

toujours plus marquée des territoires : les plateaux deviennent le domaine exclusif d'un paysage ouvert à larges mailles alors que les vallées restent plus diversifiées.

- Fiche 2 : des plateaux céréaliers aux horizons lointains entrecoupés d'espaces plus intimes et animés

La diversité des paysages agricoles franciliens

Les grandes cultures sont l'image incontestée des paysages agricoles franciliens. Cependant, leur omniprésence, leur platitude, la grande superficie des parcelles les rendent parfois imperceptibles : paysages monotones et homogènes, comme une toile de fond que l'on ne voit plus. Mais elles révèlent pourtant leur diversité, changement de couleurs, textures, luminosité, en fonction des cultures, des saisons.

D'autres paysages liés à l'élevage ou aux cultures spécialisées, au creux des vallées, au pied de buttes boisées, en bordure de forêt ou même ensermés par l'urbanisation.

De manière très simple, l'espace francilien se compose de plateaux et de vallées.

Les paysages de plateaux

Brie, Beauce, Vexin. Le ciel y joue un rôle majeur, diversité d'ambiance, élevages, forêts. La force des paysages de plateaux réside dans leur immensité et leur dynamisme. Ces grands espaces mettent en valeur les éléments verticaux. Principal enjeu : résister à la demande croissante d'espace pour les grands projets urbains et au fractionnement engendré par les infrastructures tout en confortant ou en développant la diversité des activités agricoles.

Les paysages de vallées

Elles offrent souvent une plus grande variété d'activités agricoles et d'ambiances paysagères en fonction de l'encaissement, de la trame du parcellaire, de la lisibilité du cours d'eau, paysages bucoliques, sentiment de calme et d'intimité ou paysages fermés difficilement lisibles.

L'avenir de ces vallées passent par l'affirmation de leur identité, face à l'urbanisation et à l'uniformisation par les grandes cultures ainsi que par la mise en valeur de leurs atouts.

Les paysages agricoles périurbains

Enjeu : faire reconnaître en plus de leur rôle premier de production, leur rôle primordial dans l'aménagement du territoire tant en terme d'espaces ouverts, de paysage que d'un point de vue environnemental.

Cf. cartes des paysages agricoles, répartition et diversité

- Fiche 3 : Les paysages agricoles périurbains, une juxtaposition d'ambiances en pleine mutation

Cf. les blocs diagramme des trois types de paysages et les conseils d'évolution.

3 types d'unités paysagères :

les unités agricoles ouvertes sur l'espace rural

influence urbaine se ressent par l'avancée du front urbain, développement de certains villages et fractionnement par les grandes infrastructures. Parallèlement, des hameaux, fermes sont préservées. Des espaces agricoles de grandes tailles

les unités agricoles sous forte influence urbaine

des espaces agricoles de toute taille assurent la continuité entre les unités agricoles ouvertes sur l'espace rural et celles qui sont enclavées. Evolution selon les axes historiques d'urbanisation (vallées et infrastructures) mais aussi par le développement des petites villes qui tendent à se rejoindre.

les unités agricoles enclavées ou morcelées

- Fiche 4 : Les agricultures franciliennes : une grande diversité de situations et de dynamiques

Cf. cartes de types d'agricultures en IDF

2. Les exploitations agricoles

3. La population agricole

cf. carte de la région IDF (photo) avec limite de l'espace à morphologie urbaine dominantes en 2000

Titre :	SDRIF
Date de publication :	2008
Auteur et Edition:	IAURIF
Type de document :	Schéma directeur
Où trouver le document ?	téléchargeable sur le site de l'IAU - fourni en version numérique
Contexte (politique, commande...)	Projet adopté par délibération du Conseil régional le 25 septembre 2008
Objectif :	Le Schéma directeur de la Région Ile-de-France vise à définir les grandes orientations d'aménagement de la région.
Délimitation du territoire de l'étude :	La région Ile-de-France
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	la Plaine de Versailles n'est pas particulièrement citée mais concernée par ces orientations.
Connu, reconnu ?	
Terminé, en cours ?	document d'urbanisme de référence - terminé
Sommaire :	

Introduction

Préambule

1. les défis pour une Ile-de-France durable

L'Ile-de-France dans le contexte national, européen et mondial

- 1.1 Favoriser l'égalité sociale et territoriale et améliorer la cohésion sociale : vers une région plus solidaire
- 1.2 Anticiper et répondre aux mutations ou crises majeures, liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles
- 1.3 Développer une Île-de-France dynamique maintenant son rayonnement mondial

2. Les objectifs et orientations pour un développement durable de l'Ile-de-France

- 2.1 Viser 60 000 logements par an pour offrir un logement à tous les Franciliennes et Franciliens
- 2.2 Accueillir l'emploi et stimuler l'activité économique, garantir le rayonnement international
- 2.3 Promouvoir une nouvelle approche stratégique des transports au service du projet spatial régional
- 2.4 Préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité
 - Structurer un système régional des espaces ouverts
 - Valoriser les espaces agricoles, boisés et naturels
 - Préserver et développer les continuités et les réseaux écologiques
 - Gérer durablement les écosystèmes et les ressources naturelles
 - Réduire les inégalités environnementales, la vulnérabilité aux risques et l'exposition aux nuisances
 - Préserver, créer et gérer les paysages et le patrimoine pour l'attractivité, l'identité et la qualité de vie
- 2.5 Doter la métropole d'équipements et de services de qualité

3. Le projet et les orientations pour l'aménagement de l'Ile-de-France

- 3.1 Le projet spatial régional : une agglomération régionale aux territoires solidaires
- 3.2 La géographie stratégique et prioritaire
- 3.3 Les orientations d'aménagement pour la mise en oeuvre du SDRIF
 - Les espaces urbanisés
 - Les espaces d'urbanisation
 - Les espaces d'urbanisation cartographiés
 - Les espaces d'urbanisation non cartographiés
 - Les infrastructures de transport
 - Les aéroports et aérodromes
 - Les espaces à vocation naturelle
 - Le fleuve et les espaces en eau

4. La mise en oeuvre du projet

- 4.1 Les faisceaux : une déclinaison du projet à mettre en oeuvre par grands

5. Le suivi et l'évaluation : une maîtrise de la mise en oeuvre du projet

Annexes Index

Principales thèses :

Introduction Préambule

1. les défis pour une Ile-de-France durable

L'Ile-de-France dans le contexte national, européen et mondial

- 1.1 Favoriser l'égalité sociale et territoriale et améliorer la cohésion sociale : vers une région plus solidaire
- 1.2 Anticiper et répondre aux mutations ou crises majeures, liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles
- 1.3 Développer une Ile-de-France dynamique maintenant son rayonnement mondial

2. Les objectifs et orientations pour un développement durable de l'Ile-de-France

- 2.1 Viser 60 000 logements par an pour offrir un logement à tous les Franciliennes et Franciliens
- 2.2 Accueillir l'emploi et stimuler l'activité économique, garantir le rayonnement international
- 2.3 Promouvoir une nouvelle approche stratégique des transports au service du projet spatial régional

2.4 Préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité. cf. CARTE : Garantir la cohérence du système régional des espaces ouverts (SREO)

La Plaine de Versailles est définie comme pénétrante agricole avec des entités boisées à conserver, et consolider. Elle est traversée par une continuité écologique majeure

Structurer un système régional des espaces ouverts

Apparition de la notion d'espaces ouverts

Les difficultés à enrayer l'étalement urbain montrent bien qu'il est primordial de mieux intégrer la réflexion sur les espaces ouverts à celle sur les espaces construits et réciproquement. Le concept d'espaces ouverts recouvre l'ensemble des espaces agricoles, forestiers, naturels et des espaces verts urbains (parcs, jardins publics ou privés)

Les espaces ouverts sont structurants dans une organisation urbaine polycentrique.

Le système régional des espaces ouverts s'appuie sur la valorisation des espaces ouverts, qui passe par une définition précise de leur vocation – espace agricole, espace boisé ou naturel, espaces verts, espaces de loisirs – et par la reconnaissance des multiples fonctions qu'ils sont susceptibles d'assurer individuellement et surtout collectivement. Ces fonctions sont, pour l'essentiel, définies au niveau national par le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux :

- production agricole et forestière ;
- gestion durable des ressources naturelles (eau, air, matériaux du sous-sol) ;
- prévention des risques naturels et technologiques (inondation, érosion, etc.) ;
- préservation de la biodiversité ;
- structuration urbaine (coupure verte) ;
- contribution à la qualité du cadre de vie (desserte en espaces verts et boisés publics, calme, paysage, etc.) ;
- création de lien social (mixité, festivités, loisirs, lieu d'accès libre, relation ville/campagne) ;
- attractivité économique ;
- patrimoine culturel et vernaculaire.

La structure du système régional des espaces ouverts est à la fois concentrique et radiale.

- **trame verte d'agglomération**, 90 % d'espaces urbanisés, 10 % d'espaces ouverts ;
- **ceinture verte**, 40 % d'espaces urbanisés, 60 % d'espaces ouverts ;
- **couronne rurale**, 10 % d'espaces urbanisés, 90 % d'espaces ouverts.

Les pénétrantes agricoles et boisées s'inscrivent dans l'approche radiale par faisceau : elles accompagnent le retour de la nature en ville, grâce aux vallées fluviales et coulées vertes qui constituent des continuités écologiques d'intérêt régional ; elles renforcent la liaison fonctionnelle entre l'agriculture périurbaine de la ceinture verte et les grandes entités agricoles qui s'étendent au-delà des limites régionales.

Valoriser les espaces agricoles, boisés et naturels

cf. CARTE Schéma régional fonctionnel des espaces agricoles, boisés et naturels

La Plaine de Versailles est définie par son homogénéité agricole et son rôle de pénétrante agricole.

En ceinture verte et dans les secteurs de forte pression urbaine, plus particulièrement, les réseaux d'espaces agricoles, forestiers et naturels stratégiques doivent être identifiés et protégés.

Garantir pérennité, lisibilité et fonctionnalité à long terme des espaces agricoles

5 Fonctions des espaces agricoles :

- une fonction économique : les terres agricoles sont l'outil de production des exploitations agricoles.
- une fonction environnementale liée aux « ressources » et aux « risques et nuisances » : les espaces agricoles contribuent à la gestion des ressources environnementales : eau, biodiversité, sols, gestion et entretien de l'espace.
- une fonction sociale en offrant aux Franciliennes et Franciliens des espaces de respiration, et des productions alimentaires de proximité.
- une fonction d'aménagement du territoire plutôt que de réserve foncière : en limitant la consommation d'espace, en structurant l'espace régional, en circonscrivant et accompagnant l'extension de l'urbanisation, en participant à la gestion des coupures vertes.
- une fonction d'adaptation à la crise énergétique et au changement climatique

Les **trois axes** suivants sont à considérer dans l'approche spatiale de la vocation agricole des espaces :

- promouvoir une agriculture durable et économiquement viable en Île-de-France, par une gestion raisonnée des intrants dans le respect de l'environnement, notamment de la qualité des eaux souterraines, et les conditions nécessaires au maintien et au développement de l'agriculture biologique ;
- construire un pacte social par le maintien et le développement d'une agriculture de proximité (agriculture urbaine et périurbaine) qui réponde aux attentes des consommateurs et aux défis environnementaux. A cet égard, l'importance de l'agriculture spécialisée en Île-de-France doit être soulignée. Les productions légumières et fruitières, l'horticulture et les pépinières sont à encourager à proximité d'une agglomération de 11 millions de consommateurs ;
- positionner l'agriculture face aux facteurs d'évolution : diversification des marchés, des circuits de commercialisation, développement des filières énergétiques et non alimentaires lorsqu'elles ne viennent pas en opposition à une agriculture de proximité tournée vers l'alimentation des Franciliens et des Franciliennes, et qu'elles respectent les enjeux environnementaux.

2 préalables :

- lisibilité à long terme de la vocation agricole des terrains afin de permettre et favoriser l'investissement des entreprises agricoles, en particulier dans les secteurs soumis aux pressions urbaines. L'horizon du SDRIF à 2030 est de nature à répondre à ce « long terme » ;
- unité et fonctionnalité des terres agricoles : des terres ne s'inscrivant pas dans une unité cohérente ou fonctionnelle, morcelées, difficiles d'accès, seront difficiles à mettre en valeur par l'agriculture.

Assurer la pérennité des espaces boisés et favoriser leur accès au public

Les coupures forestières par les tracés des infrastructures sont à éviter et les conditions d'une bonne gestion forestière sont à garantir (par exemple l'accès par des grumiers).

Reconquérir les espaces naturels pour stopper l'érosion de la biodiversité

Préserver et développer les continuités et les réseaux écologiques

Garantir les continuités écologiques

Promouvoir les continuités bleues

Les éléments naturels indispensables aux continuités écologiques et paysagères liées à l'eau (zones humides, zones naturelles d'expansion des crues,

et têtes de bassin) doivent être préservés de l'urbanisation. Lorsque ces continuités ont été interrompues, leur restauration doit être recherchée, par exemple en reconnectant les annexes hydrauliques des cours d'eau (bras morts, noues). L'urbanisation doit respecter l'écoulement naturel des cours d'eau, en particulier dans les fonds de vallée. L'urbanisation doit permettre la réouverture des rivières urbaines et les soustraire aux réseaux d'assainissement, en laissant une marge de recul suffisante à leur renaturation (exemples de la Bièvre et de la Morée).

Promouvoir les continuités agrosylvicoles
Développer les liaisons vertes et de loisirs

Gérer durablement les écosystèmes et les ressources naturelles

Retrouver un bon état écologique des masses d'eau

Préserver la fonctionnalité de l'ensemble des zones humides et des têtes de bassin

Assurer un accès équitable et durable aux ressources en eau, en quantité et en qualité

Maîtriser les pollutions de l'eau, en particulier celles de l'assainissement urbain, en favorisant la dépollution à la source

Limitier l'imperméabilisation et favoriser la maîtrise des ruissellements à la source

Favoriser la biodiversité du territoire régional

Les zones tampons autour des espaces réservoirs de biodiversité doivent être maintenues en zone naturelle, forestière ou agricole.

Tenir compte de l'aptitude des sols et favoriser l'utilisation du sous-sol
Assurer l'approvisionnement des matériaux dans un cadre interrégional équilibré

Retrouver le calme et la qualité de l'air

Conforter les zones de calme

Valoriser la couverture végétale et les « poumons verts »

cf. CARTE THÉMATIQUE L'air, ressource vitale, zones de calme et « poumons verts »

Maîtriser la demande d'énergie et réduire la vulnérabilité énergétique

cf. Carte Thématique : Le bruit, l'air et la pollution en Île-de-France

Réduire les inégalités environnementales, la vulnérabilité aux risques et l'exposition aux nuisances

Trois objectifs en découlent :

- conforter la trame verte d'agglomération en réduisant les carences ;
- réduire les nuisances sonores et la pollution atmosphérique ;
- réduire la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques.

cf CARTE : Les paysages : cohérence, patrimoine et identité régionale

Préserver, créer et gérer les paysages et le patrimoine pour l'attractivité, l'identité et la qualité de vie

Mettre en valeur la structure paysagère héritée de l'histoire et de la géographie

La structure du paysage d'Île-de-France peut très bien admettre les évolutions imposées par les besoins du développement, à condition de respecter un certain nombre de **principes paysagers** :

- identifier et préserver les coteaux, repérer et hiérarchiser les principaux belvédères et les relier par des chemins de crête ;
- privilégier les formes urbaines qui permettent une meilleure relation à la nature à densité égale, ou à une plus grande densité pour un même accès à la nature ;
- créer des liens visuels et fonctionnels entre la ville et le fleuve ;
- restaurer les petits cours d'eau couverts, les canaux et les rigoles ;
- redonner au réseau des anciennes routes royales puis nationales un rôle structurant de la composition urbaine (entrées de ville, voirie primaire dans l'agglomération) ;
- préserver des points de vue depuis les routes, autoroutes et voies ferrées.

Maintenir la cohérence des entités paysagères

Reconnaître le patrimoine bâti francilien pour l'intégrer dans la composition urbaine

cf; CARTE : les entités paysagères de l'Île-de-France

3 entités paysagères nous concernent : La vallée de la Mauldre, La plaine de Versailles et le plateau de Marly

2.5 Doter la métropole d'équipements et de services de qualité

3. Le projet et les orientations pour l'aménagement de l'Ile-de-France

3.1 Le projet spatial régional : une agglomération régionale aux territoires solidaires

Un coeur d'agglomération mieux structuré et desservi

L'élargissement du coeur d'agglomération

Une ambition qui s'appuie sur des tendances et des opportunités

Un rééquilibrage et une dynamisation des pôles de développement du coeur d'agglomération

Une part essentielle à assurer dans la construction de logements

Un coeur d'agglomération rendu plus accessible par une meilleure performance et par l'élargissement du maillage du réseau de transports collectifs

Un développement et un maillage de la trame verte d'agglomération pour renforcer la place de la nature dans la ville

L'agglomération centrale et ses polarités : équilibres et fonctions métropolitaines

De grands territoires hors agglomération centrale à la qualité de vie et aux dynamiques propres renforcées

Cf. CARTE Les territoires ruraux

PV et PA reconnus comme territoire rural

Le fleuve, élément fédérateur du projet spatial régional

3.2 La géographie stratégique et prioritaire

cf. carte La géographie stratégique et prioritaire

3.3 Les orientations d'aménagement pour la mise en oeuvre du SDRIF

Les espaces urbanisés

Les espaces d'urbanisation

Les espaces d'urbanisation cartographiés

Les espaces d'urbanisation non cartographiés

Les espaces à vocation naturelle

Les espaces agricoles : Sous réserve des capacités d'urbanisation cartographiées et non cartographiées prévues précédemment, les espaces agricoles à protéger correspondent :

- dans l'espace rural, aux grands territoires agricoles et ruraux homogènes, dont la fonction de production est dominante ;
- en ceinture verte, aux entités agricoles qui s'inscrivent dans un réseau d'espaces ouverts, formant de grandes pénétrantes dans l'agglomération
- en trame verte d'agglomération, aux unités agricoles fonctionnelles malgré leur enclavement.

Les espaces boisés ou naturels

Orientations concernant les espaces boisés : L'intégrité des bois et forêts doit être assurée pour les massifs boisés de plus de 1 ha. Dans le coeur d'agglomération, cela s'applique aux bois de plus de 0,5 ha.

Orientations concernant les espaces naturels : Ces espaces doivent conserver une vocation naturelle.

Dans ces espaces sont interdites toutes occupations susceptibles de remettre en cause la fonctionnalité de l'écosystème.

Les espaces de loisirs

Les espaces verts à créer ou espaces naturels à ouvrir au public

Les continuités, les coupures d'urbanisation et les liaisons vertes

Les infrastructures de transport

Les aéroports et aérodromes

Les espaces à vocation naturelle

Le fleuve et les espaces en eau

4. La mise en oeuvre du projet

4.1 Les faisceaux : une déclinaison du projet à mettre en oeuvre par grands territoires de solidarité

Le territoire concerné par notre étude est compris dans le faisceau Ouest. la plaine de Versailles n'y est pas mentionnée.

4.2 Les politiques partenariales de mise en oeuvre

5. Le suivi et l'évaluation : une maîtrise de la mise en oeuvre du projet

Annexes
Index

Titre :

SDRIF

Date de publication :

1994

Auteur :

IAURIF

Edition :

IAURIF

Type de document :

Schéma directeur

Où trouver le document ? IAURIF téléchargeable sur le site de la DREIF - fourni en version numérique

Contexte (politique, commande...) schéma directeur de la région parisienne qui actualise le SDAURP 1976

Objectif de l'étude : voir l'avant-propos

Délimitation du territoire de l'étude : La région Ile-de-France

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

La Plaine de Versailles et le plateau des Alluets ne sont pas particulièrement cités. Ces sites sont englobés dans de plus larges territoires (l'ouest de Paris, ou dans le prolongement de Versailles)

Connu, reconnu ?

document d'urbanisme de référence - terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

Avant-Propos**Introduction****Première partie : Le parti général d'aménagement****1. les objectifs d'aménagement du territoire / objectifs du projet d'aménagement de l'IDF****2. Le projet d'aménagement de l'IDF**

- Une valorisation du milieu rural et une irrigation de l'agglomération par les espaces naturels
- Une organisation urbaine polycentrique comportant les pôles urbains et des équipements forts structurant la région
- Une organisation des transports confortant les priorités de l'aménagement régional

Deuxième partie : les orientations détaillées**3. Mieux respecter la nature et réduire les nuisances**

- préserver et valoriser les espaces boisés et paysagers
- mieux conserver et valoriser les espaces agricoles tout en permettant l'adaptation à la vie rurale
- réhabiliter les cours d'eau, les îles et les milieux humides
- exploiter les richesses du sous-sol en respectant l'environnement
- gérer rationnellement la ressource en eau
- épurer les eaux usées et dépolluer les eaux pluviales
- atténuer les effets des inondations
- innover dans le traitement des déchets
- se protéger du bruit et des effets de coupure des infrastructures

4. Mieux vivre dans un cadre urbain accueillant

- loger les enfants de tous les Franciliens
- offrir des emplois bien répartis et diversifiés
- espaces urbanisés et espaces d'urbanisation nouvelle : localisation, dispositions applicables
- les stratégies de mise en œuvre
- conforter les pôles par des équipements structurants

5. Mieux répondre aux besoins de transport et d'échange

- les transports en commun
- le réseau routier
- le réseau des transports interrégionaux de personnes
- le réseau des transports de fret
- les télécommunications
- le réseau de production et de transport d'énergie

Conclusion

Un nouveau contexte :

Ce SDRIF est à l'étude depuis 1989

Depuis 1976 : la décentralisation a donné de nouveaux pouvoirs aux communes en matière d'aménagement du territoire, internationalisation et restructuration de l'activité, préoccupation des problèmes d'environnement. Et apparition de déséquilibre sur le territoire francilien : poches de désindustrialisation avec montée du sous-emploi, problèmes d'insertion sociale, de transport, et raréfaction des services publics dans les campagnes.

Une élaboration concertée :

Des travaux depuis 4 ans : le Livre Blanc, esquisse du nouveau schéma directeur 1991, chartes du Conseil régional de l'Île de France et chartes départementales de six Conseils Généraux... Hypothèses de croissances à l'échéance de 2015 ont été revues à la baisse tant pour la population que pour le nombre de logements construits, nombre d'emplois ou d'étudiants. Simplification juridique et réduction de 12% des espaces urbanisables, accroissement des coupures vertes.

3 objectifs :

- protéger les espaces naturels et les patrimoines de qualité nécessaires à l'équilibre de la région
- dégager des réceptivités spatiales destinées à accueillir les programmes de logements, d'emplois et de services nécessaires au développement harmonieux de l'agglomération parisienne
- prévoir les infrastructures de transport et d'échange qui irriguent résidences, zones d'activités, services et espaces de loisirs

3 règles :

- préserver et valoriser les espaces boisés et paysagers
 - mieux conserver et valoriser les espaces agricoles tout en permettant l'adaptation à la vie rurale
 - espaces urbanisés et espaces d'urbanisation future
- la définition des objectifs en matière d'eau est confiée au SDAGE (loi de 1992)

Introduction**Première partie : Le parti général d'aménagement****1. les objectifs d'aménagement du territoire / objectifs du projet d'aménagement de l'IDF****Les objectifs de Île-de-France sont doubles :**

D'une part s'inscrire dans une véritable politique d'aménagement du territoire qui en dessine les grands traits : légitime ambition européenne, cohérence avec

le reste du territoire, solidarité avec le Bassin Parisien, croissance maîtrisée.

D'autre part, définir le cadre du projet d'aménagement de son propre espace régional en prenant soin de son environnement, de son tissu urbain, de ses transports.

Les ambitions européennes (activités, transports...)**L'Île de France et l'aménagement du territoire**

Point sur la démographie (stable), l'emploi (perte). Se situer par rapport aux grandes régions qui se développent rapidement en France.

La structure urbaine future du territoire

L'Île-de-France, composante de ce renouveau de l'aménagement du territoire

Un développement actif du bassin parisien

Solidarité entre IDF et Bassin parisien – les 8 régions doivent avancer et l'IDF aussi... ensemble au même rythme.

2 scénarios du Livre Blanc du bassin parisien :

- multipolaire centralisé
- métropolitain maillé

Un développement raisonnable de la population francilienne, une évolution équilibrée des emplois.

Un rythme de croissance en baisse de 1954 à 1982 – la surprise du recensement de 1990 (taux de croissance annuel a plus que doublé depuis 1982 ; Depuis 1985, des créations d'emplois entre 1982 et 1990 : gain de 580 000 habitants)

Un développement économique s'inscrivant dans la durée.**Les objectifs du projet d'aménagement de l'IDF :**

- **Un environnement sauvegardé** : respecter la nature et les paysages, faire entrer la nature dans la ville (pour la qualité de la vie et pour leurs besoins physiologiques, liaisons entre espaces verts sont très utiles, plantations le long des rues et avenues, une trame verte dans l'agglomération, présence de l'eau) réduire les nuisances (eau potable, eaux usées, déchets, bruit)
- **Des solidarités renforcées** : offrir des logements plus nombreux, diversifiés en taille, localisation et prix, réduire les déséquilibres entre l'habitat et l'emploi, (1965 a eu des effets positifs par la création de villes nouvelles mais n'a pas pu maîtriser la forte dynamique de tertiarisation de certains secteurs, d'où le dispositif 2m2 de logement pour 1m2 de bureaux), lutter contre les exclusions (ségrégation spatiale rejet de populations toujours plus loin, hausses de loyers, chômage)
- **Des échanges facilités** : avec l'extérieur, à l'intérieur, multiplier les choix, (1h15 = temps de transport moyen des franciliens par jour), fluidifier les échanges, améliorer le réseau routier, rendre plus performants les transports en commun

2. Le projet d'aménagement de l'IDF

- Une valorisation du milieu rural et une irrigation de l'agglomération par les espaces naturels
- en grande couronne, **préserver et valoriser la « Couronne Jaune et Verte »** : elle se situe au delà d'un rayon de 30 km autour de Paris et occupe près de $\frac{3}{4}$ du territoire francilien.
La vitalité économique de l'agriculture, la richesse des sites et des paysages, un prélèvement économe de l'espace pour l'urbanisation (freiner le front urbain, préserver bois et forêts, respect des lisières, organisation de leur fréquentation, maîtriser l'extension des villages et des bourgs afin d'éviter le mitage.
- en moyenne couronne, **épargner la « Ceinture verte »**
elle comprend l'ensemble des espaces libres de toute urbanisation entre 10 et 30km de Paris ; triple objectif : freiner le développement en tâche d'huile de la zone agglomérée la plus dense, offrir lieux de détente, maintenir une agriculture de proximité et développer les jardins familiaux. Sur 100 000ha elle est pérennisée sur 40 000ha. (bois, forêts, parcs urbains, domaines privés et publics équipements sportifs, friches agricoles, sites remarquables, canaux) elle doit être considérée comme un maillage de lieux de vie, animés, équilibrés, diversifiés.
- dans la zone la plus dense, **conforter la « Trame verte »** : dans un rayon de 10km autour de Paris. Incapable de régénérer à elle seule son air pollué, besoin des grands ensembles forestiers de la région

Des objectifs : favoriser la reconquête d'espaces libres, le raccordement de ces espaces entre eux (liaisons vertes par les cités jardins ou lotissement dans espaces boisés, coulées vertes, square, avenues plantées, cheminements piétons), l'utilisation de l'eau comme élément de composition, la promotion de la qualité urbaine.

- Une organisation urbaine polycentrique comportant les pôles urbains et des équipements forts structurant la région

- le principe du polycentrisme (déjà retenu dans les schémas de 1965 et 1976)
- les centres d'envergure Paris, La Défense, Roissy, Marne la Vallée, Orsay-Saclay-Massy-Orly-,
- les secteurs de redéveloppement de la proche couronne
- les villes nouvelles et les nouveaux sites d'urbanisation
- les villes de la couronne rurale : Mantes, Meaux, Melun ; les villes traits d'union : Othis -Dammartin-en-Goële, Coulommiers, Provins, Nangis, Montreuil, Fontainebleau, Nemours, Étampes, Dourdan, Rambouillet, Houdan, Magny-en-Vexin, Persan-Beaumont assurent la liaison avec le Bassin Parisien., les villes cœurs)
- **Une organisation des transports confortant les priorités de l'aménagement régional**
- **Concevoir des réseaux de transport adaptés aux priorités de l'aménagement régional**
- **Étendre et diversifier le réseau de transports collectifs**
- **Renforcer le réseau routier en privilégiant les rocades**

Deuxième partie : les orientations détaillées

3. Mieux respecter la nature et réduire les nuisances

- **préserver et valoriser les espaces boisés et paysagers**
les espaces boisés :

l'intégrité des bois et forêts sera assurée, leurs lisières seront protégées, (interdiction d'urbaniser à moins de 50m des lisières de bois de plus de 100 ha. Toute surface forestière désaffectée sera compensée par la création d'une superficie au moins égale, attenante au massif forestier.+organisation de leur fréquentation par le public
les espaces paysagers :

En zone rurale :

Les espaces paysagers, si caractéristiques du paysage francilien, comprennent les :

- franges de forêts et les espaces agricoles de continuité entre massifs boisés tels que ceux du Vexin ou de la forêt de Villefermoy ; vallées et coteaux des nombreuses rivières de l'Ile-de-France, **espaces agricoles paysagers tels la Plaine de Versailles**, zones humides ou de grande richesse floristique et faunistique, cheminements et liaisons remarquables.

L'activité humaine s'y exercera harmonieusement : des extensions qui s'effectueront de façon modérée, respectueuse de l'environnement et en continuité avec la bâti existant.

Préservation des franges de forêts, des espaces agricoles et des sites sensibles.

Certains sites bénéficieront d'une protection renforcée.

Les outils : documents d'urbanisme locaux, sites inscrits, classés, protection de la nature de 1930 et de 1976, les PNR de 1972 Vexin et Gâtinais français en cours, boucle de la Marne envisagé)

- Les limites de plateau et de coteau devront rester lisibles et donc non urbanisées.

- L'agriculture est très présente dans ces sites à haute valeur paysagère. La valeur de ces sites remarquables ne saurait néanmoins s'opposer à l'indispensable évolution de l'activité agricole, laquelle doit être confortée par :

- la liberté dont disposent les exploitants de choisir leurs types de culture et de pratiques culturelles ;

- la possibilité d'adapter les bâtiments existants et de créer les constructions et dispositifs techniques nécessaires aux activités agricoles ou forestières qui seront autorisés sous réserve qu'ils respectent les qualités des sites et du milieu, tant par leur implantation que par leurs caractéristiques architecturales.

- Dans les espaces paysagers pourront toutefois être autorisés les golfs sans accompagnement immobilier, ainsi que l'implantation d'équipements publics de caractère intercommunal tels que les stations électriques et les installations de traitement des déchets solides ou liquides, à condition de respecter les données géomorphologiques et hydrographiques, et de ne pas porter atteinte à la qualité des sites existants.

- Les documents d'urbanisme pourront également y admettre les bases récréatives, les équipements sportifs eues équipements d'accueil des promeneurs, sous réserve : que leur implantation soit justifiée par l'ouverture au public de ces espaces, qu'ils ne portent pas atteinte à des intérêts majeurs de protection écologique et paysagère, qu'ils n'apportent pas d'altération incompatible avec une gestion de ces espaces.

En zone agglomérée :

Il s'agit de garantir autant que possible le maintien et le développement des espaces naturels encore existants dans la Ceinture Verte

Le maintien et l'aménagement des espaces naturels seront incités Conservation d'espaces agricoles, acquisition d'espaces en cours d'abandon ou en friche pour réintroduire l'activité agricole, création de jardins familiaux, constitution de parcs urbains, golfs, stations électriques à condition de respecter les caractères géomorphologiques et hydro et de ne pas porter atteinte à la qualité des sites ... !

La mise en place d'une trame verte d'agglomération sera encouragée (mise en valeur des parcs, jardins, avenues, cités jardins, ...

Un véritable réseau maillé par l'intermédiaire : d'avenues plantées, de coulées vertes, de squares de proximité

- mieux conserver et valoriser les espaces agricoles tout en permettant l'adaptation à la vie rurale

La valorisation de la vie rurale : La pérennité de l'usage agricole de ces espaces sera affirmée, L'adaptation de l'appareil productif sera organisée, Les bourgs, les villages et les hameaux doivent pouvoir évoluer (cf. chap 4.3, veiller à ce que l'urbanisation ne se fasse pas le long des voies de contournement)

La préservation de l'espace agricole : L'extension des zones "urbani-sables" doit être programmée (épargner les meilleures terres, garantir la compacité des exploitations, prélèvement sur les terres exploitables limitées à l'indispensable), Le "front urbain" doit être géré : appuyer l'avance du bâti sur des césures claires. (topographies, routes, rivières...) II sera possible d'envisager des contrats de gestion spécifiques de ces zones agricoles périurbaines confortant les caractéristiques de l'agriculture spécialisée.

- **réhabiliter les cours d'eau, les îles et les milieux humides**
les cours d'eau et leurs berges :
des principes :
 - **Préserver et améliorer le caractère naturel des berges**
(L'approche des berges doit être facilitée, mais pas de façon systématique ; La replantation d'arbres adaptés aux milieux, le suivi de l'érosion des sols, l'entretien des berges, devraient être entrepris régulièrement ; La réservation de longues séquences naturelles devrait être encouragée ; L'unicité du traitement sur un trop grand linéaire doit être évitée ; Une stabilisation trop rigide des berges est à éviter, si elle porte atteinte, directement ou indirectement aux équilibres écologiques)
 - **Encourager, là où cela est utile, des aménagements légers** de détente et de loisirs, réhabilitant les paysages
 - **Favoriser la pénétration de l'eau dans la ville** comme élément naturel et de composition urbaine (traitement des berges différents en ville ou dans un milieu rural, approches paysagères et procédés techniques différenciés ; prendre en compte le rôle de canalisation lors des crues, remise à jour d'ancien cours d'eau comme le moyen de faire entrer l'eau dans la ville.
Les îles
Les milieux humides
- **exploiter les richesses du sous-sol en respectant l'environnement**
L'Ile-de-France, une région riche en matières premières
Des orientations régionales
pour l'exploitation équilibrée des carrières
- **gérer rationnellement la ressource en eau**
Les besoins à satisfaire
La protection
La mobilisation
L'amélioration de la sécurité
- **épurer les eaux usées et dépolluer les eaux pluviales**
Une situation critique
Trois orientations
- **atténuer les effets des inondations**
Les rivières en crue
Les orientations (Contrôler l'imperméabilisation des sols et certaines pratiques agricoles, préservation des champs naturels d'expansion des crues... maintien du libre écoulement de l'eau par l'interdiction de construire dans le lit des rivières.
Les orages sur la ville
Les collectivités locales doivent prendre conscience qu'elles peuvent y contribuer notamment : en maintenant des espaces naturels perméables en milieu urbain pour favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement ; **en retardant le ruissellement par l'adoption d'un urbanisme** adapté tel celui qui est nécessaire, par exemple, dans la vallée de l'Orge et dans l'ensemble des vallées urbanisées
II est en outre nécessaire de : **limiter le débit réel de ruissellement** à la valeur de celui du bassin versant à l'état naturel et éviter de le concentrer ; réguler les écoulements par des bassins de retenue pluviale, bien intégrés dans leur cadre comme cela doit être le cas à Roissy ou à Orly.
- **innover dans le traitement des déchets**
- **se protéger du bruit et des effets de coupure des infrastructures**

4. Mieux vivre dans un cadre urbain accueillant

- loger les enfants de tous les Franciliens
- offrir des emplois bien répartis et diversifiés
- espaces urbanisés et espaces d'urbanisation nouvelle : localisation, dispositions

applicables

- les stratégies de mise en œuvre
- conforter les pôles par des équipements structurants

5. Mieux répondre aux besoins de transport et d'échange

- les transports en commun
- le réseau routier
- le réseau des transports interrégionaux de personnes
- le réseau des transports de fret
- les télécommunications
- le réseau de production et de transport d'énergie

Le Schéma directeur pour les Yvelines :

La population du département a connu une croissance de 14 000 habitants par an entre 1982 et 1990, pendant que le nombre d'emplois augmentait de 7 500 par an en moyenne.

Les objectifs d'aménagement

Le département devra accueillir d'ici 2015, 175 000 habitants et 90 000 emplois supplémentaires. Effort de créations d'activités nouvelles en particulier sur le site de Seine Aval

la maîtrise de la croissance a pour objectif d'éviter le mitage et l'extension urbaine le long des grands axes. En zone rurale, la croissance des bourgs dans le respect de l'environnement correspond à un développement modéré.

Les orientations territoriales

- La Seine-Aval
- Au nord est, la vallée de la Seine
- Au sud-est, la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Versailles combinent vitalité et prestige d'une ville historique, administrative et culturelle de réputation mondiale.

La ville nouvelle connaît une dynamique de développement économique particulière. Cette réussite lui permettra de dégager dans le tissu urbain existant de nouvelles capacités d'accueil pour les Franciliens.

La qualité patrimoniale de la Plaine de Versailles mérite un renforcement de sa protection. En particulier les espaces encore libres devront être préservés, ce qui impliquera de limiter strictement la croissance des bourgs existants.

La recherche de synergies entre le développement de ces deux villes voisines mérite d'être encouragée au-delà de la création de la nouvelle université, par le développement d'un programme touristique important dans le respect des éléments naturels et historiques remarquables, et avec la volonté de résoudre les problèmes de transport qui freinent le dynamisme économique.

- Au sud ouest, la zone boisée et agricole, vallée de Chevreuse et forêt de Rambouillet

Les orientations thématiques

Les transports :

Pour les transports en commun : une nouvelle radiale, la ligne RER F, sera créée par jonction des gares

Saint-Lazare et Montparnasse, qui desservira Mantes, Meulan et Chanteloup dans le nord-ouest, et Plaisir et Rambouillet dans le centre et le sud du département. Des étapes intermédiaires devront permettre d'améliorer sans attendre les liaisons entre Paris et la Seine-aval.

Par ailleurs, deux tangentiels sont prévues d'une part de Cergy à Massy par Conflans, Achères, Saint-Germain, Versailles, d'autre part de Saint-Quentin à Melun par Massy, Évry et Sénart.

Pour les routes, le réseau de voies rapides sera complété principalement par A 14, le bouclage d'A 86 et celui de la Francilienne dont le principe est retenu mais qui devra faire l'objet d'études complémentaires de variantes de tracé entre A 13 et A 15 en vue d'une insertion particulièrement soignée. Le schéma routier prévoit par ailleurs le prolongement d'A12 jusqu'aux Essarts-le-Roi. II prévoit de plus l'élargissement de la RN 10 entre les Essarts-le-Roi et A 11, la réalisation de C 13 et de la liaison tangentielle entre C 13, A 13, RN 12, RN 10, enfin l'aménagement d'A 13 et de la RN 286. La section de tangentielle RN 12-RN 10, retenue dans son principe, devra faire l'objet d'études complémentaires de variantes de tracé.

Au niveau départemental pourra être envisagée la mise en œuvre d'un maillage routier cohérent de desserte locale.

La formation et l'emploi

Une part importante des emplois sera réservée à la production industrielle ainsi qu'à des technologies de pointe. La fonction universitaire et de formation sera renforcée par l'université de Versailles Saint-Quentin et les IUT programmés à Vélizy, Rambouillet, Mantes, les Mureaux et Conflans.

L'habitat

L'objectif est de favoriser l'intégration économique et urbaine des quartiers en difficulté, notamment la vallée de la Seine. La création de nouveaux quartiers, principalement autour des gares de transports en commun et des lieux de vie sera encouragée en favorisant la diversité de l'habitat.

L'environnement et le paysage

La grande qualité de l'environnement dans les Yvelines nécessite une politique ferme de préservation et d'amélioration :

- zone rurale de la Beauce ;
- vallée et coteaux dans le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- massif forestier de Rambouillet et ses abords ;
- vallées de Vaucoeurs et de la Mauldre ;
- plaine de Versailles ;
- massifs forestiers de Versailles et de Saint-Germain ;
- les coteaux de la vallée de la Seine ;
- boucles de Moisson et de Guerres, et forêt de Rosny ;
- marge sud du Vexin ;
- îles et berges de la Seine ;
- plaine de Montesson où s'impose une composition de qualité s'inscrivant dans la logique de l'axe.

Conclusion

Titre :

Date de publication :

Auteur :

Type de document :

Où trouver le document ?

Contexte (politique, commande...)

Objectif de l'étude :

Délimitation du territoire de l'étude :

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Connu, reconnu ?

Terminé, en cours ?

Sommaire :

Principales thèses :

SDAURIF**1976**

IAURIF

Schéma directeur

IAURIF téléchargeable sur le site de la DREIF

schéma directeur de la région parisienne qui actualise le SDAURP 1965

voir l'avant-propos

La région Ile-de-France

La Plaine de Versailles et le plateau des Alluets ne sont pas particulièrement cités. Ces sites sont englobés dans de plus larges territoires (l'ouest de Paris, ou dans le prolongement de Versailles)

document d'urbanisme de référence - terminé

Avant-Propos**Introduction****Première partie : Le parti général d'aménagement****Deuxième partie : les compléments du parti d'aménagement, commentaire des principales cartes****Conclusion****Avant-Propos**

Aussi, bien que dépourvu d'existence légale et de valeur juridique, le SDAURP de 1965 modifié en 1969, a-t-il acquis, au fil des années, une réelle autorité de fait pour devenir le cadre de référence des politiques et des décisions d'urbanisme dans la région d'Ile-de-France et pour tout dire, la charte de l'aménagement régional.

Loi du 30 décembre 1967 consacre officiellement la notion de schéma directeur et institue une armature de textes : schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, schémas de secteurs et plans d'occupation des sols, succédant aux anciens plans d'urbanisme.

Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France devenait un document dont non seulement la loi rendait l'élaboration obligatoire, mais dont elle faisait la clé de voûte du système de planification urbaine en région IDF.

Sans doute le décret du 2 juin 1975 est-il venu modifier cette construction en disposant que « les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et les schémas de secteurs doivent être compatibles avec le Schéma directeur de la région IDF... Ils peuvent être approuvés avant que n'intervienne l'approbation du schéma directeur de la région. Pour remédier à ce vide juridique, le gouvernement a demandé par une lettre du 24 mai 1974 que soit entreprise la mise à jour du schéma directeur en vue de son approbation.

La réalisation de grands équipements, le démarrage des villes nouvelles, une politique foncière ambitieuse, la réorganisation progressive de la première couronne, ont sensiblement modifié le visage et la vie de la région.

Comme tout schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, celui de la région IDF n'est ni un plan d'urbanisme, ni un programme d'équipement. C'est la trame des autres documents d'urbanisme (les SDAU locaux et les POS) Il doit fixer des objectifs d'aménagements sans arrêter dans le détail les modalités de leur mise en œuvre

Dans ce schéma abandon de la description des objectifs d'aménagement par secteur qui relève plus des SDAU locaux que du schéma d'ensemble de la région.

Des cartes retenues : là où il y a eu des changements importants ou apparition de conceptions nouvelles : protection et restructuration de l'agglomération centrale, les transports, la trame verte, la composition du paysage urbain.

Introduction**La région IDF de 1965 à 1975**

Les principes d'aménagement à l'épreuve des faits

Rapide résumé du plan de 1965 (éléments d'analyse, les trois principes d'aménagement...)

Éléments d'un bilan 1965-1975

- ralentissement de la croissance démographique (mouvement de départ de paris plus nombreux que l'arrivée) ; dépeuplement de Paris s'accélère ; croissance ralentie des départements de la première couronne, rythme élevé de la croissance des départements en périphérie
- évolution de l'emploi en retrait des prévisions de 1965
- progression continue du nombre de logements construits qui a permis de faire face à la croissance démographique et renouveler une partie du parc existant, amélioration du confort et des conditions d'occupation des logements mais insuffisance de la construction sociale (à Paris surtout) et redistribution géographique accentuée aggravation de la ségrégation sociale au sein de l'agglo.
- Réflexion plus approfondie sur la place des transports dans l'aménagement et donc politique plus dynamique. Effort important d'investissement dans les transports en commun qui se ressentira dans les années à venir.
- Début du desserrement des équipements (création de centres culturels, hôpitaux, surfaces commerciales.

Période marquée par :

Lancement des villes nouvelles, création des EPSC, acquisitions de 12 000ha de terrains, création d'équipements administratifs, les pôles restructurateurs de banlieues

Difficultés de la mise en œuvre du plan de 1965 :

Construction de logements dans la grande couronne, lenteur du démarrage des villes nouvelles, création de ZAC qui ont concurrencé les villes nouvelles ; problème d'équilibrage des bureaux vers l'Est de l'agglo.

Le plan de 1965 a permis d'éviter la poursuite du développement en tâche d'huile, le grignotage des espaces verts, absence de centres urbains nouveaux remédiant au monocentrisme.

Les espaces ouverts à l'urbanisation, en particulier dans les villes nouvelles, l'ont en effet été de manière à maintenir les zones interstitielles agricoles et les espaces verts, ce qui permet la mise au point d'une véritable politique des zones naturelles d'équilibre. Certains aspects avaient été sous-estimés : dépeuplement de l'agglo centrale, localisation des activités, protection et aménagement de l'espace ouvert, et la reconquête de l'espace urbanisé.

Première partie : Le parti général d'aménagement

Chapitre 1 : la région d'IDF aujourd'hui et ses perspectives d'évolution

La région IDF en 1975 : 10 millions d'habitants, 12 000 km², 820 habitants au km²

Evolution démographique à revoir à la baisse (65 millions d'habitants en 2000 plutôt que 75)+croissance des petites villes et villes moyennes, renversement des échanges de la population avec la province.

Hypothèse que la région iDF compterait environ 12 millions d'habitants à la fin du siècle (11 millions en fait)

Evolution économique :

Augmentation du pouvoir d'achat depuis 1962

Les dimensions de l'urbanisme en région IDF

augmentation de 2 millions d'habitants, création de 10 à 15 millions de mètres carré de bureaux, 1.5 million de logement nouveaux, doublement du nombre de déplacements quotidiens...

La région IDF et l'aménagement de son territoire :

En 1965, la politique nationale d'aménagement du territoire avait comme principe d'organiser la croissance démographique et économique du pays autour de 8 métropoles d'équilibre (cf. schéma p26). Depuis cette politique a élargi son champs d'action et ses moyens d'intervention se sont précisés et enrichis. Les décisions importantes pour la région IDF ou pour la province se prennent désormais en se référant aux besoins de l'une et de l'autre. (décentralisation des activités, des services, recherche, administration...) aujourd'hui, ces métropoles d'équilibre croissent plus vite que l'agglomération parisienne.

Objectif plus récent de l'aménagement du territoire concerne les villes entre 15000 et 200 000 habitants.

Cf. carte la région parisienne et le bassin parisien : on y voit des zones rurales à préserver mais pas la plaine de Versailles

La région d'IDF et le bassin parisien :

1966 : le gouvernement crée le groupe interministériel d'aménagement du bassin parisien (15 départements, 7 région) Mais le Bassin parisien ne constituait qu'un ensemble de petites régions sans unité économique ou géographique. Il reste le

premier bénéficiaire de la décentralisation industrielle. Croissance et essor des villes roches de Paris.

Le gouvernement a retenu en 1970 2 principes :

- orienter vers les régions de la couronne les activités qui doivent s'implanter à proximité de Paris et qui autrement alimenteraient de manière excessive la croissance parisienne.

- Organiser le développement de l'ensemble du bassin parisien de telle sorte que chacune de ses parties en tire le meilleur profit.

4 zones d'appui : la vallée de la basse Seine (Vernon-Mantes, les vallées de l'Oise et de l'Aisne, zone Nord champenoise, la Loire moyenne. +9 centres régionaux. Mais déséquilibres entre ces zones d'appui apparaissent.

Chapitre 2 : le parti général d'aménagement

Les finalités :

1. améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'IDF

rechercher un meilleur équilibre habitat-emploi, améliorer les conditions d'habitat, développer équipements collectifs

2. protéger et mettre en valeur les ressources naturelles et le patrimoine bâti

la décennie qui vient de s'écouler a permis de mieux mesurer l'importance de ce bien rare qu'est devenu l'espace. L'espace, cadre organique, au sein duquel se développent les grands équilibres écologiques indispensables à la vie. L'espace, cadre végétal, au sein duquel les citadins peuvent satisfaire ce besoin essentiel de contact avec la nature. L'espace, cadre architectural, au sein duquel s'épanouissent ou non les caractéristiques de la vie urbaine.

3 objectifs :

- maintenir les grands équilibres écologiques nécessaires à la survie de l'espèce (protection eau, terroirs fertiles, bois, et réduction des nuisances sonores)
- faciliter les occasions de rencontre du citadin avec la nature (espaces verts et de loisirs, maintien des ZNE discontinuités nécessaires dans l'urbanisation)
- mettre en valeur le paysage urbain en poursuivant une politique ambitieuse de protection et de réhabilitation du patrimoine bâti, en sachant insérer les formes modernes d'habitat dans des sites urbains traditionnels et marquer notre époque de quelques signes architecturaux à sa mesure.

3. assurer l'adaptation de l'appareil de production et de commandement

4. maintenir le rôle international de Paris et de sa région

il s'agit pour la capitale d'épouser son siècle

Les lignes directrices de l'aménagement régional :

Les 3 principes de 1965

- Les **villes nouvelles** demeurent une des bases de ce schéma
- Des **axes préférentiels** d'urbanisation (rupture avec l'évolution antérieure de l'urbanisation le long des axes fluviaux, ferroviaires et routiers) le nombre de ces axes doit être limité pour ne pas que l'urbanisation comble les espaces intercalaires.
- **L'unité de la région urbaine**, un peu abstrait (possibilité de choisir lieu d'habitat et d'emploi sans pour autant opter pour l'inconfort ou l'isolement) ; nécessité d'un réseau de transport suffisamment maillé ;

1. le parti général d'aménagement

4 composantes :

- Une organisation urbaine polycentrique

- Les axes préférentiels situés sur les plateaux, 2 axes tangentiels au centre parisien : l'un au nord, de la vallée de la Marne à Pontoise, l'un au sud, de Melun jusqu'au plateau de Trappes.
- la diversité des pôles urbains (Paris, pôles d'emploi dans la proche banlieue, les villes nouvelles (Cergy Pontoise, Marne la Vallée, St Quentin en Yvelines, Evry et Melun-Senart

- la protection et l'aménagement de l'espace rural

cf. fig 4 p.42

Les principes d'organisation

Le document de 1965 ne traitait pas des zones spécifiquement agricoles de la région IDF. L'espace agricole et forestier y était évoqué uniquement sous

deux aspects :

- les zones de transition à organiser
 - les zones de loisirs (forêts, plans d'eau, vallées à aménager)
- le document de 1965 insistait sur les larges dimensions de la zone à urbaniser pour éviter la concentration et la densification, depuis 3 préoccupations :
- multiplication des nuisances qui accompagnent la croissance économique qui incite à préserver l'intégrité des espaces naturels, c'est à dire des espaces agricoles et forestiers et renforce le sentiment de leur rareté
 - les franges de la zone urbaine figurant dans le document de 1965 sous le titre de zones de transition se sont révélées difficilement contrôlables en l'absence de directives spécifiques limitant le droit de construire dans ces espaces
 - l'insertion progressive d'éléments urbains dans le milieu rural perturbe rapidement l'économie agricole. Or le maintien d'exploitations agricoles rentables et le meilleur garant de l'intégrité des sites ruraux.

Définition d'une politique de trame verte :

2 principes :

- un parti d'urbanisation discontinue le long des axes préférentiels et l'aménagement de coupures vertes d'intérêt général ou local.
- La définition et la protection d'espace à dominante végétale combinées à la création d'un réseau d'espaces de loisirs adaptés aux besoins.

Politique des ZNE : dont la plaine de Versailles

Des fonctions multiples et complémentaires : loisirs, productions agricoles, alimentation en eau, gestion du patrimoine paysager et bâti.

Cf Fig 4 avec les fronts ruraux

Substitution du terme de « zones de transition à organiser » de 1965 à « zones d'intérêt récréatif et/ou paysager et/ou écologique ».

Le parti d'aménagement de l'espace rural

A l'ouest la pression de l'urbanisation doit être endiguée :

- dans la PV qui constitue une ZNE entre la zone urbanisée de St Cyr, Plaisir, la forêt de Marly, la vallée de la Seine et celle de la Mauldre
- à partir de la zone urbanisée de Meulan-Mantes, dans des secteurs dont il convient de préserver le site, comme les vallées de la Mauldre et de la Vaucoeurs, ou la vocation de loisirs comme la boucle de Moisson.

- **le développement modéré des villes petites et moyennes de la périphérie**
- **l'organisation des transports**

2. Présentation de la carte de synthèse

- l'urbanisation agglomérée
- l'espace rural
- l'urbanisation discontinue
- les infrastructures de transports et de circulation

Deuxième partie : les compléments du parti d'aménagement, commentaire des principales cartes

Chapitre 1 : l'agglomération centrale Paris et sa couronne

Paris :

Diagnostic : population, logement, emploi, équipement, transports
Objectifs d'aménagement et d'urbanisme
Commentaires de la carte

La première couronne :

Cf carte

Diagnostic : les relations de la banlieue avec Paris, les déséquilibres internes à la banlieue, les différents espaces de la banlieue
Commentaire de la carte

Chapitre 2 : commentaire des cartes « transports »

Les transports et le parti d'aménagement :

Principes (rer st quentin en Yvelines)

L'organisation des transports de voyageurs cf. cartes

Le transport des marchandises

Présentation des cartes :

Les liaisons régionales

Les liaisons locales

Accent sur les transports en commun par rapport à 1965 (diminution par auto, difficulté de faire autoroute dans paris, préoccupation de l'environnement, préserver sites sensibles – A86 à l'ouest notamment

Chapitre 3 : le cadre de vie, la trame verte

La trame verte se compose de 2 éléments :

- les espaces verts urbains : espaces de proximité accessible à partir de lieux de résidences ou lieux de travail et parcs naturels
- les espaces naturels (de caractère essentiellement rural extérieurs à l'agglomération qui comprennent les grands massifs boisés et les grandes unités agricoles s'étendant au delà de la zone d'urbanisation.

Ces discontinuités sont des éléments essentiels du parti d'aménagement et font à ce titre l'objet d'une politique spécifique : les zones naturelles d'équilibre

Les composantes de la trame verte :

Les espaces verts urbains

Il reste beaucoup à faire pour obtenir un réseau organisé.

Des actions possibles :

Acquérir des espaces verts privés dans l'agglomération ou rechercher la mise au point d'accords contractuels pour l'ouverture publics de ces sites, opérer des transferts de propriétés, réaffecter des terrains...

Les espaces naturels et ruraux

Les forêts

Les ZNE

La campagne apparaît de plus en plus comme un élément essentiel à tout effort cohérent d'aménagement. Cette politique vise à conférer aux grands espaces ruraux situés au contact de l'agglomération – qualifiés de ZNE- un rôle dynamique dans le développement agricole et dans l'accueil des activités de loisirs.

Ces zones sont : La plaine de France, le plateau de Brie, la plaine de Versailles, les plateaux du sud, le Hurepoix

Elles doivent assurer les fonctions suivantes :

- l'organisation de l'espace régional en maintenant des discontinuités entre les axes de développement
 - la production agricole et forestière associée à la gestion du paysage rural
- Elles sont gérées pour l'essentiel par des agriculteurs.

Il conviendra :

- d'assurer le fonctionnement d'un marché des terrains agricoles accessible aux agriculteurs
- de pratiquer une politique de restructuration foncière conciliant les nécessités de la production agricole, de la gestion des paysages et de la protection des équilibres biologiques
- de maintenir les grandes cultures et d'étendre les cultures spécialisées
- de développer l'intervention publique dans les zones où l'usage agricole des sols est plus difficile à maintenir, par exemple dans les vallées
- d'instaurer des régimes d'aides à certaines activités (pépinières, serres, élevages...)
- de définir les statuts de l'agriculture dont une des fonctions serait de gérer le paysage
- le maintien d'un cadre de vie rural
- la conservation et valorisation des ressources naturelles et des richesses culturelles et scientifiques... (flore, faune, patrimoine historique culturel, type d'habitat, diversité des paysages agraires...)
- le développement des loisirs et des activités de plein air

ce ne sont pas des zones dont l'évolution serait figée mais des zones vivantes et dynamiques où la densité d'occupation des sols devra rester faible et dont le caractère traditionnel sera préservé.

Commentaires de la carte :

La carte distingue :

Les forêts (ouvertes au public, à ouvrir, les autres), les zones agricoles (grandes cultures et polycultures, cultures spécialisées (coteaux d'Orgeval...), les zones d'intérêt récréatif/ paysager/écologique, les ZNE, les espaces verts urbains, les mesures pour améliorer le paysage urbain, les zones dont le patrimoine justifie sa mise en valeur

Chapitre 4 : Le cadre de vie, la composition du paysage urbain

La mise en forme de la ville et son environnement rural

- le caractère du site
 - relief d'une élégante simplicité
- un axe nord ouest – sud est ; un triple étagement de niveau séparé par des talus (le lit des vallées importantes, seine, marne, Oise), des terrasses dans les axes fluviaux, les plateaux
- une trame foncière principe d'ordonnance des paysages
- le parcellaire foncier commande les formes globales et élémentaires du paysage urbain et rural. A l'ordre foncier et à celui des tracés monumentaux s'est superposé depuis le 19e siècle le réseau fonctionnel des voies ferrées et autoroutières. Cela permet d'établir un guide pour la mise en forme de la ville

Les principes généraux de la composition du paysage urbain

Prendre en compte les nouvelles composantes de l'espace urbanisé
Préparer les terrains aux mutations à venir
Développer le réseau des espaces urbains majeurs de la capitale
Organiser le nouveau jalonnement de l'espace parisien

Les premières actions de composition du paysage régional

Les fronts urbains = un des moyens pour éviter l'urbanisation dans les zones de discontinuité urbaine, les nouvelles façades de la ville, leur assise devra être traitée en « glaciais » c'est à dire de vastes zones non bâties s'appuyant sur des ensembles naturels

En lisière, les grands ensembles forestiers, qui font maintenant partie de l'agglomération, et spécialement dans les villes nouvelles où de tels contacts sont nombreux, les fronts bâtis devront être maintenus en retrait par rapport à la lisière des forêts afin de conserver une zone-tampon nécessaire à la bonne gestion écologique de celles-ci. Une transition paysagère et fonctionnelle pourra être assurée au moyen de jardins, mails, parcs.

Les reliefs boisés- Valoriser la couronne boisée

Le chenal de la Seine

Les réseaux autoroutiers

Commentaire de la carte

Les formes supérieures des paysages et les moyens de leur organisation
Les vues nouvelles sur l'agglomération à partir des autoroutes
Les zones d'ambiance paysagère principale
Les principaux repères qui jalonnent la ville
Le canevas foncier et viaire
Les points signalés par leur position topographique singulière

L'objet de cette carte n'est pas de proposer ou d'imposer un projet mais d'amorcer un processus qui devra être complété par des mécanismes plus détaillés de contrôle de l'évolution du cadre de vie régional

Chapitre 5 : orientations pour une première phase

Une stratégie différenciée pour atténuer le déséquilibre habitat-emploi
L'exécution d'un programme prioritaire d'infrastructures de transports
Une seconde phase de réalisations des villes nouvelles

Conclusion

Annexes / La région IDF de 1965 à 1975 /Les cartes

Titre :	SDAURP SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION PARISIENNE 1965
Date de publication :	IAURIF
Auteur :	Schéma directeur
Type de document :	fourni en version numérique
Où trouver le document ?	Premier schéma directeur de l'Ile-de-France Création de l'IAU
Contexte (politique, commande...)	voir l'avant-propos
Objectif de l'étude :	On ne parle que très peu de paysage, sauf en terme de qualité du cadre de vie et d'espace de loisirs... L'agriculture n'est pas encore vue comme un moyen de garantir ce qu'on appelle alors des « espaces libres » Le rôle des agriculteurs est oublié dans ce schéma. Dans les espaces libres, il semble n'être compris que les forêts et l'eau... et les champs ?
Rapport à la nature, à l'agriculture :	La région Ile-de-France
Délimitation du territoire de l'étude :	La Plaine de Versailles et le plateau des Alluets ne sont pas particulièrement cités. Ces sites sont englobés dans de plus larges territoires (l'ouest de Paris, ou dans le prolongement de Versailles)
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	document d'urbanisme de référence - terminé
Connu, reconnu ?	Avant-Propos
Terminé, en cours ?	Introduction générale
Sommaire :	Chapitre 1 : Commentaire générale de la carte au 1/100 000 Chapitre 2 : les transports Chapitre 3 : les activités Chapitre 4 : les loisirs Conclusion générale
Principales thèses :	Avant-Propos Rappel des faits antérieurs : En 1928 tombent les fortifications de Thiers qui séparaient Paris de sa banlieue. Raymond Poincaré crée un comité supérieur d'organisation de la RP ; pour la première fois, les notions d'agglomération et de région s'imposent dans les esprits. L'unité de la RP dans son ensemble était reconnue. Loi du 14 mai 1932 définit la RP comme l'intérieur d'un cercle de 35km de rayon tracé autour de Notre-dame soit 3800km ² à l'époque. (la RP en 1965 : 12000km ²) Mai 1934 : premier plan d'aménagement adopté en 1939. Suspension de toute possibilité de réalisation en matière d'urbanisme pendant 10 ans (guerre) Loi du 28 août 1941 confirme l'approbation de la loi de 1934 et élargit la RP en englobant les départements de la Seine, Seine et Oise et Seine et Marne. Loi du 15 juin 1943 : institution du Comité d'Aménagement de la Région Parisienne (CARP) et son service technique (SARP) rattaché au ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme. C'est finalement le 6août 1960 que sera approuvé le PADOG établi par le SARP sous la direction de M. Gibel. 2 août 1961 : Création du District de la Région de Paris avec comme premier objet : l'étude des problèmes qui ressortissent à l'aménagement et à l'équipement de tout ou partie de la RP. Son délégué général est chargé de proposer au gouvernement et de coordonner la politique d'aménagement et de l'équipement de la RP. Il dispose d'un service d'aménagement de la RP et de l'Institut d'Aménagement et d'urbanisme de la RP. L'IAURP a pour mission l'étude à long terme de l'avenir de la RP. SDAURP de 1965. Introduction générale : Evolution prévisible de la RP : Evolution économique et démographique : Augmentation à prévoir du temps libre, du pouvoir d'achat, des emplois tertiaires, et des déplacements. Les besoins de demain se révèlent doubles, triples, voire même quadruple de ceux qui devraient être satisfaits aujourd'hui. Prévoir une nouvelle dimensions des villes, une nouvelle dimension de l'Urbanisme.

Objectif de l'urbanisme et de l'aménagement en RP :

L'urbanisme crée le cadre physique de la vie de l'homme, il met en jeu très largement les modes de vivre et son but est de contribuer au « bien-être » ou plus ambitieusement au « bonheur ». D'où il faut diminuer la fatigue (transports et habitat), restaurer une possibilité de choix de vie et créer le cadre et les conditions d'une meilleure architecture. Il est indéniable que passer 8 ou 10 heures par jour, face au mur aveugle d'une cour obscure ou devant un paysage dégagé comportant un morceau de ciel et de verdure, n'est pas une mince différence.

Le SDAURP, son objet et sa portée :

Il faut une bonne implantation des équipements et des logements et cela à différentes échelles (à l'intérieur du quartier, dans les logements même..., entre les quartiers et dans les grandes agglomérations)

Schéma directeur, il n'est ni plan d'urbanisme, ni programme d'équipement, il est la trame des plans d'urbanisme et des plans d'équipement parce qu'il définit les orientations majeures dans ces deux domaines. Comment :

Localisation des espaces libres et des zones construites et à l'intérieur de celles-ci des dominantes d'habitat et d'activités. En matière d'équipement, le schéma définit le cadre dans lequel seront assumées les différentes fonctions urbaines (transports, activités, loisirs)

Chapitre 1 : Commentaire générale de la carte au 1/100 000

1.Situation actuelle de Paris et sa banlieue

Situation de fait :

3 images de Paris : le Paris du visiteur, la ville de Paris, le grand Paris ou l'agglomération parisienne. On s'y perd physiquement et intellectuellement (statistiques...)

Une agglomération parisienne anormalement petite pour sa population actuelle.

Une population inégalement répartie, surpeuplement au centre, sous-peuplement à la frange et frange étroite. Cf ? tableau densité au sol p.39 et comparaison Paris/Londres p.40

La disparition des espaces libres

L'agglomération s'étend en doigt de gant. La nature s'éloigne davantage et le nombre d'habitant qui en sont privés augmente considérablement.

la banlieue sous-équipée

Sur les espaces libres disparus ont été presque exclusivement édifiés des logements. Quelle était la vocation pour une large part de ces espaces libres ? Il est illusoire de penser qu'elle était de demeurer en l'état, car il n'est guère possible de conserver longtemps des terres agricoles presque enclavées dans la ville. Leur vocation était pour une part d'être aménagés en espaces verts – forêts ou parcs de loisirs – au bénéfice des citadins, pour une autre part de recevoir des stades, des lycées, des facultés, des hôpitaux...

Initiatives pour faire face aux besoins de logements et absence de schéma directeur ont fait la situation actuelle. + insuffisance d'emplois en banlieue

le centre congestionné

la lenteur de la rénovation

Situation de droit :

un périmètre d'agglomération trop petit

3 conséquences : réduction progressive des espaces libres à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, hausse du prix des terrains, spéculation sur les terrains à l'extérieur.

le contrôle des implantations d'activités

Prise de conscience :

la reprise des grands équipements pour décongestionner le cœur et vivifier les banlieues ; la nécessité de l'urbanisme ; le dépassement de l'agglomération actuelle

2.Principes d'urbanisme au niveau de Paris dans son ensemble

Pour faire face à l'insuffisance des grands ensembles et à l'absence d'équipements collectifs dans trop de banlieues, à la congestion du centre : Créer des nouveaux centres urbains qui seront villes nouvelles dans les zones d'extension et centres urbains renforcés, diversifiés, rénovés dans les banlieues actuelles

Il faut sortir du périmètre d'urbanisation et que ces extensions soient canalisées selon des axes préférentiels.

Pour permettre enfin des interdépendances entre l'agglomération actuelle et ses extensions à venir, entre les espaces construits et les espaces libres, entre les villes d'agglomération et les campagnes, il faut organiser la région urbaine de Paris.

Des centres urbains nouveaux :

Des orientations :

Améliorer le réseau de transports, améliorer les équipements dans les banlieues au niveau de la commune ou du grand ensemble, la construction en dehors de l'agglomération de ce qui serait en quelque sorte un centre « bis ». (avantage de l'innovation architecturale...)

Des axes préférentiels d'urbanisation et de transport :

Des orientations :

L'implantation systématique des villes nouvelles dans les espaces libres au plus près de l'agglomération existante. (extension en tâche d'huile)

La disposition des villes nouvelles en couronne de points isolés (rejet de l'allongement de l'agglo mais il existe déjà de nombreuses villes d'importance à 50km de Paris et ce serait leur imposer une concurrence. Et emplois plus difficiles à déplacer que des hommes et absence de ligne de forces géographiques ou économiques)

L'orientation retenue : les axes préférentiels ; solution urbanistique la plus efficace et au moindre coût en transport...

Le réseau de communications : les axes de transport

L'unité de la région urbaine de Paris

Le citadin est avide de détente physique auprès des plans d'eau ou des forêts. Les agriculteurs trouvent dans les agglomérations proches un débouché connu et familier à leur produits. Les petites villes et villages de la région qui doivent s'étendre sans perdre leur charme offrent au premier des résidences secondaires et aux autres des centres de ventes et d'achat.

3.Description du parti d'aménagement

Vue d'ensemble du schéma d'aménagement :

les sites de la région de Paris

les liaisons avec les autres régions

le double axe principal : La Seine-Aval au large des deux rives

les axes secondaires et leur liaison avec l'axe principal : les axes tangentiels

Description par zones du SDAURP

Le Nord et la vallée de l'Oise

Le Sud Ouest et l'Ouest : de l'autoroute du sud à Versailles et Mantes

La vallée de la Seine en aval de St Germain

L'Ouest proche de Paris

Le Sud Est et la vallée de la Seine en amont de Paris

L'Est

P110 : Le Sud Ouest et l'Ouest : de l'autoroute du sud à Versailles et Mantes
Cf. Schéma des principes d'aménagement p.112

Etat actuel :

Concernant le territoire de l'APPVPA :

A l'Ouest de Versailles, dans les communes de St-Cyr, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, les Clayes, Plaisir, se réalisent d'importantes opérations d'habitat, attirées par le débouché de la branche sud de l'autoroute de l'Ouest et la desserte ferrée sur Versailles et Paris.

... le plateau de Saclay est demeuré affecté aux activités agricoles

A aucun moment on ne parle particulièrement de l'activité agricole de la plaine de Versailles et du rôle qu'elle pourrait jouer.

Principes d'aménagement de l'agglomération existante :

... les poussées à l'ouest de Versailles doivent être contenues car elles mettent en cause la préservation du prolongement du site historique

les communes devront connaître une phase de mise en ordre et d'équipement.

Deux villes nouvelles : Palaiseau et Plaisir les Gâtines (À partir des années 1960, Plaisir subit une explosion de l'urbanisation. Celle-ci est attribuée à la création de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines[8] et au premier Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP) de 1965. Pour Plaisir, le SDAURP se concrétise par la création de la zone opérationnelle d'habitat (ZOH, qui deviendra une ZAC) de Plaisir-Les Clayes (1966) qui prévoit l'implantation de 7 500 logements, des activités industrielles)

Chapitre 2 : les transports

Le RER :

La ligne transversale Est-Ouest
Les lignes transversales Nord-Sud
Possibilités de liaisons tangentielles

Le réseau routier : Création des autoroutes de banlieues

Les transports à grande distance

Chapitre 3 : les activités

Rien ou presque sur l'agriculture

Chapitre 4 : les loisirs

Orientations générales du schéma directeur :

l'espace nécessaire aux loisirs est donné par la prise en compte de la région urbaine toute entière
les liaisons régionales nécessaires sont assurées par les nouveaux axes de transport
les axes d'urbanisation ont été déterminés de façon à s'ordonner aux fleuves et aux forêts, les deux grands sites de loisirs de plein air.

Les aménagements de loisirs

Les forêts

Elles sont soumises à une certaine pression. Se posent les problèmes d'acquisition par les collectivités publiques d'aménagement
Les plans d'eau
Les petites vallées
Les équipements de loisirs des centres urbains
Les équipements locaux et leur regroupement

Conclusion générale

Titre :	LES PROGRAMMES AGRIURBAINS : UN PARTENARIAT ENTRE AGRICULTEURS ET COLLECTIVITÉS, UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE - 10 EXEMPLES FRANCILIENS
Date de publication :	JUILLET 2005
Auteur :	Laure de BIASI (IAURIF) et Danièle PUJOL (DRIAF)
Edition :	IAURIF-DRIAF
Type de document :	Etude
Où trouver le document ?	ENSPV ou documentation IAURIF
Objectif de l'étude :	faire connaître sous forme de fiches descriptives 10 programmes actuellement en cours sur l'IDF
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	La plaine de Versailles fait partie de ces exemples de programmes agriurbains
Connu, reconnu ?	connu - terminé
Terminé, en cours ?	
Sommaire :	

Introduction

Première partie : l'émergence des programmes agriurbains

1.1. L'agriculture périurbaine : un défi

1.2. la naissance des programmes périurbains : un partenariat entre agriculteurs et collectivités

1.2.1. un nouveau mode de gouvernance

1.2.2. la mise en oeuvre des programmes

1.2.3. la naissance des programmes en France et en IDF

Deuxième partie : Etat d'avancement des programmes agriurbains franciliens

2.1. Identification des programmes franciliens

2.2. les 10 programmes franciliens étape par étape

2.2.1. L'initiation

2.2.2. L'engagement des acteurs, le portage du projet, l'animation

2.2.3. Points clés, obstacles et limites

Troisième partie : Maintien et développement de l'agriculture dans les programmes agriurbains : exemples en termes de foncier, de viabilité économique, de réponses aux attentes sociales

3.1. La pérennisation du foncier agricole

3.1.1. Les documents d'urbanisme : cadre juridique de la destination des sols

3.1.2. L'intervention foncière : action régionale, départementale et communale, action de la SAFER

3.1.3. De nouveaux outils de protection : les Zones agricoles protégées (ZAP)

3.1.4. Des actions spécifiques de remise en culture des friches

3.2. Les conditions du maintien et du développement du potentiel économique agricole

3.2.1. Les conditions du maintien de l'activité agricole

3.2.2. la valorisation de la proximité urbaine

3.3. La réponse aux attentes de la population et des collectivités

3.3.1. Fonctions paysagères et environnementales

3.3.2. Fonctions récréatives et pédagogiques

3.3.3. Fonctions sociales

3.3.4 Services à la population

Conclusion

Introduction

Depuis fin des années 80, des programmes d'agriculture périurbaines sont engagés pour maintenir les espaces périphériques des pôles urbains. (garants d'un cadre de vie et de paysages de qualité et outil de gestion à moindre coût)
Ces démarches de l'Etat et du Conseil Régional prennent différentes formes : programmes d'agriculture périurbaine, charte agricole, programme agriurbain. C'est un nouveau mode de gouvernance participative entre collectivités et agriculteurs pour gérer un territoire.

Première partie : l'émergence des programmes agriurbains

1.1. L'agriculture périurbaine : un défi

espaces agricoles représentent 53% de la superficie de la région.

Surface agricole utile et nombre d'exploitation

Culture et orientation agricole

Le devenir des exploitations

Le périurbain : une réalité multiforme et des définitions multiples

- un espace en mutation accélérée
- les contraintes qui s'exercent sur l'agriculture périurbaine
- La valorisation de la proximité urbaine
- Agir en périurbain : une stratégie gagnants - gagnants

Fonction de production de l'agriculture périurbaine et elle joue un rôle essentiel dans le développement durable de l'agglomération en termes d'espaces de nature, de respiration et de coupures vertes près de la ville

dans les programmes agriurbains, toutes les composantes des espaces agricoles sont prises en compte : production, et fonctions environnementales, écologiques, paysagères, sociales...

1.2. la naissance des programmes périurbains : un partenariat entre agriculteurs et collectivités

1.2.1. un nouveau mode de gouvernance

ce sont des démarches volontaires à l'initiative généralement de communes ou d'agriculteurs sur des territoires communaux ou intercommunaux.

1.2.2. la mise en oeuvre des programmes

- de la phase étude diagnostic au programme d'actions
- Les principaux thèmes à aborder
- La mise en oeuvre du programme et l'engagement des partenaires

1.2.3. la naissance des programmes en France et en IDF

Réseau «Terres en villes» association paritaire entre élus et responsables agricoles rassemble 12 pôles urbains et leurs espaces agricoles périphériques. (Perpignan, Aubagne, Nantes, Rennes, Agen, Amiens, Angers, Lorient, Toulouse, Poitiers, Grenoble)

Ces territoires se sont engagés dans la recherche d'un aménagement et d'un développement durable équilibré, qui intègre la mise en place de politiques agricoles et forestières périurbaines.

En IDF : contexte complexe. Les programmes agriurbains s'organisent autour de communes de petite taille où les espaces agricoles sont encore significatifs. Pas d'unique programme mais des petits programmes indépendants. Initiateurs divers : collectivités, agriculteurs, élus, CR, DRIAF.

cf carte p12 des programmes agriurbains.

Deuxième partie : Etat d'avancement des programmes agriurbains franciliens

2.1. Identification des programmes franciliens

10 programmes retenus selon les critères suivant :

- un territoire en zone périurbaine (tout ou partie)
- une accumulation d'études locales ou initiées par des organismes régionaux ou nationaux qui ont précédé la réflexion
- émergence d'actions intéressantes avec un lien ville/campagne qui confirme la considération de la problématique «agriculture et collectivité»

cf carte p.14

Fiches de présentation des programmes

Fiches actions (verte = foncier agricole ; bleues = maintien et développement du potentiel économique agricole ; roses = réponses aux attentes de la population et des collectivités)

2.2. les 10 programmes franciliens étape par étape

2.2.1. L'initiation

elle peut être locale ou à un niveau supérieur (CR pour les audits patrimoniaux, Etat

par un PDD)

Démarches initiées par des collectivités : Vernouillet, Marne et Gondoire, le plateau de Briard et la vallée du Morbras, Le triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix

Démarches patrimoniales mises en place par le Conseil régional sur demande de la Société d'agriculture et des arts pour relayer les initiatives locales prises par les agriculteurs (suite au rapport Deswarte de 1999) : Sénart, **Plaine de Versailles**, Plaine de Cergy, plateau de Saclay

Plaine de Versailles : La démarche patrimoniale suit une procédure mise en place par M. Ollagnon de l'Institut des stratégies patrimoniales (ISP) de l'INA-PG. Plusieurs phases :

1ère phase :

- audit macro et micro : auditions des acteurs (élus, agriculteurs, personnes de la société civile) et restitution orale
- séminaires de 15-20 personnes qui donnent lieu à des documents validés par les acteurs et restitution orale
- proposition de charte

2ème phase :

- Discussion de la charte et signature

3ème phase :

- Programme d'actions

chaque phase évaluée à un an ; audits financés par le CRIF et la caisse des dépôts et consignations.

Autres démarches :

Initiative conjointe entre agriculteurs et élus : plateau de Centre-Essonne

Plan de développement durable : Rambouillet

2.2.2. L'engagement des acteurs, le portage du projet, l'animation

Concernant la Plaine de Cergy, Plateau de Saclay, Sénart et Plaine de Versailles : 4 associations se sont créées (dont l'APPVPA).

Dans la PV, charte déjà approuvée par plus de 15 communes adhérentes à l'association, travail avancé car le territoire est homogène et la décision moins dispersée (à la différence des territoires de villes nouvelles)

L'animation et l'ingénierie du projet :

pas d'animateur sur la Plaine de Versailles

cf tableau p.20

2.2.3. Points clés, obstacles et limites

Territoire :

L'échelle des programmes doit s'appuyer sur une cohérence territoriale.

La dimension intercommunale semble être une articulation intéressante (habitude de travailler ensemble...)

Durée :

Bien que les acteurs aient conscience qu'un tel projet peut demander du temps, ils sont susceptibles de se désengager si cela s'avère trop long. La phase diagnostic ne doit pas être trop longue, il vaut mieux ne pas vouloir tout étudier, choisir des thèmes et les concrétiser rapidement par des actions.

Engagement des acteurs :

De tels projets demandent beaucoup d'investissement personnel. Les agriculteurs ont peu de temps à consacrer mais ils ont une action continue dans le temps, ils sont des partenaires précieux ; les élus sont soumis aux échéances électorales...

Financement / soutien technique

un soutien des CG, DRIAF, CR et Etat à maintenir pour assurer la viabilité des programmes.

Troisième partie : Maintien et développement de l'agriculture dans les programmes agriurbains : exemples en termes de foncier, de viabilité économique, de réponses aux attentes sociales

3.1. La pérennisation du foncier agricole

3.1.1. Les documents d'urbanisme : cadre juridique de la destination

des sols

Les schémas directeurs régionaux

Le SDRIF de 1994 traduit le fait que la maîtrise du développement urbain implique la préservation des espaces ruraux. Il prévoit 60 00 ha d'urbanisation nouvelle et pose un objectif de limitation de consommation d'espaces naturels de 1750ha/an. Des sites à urbaniser en continuité des zones urbanisées. Les espaces ouverts de ceinture verte sont plus ou moins protégés. Le SDRIF est le premier schéma à considérer réellement les espaces agricoles comme des espaces de production et reconnaît leur valeur patrimoniale et paysagère.

Sur les espaces agricoles :

zones jaunes : espace agricole ; «grands espaces à vocation économique agricole, ayant également une valeur patrimoniale certaine»

zones en vert clair : espace paysager ou espace vert ; «espace de moindre importance (du point de vue de la superficie) ; leur caractère plus fragile et la proximité de l'agglomération dense ont conduit à en assurer leur protection forte en s'appuyant sur leur valeur paysagère».

Dans les programmes agriurbains

10 zones d'études : 171 470 ha, l'espace agricole représente 41%. jaune : 20.8% et vert clair : 22.7%. Les territoires des programmes agriurbains se retrouvent pour moitié en espaces de production, pour moitié en espaces paysagers, bien que sur le terrain ces espaces soient également des espaces de production.

Les zones urbanisables et partiellement urbanisables au SDRIF 1994 représentaient respectivement 4.6% et 4.5% du territoire total des zones d'étude. Entre 1994 et 2003 2.2% ont réellement été urbanisés.

La volonté de préservation de l'espace agricole par les collectivités peut contrecarrer la volonté d'urbanisation. ex : Saulx-les-Chartreux, maintien en espace agricole d'une zone urbanisable.

cf tableau p. 27

SCOT et PLU

loi SRU du 13 décembre 2000 : réoriente l'aménagement du territoire vers une gestion plus équilibrée entre espaces urbains, naturels et ruraux. Mise en place des SCOT et PLU.

SCOT : outil de planification stratégique à l'échelle d'un territoire cohérent qui doit permettre aux élus de définir en commun la manière dont les aires urbaines doivent évoluer. , fixe les orientations générales de l'aménagement de l'espace, et les objectifs en matière d'habitat de mixité sociale, de transports en commun, d'équipements...

PLU : document stratégique de planification urbaine, opérationnel et prospectif à l'échelle communale ; document qui définit et régit l'usage des sols.

Dans les programmes agriurbains :

La grande majorité des programmes sont couverts par des SCOT approuvés ou en cours d'élaboration. Parfois les limites sont identiques, d'autres sont à cheval sur plusieurs SCOT.

cf carte état d'avancement des SCOT

Ces documents permettent d'affirmer la vocation agricole des terres et leur préservation.

3.1.2. L'intervention foncière : action régionale, départementale et communale, action de la SAFER

Les périmètres régionaux d'intervention foncière et la convention AEV -SAFER

L'agence des espaces verts : établissement public régional créé le 2 octobre 1976, financé par le Conseil régional d'IDF.

mission : étudier et mettre en oeuvre la politique de la région en matière d'espaces verts, forêts, promenades, espaces agricoles périurbains et milieux naturels.

L'AEV concentre ses interventions foncières sur des espaces reconnus d'intérêt régional dans le cadre de périmètre régional d'intervention foncière (PRIF). Les PRIF à vocation agricole sont destinés à faire l'objet d'une veille foncière (pour maintenir les prix fonciers au niveau de ceux de la terre agricole.

au 31/12/2004 : 67 PRIF en IDF, sur 33 150ha. L'AEV ne dispose pas du droit de préemption mais elle peut faire intervenir la SAFER qui exercera son droit de préemption.

cf tableau p.30

Les espaces naturels sensibles des départements

seul outil commun à tous les départements = ENS, créé en 1959 pour «préserver des fenêtres vertes sur le littoral provençal», concept d'ENS généralisé à tous les départements en 1961. Loi de 1985 modifiée par la loi de 1995 affirme la compétence des départements dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des ENS.

Sans être réellement adapté aux espaces agricoles car soumis à une ouverture obligatoire au public au bout de 10 ans, ils ont pu toutefois contribuer à leur protection.

Les conventions communes-SAFER

conventions de veille foncière possibles entre communes et SAFER pour protéger les espaces agricoles et naturels

Si la vente menace la vocation naturelle ou agricole du terrain, la commune peut alors demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption.

2 cas alors :

- la SAFER intervient en révision du prix jusqu'au retrait de vente, vente annulée et vocation conservée

- la SAFER acquiert au prix fixé et rétrocède à la commune ou autre candidat qui assurera la conservation de la vocation.

Dans les programmes agriurbains

Quand les communes sont en intercommunalités, possibilité d'avoir une convention SAFER et la communauté de communes ou d'agglomération (ex Marne et Gondoire) sur 179 communes concernées par les programmes agriurbains : environ 50 conventions signées communes SAFER et une communauté d'agglomération.

3.1.3. De nouveaux outils de protection : les Zones agricoles protégées (ZAP)

loi du 9 juillet 1999 : création des ZAP = zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de la production, soit de leur situation géographique.

La délimitation est faite par arrêté préfectoral pris sur proposition ou après accord du conseil municipal des communes intéressées. s+ des avis de la chambre d'agriculture, INAO et CDOA (Commission départementale d'orientation agricole)

la ZAP est une servitude d'utilité publique annexée aux documents d'urbanisme qui doivent la prendre en compte.

Dans les programmes agriurbains

projet le plus abouti : Vernouillet

projets en cours : les Essarts le Roi et St Rémy l'Honoré (78)

3.1.4. Des actions spécifiques de remise en culture des friches

Dans les programmes agriurbains

ex : Vernouillet

1ère étape de cette démarche : repérer les parcelles en friches, rechercher leur propriétaire pour engager une remise en culture des parcelles à l'amiable. Si pas d'accord amiable ou propriétaire introuvable, possibilité de demander le classement dans le domaine public puis la mise en vente des terres sans propriétaire ou un article L 125-1 du Code rural permet au préfet d'imposer la remise en culture des terres.

3.2. Les conditions du maintien et du développement du potentiel économique agricole

3.2.1. Les conditions du maintien de l'activité agricole

La circulation agricole

Les maîtres d'ouvrages des infrastructures, des aménagements routiers et des aménagements de villes méconnaissent souvent les spécificités des matériels agricoles et réalisent des ouvrages qui ne permettent pas le passage des engins.

Le bon fonctionnement des exploitations nécessite une circulation entre 3 pôles principaux :

- le siège de l'exploitation, lieu de stockage du matériel et des récoltes
- les parcelles agricoles
- lieux d'approvisionnement et de vente

Un programme périurbain est une opportunité pour réaliser un schéma des circulations agricoles et l'occasion de faire se rencontrer maîtres d'ouvrage, agriculteurs, Chambre d'Agriculture.

Dans les programmes agriurbains

Schéma des circulations agricoles existent en Val de Marne, avec des propositions d'aménagement et notice technique à l'attention des maîtres d'ouvrage (Plateau Briard et Vallée du Morbras)

L'équipement des espaces agricoles

Chemins d'accès, regroupement de parcelles, drainage, irrigation... sont nécessai-

res.

Les conditions de reprise/transmission des exploitations

Dispositifs existants (mais les actions de transmission/reprise restent ponctuelles :

- dispositif de l'Etat : PIDIL = programme pour l'installation et le développement des initiatives locales ; permet de financer le parrainage par le cédant d'un repreneur potentiel pendant un an.

- dispositif du Conseil Régional Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles (ATREA) permet de financer les ADASEA pour réaliser des enquêtes pour connaître état des successions, besoins, contraintes.

- les répertoires des installations des ADASEA recensent les exploitations susceptibles d'être cédées ainsi que les repreneurs potentiels.

Dans les programmes agriurbains

enquête sur le plateau de Briard a été réalisée. , un parrainage a ensuite été financé.

Le soutien aux filières spécialisées

dispositif PRIMHEUR = Programme régional pour l'initiative en maraîchage et horticulture dans les espaces urbanisés et ruraux.

+ soutien à la filière agriculture biologique et à l'élevage

Le soutien à la diversification

programme régional pour l'environnement, la valorisation agricole et l'initiative rurale = PREVAIR, destiné aux agriculteurs qui veulent valoriser leurs ressources agricoles en diversifiant les activités liées à l'exploitation.

3.2.2. la valorisation de la proximité urbaine

Le développement des circuits courts

- Vente directe sur les marchés ou à la ferme

Raccourcir les filières en limitant le nombre d'intermédiaires est une façon de réaliser plus de marge sur les produits agricoles, cela implique un réseau de clients, des actions de communication, des investissements pour un local de vente voire un local pour la transformation, de dégager du temps pour la vente.

Cela répond à une demande de qualité, c'est l'occasion d'échanger sur le métier, les contraintes la réalité de l'activité... et cela encourage les exploitants à s'orienter vers des produits de qualité.

la vente directe concerne les maraîchers ou éleveurs particulièrement

Qualités relationnelles sont primordiales, la valorisation économique est donc un métier à part entière en plus du métier de producteur.

En IDF : 21% des exploitations (15% au niveau national) et 45% des producteurs de légumes ont choisi ce mode de commercialisation.

- Cueillettes à la ferme

= ouvrir les champs au public

Dans les programmes agriurbains

il en existent plusieurs dans les programmes de la Plaine de Cergy, de Versailles, le plateau de Saclay, Sénart, Briard et Marne et Gondoire.

- Vente à des supermarchés

L'organisation en réseau

cela facilite les actions de communication

- Producteurs-vendeurs d'IDF

C'est une démarche collective qui permet d'identifier les producteurs et de les différencier des simples revendeurs par un logo.

Dans les programmes agriurbains

plus d'une vingtaine d'agriculteurs affiliés aux producteurs-vendeurs sont présents dans les programmes du Plateau Briard, rambouillet, Plaine de Versailles, Vernouillet et Cergy. (maraîchers et arboriculteurs)

- Groupement d'intérêt économique GIE «Chapeau de paille» existe depuis 1984, s'est développé en province.

Ce service apporte un suivi technique, économique, agronomique et commercial à la création de cueillette.

Dans les programmes agriurbains

La cueillette de Gally sur la Plaine de Versailles en fait partie.

- les AMAP
cf historique des AMAP p.38 à scanner
et carte de localisation

- des filières «PAINS

- Association Produits et Terroir

La recherche de qualité

- Les signes de qualité et d'origine
cf carte

Dans les programmes agriurbains

D'une manière générale, peu de démarche qualité ont été engagées dans les programmes. C'est pourtant une clé intéressante pour valoriser l'agriculture. AOC Brie de Melun, Brie de Meaux, Champagne sur la Seine et Marne. 200 : 51 exploitations produisent en AOC en Seine et Marne mais aucune n'appartient à un programme 2003 : 66 exploitations en IDF en biologique. Très peu d'agriculteurs des programmes ont choisi ce mode d'exploitation.

- Des marques à mieux valoriser

- la marque Parc naturel régional

- des marques franciliennes : l'exemple des vergers d'IDF

certain agriculteurs de Versailles produisent sous cette marque.
avec un carreau spécifique à Rungis.

3.3. La réponse aux attentes de la population et des collectivités

3.3.1. Fonctions paysagères et environnementales

Les nouveaux habitants affichent beaucoup d'importance à leur environnement mais peu d'actions se sont encore concrétisées dans les programmes.

Exemples d'actions mises en place dans les programmes :

- Vernouillet : gestion de la biodiversité et du paysage; L'ADAPAVE a chargé l'IAURIF de réaliser un plan d'aménagement global sur Vernouillet et les communes voisines, avec 4 grandes thématiques : l'agricole, l'urbain, la biodiversité et le paysage.

+ gestion des friches, modélisations paysagères et propositions pour préserver la biodiversité...

- Plateau Briard : mise en place de contrats d'agriculture durable (CAD)

- Marne-et-Gondoire : circulations douces et gestion partenariale de l'impact des projets d'aménagement sur les espaces agricoles.

Les outils à la disposition des agriculteurs et collectivités :

- élaborer des documents de cadrage concertés

études paysagères, chartes paysagères...

- une panoplie de dispositifs à mobiliser :

les mesures agro-environnementales, les CAD, les mesures agro-environnementales périurbaines, la mesure rotationnelle, le dispositif PRAIRE (Programme régional agricole d'initiative pour le respect et l'intégration de l'environnement), les évolutions réglementaires de la PAC, Des modes de production respectueux de l'environnement (agriculture raisonnée, agriculture biologique, AOC).

3.3.2. Fonctions récréatives et pédagogiques

- **L'accueil du public sur les exploitations**

cf carte des fermes pédagogiques

ex la ferme de Gally

- **Communication sur l'agriculture : association ville-campagne, fêtes**

ex : Versailles a accueilli du 28 au 31 mai 2004 les rencontres Ville-campagne, ateliers thématiques, participations des classes... fêtes de fermes dans les PNR...

- **Sentiers pédagogiques**

en projet ou étude sur la Plaine de Versailles

3.3.3. Fonctions sociales

- **les forums d'emploi**

ex : sur le plateau Briard

- **les chantiers d'insertion**

3.3.4 Services à la population

- **Utilisation du bâti : location à des entreprises, associations, abri pour ca-**

ravanes/camping-cars

ex le domaine de Grand'Maisons sur la Plaine de Versailles : restauration et utilisation de patrimoine bâti agricole

- contrats d'entretien

Conclusion

Des propositions d'actions innovantes et nombreuses.

Ces programmes rassemblent urbains et agriculteurs, sont l'occasion de obiliser et de coordonner les dispositifs d'aide des collectivités et de l'Etat

Peu de programmes abouti à ce jour, en cours de concrétisation et demande du temps.

cf références bibliographiques

SCHÉMAS DIRECTEURS ET CEINTURE VERTE D'ÎLE-DE-FRANCE**DÉCEMBRE 2005**

IAURIF

Note de synthèse

téléchargeable www.iaurif.org- fourni en version numérique

Le Plan vert régional d'Île-de-France¹ présentait ainsi la Ceinture verte : « Le projet de Ceinture verte vise à pérenniser les espaces naturels situés en limite de l'agglomération dans un triple objectif :

- limiter l'extension en tache d'huile de l'agglomération ;
- ouvrir de nombreux espaces verts aux habitants, en particulier pour leurs loisirs de fin de semaine ;
- maintenir l'agriculture aux portes de la ville ».

Ce projet ambitieux est mis en oeuvre depuis près de trente ans par l'Agence des espaces verts de la Région (AEV). Cependant il n'a pas été formalisé comme une politique spécifique globale et cohérente du Conseil régional. Il ne relève pas non plus d'un document d'urbanisme, puisqu'il n'a été réellement intégré ni au SDAURIF de 1976, ni au SDRIF de 1994. Depuis quelques années, l'IAURIF a engagé avec l'AEV de nouvelles réflexions sur ce projet dans le cadre d'un atelier consacré à la Ceinture verte : on parle à présent d'une nécessaire « refondation² » de la Ceinture verte. Il s'en dégage des pistes « pour un nouveau partage de l'espace périurbain francilien », qui alimentent les travaux sur la révision du SDRIF³.

Cet atelier a en effet abordé la question de la mise en oeuvre du projet de Ceinture verte via les outils de planification spatiale de niveau intrarégional : les Schémas directeurs⁴ « locaux », échelon essentiel entre les Schémas directeurs régionaux et les POS/PLU. L'étude « Schémas directeurs et Ceinture verte » a donc été menée pour éclairer cette réflexion. Elle a porté sur les Schémas directeurs « locaux » approuvés en Ceinture verte dans la période 1983/2002, au regard des Schémas directeurs régionaux (1976 et 1994). Elle prend en compte aussi des évolutions récentes du contexte : la loi SRU⁵ qui réforme cette planification (SCOT/PLU), et le paysage de l'intercommunalité en profonde évolution.

Cette note présente les principaux résultats de cette étude. Elle résume d'abord les cadrages et problématiques, qu'elle éclaire ensuite par les enseignements des Schémas directeurs de Ceinture verte en Seine-et-Marne. Elle explicite enfin la contribution possible des SCOT à la mise en oeuvre du projet de Ceinture verte dans les conditions offertes par le nouveau contexte.

Délimitation du territoire de l'étude :

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Connu, reconnu ?
Terminé, en cours ?

Sommaire :

Ce document concerne l'Île-de-France et plus particulièrement la Ceinture Verte.

Le territoire de la Plaine de Versailles est inclu dans cette délimitation mais n'est pas particulièrement cité ou traité dans ce document. Cependant il est intéressant pour le regard sur l'évolution des politiques qu'il propose.

connu - terminé

I - Les Schémas directeurs de la Ceinture verte : cadrages et problématiques

- **Un espace sous pression mais incomplètement couvert par les Schémas directeurs**
- **Une planification spatiale insuffisamment cohérente avec le projet et les enjeux de la Ceinture verte**

Le projet de Ceinture verte est explicité par le Plan vert

La faible prise en compte de la Ceinture verte par le SDRIF et les Schémas directeurs

- **Les politiques régionales contractuelles relaient inégalement le projet de Ceinture verte**

- **Les grands pôles de développement régional et leur impact sur les déplacements en Ceinture verte : le difficile rôle des Schémas directeurs**

Les grandes options de structuration spatiale

La politique de Ceinture verte sur ces pôles

Les grandes infrastructures de transports terrestres en Ceinture verte.

II - Les Schémas directeurs et la Ceinture verte en Seine-et-Marne : quels enseignements ?

- **Un territoire à enjeux pour la Ceinture verte**
- **Quel apport au projet régional de Ceinture verte ?**

- Des actions complémentaires sur les espaces ouverts

III – Schémas de cohérence territoriale et Ceinture verte : évolutions en cours et questions pour l'avenir

- Le contexte récent depuis 2002 : les tendances à l'oeuvre

Les tendances sur le contexte juridique et institutionnel

Les tendances sur l'espace

Les tendances sur le projet de Ceinture verte : une progression dans l'application des concepts

- Rôle et place des SCOT pour porter la Ceinture verte dans le futur cadre de planification : questions pour l'avenir.

L'intérêt régional de la Ceinture verte, une notion essentielle dans le dialogue avec les EPCI des SCOT

L'appui des SCOT pour le projet, la politique, les outils de la Ceinture verte

La place de la Ceinture verte dans l'élaboration de la stratégie du SDRIF et l'instauration d'un suivi et d'une évaluation

LISTE DES CARTES

0. Les cartes : mode d'emploi

1. Schémas directeurs approuvés

2. Validité des Schémas directeurs en 2002

3. Disparition des espaces ruraux, et 3 bis. idem, « zoom » sur les villes nouvelles

4. Plan vert régional (1995) : carte de synthèse

5. Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France (extrait)

6. Urbanisation nouvelle selon le SDRIF

7. Dispositifs de veille foncière

8. SDRIF : les lignes de force du projet

9. Schémas directeurs de Ceinture verte (partie Seine-et-Marne) : présentation

10. Schémas directeurs de Ceinture verte (partie Seine-et-Marne) : orientations du Plan vert 1995

11. Schémas directeurs de Ceinture verte (partie Seine-et-Marne) : extrait du SDRIF

12. Schémas directeurs de Ceinture verte (partie Seine-et-Marne) : principales orientations spatiales des Schémas directeurs

13. Schémas directeurs locaux d'Ile-de-France en 1994

14. SCOT en vigueur et intercommunalités en Ceinture verte (fin 2004)

15. Etat d'avancement des Schémas de Cohérence Territoriale d'Ile-de-France en 2005

Principales thèses :

I - Les Schémas directeurs de la Ceinture verte : cadrages et problématiques

- Un espace sous pression mais incomplètement couvert par les Schémas directeurs

Trente de ces périmètres de Schémas directeurs concernent l'espace de la Ceinture verte ; mais ils ne la couvrent pas en totalité, et une dizaine d'entre eux s'étendent au-delà.

Carte n°1

Cette couverture progressive et incomplète donne donc une image « en peau de léopard » des espaces relevant simultanément de la Ceinture verte et d'un Schéma directeur en vigueur en 2002.

Carte n°2

Dans l'ensemble de la Ceinture verte, les espaces ruraux ont diminué de 12% entre 1982 et 1999. (poursuite des villes nouvelles, et fortes pressions urbaines).

Cartes n°3 et n°3bis

- Une planification spatiale insuffisamment cohérente avec le projet et les enjeux de la Ceinture verte

Le projet de Ceinture verte est explicité par le Plan vert

Le projet de Ceinture verte a été élaboré et mis en oeuvre à partir de 1976 par la Région et l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France (AEV).

A l'origine, la politique régionale de zones naturelles d'équilibre (ZNE) était cohérente avec l'articulation entre espaces urbanisables et espaces ouverts préconisée par le SDAURIF de 1976.

Mais dès les modifications du SDAURIF au milieu des années 80, c'est une logique de consommation d'espaces naturels par les « espaces urbanisables » qui l'a emporté.

Le Plan vert régional de 1995 cherche à préserver les espaces ouverts de la Ceinture verte (143.000 ha) par une politique contractuelle, articulée avec les Schémas directeurs locaux. Il formule ainsi les grands objectifs de la Ceinture verte :

1 maîtriser le front urbain

2 protéger et étendre le domaine forestier

3 créer de nouveaux équipements récréatifs

4 favoriser le maintien d'une agriculture périurbaine

5 éviter le morcellement des espaces par les nouvelles infrastructures

6 améliorer la lisibilité des grands sites et paysager les entrées de ville

7 protéger le patrimoine naturel, faune et flore

Document de référence de la politique de Ceinture verte, le Plan vert n'est cependant pas oppo-

sable. Les principales orientations spatiales du projet de Ceinture verte y sont décrites par des cartes d'intention au 1/100.000 qui identifient les espaces clés et leurs liaisons exigeant une vigilance particulière.
Cartes n°4 et n°10

La faible prise en compte de la Ceinture verte par le SDRIF et les Schémas directeurs

Le SDRIF de 1994 est le seul document réglementaire d'échelle régionale faisant référence à la Ceinture verte. Il introduit la notion d'« espaces paysagers » comme une nouvelle forme de protection des espaces naturels non constructibles, en particulier en Ceinture verte. Cependant, il ne prend pas réellement en compte le projet de Ceinture verte : le SDRIF y localise en effet 62% des espaces ouverts à l'urbanisation (villes nouvelles comprises).

Cartes n°5 et n°6

En 1990-1994, l'État a créé d'importantes ZAD sur les espaces naturels proches des pôles d'extension urbaine, soit près de 29.000 ha en Ceinture verte. Multiples contestations locales (ampleur, discrétion des procédures, ambiguïté des objectifs : s'agissait-il de préserver des espaces agricoles ? ou de geler des terrains au prix agricole en vue d'un « aménagement différé » ? Cela a fortement influé sur l'élaboration des Schémas directeurs concernés. Puis mouvement de « dézadage ».

Carte n°7

La plupart des Schémas directeurs de Ceinture verte ont été adoptés après le SDRIF. Ils devaient respecter ses perspectives de population et d'emploi, ses projets d'équipements et d'infrastructures de transports, ses règles d'ouverture à l'urbanisation. Les Schémas directeurs sont rarement allés au-delà, comme si le SDRIF avait constitué un « super POS » et avait « accaparé » le débat. Ils ont peu avancé dans le sens du projet de Ceinture verte, alors qu'ils disposaient de quelques « marges de manœuvre » pour soutenir ses options : recherche d'une organisation urbaine économe en espace et en déplacements, définition d'orientations sur le devenir des espaces naturels maintenus.

Cartes n°5 et n°11

La Région a été « personne publique associée » à l'élaboration des Schémas directeurs.

- Les politiques régionales contractuelles relaient inégalement le projet de Ceinture verte

Depuis 1976, la Région a mis en place plusieurs démarches contractuelles et partenariales de « planification verte » (Agence des espaces verts, contrats régionaux, PNR), mais leur lien initial avec le projet de Ceinture verte s'est beaucoup affaibli.

Sur le plan foncier, l'Agence des espaces verts a progressivement mis en place l'actuel dispositif des Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF). de 45 des 56 PRIF en Ceinture verte Carte n°7

Les politiques contractuelles régionales (contrats régionaux et ruraux)

La Ceinture verte et les contrats de plan Etat-Région conclus depuis le SDRIF.

- Les grands pôles de développement régional et leur impact sur les déplacements en Ceinture verte : le difficile rôle des Schémas directeurs

Les grandes options de structuration spatiale

SDAURP de 1965 a défini la stratégie de l'extension en villes nouvelles, qui a structuré le développement francilien, puis le pôle d'emploi de Roissy-CDG s'est affirmé.

SDRIF de 1994 a confirmé le développement des villes nouvelles, mais selon un rythme ralenti.

Carte n° 8

Une des caractéristiques des villes nouvelles était une extension urbaine relativement économe d'espace. Mais leur développement a conduit le plus souvent à une urbanisation continue sur les plateaux (soutenue par les grandes infrastructures routières), faute de coupures entre l'agglomération parisienne et les villes nouvelles, et faute de fortes liaisons vertes transversales.

La fin programmée des villes nouvelles.

La politique de Ceinture verte sur ces pôles

Toutefois, même en l'absence de Schéma Directeur local, des PRIF ont pu être créés sur des espaces agricoles protégés au SDRIF ou sur des espaces naturels relevant d'un PNR.

Carte n°7

Les grandes infrastructures de transports terrestres en Ceinture verte.

Ces orientations du SDRIF, structurantes pour l'espace régional, risquent cependant de désstructurer l'espace de la Ceinture verte par le passage des grandes infrastructures et par les effets induits de flux et d'urbanisation

Carte n°5

le dispositif SDRIF / Schémas directeurs n'a pas permis d'organiser de manière cohérente une structuration de l'espace régional tenant compte des objectifs de la Ceinture verte.

II - Les Schémas directeurs et la Ceinture verte en Seine-et- Marne : quels enseignements ?

- Un territoire à enjeux pour la Ceinture verte
- Quel apport au projet régional de Ceinture verte ?
- Des actions complémentaires sur les espaces ouverts

III – Schémas de cohérence territoriale et Ceinture verte : évolutions en cours et questions pour l'avenir

- Le contexte récent depuis 2002 : les tendances à l'oeuvre

Les tendances sur le contexte juridique et institutionnel

Les tendances sur l'espace

La disparition d'espaces naturels dans la couronne péri-urbaine de l'agglomération centrale se poursuit à un rythme important.

L'étalement urbain est reconnu comme un problème régional, mais l'économie d'espace n'est pas un objectif suffisamment mis en avant

La maîtrise des franges d'agglomération revient au premier plan des préoccupations, mais sans lien avec la démarche de la Ceinture verte.

La multi-fonctionnalité des espaces ouverts est mieux reconnue

Les tendances sur le projet de Ceinture verte : une progression dans l'application des concepts

La mise en réseau des espaces ouverts est un aspect fondamental de la Ceinture verte qui vient progressivement au premier rang des préoccupations

Des approches plus globales entre espaces urbains et espaces ouverts se multiplient

- Rôle et place des SCOT pour porter la Ceinture verte dans le futur cadre de planification : questions pour l'avenir.

L'intérêt régional de la Ceinture verte, une notion essentielle dans le dialogue avec les EPCI des SCOT

L'appui des SCOT pour le projet, la politique, les outils de la Ceinture verte

La place de la Ceinture verte dans l'élaboration de la stratégie du SDRIF et l'instauration d'un suivi et d'une évaluation

CONDITIONS ET MOYENS D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET GESTION DU VIVANT DANS LA MÉTROPOLE FRANCILIENNE

VERS UNE DÉMARCHE PATRIMONIALE DE COOPÉRATION ENTRE AGRICULTURE ET CITÉ, DANS LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE VERSAILLES

JUIN 2003

Date de publication :

Auteur :

Vincent Pupin

Type de document :

Rapport de synthèse de la démarche patrimoniale 2002-2003

Où trouver le document ?

Phase micro-macrosystémique

Contexte (politique, commande...)

fourni en version numérique

Objectif de l'étude :

Présentation de la démarche régionale

La SAA a réuni pour cela des agriculteurs, des membres de la société civile, habitants, responsables publics et privés, attachés tout à la fois à l'avenir de l'agriculture et des territoires naturels périurbains où ils vivent. Dans la Plaine de Versailles, l'association « Agriculteurs et Citadins de la Plaine de Versailles » s'est constituée pour porter cette démarche.

Une démarche patrimoniale pour une coopération entre agriculture et cités est donc lancée depuis janvier 2002, conjointement sur la plaine de Versailles et trois autres sites d'Ile de France¹ à l'initiative de la Société d'Agriculture et des Arts, du Conseil Régional d'Ile de France et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette démarche, revalidée tous les ans, se déroulera sur 4 ans.

Méthode utilisée

Cette démarche patrimoniale repose sur des méthodes mises au point par l'Institut de Stratégies Patrimoniales de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (ISP/INAPG) : l'audit patrimonial

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

concerne tout le territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

Terminé, en cours ?

connu - terminé

Sommaire :

PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DE LA SITUATION, DES ACTEURS, DES PROBLEMES

LA DEMARCHE PATRIMONIALE SUR LA PLAINE DE VERSAILLES PERMET AUX ACTEURS IMPLIQUES DE PRENDRE CONSCIENCE DES PROBLEMES DES AGRICULTEURS ET D'ENVISAGER UN DESSEIN COMMUN REALISTE

1. LA PLAINE DE VERSAILLES EST UN TERRITOIRE OU LES ESPACES AGRICOLES SUSCITENT DES ATTENTES FORTES DE LA PART DES CITADINS
2. C'EST UN ESPACE CLAIREMENT IDENTIFIABLE DU POINT DE VUE GEOGRAPHIQUE MAIS LES PERSONNES AYANT PARTICIPE A LA DEMARCHE ESTIMENT QUE L'APPARTENANCE A CE TERRITOIRE EST ENCORE A DEVELOPPER
3. LA SITUATION DIFFICILE DES AGRICULTEURS FRAGILISE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
4. LES PROBLEMES DES AGRICULTEURS SONT LES REVELATEURS DE PROBLEMES COMMUNS DE GESTION DE LA QUALITE DU VIVANT

DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC DE L'ACTION ENGAGEE

UN LIEU DE DIALOGUE EST NECESSAIRE SUR L'ENSEMBLE DE LA PLAINE DE VERSAILLES POUR MENER A BIEN CE DESSEIN COMMUN

1. DES CADRES LEGAUX PERMETTENT D'ENCADRER L'ACTION MAIS ILS N'APPARAISSENT PAS FORCEMENT COMME COMPATIBLES ENTRE EUX
2. L'ENSEMBLE DES CONTRAINTES ET DES ACTIONS MENEES SUR LA PLAINE ABOUTIT A UNE DEGRADATION DES ESPACES AGRICOLES VECUE COMME UNE FATALITE
3. LES PARTICIPANTS A LA DEMARCHE SONT PRETS A TRAVAILLER ENSEMBLE POUR APPORTER DE LA COHERENCE, DU PRAGMATISME ET DE LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACTION EXISTANTS

TROISIEME PARTIE : PROSPECTIVE

CE DESSEIN COMMUN DOIT PRENDRE EN COMPTE L'URGENCE DES PROBLEMES ACTUELS ET LA VOLONTE D'UNE ACTIVITE AGRICOLE ET RURALE VIVANTE SUR LE LONG TERME

1. OPTIMISME POUR UN PROJET A MOYEN TERME SUR LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE
2. POUR QUE CE PROJET INFLUE REELLEMENT SUR LES PROBLEMES DE FOND (ECONOMIE AGRICOLE, CIRCULATION, URBANISATION) IL FAUT PROPOSER UN DESSEIN COMMUN POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DE LA PLAINE DE VERSAILLES

QUATRIEME PARTIE : PROPOSITIONS D' ACTIONS

LA STRATEGIE D' ACTION ET LE DISPOSITIF DE GESTION DE LA QUALITE, BASES SUR L' AMELIORATION DE LA QUALITE DE L' AGRICULTURE DANS LA PLAINE DE VERSAILLES

1. UN DESSEIN COMMUN POUR LA GESTION DU VIVANT DANS PLAINE DE VERSAILLES
2. LES PROJETS QUALITE ISSUS DE LA DEMARCHE PATRIMONIALE
3. LE DISPOSITIF DE GESTION DE LA QUALITE
- 3.1. REFLEXION DES PARTICIPANTS A LA DEMARCHE PATRIMONIALE
- 3.2. LE CHEMIN DE CHANGEMENT PROPOSE

Principales thèses :

Introduction

Calendrier d'intervention réalisé :

Le présent rapport est la synthèse de l'ensemble de cette partie de la démarche. Il reprend les principaux éléments issus des documents suivants :

- Rapport d'audit macrosystémique
- Rapport d'audit microsystemique
- Rapport du groupe de travail « agriculteurs et propriétaires agricoles »
- Rapport du groupe de travail « association de défense de l'environnement et du cadre de vie »
- Rapport du groupe de travail « acteurs du loisir et de la connaissance du territoire »
- Rapport du groupe de travail « élus »

Délimitations du pôle territorial

Les membres de l'association Agriculteurs et Citadins dans la Plaine de Versailles ont proposé les délimitations suivantes, touchant les territoires des 20 communes de Bailly, Beynes, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Fontenay-le-Fleury, Herbeville, Les Clayes-sous-bois, Mareil-sur-Mauldre, Neauphle-le-Château, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-L'Ecole, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Nom-la-Bretèche, Thiverval-Grignon, Plaisir, Renne-moulin, Villepreux et Villiers-Saint-Frédéric.

Résumé :

La Plaine de Versailles est un territoire bien délimité du point de vue géographique mais, au-delà de cette réalité, l'ensemble de la démarche a reposé sur l'engagement des acteurs concernés autour d'un espace conçu comme un territoire où ils ont envie de s'investir et non comme un zonage supplémentaire. Dans ce territoire, les espaces agricoles suscitent des attentes fortes de la part des citadins. Ces attentes sont vécues en général comme des contraintes par les agriculteurs parce qu'elle ne constituent pas une source de revenus et accentuent les difficultés de leur métier. Finalement, la seule demande qui a pu se traduire le plus en terme de revenu pour l'agriculture est la demande d'urbanisation et encore, uniquement pour les agriculteurs qui sont propriétaires. Elle conduit à la disparition de terres agricoles et les agriculteurs ne sont plus vus, au niveau local comme au niveau départemental, comme les meilleurs défenseurs du caractère agricole de la Plaine. Pourtant, des attentes liées à des activités de loisir et de tourisme s'expriment aussi, attentes qui pourraient se traduire par de nouvelles sources de revenus pour les agriculteurs.

De l'avis de tous, la situation de l'agriculture reste globalement mal connue de la population qui vit autour des espaces agricoles et d'une partie des institutions départementales. Mais l'ensemble des acteurs interrogés souhaite que l'agriculture continue à occuper l'espace en développant des activités en harmonie avec le site. Les participants au groupe de travail ont aujourd'hui conscience que la situation économique et territoriale difficile des agriculteurs fragilise le territoire. Plus encore, les problèmes des agriculteurs sont les révélateurs de problèmes communs de gestion de la qualité du vivant. Parler de l'agriculture permet d'aborder des problèmes de fond vécus dans ce territoire : les difficultés de circulation, l'équilibre entre urbanisation, développement économique et protection des espaces ouverts.

Des cadres légaux permettent d'encadrer l'action mais ils n'apparaissent pas forcément comme compatibles entre eux. Les documents d'urbanisme ont permis, de l'avis de beaucoup, de protéger la Plaine contre une trop forte urbanisation mais ils ne suffiront pas au maintien d'un espace agricole vivant dans la Plaine de Versailles. Dans tous les cadres légaux, les agriculteurs se sentent seuls face à des acteurs pris dans des chaînes de décision. Ce fractionnement de la décision par compartiments est aussi ressenti très fortement par les élus, confrontés dans leur commune à l'ensemble des enjeux

intégrés sur un petit territoire. Il n'y a pas d'action coordonnée pour une meilleure qualité des espaces agricoles. Tout le monde observe et déplore la dégradation du territoire sans avoir l'impression, à son niveau, de pouvoir réellement l'endiguer. L'absence de confiance entre les différents acteurs les amène à se poser la question de la volonté des autres à travailler avec eux pour l'amélioration de la situation. La démarche patrimoniale a cependant montré l'envie de rencontre et de dialogue au niveau de la Plaine de Versailles et la convergence autour de la nécessité d'un lieu neutre et convivial et de « règles du jeu » claires à se donner pour organiser la rencontre et la négociation entre tous dans le respect de chacun.

La politique de protection de la Plaine de Versailles par l'Etat et des collectivités continuera mais c'est une politique de lutte contre une urbanisation trop importante. Le développement d'une agriculture vivante, lui, repose clairement sur l'engagement de tous les acteurs -et au premier chef les agriculteurs- pour une meilleure gestion de la qualité du vivant. Une agriculture vivante est un scénario positif pour tous. Pour influencer réellement sur les problèmes de fond (économie agricole, circulation, urbanisation) il faut proposer un dessein commun pour un développement équilibré et durable de la Plaine de Versailles.

Il ressort du travail des groupes l'envie d'engager une dynamique d'amélioration de la qualité du vivant dans la Plaine de Versailles centrée sur l'amélioration de la qualité de l'agriculture : tous les acteurs, en améliorant la qualité de l'agriculture, peuvent améliorer la qualité de la circulation, de l'aménagement du territoire, du patrimoine historique et culturel, de la nature et de l'économie. Six projets-qualités émergent du travail des groupes d'acteurs :

Axe 1 Valoriser et améliorer la qualité du bâti agricole et historique

Axe 2 Améliorer la qualité de la circulation agricole et rurale

Axe 3 Développer des projets économiques en harmonie avec le site

Axe 4 Une information et une pédagogie de qualité

Axe 5 Améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques

Axe 6 Améliorer la qualité de l'eau et de la nature

Ces projets qualité nécessitent un espace de rencontre et de négociation adéquat, regroupant l'ensemble des acteurs concernés. Sur la base des réflexions issues de l'audit patrimonial, tous les groupes sont d'accord pour la constitution d'un lieu de rencontre et de négociation entre les acteurs de la Plaine de Versailles chargé de faciliter et de garantir l'application de la stratégie d'action. Pour que ce lieu de rencontre fonctionne, il doit d'appuyer sur un dispositif décisionnel clair sous la responsabilité des élus et une équipe de facilitation et d'animation. L'association Agriculteurs et Citadins dans la Plaine de Versailles pourrait constituer le lieu de rencontre et de négociation entre les acteurs de la Plaine de Versailles sur l'amélioration de la qualité du vivant. 3 collèges seraient constitués, sous la forme, dans un premier temps, d'un comité de pilotage : le collège des élus, le collège des forces vives et le collège des personnes qualifiées. Une charte serait signée pour une durée limitée (1 à 3 ans) pour mener à bien 2 types d'actions : la facilitation de la structuration des acteurs et l'animation de projets stratégiques au sein de commissions ad hoc.

Titre :

Date de publication :

Auteur :

Edition :

Type de document :

Où trouver le document ? ENSPV ou documentation IAURIF

Contexte (politique, commande...)

Objectif de l'étude :

AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET PAYSAGE**AVRIL 1998**

Isabelle Chagnot

Division environnement Urbain et Rural IAURIF

IAURIF

Etude

ENSPV ou documentation IAURIF

«La gestion du paysage par l'agriculture est une nouvelle préoccupation

Les zones de déprise ont attiré l'attention sur le rôle de l'agriculture dans la gestion du paysage. Il convient d'enrayer l'apparition des friches en revalorisant la gestion de l'espace. Les agriculteurs se révèlent être les principaux, voire les seuls, acteurs capables d'assurer une gestion des paysages ruraux. Une nouvelle conception de leur rôle dans les espaces ruraux est nécessaire, quand les seules raisons économiques les conduisent plutôt à abandonner les terres.

L'attention portée à la gestion du paysage est aussi liée à l'intérêt croissant pour la protection de l'environnement. Les mesures agri-environnementales visent tant à réduire la production qu'à encourager une gestion durable.»

Cette étude établit un état des lieux de la problématique et des enjeux de l'agriculture périurbaine et du paysage, émet des propositions d'action et apporte un éclairage sur les outils et les partenaires existants.

Délimitation du territoire de l'étude :

L'Île-de-France

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

La plaine de Versailles et le plateau des Alluets ne sont pas particulièrement étudiés mais cette étude apporte un regard intéressant sur l'agriculture périurbaine et peut largement servir à une réflexion menée sur le territoire.

Connu, reconnu ?

Terminé, en cours ?

connu - terminé

Sommaire :

Chapitre 1 : Problématique et enjeux

1. Agriculture et paysage

2. Un effort à faire dans les espaces périurbains

Chapitre 2 : Propositions

1. Le paysage est en constante évolution : les actions ne doivent pas tendre à le figer

2. la gestion paysagère par l'agriculture devient un service rendu à la collectivité

3. Donner à l'agriculture périurbaine les moyens de sa pérennité

Chapitre 3 : Outils et partenaires

1. Mesures réglementaires de type contractuel

2. Protection du foncier

3. Servitudes conventionnelles

4. Documents d'urbanisme

5. Etudes et recherche

Principales thèses :

Chapitre 1 : Problématique et enjeux**1. Agriculture et paysage**

«L'agriculture, gestionnaire du paysage» : cette affirmation s'impose aujourd'hui aux aménageurs et aux paysagistes. Mais les agriculteurs perçoivent plus difficilement cette notion. Le fait nouveau est que les observateurs et utilisateurs de l'espace rural ont une idée du paysage et voudraient agir dessus. Les agriculteurs se trouvent d'autant plus déroutés par cette nouvelle fonction, qu'elle va à l'encontre de la logique productiviste dans laquelle ils ont été enfermés depuis plusieurs décennies.

La gestion du paysage par l'agriculture est une nouvelle préoccupation

Les zones de déprise ont attiré l'attention sur le rôle de l'agriculture dans la gestion du paysage. Il convient d'enrayer l'apparition des friches en revalorisant la gestion de l'espace. Les agriculteurs se révèlent être les principaux, voire les seuls, acteurs capables d'assurer une gestion des paysages ruraux. Une nouvelle conception de leur rôle dans les espaces ruraux est nécessaire, quand les seules raisons économiques les conduisent plutôt à abandonner les terres.

L'attention portée à la gestion du paysage est aussi liée à l'intérêt croissant pour la protection de l'environnement. Les mesures agri-environnementales visent tant à réduire la production qu'à encourager une gestion durable.

L'agriculteur a un rôle à jouer dans la gestion des paysages

La gestion de l'espace rural est assurée par les agriculteurs, mais aussi par de nombreux autres acteurs (forestiers, chasseurs, propriétaires fonciers, ...) qui n'ont pas toujours des intérêts convergents. ... C'est prendre en charge une gestion volontariste

qui est proposé désormais aux agriculteurs. Mais produire et entretenir un paysage relève d'une tout autre finalité que l'activité agricole classique fondée sur une logique de marché de l'offre et de la demande.

Rôle de l'agriculture peut se traduire de 2 manières :

- créer des nouveaux paysages répondant à une demande sociale
- préserver un paysage existant (intervenir à l'échelle de l'unité spatiale plutôt qu'à l'échelle de l'exploitation)

Les nouveaux paysages vont pouvoir se former à partir d'exploitations productrices de paysages (grande culture, élevage extensif capables de gérer de grandes surfaces) et à partir d'exploitations tirant partie du paysage (fermes de cueillette, centre équestre, tourisme, plus fragiles)

Dans les PNR, l'association entre paysage et production de qualité est une voie d'avenir.

En IDF, c'est l'organisation de fait qui a géré une grande partie des paysages. Les plateaux agricoles évoluent peu, risques de déprise faibles et l'agriculture y semble apte à continuer à gérer l'espace.

2. Un effort à faire dans les espaces périurbains

Les espaces agricoles périurbains sont des espaces clés dans l'organisation du territoire francilien. Dans la ceinture verte, les espaces non-construits (agriculture, bois, occupent 60% de l'espace. La moitié est agricole.

Des paysages diversifiés et contrastés

Diversité agricole se traduit par une diversité des paysages. Plusieurs éléments forment ce paysage :

- front urbain. La ville et la campagne sont réunis dans un même paysage
- perte des références à l'espace des systèmes de production (serres, élevage hors-sol) Les serres sont présentes en IDF et sont l'occasion de produire un motif original dans le paysage périurbain, transition intéressante.
- développement de friches ou de délaissés
- le mitage

Quel rôle pour l'agriculture périurbaine ?

Depuis une vingtaine d'années, la forme urbaine de référence a changé. Celle héritée du 19e siècle a été ébranlée par l'étalement urbain contemporain. La cité verte s'y est substituée. En IDF, cette cité inclut la ceinture verte ; elle comprend de vastes espaces fixes et non plus mobiles en fonction de l'avancement de l'urbanisation comme l'était la ceinture maraîchère. Les espaces, autrefois dévolus à l'approvisionnement en frais, trouvent une nouvelle finalité urbaine, écologique et récréative.

les menaces sur les exploitations en zone périurbaine :

- pression urbaine qui a des conséquences sur le foncier (prix des terrains, incertitude, baux précaires...)
- déstructuration des exploitations par le passage des infrastructures et le développement de nouvelles zones d'urbanisation
- désagréments pour l'approvisionnement, la vente de produits, circulation...

Années 70 : création de zones spécialisées, lotissements maraîcher et horticole. La proximité urbaine est un atout : vente directe, systèmes de production possible par la mise en valeur des paysages (centres équestres, cueillette, pédagogie...)

Face aux difficultés, les agriculteurs se déplacent. Pour que l'agriculture assure cette nouvelle fonction, il faut qu'elle réponde à une demande explicite des aménageurs.

Or l'agriculture périurbaine peut recevoir une commande de la ville : (A Fleury - «Capacité de l'agriculture à gérer des espaces urbains» - Intervention au colloque franco-québécois sur les dynamiques des relations villes-campagne - Août 1996) :

- pour maintenir des coupures d'urbanisation
- pour contribuer au développement culturel, lien entre citadins et ruralité
- pour remplir certaines fonctions environnementales
- pour maintenir ou construire un paysage.

La perception des espaces agricoles périurbains

- Par les habitants

des oppositions qui s'atténuent grâce à plusieurs facteurs :

- l'accroissement des bourgs ruraux est dû à la venue d'une population active désireuse de vivre à la campagne ; elle prend en charge la vie locale parfois au détriment des agriculteurs...

- dans les zones périurbaines, les populations voisines peuvent s'approprier ces espaces agricoles comme sites récréatifs

- rapprochement possible grâce à la vente directe, cueillette, visites scolaires.

agriculteurs apprécient ce mode de vie citadin.

des conflits subsistent.

résultats d'une enquête menée par le groupe de recherche «agriculture urbaine» de l'ENSP :

- les vergers et maraîchage frappent davantage les citadins que les grandes cultures

- les paysages préférés sont ceux qui expriment une image bucolique (bocage, eau, prairie) et à une autre échelle, les plaines céréalières uniformes et ouvertes.
- l'arboriculture et le maraîchage sont les activités préférées pour assurer la transition entre la ville et la campagne.
- demande pour une plus grande accessibilité de ces espaces agricoles
- la forêt est très appréciée, perçue comme plus naturelle que l'espace agricole et comme un espace public. Les citoyens préfèrent la lisière forestière. L'agriculture a sa place comme accompagnement.
- les qualités de l'agriculture périurbaine : production, cadre de vie, équilibre 'vert-béton', valeur patrimoniale et éducative.

- Par les collectivités locales

La prise en compte de l'agriculture va probablement de pair avec une certaine considération pour le paysage communal.

Etude dans le Val de Marne pour le CG :

Pour les communes indifférentes ou ignorant leur agriculture : la raison de cette indifférence est soit la faible proportion d'espaces agricoles, soit l'existence de problèmes sociaux importants.

Pour les communes souhaitant mettre en valeur leur agriculture :

certaines favorisent une agriculture ancienne ou reconstituée, sans prendre en compte les exploitations encore en activité.

Pour d'autres communes : utilisation de leur agriculture pour l'image qu'elle procure.

Complexification des besoins et des attentes au niveau local : rôle productif, pédagogique, de loisirs, et paysager. Une nouvelle approche de la gestion de l'espace fondée sur des relations étroites entre ville et campagne doit y répondre. (Parcs de campagne...)

ex de 2 communes qui fondent leur image sur l'activité agricole : Périgny-sur-Yerres et Mandres-les-Roses.

Chapitre 2 : Propositions

1. Le paysage est en constante évolution : les actions ne doivent pas tendre à le figer

La gestion du paysage ne se limite pas à en fixer une image idyllique ou à préserver un patrimoine. L'activité agricole a besoin d'évoluer en fonction de ses propres contraintes.

2. la gestion paysagère par l'agriculture devient un service rendu à la collectivité

La collectivité prend conscience du rôle social et paysager de l'activité agricole dans la gestion de l'espace. De plus c'est une forme de gestion moins chère que d'autres (gestion espace vert par exemple). sa valeur doit être reconnue comme celle d'un service rendu à la collectivité. pour que son coût reste acceptable, il faut que l'agriculture garde sa fonction de production. La gestion de l'espace doit être intégrée dans les objectifs de production.

Conditions nécessaires ;

- avoir la maîtrise du processus de production
- pouvoir financer les gestionnaires de l'espace
- être capable de définir le produit final désiré

Maîtrise des processus de production

identifier les formes produites par l'activité agricole, relier les techniques agricoles et les systèmes de formes et réfléchir sur les formes à conserver, changer, créer.

Rémunération des gestionnaires de l'espace

il faut donner une valeur marchande à cette activité pour rémunérer les agriculteurs en fonction de la demande sociale.

modes d'incitation financière possible : soit par des interventions qui visent à préserver l'espace, soit par des interventions sur l'exploitation (compensations financières, soutien aux investissements = système PREVAIR en IDF, rémunération directe)

le problème consiste à évaluer la valeur marchande de cette fonction.

Une gestion pour un produit final à définir

La définition à la demande

la perception du paysage par la population ou les collectivités peut être un point de départ pour définir le type de paysage à préserver ou à reconstituer. Des études montrent que l'image du paysage bucolique et champêtre reste très présente dans les esprits. Paysages cultivés ont plus grande valeur pour les populations rurales.

2 formes principales du regard social : le passé, la mémoire et la nature dans des représentations nouvelles de plus en plus simplifiées (arbres, forêts, prairies).

Mais les paysages ruraux sont des paysages vivants, qu'il ne faut pas chercher à figer. L'appréciation du paysage évolue lentement d'un paysage cultivé vers un paysage plus

sauvage. L'image négative des friches pourrait s'estomper avec le temps d'autant qu'elles évoluent naturellement vers la forêt. Les populations rurales pourraient peu à peu fréquenter ces espaces et se les réapproprier.

Quelques exemples de gestion du paysage

- gestion des fonds de vallée

l'élevage était le mode de gestion le plus approprié mais il a disparu pour des raisons de faible rentabilité et de charge de travail. Comment faire accepter à un agriculteur de reprendre cette activité ? en s'orientant vers la production de haute qualité ou à vocation de loisirs soit avec une réorganisation foncière pour rendre possible des élevages extensif.

ex : des animaux rustiques dans le PNR de la vallée de Chevreuse.

- gestion écologique les friches ont un intérêt écologique supérieur à celui des espaces cultivés. le maintien d'une diversité biologique nécessite un savoir-faire adapté.

- gestion esthétique

les terres en jachères sont des opportunités pour valoriser la flore spontanée, les bords de route et de champs aussi.

Développement des formes de contractualisation

le contrat définit le produit souhaité, la rémunération et les modes d'évaluation

ex : des mesures agri-environnementales pour le maintien des fonds de vallée et de coteaux dans la vallée de l'Epte

3. Donner à l'agriculture périurbaine les moyens de sa pérennité

Reconnaître la spécificité des zones périurbaines

Encourager les activités intégrées au milieu périurbain

Les zones périurbaines sont des secteurs privilégiés pour améliorer les relations entre les villes et la campagne mais il y a parfois des conflits.

développer la communication et la pédagogie pour améliorer la connaissance réciproque des différents acteurs + vente de produits, approche pédagogique confiée à un exploitant, circulation contrôlée dans les espaces agricoles...

ex : un parc départemental à Vitry-sur-Seine pour combiner espaces de loisirs et activités agricoles. (baux à longue durée, conservatoires de roses, écomusée...)

Intégrer les activités agricoles dans les projets d'aménagement urbain

Le SDRIF de 1994 reconnaît pour la première fois la nécessité de préserver les espaces agricoles pour la valeur de leur activité.

Pour favoriser l'intégration de l'agriculture dans les projets d'aménagement, les collectivités locales doivent passer une commande claire aux agriculteurs. La demande des populations a aussi son importance. (éviter le morcellement des exploitations, ou la superposition de zonages et protection multiples.)

les «parcs de campagnes» ont une place à trouver pour développer les nouvelles fonctions de l'agriculture périurbaine. (études de l'ENSP dans la boucle de Chanteloup et le massif d'Aulnay, et dans le Val de Marne autour de la forêt Notre-Dame.

Chapitre 3 : Outils et partenaires

1. Mesures réglementaires de type contractuel

Les mesures agri-environnementales

- Cadre réglementaire

règlement européen du 30 juin 1992 dont les objectifs sont de sauvegarder la biodiversité, retrouver la qualité des ressources naturelles et maintenir l'attrait de l'espace naturel et du paysage.

2 types de cahier des charges : national (extensification, amélioration de la qualité des eaux...) et local (à l'initiative des régions sur 5 ans) Financement à 50% par l'union européenne et 50% par l'Etat et les collectivités.

- les mesures agri-environnementales en Ile-de-France

Les priorités en IDF sont la protection de la ressource en eau et la préservation des paysages.

2 opérations en cours : Vallée de l'Epte et PNR Haute vallée de Chevreuse

Les plans de développement durable

- Cadre

objectif : conduire à des systèmes d'exploitation qui concilient production agricole, préservation de l'environnement et gestion de l'espace.

démarche pour proposer les plans de développement durable :

étude de faisabilité en 1993/94 (sur 828 exploitations en 93 et 400 en 94) et

démarrage en 1995 de l'expérimentation de la contractualisation des projets de

développement des exploitations.

- Une nouvelle approche

3 axes de l'analyse : axe de production, environnemental et axe des services. Le projet devra intégrer ces 3 axes, préciser les conditions de mise en oeuvre et donner une programmation.

Le PDD se différencie des mesures agri-environnementales classiques par plusieurs aspects : il se conçoit sur l'ensemble du territoire de l'exploitation, aborde tous les domaines d'activités possibles, vise à la viabilité économique globale, outils méthodologiques particuliers et méthodes d'animation fondées sur le partenariat.

- Plan de développement durable et paysage

le paysage doit être intégré aux diagnostics et aux scénarios d'évolution ; le paysage est concerné par les logiques de développement durable.

Plusieurs approches paysagères pour améliorer la qualité des projets de développement des exploitations agricoles : liaison paysage - système de production, liaison paysage - aménagement du territoire, liaison paysage - ouverture au public, paysage - bâti, paysage - communication.

- plans de développement durable périurbains

3 PDD initiés en zones périurbaines, dont une vers Rambouillet, premiers résultats en 1998.

Le fond de gestion de l'espace rural

- cadre

ce fond résulte d'une idée du CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs) qui estime que la fonction d'aménagement de l'agriculture nécessite une rémunération adaptée. il s'inscrit dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de 1995. «le fond de gestion de l'espace rural contribue au financement de tout projet d'intérêt collectif concourant à l'entretien ou à la réhabilitation de l'espace rural. Il doit être en priorité affecté aux agriculteurs ou à leurs groupements.»

- Objectif et approche

soutenir des actions comme la reconquête d'espace en friche ou de zones soumises à de fortes pressions urbaines, insertion de bâtiments agricoles...

2. Protection du foncier

la collectivité peut parfois intervenir pour pérenniser l'activité agricole en acquérant des terrains en vue d'une gestion par l'agriculture. L'agence des espaces verts et la SAFER peuvent agir dans ce sens. (ex sur le plateau de Saclay)

3. Servitudes conventionnelles

Ces servitudes peuvent être une alternative à l'acquisition du terrain par une collectivité. Cela peut concerner tous les espaces de valeur environnementale, culturelle ou paysagère (forêts, zones humides et naturelles, terres agricoles, sites historiques...)

4. Documents d'urbanisme

L'élaboration ou la révision de ces documents est l'occasion d'assurer ou de renforcer la protection des espaces agricoles en particulier en fonction d'objectifs paysagers.

5. Etudes et recherche

Ce sont des thèmes encore peu explorés. Le groupe de recherche «agriculture périurbaine» de l'ENSP est quasiment le seul à poursuivre des recherches dans ce domaine.

Titre :	LES PAYSAGES D'ÎLE DE FRANCE, COMPRENDRE, AGIR, COMPOSER
Date de publication :	OCTOBRE 1997
Auteur :	IAURIF
Edition :	
Type de document :	Cahiers de l'IAURIF N°117-118
Où trouver le document ?	téléchargeable site de l'IAURIF, fourni en version numérique
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	Dresser un état des lieux des paysages régionaux, définir des objectifs généraux et localisés, présenter une palette de moyens constituant autant d'éléments contribuant à l'affirmation d'une politique régionale du paysage.
Délimitation du territoire de l'étude :	La région Ile-de-France
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	La Plaine de Versailles est parfois citée mais l'intérêt de ce document se situe plus dans la méthode proposée pour observer et travailler le paysage.
Connu, reconnu ? Terminé, en cours ?	connu- terminé
Sommaire :	Editorial Introduction Comprendre Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus L'histoire de paysages d'Ile-de-France La composition des paysages d'Ile-de-France L'évolution récente des paysages d'Ile-de-France Les politiques du paysage en Ile-de-France Agir Composer avec le paysage Composer la ville Tisser la ville sur la ville Réhabiliter les quartiers Composer les franges urbaines Requalifier les voies de communication et les entrées de ville Composer les infrastructures linéaires Tirer parti du relief et des vues Préserver et gérer le paysage rural Recomposer les espaces ouverts Composer Actions, acteurs, outils Nouvelles approches, nouveaux projets Brèves rencontres Biblio brèves Références Ile-de-France
Principales thèses :	Editorial Introduction Comprendre Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus cf. carte des représentations picturales p.13 et carte des représentations cinématographiques p.14 ; Versailles et quelques villes de la Plaine apparaissent. L'histoire de paysages d'Ile-de-France Une histoire naturelle qui a fondé les paysages du bassin parisien - Une longue et complexe étape de sédimentation cf. carte géol et blocs - Une période d'intense érosion - La formation des sols actuels

- Une histoire humaine qui a organisé les paysages d'Ile-de-France
- L'évolution des paysages ruraux
 - La maison, fille du sol
 - La création progressive de l'armature urbaine et du réseau routier
 - Les paysages régionaux aux portes de l'agglomération

La composition des paysages d'Ile-de-France

Le relief fondement du paysage

Cf. carte des paysages p48

L'occupation du sol, les textures, les ambiances

Cf. carte de l'occupation du sol en IDF

La géométrie organisatrice de l'occupation du sol

- Un parcellaire continu, perpendiculaire, permanent

Cf. carte des principales directions de la trame foncière d'IDF

-Des trames parcellaires de plusieurs types qui fondent l'organisation du paysage

-Une structure radio-concentrique du Bassin parisien et une direction dominante

Cf. schéma des structures concentriques des couronnes forestières (J. Sgard)

Les éléments singuliers ou remarquables du paysage

Cf. schéma des structures radiales des vallées (J. Sgard)

Le paysage comme système

L'identité locale, du pays au lieu-dit, de la ville au quartier

Cf. carte des pays et appellation p.61

L'évolution récente des paysages d'Ile-de-France

Tendances générales de l'évolution

Les paysages ruraux entre l'intensification et l'abandon

L'extension et la mutation des paysages urbanisés

Des évolutions récentes souvent mal vécues

- sites à l'abandon
- le zoning appauvrit et fracture le paysage
- le mitage n'est pas mort
- les entrées de villes, une vitrine dégradée
- des évolutions qui brouillent la lecture de la géographie
- dégradations réversibles, dégradations durables

Les politiques du paysage en Ile-de-France

Les acteurs du paysage

- L'union européenne
- L'Etat
- La région
- Les départements
- Les communes
- Les personnes privées, les associations, les professionnels

Les objectifs des politiques du paysage

- Préservation
- Réhabilitation
- Création
- Gestion

Les outils

- La maîtrise foncière et la maîtrise d'ouvrage
- Les lois, décrets et règlements
- Les procédures contractuelles
- Les outils non coercitifs : orientation, sensibilisation, connaissance

Agir

Composer avec le paysage

Une attitude : composer avec

Pour composer avec le paysage régional, il faut connaître sa structure

- le caractère du relief
- les parcellaires et les tracés
- la structure d'ensemble du bassin parisien
- entités et identités

Comprendre et donner à comprendre, c'est agir

Agir selon les échelles et les milieux

- travailler la grande dimension
- agir aux différentes échelles
- agir selon les milieux

Créer, préserver, réhabiliter

- Composer les nouveaux paysages
- Prendre en compte les valeurs de paysage existantes

Cf. carte p113 des entités paysagères stratégiques

+ carte des ZNIEFF p.116

- retrouver les valeurs de paysage altérées ou occultées

Composer la ville

Composer la ville sur les champs

- inscrire en douceur le tracé régulateur de la ville dans son site physique
- localiser et concevoir les espaces publics selon leur rôle dans l'armature urbaine
- affirmer l'image du ou des centres
- renforcer l'identité des quartiers

Composer un faubourg à la périphérie d'une ville

- rechercher la continuité des voies principales et des itinéraires piétonniers
- relier visuellement les espaces publics du quartier d'extension aux éléments de centralité de la ville et préserver les points de vue sur la campagne
- traiter la limite entre la ville et son faubourg comme une couture épaisse
- prolonger et réinterpréter l'image de la campagne et de la ville dans son faubourg

Composer la reconversion d'un vaste territoire urbanisé

- restructurer et hiérarchiser le réseau des voies
- créer des centralités et des espaces verts publics à l'échelle de ces secteurs
- recomposer les interfaces avec les quartiers voisins

Tisser la ville sur la ville

Intégrer les formes bâties au paysage urbain

- dans la ville patrimoniale, reconnaître et valoriser les tissus urbains constitués
- introduire dans le POS une vision patrimoniale ne gelant pas le développement
- dans la ville « ordinaire » réfléchir d'abord en terme de forme urbaine
- éviter ou cicatriser les ruptures des tissus continus
- dans le pavillonnaire, adapter le bâti et agir sur l'espace public

Donner à l'espace libre une valeur structurante

- traiter l'espace public comme un tout
- redonner aux espaces libres urbains la multiplicité de leurs fonctions
- mettre en réseau les espaces verts
- retrouver le contact de la ville avec l'eau
- introduire plus de nature dans la ville

Réhabiliter les quartiers

Revaloriser les centres

- donner une nouvelle jeunesse aux centres anciens
- restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti des villages

Traiter les périphéries agglomérées comme des morceaux de ville

- Requalifier l'espace public du milieu pavillonnaire
- Revaloriser les grands ensembles

Limiter la profusion des mobiliers et des panneaux

- maîtriser la publicité
- ordonner le mobilier urbain

Composer les franges urbaines

Structurer les limites de l'urbain

- Respecter et mettre en valeur les composantes initiales du paysage
- Constituer des fronts urbains ou des espaces de transition

Ménager les vides de l'urbanisation et leur continuité

- conserver à l'espace ouvert son caractère agricole
- cf. p.223 carte des espaces agricoles en ceinture verte : carte de synthèse
- préserver les espaces naturels, les forêts périurbaines et leurs abords

Requalifier les voies de communication et les entrées de ville

Reconsidérer les grandes voies de communication

- limiter la coupure créée par les voies rapides
- retrouver l'unité des aménagements en rive des voies rapides

- améliorer les modelés de terrain et les plantations autoroutières
- réhabiliter les routes nationales et départementales

Redonner de l'urbanité aux routes urbaines

- rendre les entrées de ville à la ville
- refaire de la voirie urbaine un espace public plurifonctionnel

Composer les infrastructures linéaires

- Inscrire un tracé dans le paysage
- Cicatriser la coupure des routes et des voies ferrées
- traiter les transitions entre la ville, la campagne et la route
- mettre en œuvre un projet global pour un itinéraire

Tirer parti du relief et des vues

Mettre en valeur les sommets, les coteaux et les belvédères

- conserver et aménager les grands belvédères et leur panorama
cf. p.274, carte des belvédères et vues panoramiques d'intérêt régional
- maintenir la présence des coteaux
cf. carte des coteaux p.276
- maintenir l'ouverture et la continuité des vallées

Préserver et gérer le paysage rural

Confirmer l'agriculture dans son rôle de gestionnaire du paysage rural

- reconnaître les terres agricoles comme un patrimoine et non plus comme une réserve foncière

le SDRIF est le premier schéma directeur à reconnaître la valeur patrimoniale de l'agriculture

La plaine de Versailles est citée comme un des grands espaces à vocation économique agricole...p.290

- reconquérir les zones en déclin
- rouvrir des lieux qui se sont ou ont été boisés
- reconnaître la gestion paysagère des espaces ruraux par l'agriculture comme un service rendu à la collectivité (définition du paysage souhaité au préalable, rémunération de l'activité par la collectivité...)
- restaurer le réseau des chemins ruraux

Redonner sa place au patrimoine naturel et boisé

- Reconnaître, gérer, recréer les milieux naturels
- Valoriser et replanter les arbres hors forêt
- Connaître et reconnaître les arbres remarquables
- Maintenir la superficie boisée et améliorer la qualité des boisements
Cf ; p.298 carte des boisements

Prendre en compte le bâti dans les paysages ruraux

- réhabiliter le bâti rural
- maintenir venelles et cours communes
- entretenir le petit parcellaire dans le respect de son caractère
- intégrer le bâti nouveau en milieu rural

Recomposer les espaces ouverts

Recomposer le paysage après la carrière

- Agir à l'échelle du site d'extraction
 - Prendre en compte l'échelle du bassin de gisement
 - renforcer la concertation préalable
 - associer l'ensemble des compétences techniques et scientifiques
 - engager des études d'aménagement et de reconquête à l'échelle d'unités paysagères cohérentes
 - mettre en place des outils de gestion des espaces réaménagés
 - développer des schémas d'exploitation et d'aménagement à long terme
- Reconquérir, résorber ou réhabiliter les sites dégradés

Composer

Actions, acteurs, outils

Nouvelles approches, nouveaux projets

Brèves rencontres

Biblio brèves

Références Ile-de-France

Conseil Général

FICHE
P. 84

19

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'AMÉNAGEMENT POUR LES YVELINES, DE LA CONCERTATION À L'ACTION, CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES, TEXTE ADOPTÉ LE 12 JUILLET 2006 (+ LE SDADEY)

FICHE
P. 87

20

ETUDE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES POUR PROPOSER DES ACTIONS COORDONNÉES AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE L'ESQUISSE DE CHARTE DE LA PLAINE DE VERSAILLES SUITE À LA DÉMARCHE PATRIMONIALE RÉALISÉE PAR VINCENT PUPIN, MONDON MARJOLAINE, CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME, AOÛT 2003, RAPPORT DE STAGE. ÉTUDIANTE À L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE PARIS-GRIGNON

FICHE
P. 91

21

L'AGRICULTURE DANS LES SECTEURS D'ORGEVAL ET D'AUBERGENVILLE – PROPOSITIONS POUR L'ESPACE À FONCTION DE COUPURE VERTE ET DE MAÎTRISE DES FRONTS URBAINS, E. BERNARDON, J. CHABAUD, X. GUIOMAR, ÉTUDE RÉALISÉE À LA DEMANDE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES, JANVIER 1996

CAUE 78

FICHE
P. 95

22

RÉVISION DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'ÎLE-DE-FRANCE, UNE CONTRIBUTION RÉGIONALE DES CAUE D'ÎLE DE FRANCE, NOVEMBRE 2008

FICHE
P. 96

23

PROLONGEMENT DE LA FRANCILIENNE DE CERGY-PONTOISE À POISSY-ORGEVAL. ÉTUDE DE FAISABILITÉ «PAYSAGES». RAPPORT D'ÉTAPE 1, BLEUZE CATHERINE, SEVIN GUILLAUME, NOVEMBRE 2005

FICHE
P. 99

24

DE GALIE À VERSAILLES, ÉVOLUTION DU PAYSAGE, ESCANDE MADELEINE, LAVENANT CÉLINE, LES AMIS DE SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE, 2005

FICHE
P. 100

25

MISSION D'ASSISTANCE POUR LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES VUS DEPUIS LES ROUTES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES. R.D.11. LA ROUTE DES RIDES ET DES PLAINES : VILLES DE LA PLAINE DE VERSAILLES, RIDES BOISÉES DE THOIRY ET DE BOISSET, PLATEAU AGRICOLE DE LONGNES, CAHIER DE MISE EN VALEUR, CAUE 78, MARS 1999

FICHE **26**
P. 101

**MISSION D'ASSISTANCE POUR LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES
VUS DEPUIS LES ROUTES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES.
R.D.130 - R.D. 191. CAHIER DE MISE EN VALEUR, CAUE 78,
JANVIER 1999**

FICHE **27**
P. 102

**L'ATLAS DES PAYS ET PAYSAGES DES YVELINES, ALAIN MAZAS ET
ALAIN FREYTET, ÉDITION COURCOUX, CAUE 78, 1992**

les documents à l'initiative de
l'échelon du département des
Yvelines

Un travail de concertation innovant**Les principales attentes des Yvelinois****Les 4 orientations pour une attractivité renforcée**

et un développement harmonieux des Yvelines

- renforcer les territoires de développement d'envergure régionale et conforter les dynamiques locales
- améliorer et compléter les infrastructures nécessaires au développement
- valoriser l'environnement pour renforcer l'attractivité du cadre de vie
- polariser l'urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs, maîtriser l'étalement urbain, stopper le mitage des espaces naturels

1ÈRE ORIENTATION**renforcer les territoires d'envergure régionale et les dynamiques locales**

- un diagnostic : des atouts économiques remarquables
- un enjeu : s'inscrire au coeur de l'économie francilienne

2ÈME ORIENTATION**améliorer et compléter les infrastructures nécessaires au développement**

- le diagnostic : des conditions de transports dégradées
- l'enjeu : le défi de la mobilité

3ÈME ORIENTATION**valoriser l'environnement pour renforcer l'attractivité du cadre de vie**

- le diagnostic : un patrimoine exceptionnel
- l'enjeu : une nature accessible

4ÈME ORIENTATION**polariser l'urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs, maîtriser l'étalement urbain, stopper le mitage des espaces naturels**

- le diagnostic : des territoires ayant chacun leurs spécificités
- l'enjeu : préserver l'équilibre entre développement urbain et pérennité des espaces naturels

Un travail de concertation innovant

Les principales attentes des Yvelinois

trois fortes attentes :

- l'inquiétude semble poindre de voir s'altérer leur cadre de vie (bruit, pollution, etc.), à leurs yeux, l'atout majeur de leur département.
- insatisfactions quant aux déplacements.
- Le coût élevé de l'immobilier. Ils attendent du marché immobilier un plus grand choix de logements.

Les 4 orientations pour une attractivité renforcée 6

et un développement harmonieux des Yvelines

- renforcer les territoires de développement d'envergure régionale et conforter les dynamiques locales
- améliorer et compléter les infrastructures nécessaires au développement
- valoriser l'environnement pour renforcer l'attractivité du cadre de vie
- polariser l'urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs, maîtriser l'étalement urbain, stopper le mitage des espaces naturels

1ÈRE ORIENTATION

renforcer les territoires d'envergure régionale et les dynamiques locales

- un diagnostic : des atouts économiques remarquables

- un enjeu : s'inscrire au cœur de l'économie francilienne

> Renforcer le rayonnement économique des territoires d'envergure régionale

Le pôle d'excellence, Saint-Quentin-en-Yvelines – Versailles – Vélizy (en lien avec Massy – Saclay) / Poissy et la Seine-Aval : un pôle d'appui du développement régional et un territoire à l'attractivité renouvelée

> Dynamiser la couronne rurale

> Favoriser l'accueil d'entreprises sur les territoires de la zone agglomérée

2ÈME ORIENTATION

améliorer et compléter les infrastructures nécessaires au développement

- le diagnostic : des conditions de transports dégradées
- l'enjeu : le défi de la mobilité

> Boucler les grandes infrastructures à l'ouest

> Améliorer la qualité de service sur le réseau SNCF

> Améliorer les échanges entre les grands pôles économiques et urbains

3ÈME ORIENTATION

valoriser l'environnement pour renforcer l'attractivité du cadre de vie

- le diagnostic : un patrimoine exceptionnel
- l'enjeu : une nature accessible

> Requalifier les espaces naturels de la vallée de la Seine

> Valoriser les grands espaces de l'ouest de l'Île-de-France

Les espaces ouverts concernés: Plaine de Versailles de Neauphle et de Houdan, plateaux des Alluets et du Mantois, vallées de la Mauldre, de la Vaucouleurs, bois de Civy et du Teil,...

Il s'agit :

- d'améliorer la gestion et la fréquentation des espaces naturels soumis à la pression de l'urbanisation. La politique départementale en direction des espaces naturels au contact des franges urbaines doit largement contribuer à assurer leur pérennité chaque fois que l'agriculture n'est plus viable.
- de favoriser le développement d'un réseau de vélo-routes et de voies vertes. Il sera défini un programme ambitieux de valorisation des circulations douces structurées autour du réseau départemental de vélo-routes et de voies vertes, et d'espaces dédiés aux activités de loisirs.

> Repenser la gestion patrimoniale de la forêt de Rambouillet

> Permettre la structuration de coulées vertes au cœur des territoires les plus denses

4ÈME ORIENTATION

polariser l'urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs,

maîtriser l'étalement urbain, stopper le mitage des espaces naturels

- le diagnostic : des territoires ayant chacun leurs spécificités
- l'enjeu : préserver l'équilibre entre développement urbain et pérennité des espaces naturels

> Concentrer le développement sur les pôles urbain

> Promouvoir un développement adapté à chaque territoire

- Impulser des projets urbains structurants sur les deux territoires faisant l'objet d'une opération d'intérêt national (OIN)
- Conforter les agglomérations organisées autour d'un pôle structurant au sein des territoires à dominante urbaine, en améliorant l'offre urbaine tant en termes de logement que d'activités économiques, d'équipements et de services
- Organiser le développement aux abords des zones agglomérées et contribuer ainsi à la maîtrise de l'avancée des fronts urbains

Date de publication :

Auteur :

Fonction de l'auteur :

Commanditaire

Type de document :

Où trouver le document ?

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

Délimitation du territoire de l'étude :

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Connu, reconnu ?

Terminé, en cours ?

Sommaire :

ETUDE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES POUR PROPOSER DES ACTIONS COORDONNÉES AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE L'ESQUISSE DE CHARTE DE LA PLAINE DE VERSAILLES SUITE À LA DÉMARCHE PATRIMONIALE RÉALISÉE PAR VINCENT PUPIN.
CONDITIONS ET MOYENS D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET GESTION DU VIVANT DANS LA MÉTROPOLE FRANCILIENNE

AOÛT 2003

MONDON Marjolaine

Etudiante à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon

Conseil Général des Yvelines

Rapport de stage

doc CAUE, version numérique fournie

Stage au Conseil général des Yvelines, direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme comprendre les avis et perceptions des agriculteurs et élus de la plaine de Versailles des actions qui peuvent être proposées dans le cadre du projet de charte. Territoire de l'Association des Agriculteurs et Citadins de la plaine de Versailles regroupant 20 communes

concerne une grande partie du territoire de l'APPVPA

peu connu - terminé

Introduction**Partie 1 : Identification de la situation, des acteurs et des problèmes**

1. Présentation de la plaine de Versailles et du projet
 - 1.1. Présentation de la démarche globale
 - 1.2. Définition du territoire
2. Les acteurs sur la plaine
 - 2.1. Les acteurs du projet SAA
 - 2.2. 2.2. Le Conseil Général et ses partenaires
3. Résumé de la problématique

Partie 2 : Diagnostic de l'action engagée

1. La démarche patrimoniale et ses résultats
 - 1.1. Présentation de la démarche territoriale
 - 1.2. Résultats de la réflexion engagée
 - 1.3. les projets « qualité » issus des groupes de travail
2. Politiques départementales pour proposer des actions coordonnées sur la plaine de Versailles
 - 2.1. Actions déjà engagées et évaluation
 - 2.2. Politiques d'aides du Conseil Général
3. La perception de ces actions par les acteurs rencontrés

Partie 3 : Prospective : évolution de la situation

1. Scénario négatif
2. Scénario positif
3. Perspective d'intercommunalité

Partie 4 : Propositions d'actions

1. Actions concrètes possibles
 - 1.1. Améliorer la qualité du bâti, de la circulation et de la nature
 - 1.2. Améliorer les procédures et l'information
2. Projet structurant la plaine
3. Chemin de changement

Annexes

Introduction

Partie 1 : Identification de la situation, des acteurs et des problèmes

1. Présentation de la plaine de Versailles et du projet

1.1. Présentation de la démarche globale

1.2. Définition du territoire

Territoire de l'Association des Agriculteurs et Citadins de la plaine de Versailles regroupant 20 communes

2. Les acteurs sur la plaine

2.1. Les acteurs du projet SAA

Démarche patrimoniale sur 4 ans pour une coopération entre agriculteurs et cités est lancée depuis 2002 sur la plaine de Versailles et 3 autres sites d'IDF (Cergy Pontoise, Sénart et Plateau de Saclay) à l'initiative de la Société d'Agriculture et des Arts.

Sur la plaine de Versailles, Vincent Pupin a réalisé les différents audits en coordination avec l'Association Agriculteurs et Citadins de la plaine de Versailles

Partenaires financiers : Conseil régional et Caisse des Dépôts et Consignations

2.2. Le Conseil Général et ses partenaires

Le CG, le CAUE 78, le COBAHMA (Comité du Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (maître d'ouvrage de l'élaboration du SAGE de la Mauldre approuvé en janvier 2001), le CODERANDO 78, la DDAF.

3. Résumé de la problématique

Peu d'information auprès des agriculteurs, faible dialogue constaté par les agriculteurs entre les services départementaux, l'Etat ; les agriculteurs et les autres acteurs.

Des élus attentifs au projet de Charte, ils ont des contraintes différentes, et veiller à la concordance des propositions avec les PLU...

Certains pensent que cette charte fait doublon avec le SCOT + peur du coût...

Pour l'instant pas de véritable travail en commun, des actions du CG assez mal connues.

L'agriculture de la plaine de Versailles n'est pas citée comme prioritaire à ce moment.

Partie 2 : Diagnostic de l'action engagée

1. La démarche patrimoniale et ses résultats

1.1. Présentation de la démarche territoriale

Des audits macro et microsystémiques (30 à 40 personnes rencontrées au niveau départementale, 50 à 70 au niveau local, groupes de travail...

En juin 2003 une proposition de charte et un programme d'actions sur 3 ans ont été rédigés, synthèse réalisée par Pupin.

1.2. Résultats de la réflexion engagée

Des attentes fortes des citoyens vécues par les agriculteurs comme des contraintes.

La demande d'urbanisation a conduit à la disparition de terres agricoles ; des attentes liées à des activités de tourisme et de loisirs s'expriment aussi. De l'avis de tous, la situation de l'agriculture reste mal connue de la population et des institutions départementales. Mais l'ensemble des acteurs souhaite que l'agriculture continue à occuper l'espace en développant des activités en harmonie avec le site.

Tout le monde observe et déplore la dégradation du territoire sans avoir l'impression à son niveau de pouvoir réellement l'endiguer.

La démarche patrimoniale a montré l'envie de rencontre et de dialogue au niveau de la plaine de Versailles et la convergence autour de la nécessité d'un lieu neutre et convivial et de « règles du jeu » claires à se donner pour organiser la rencontre et la négociation entre tous dans le respect de chacun.

1.3. les projets « qualité » issus des groupes de travail

6 axes :

- Valoriser et améliorer la qualité du bâti historique et agricole
- Améliorer la qualité de la circulation agricole et rurale
- Développer des projets économiques en harmonie avec le site
- Une information et une pédagogie de qualité
- Améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques
- Améliorer la qualité de l'eau et de la nature

2. Politiques départementales pour proposer des actions coordonnées sur la plaine de Versailles

2.1. Actions déjà engagées et évaluation

- projet structurant en faveur de l'agriculture sur la commune de Vernouillet
- schéma départemental de la randonnée pédestre organisé par le CG avec les associations de randonneurs (aucun sentier qui traverse la plaine de Versailles, seulement 2GR qui la longent)
- une signalétique « Pays des marches d'Yvelines » a été adoptée à l'Ouest du département
- missions d'informations et de formations du CAUE 78
- propositions du CAUE d'une assistance aux communes sur les documents d'ur-

banisme

2.2. Politiques d'aides du Conseil Général

6 axes :

Axe 1 : Valoriser et améliorer la qualité du bâti historique et agricole

- Gîtes de France
- Mise en valeur et restauration du patrimoine non protégé (Contrat Rural ou Départemental ou subvention au titre du Patrimoine Rural Non Protégé)
- Mise en valeur et restauration du patrimoine protégé (Contrat Rural ou subvention au titre du Programme Concerté avec l'Etat)

Axe 2 Améliorer la qualité de la circulation agricole et rurale

- le CG n'a pas d'aide à la circulation agricole mais subventionne les projets pour la randonnée dans le cadre du schéma départemental des Espaces Naturels (réalisation d'études préalables d'aménagements d'espaces naturels, acquisition et travaux d'aménagements d'EN et de sentiers pédestre
- le CODERANDO a pensé à la création de 2 chemins (Villepreux-St-Cyr, Fontenay – Bailly – Parc de Versailles)

Axe 3 Développer des projets économiques en harmonie avec le site

- procédure d'appel à projets individuels mis en place par le CG (études ou assistance technique et investissements pour travaux..., des projets structurants)
-

Axe 4 Une information et une pédagogie de qualité

En 1997, le CG a adopté le « plan-paysages » et signe avec le CAUE 2 conventions qui portent sur les paysages vus depuis les routes départementales, leur conservation, et leur pérennisation ou amélioration et la mise en place d'une signalisation des sites historiques, culturels, naturels et touristiques. Charte de mise en valeur pour l'ensemble des RD du département pour présenter les paysages et les beautés des sites traversés.

Dans le cadre des contrats « paysage », le CG peut subventionner les communes situées sur la RD 11. Il subventionne tous travaux d'investissements relatifs à l'aménagement des abords de RD (en entrée de département dans les secteurs agglomérés denses ou en entrée de villes et villages sur les 5 itinéraires de découverte du paysage des Yvelines, étendus aux traversées de bourgs pour les communes de moins de 2000 habitants.

Cette aide peut concerner certains espaces agricoles périurbains situés le long de la RD11 entre Fontenay le Fleury et Neauphle le Château.

Axe 5 Améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques

Le CG aide le financement d'études de préfiguration de regroupement intercommunal à fiscalité propre

Axe 6 Améliorer la qualité de l'eau et de la nature

2 syndicats de rivière sur la plaine de Versailles : de la région ouest de Versailles et le syndicat du Ru de Gally

Dans le cadre des contrats eau, 2 volets peuvent être subventionnés par le CG (20%) :

- mise en valeur et protection du patrimoine lié à l'eau
- aide pour l'aménagement des cours d'eau

3. La perception de ces actions par les acteurs rencontrés

Les élus rencontrés ne voient pas l'utilité des aides concernant l'axe 1, ni l'utilité de créer d'autres sentiers balisés dans la plaine (peur que le projet de réhabilitation de l'allée de Villepreux perturbe l'équilibre fragile de la plaine) Il faudrait d'abord entretenir ceux qui existent en conciliant les différentes circulations.

Problème des accès des chemins aux engins motorisés.

Quelques élus sont très attachés à la création de pistes cyclables (Cresprières – Feucherolles, ou Chavenay – Bailly)

Pour les agriculteurs le CAD représente autant de contraintes que d'apports.

Le problème de l'eau

Les agriculteurs ne peuvent plus entretenir les berges seuls...

Partie 3 : Prospective : évolution de la situation

1. Scénario négatif

La charte ne pourra rien faire pour les problèmes concernant les trois axes bâti agricole, circulations et qualité de l'eau.

2. Scénario positif
3. certains pensent qu'il ne faut pas être trop ambitieux au départ, faire petit à petit.
4. Perspective d'intercommunalité

Partie 4 : Propositions d'actions

1. Actions concrètes possibles
 - 1.1. Améliorer la qualité du bâti, de la circulation et de la nature
Le Cg rédige un schéma départemental de randonnées équestre (janvier 2004), possibilité d'accompagner les agriculteurs volontaires à effectuer des jachères paysagères

- 1.2. Améliorer les procédures et l'information

2. Projet structurant la plaine
3. Chemin de changement

Pour que des actions concrètes émergent et aboutissent, les acteurs locaux ont besoin de chercher par eux-mêmes comment engager une dynamique d'amélioration de la qualité du vivant dans la plaine de Versailles centrée sur l'amélioration de la qualité de l'agriculture.

Annexes

Titre :

L'AGRICULTURE DANS LES SECTEURS D'ORGEVAL ET D'AUBERGENVILLE – PROPOSITIONS POUR LES ESPACES À FONCTION DE COUPURE VERTE ET DE MAÎTRISE DES FRONTS URBAIN

Date de publication :

JANVIER 1996

Auteur :

E. BERNARDON, J. CHABAUD, X. GUIOMAR

Type de document :

Etude

Commanditaire

Conseil Général des Yvelines au Laboratoire de recherche de l'ENSP, pour l'élaboration d'un projet d'agriculture périurbaine

Où trouver le document ?

Auprès de P. Donadieu - doc ENSP

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

mesurer l'aptitude de l'agriculture à assurer une fonction de coupure verte d'urbanisation, à l'échéance d'une quinzaine d'années, dans les espaces définis par le SDEN, et d'en déduire les actions à mener pour son maintien.

Démarche :

- déterminer l'évolution prévisible de l'occupation agricole à l'échéance de 15 ans, en définissant les surfaces prochainement à céder et en évaluant les risques d'abandon et les possibilités de reprise
- évaluer localement quels sont les types d'agriculture (maraîchage, arboriculture, grande cultures...) les plus adaptés, et esquisser les mesures nécessaires à leur stabilité

Etude précise sur l'état de l'agriculture sur ces secteurs, et propositions pour améliorer le fonctionnement des exploitations et aménagements favorisant les liens entre l'agriculture et la ville.

Délimitation du territoire de l'étude :

Orgeval

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Seul Orgeval est situé dans le territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

Peu connu - terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

TOME 1 : Analyses

Introduction générale

Partie 1 : Situation et dynamique de l'agriculture

I - Caractéristiques générales

1.1 La population agricole

1.2 L'espace agricole : deux secteurs

1.3 Les filières de commercialisation

1.3.1 En fruits et légumes

1.3.2 En grains

1.3.3 Conclusion

II - Méthode de travail

2.1 Typologie des exploitations

2.1.1 La viabilité des exploitations

2.1.2 Les systèmes de production

2.2 Cartographie des exploitations

2.2.1 L'acquisition des données

2.2.2 Le traitement des données

2.2.3 Le choix de la carte

III Situation des systèmes de production

3.1 Les systèmes pérennes

- 3.1.1 Les systèmes de grande culture
- 3.1.2 Les systèmes spécialisés en arboriculture
- 3.1.3 Les systèmes spécialisés en maraîchage
- 3.1.4 Autre système
- 3.1.5 Conclusion sur les systèmes pérennes

3.2 Les exploitations sans avenir

- 3.2.1 Les exploitations à temps partiel
- 3.2.2 Les exploitation gérant leur fin d'activité
- 3.3.3 Les exploitations en situation économique difficile
- 3.2.4 Caractéristiques communes aux exploitations sans avenir
- 3.2.5 Cas particuliers

3.3 Evolution des surfaces cultivées

Partie 2 : L'agriculture dans la gestion municipale des communes

I - la perception de l'agriculture par les élus

Dans le secteur d'Aubergenville
Dans le secteur d'Orgeval
Perception des habitants selon les élus
Conscience des difficultés dues à la ville

II - Attente des élus envers l'espace et l'activité agricole

Une gestion de l'espace
L'expression d'un parti d'aménagement
Une agriculture de rempart
Une source de paysage
Un rôle pédagogique
Une sécurité alimentaire

III - Identité recherchée par la commune, et image conférée par l'agriculture

La lisibilité d'une entité urbaine particulière
la recherche d'une harmonie
la noblesse de l'arbre
Le goût du pittoresque

IV - Situation de l'agriculture souhaitée par les élus dans son rapport à la ville

Une activité économique
La commercialisation
Un élément culturel
Situation de l'agriculture dans l'espace communal

Conclusion

Partie 3 Représentations sociales et attentes des citoyens

I - Présentation démographique de la zone d'étude

- 1.1 Caractéristiques générales**
- 1.2 Dynamisme et évolution**
- 1.3 Groupes démographiques**

II - Méthode

III Analyse des résultats et pistes de réflexion

3.1 Echantillon

3.2 Perception

3.2.1 Perception de l'existant

3.2.2 Ce qu'évoque le terme agriculture

3.3 Préférences de photographies

3.4 Le Val de Seine : présent et avenir

3.5 Les besoins de nature

3.5.1 Les espaces ouverts

3.5.2 La forêt

3.5.3 Les vergers

3.6 L'utilité de l'agriculture à proximité des villes

3.6.1 La production

3.6.2 Le cadre de vie

3.6.3 La notion d'équilibre

3.6.4 Patrimonialisation

Conclusion

TOME 2 : Propositions

Partie 1 : Cadre général des propositions

I - L'Agriculture une action forte dans l'aménagement

II - L'Agriculture périurbaine, une fonction naturelle et culturelle pour la ville

Partie 2 : Dynamique des zones et propositions d'action

I - L'organisation générale de l'espace : une fragmentation aboutissant à la définition de différentes zones

II - Propositions par zones du secteur d'Orgeval

1. Coupure Cambourcy-Poissy
2. Coupures d'Aigremont et de Poissy
3. Coupure N13/ Orgeval/Béthemont
4. Coupure D 113/ Morainvilliers-Montamets
5. Territoire d'Orgeval au nord de l'A13 (Bois du Regard)
6. Coupure Villennes/ bois des Bruyères
7. Le Plateau de Médan
8. Plateau de Vernouillet et de Verneuil

III - Propositions par zones du secteur d'Aubergenville

9. Ecquevilly- ru d'Orgeval
10. Plateau Chapet / Ecquevilly
11. Coupure Chapet / Les Mureaux
12. Coupure Bouafle / Les Mureaux
13. Coupure Bouafle / Ecquevilly
14. Coupure Bouafle / Flins
15. Les coteaux d'Ecquevilly, Bouafle, Flins
16. Plateau de Montgardé, Aubergenville
17. Aubergenville Flins

IV - Conclusion sur l'ensemble des zones de secteurs d'Orgeval et d'Aubergenville

Partie 3 Une action essentielle : conforter l'agriculture comme activité économique

I - Les actions sur l'appareil de production

1.1 L'irrigation

- 1.2 Le bâti technique**
- 1.3 le renouvellement des vergers**
- 1.4 le financement de l'équipement**
- 1.5 la stabilité foncière**

II - Maintien de la population agricole

- 2.1 Un cadre cohérent : « la Charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture »**
- 2.2 Faciliter l'insertion des immigrés**
- 2.3 La main d'œuvre agricole**

III - Améliorer le fonctionnement des filières de commercialisation

- 3.1 les filières courtes**
- 3.2 le M.I.N de Rungis**
- 3.3 les GMS et les grossistes**
- 3.4 la politique de commercialisation : faire connaître les produits**

IV - Renforcer les rapports ville - agriculture

- 4.1 les rapports culturels : actions relatives à la connaissance de l'agriculture et au patrimoine**
- 4.2 Identifier le paysage agricole local**
- 4.3 les rapports géographiques entre espaces agricoles et ville**

Conclusion générale

Titre :	RÉVISION DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'ÎLE DE FRANCE, UNE CONTRIBUTION RÉGIONALE DES CAUE D'ÎLE DE FRANCE
Date de publication :	NOVEMBRE 2008
Auteur :	Union régionale des CAUE d'Île-de-France
Commanditaire	
Type de document :	Ouvrage de conseils et de références pour accompagner les différents acteurs à mettre en place le SDRIF fourni en version numérique
Où trouver le document ?	« Dans le cadre de la révision du SDRIF, un groupe de travail pluridisciplinaire s'est constitué au sein de l'Union régionale, croisant le savoir-faire et les réflexions des professionnels des CAUE (architectes, urbanistes, paysagistes, écoconseillers, documentalistes,...) pour tenter de répondre à la question posée par la Région : « Faut-il un développement harmonieux et complémentaire entre zones denses et franges dans l'aire métropolitaine ? ».
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	La contribution de l'Union régionale s'appuie sur des actions et des observations menées par les CAUE localement, et repose sur une conviction énoncée par son Président : « Le mouvement CAUE milite de façon unanime contre l'étalement urbain, qui est l'un des grands échecs des politiques urbaines en Île-de-France depuis vingt ans » la région Ile-de-France
Délimitation du territoire de l'étude :	ne concerne pas spécifiquement le territoire de l'APPVPA mais peut être un document intéressant pour les exemples et les références qui y sont présentés.
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	
Connu, reconnu ?	connu - terminé
Terminé, en cours ?	
Sommaire :	Préambule Le territoire au service du projet Lutter contre l'étalement urbain cf. carte de l'extension de l'urbanisation p.8 cf. carte en relief de la région IDF cf. carte de l'armature des territoires agricoles d'Île-de-France p.18 Reconnaître la valeur des espaces ouverts La Seine, première continuité d'espaces ouverts d'Île-de-France L'espace agricole, support du projet urbain et territoire de ressources De l'espace ouvert à la respiration, promouvoir une gestion durable S'appuyer sur les structures urbaines Reconquérir les lieux de centralité Reconstruire la ville sur la ville Prolonger la ville à travers l'armature rurale L'Union régionale, partenaire d'un projet de territoire durable Annexes A consulter de nombreux exemples et références partout en IDF et notamment REGARD SUR LA RESTRUCTURATION DE LA ZONE COMMERCIALE. ORGEVAL (78) p.61... avec la reconstruction d'un paysage de bocage et la volonté d'établir une continuité paysagère du territoire agricole à la zone d'activités

Titre :

PROLONGEMENT DE LA FRANCILIENNE DE CERGY-PONTOISE À POISSY-ORGEVAL. ÉTUDE DE FAISABILITÉ "PAYSAGES".

Date de publication :

NOVEMBRE 2005

Auteur :

BLEUZE Catherine / SEVIN Guillaume

Type de document :

Rapport d'étape 1.

Où trouver le document ? doc CAUE 78 - fourni en version numérique

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

Face au développement croissant de la grande couronne de l'agglomération parisienne, le réseau routier parisien reste aujourd'hui insuffisant. Le réseau Nord-Ouest a besoin d'être augmenté par un axe Nord-Sud entre Cergy-Pontoise et St-Germain en Laye afin de boucler la francilienne existante.

Pour réaliser le débat public nécessaire, ces études environnement ont été commandées par La DREIF, elles sont supervisées par un comité technique comprenant membre de DREIF et DIREN. Ce volet paysage est une de ces études.

Objectif : être un outil pour la constitution du dossier de débat public.

Etape 1 : analyse générale sur un périmètre large

Etape 2 : analyse ciblée

Délimitation du territoire de l'étude :

de Cergy-Pontoise à Possy-Orgeval

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Orgeval est concerné par cette traversée

Connu, reconnu ?

connu - terminé ?

Terminé, en cours ?

Sommaire :

1. Méthodologie d'analyse et présentation du site

- 1.1. Contexte et objet de l'étude
- 1.2. Présentation de l'étape 1 et du périmètre d'étude
- 1.3. Présentation du site de l'étude
- 1.4. Présentation de la méthode d'analyse des paysages

2. Eléments constitutifs du paysage

- 2.1. Le relief « charpente naturelle » du paysage
- 2.2. Les grandes entités du paysage
- 2.3. Les espaces non classés à enjeux dans le paysage

3. L'occupation du sol et dynamique du territoire

- 3.1. Les structures urbaines
- 3.2. Les dynamiques du territoire

4. Espaces et patrimoines protégés**5. Sensibilité des paysages face au passage potentiel de la francilienne**

- 5.1. les zones très sensibles
- 5.2. les zones sensibles
- 5.3. Les zones peu sensibles

Principales thèses :

1. Méthodologie d'analyse et présentation du site

- 1.1. Contexte et objet de l'étude
 - 1.2. Présentation de l'étape 1 et du périmètre d'étude
 - 1.3. Présentation du site de l'étude
 - 1.4. Présentation de la méthode d'analyse des paysages
- 2 échelles de paysage apparaissent :
l'échelle du territoire

2. Eléments constitutifs du paysage

2.1. Le relief « charpente naturelle » du paysage

- La Seine et l'Oise, fondatrices des paysages
- Des horizons boisés identitaires du site
- Les paysages de boucle
- Les plateaux

2.2. Les grandes entités du paysage

- Critères de définition des entités du paysage

Homogénéité d'aspect, prenant en compte le relief, l'hydrographie, l'occupation du sol et la végétation.

9 entités paysagères :

Le Vexin Français, l'agglomération de Cergy-Pontoise, la plaine de Pierrelaye, le pays de France et la vallée de Montmorency, l'agglomération parisienne, la vallée de la Seine, la forêt de St Germain en Laye, la plaine de Chapet, le plateau des Alluets

- Classification des entités

Les espaces ruraux, boisés, ouverts à dominante rurale enclavés par les espaces urbains, les espaces urbanisés, l'entité de la vallée de la Seine, étant donné sa mixité de paysages et d'occupations, n'est pas représentée par une catégorie distincte

Les esp ruraux

- le Vexin Français
- L'Oise – Pays de France
- Le plateau des Alluets (paysage de balcon...)

Les espaces boisés

- la forêt de St Germain en Laye

les esp ouverts...

- La plaine de Pierrelaye
- La plaine de Chapet

Les espaces urbains

- L'agglomération de Cergy Pontoise
- L'agglomération, parisienne

La vallée de la Seine

2.3. Les espaces non classés à enjeux dans le paysage les espaces ouverts, les espaces rares,

3. L'occupation du sol et dynamique du territoire

3.1. Les structures urbaines

- Les marges de l'agglomération
- La densité
- les entités urbaines
- Paysage social

3.2. Les dynamiques du territoire

- L'évolution démographique
- La construction neuve
- Un secteur fortement contraint
- La population de 1999

4. Espaces et patrimoines protégés

- Les protections : rappel des principales contraintes réglementaires

5. Sensibilité des paysages face au passage potentiel de la francilienne

5.1. les zones très sensibles

les paysages rares et naturels

les massifs forestiers

les paysages urbains

5.2. les zones sensibles
les espaces ouverts à dominantes agricoles
les paysages ruraux et les PNR
5.3. Les zones peu sensibles
les paysages industriels
les zones d'activités
les paysages agricoles mités

cf. tableau récapitulatif des sensibilités avec l'impact sur le paysage de l'implantation de la Francilienne et les mesures à prévoir

rapport de faisabilité Etape 3 **Rappel des propos de l'Etape 1**

cf . p37 Etape 2
Impacts des différents tronçons sur les paysages traversés Tronçons Sud 1 2 et 3 et Tronçons Nord
Synthèse des impacts
Hiérarchie de la faisabilité des tracés
Cf. plans des tracés par Tronçons
Avec coupes et descriptions des paysages

Titre :	DE GALIE À VERSAILLES, ÉVOLUTION DU PAYSAGE.
Date de publication :	2005
Auteur :	ESCANDE Madeleine / LAVENANT Céline / Les Amis de Saint-Nom-la-Bretèche -
Type de document :	ouvrage
Où trouver le document ?	doc CAUE 78
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	en partenariat avec le CG 78, la direction régionale de l'environnement et la DRAC Ce petit ouvrage explique rapidement les évolutions du paysage de la Plaine de Versailles au fil du temps.
Délimitation du territoire de l'étude :	la Vallée du ru de Gally
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	concerne toute la partie du territoire de l'APPVPA autour du Ru de Gally
Connu, reconnu ? Terminé, en cours ?	? - terminé
Sommaire :	Un tout petit pays en Yveline Des perles dans cet écrin Le ru de Galie - Le ru anime le paysage - Le ru d'antan - Le ru à l'aube du 20e siècle - Le ru contemporain La plaine florentine Evolution du paysage agricole sous l'Ancien régime Paysages de Galie à la fin du 18e siècle L'ère de la République La ville à la campagne : le 20e siècle - le village - mutation de la population - croissance de la population et urbanisation - progressivement, le nombre d'agriculteurs tend à disparaître - Réduction des terres agricoles Paysage du 21e siècle Conclusion

Titre :

MISSION D'ASSISTANCE POUR LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES VUS DEPUIS LES ROUTES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES. R.D.11. LA ROUTE DES RIDES ET DES PLAINES : VILLES DE LA PLAINE DE VERSAILLES, RIDES BOISÉES DE THOIRY ET DE BOISSET, PLATEAU AGRICOLE DE LONGNES. CAHIER DE MISE EN VALEUR.

Date de publication :

MARS 1999

Auteur :

A. Boyer, P. Hilaire, M. Lenne-Haziza, N; Makaroun, O. Marty, E. Rojat-Lefebvre, B; Rombauts, V. Thiollot-Montsénégo, architectes, urbanistes et paysagistes, conseillers du CAUE 78

Commanditaire

CAUE 78

Type de document :

Etude paysagère

Où trouver le document ? doc CAUE 78 - fourni en version numérique

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

Ce cahier de mise en valeur constitue un cadre de programmation pour les gestionnaires de la voie et pour les élus des communes traversées. C'est un Document de Conseil en Paysage.

Maintenir ou pérenniser, parfois renforcer les caractéristiques paysagères, architecturales et urbaines contenues dans le « nom » donné à la route. Il rappelle les éléments forts du paysage à prendre en compte sous peine de perdre la cohérence paysagère du lieu.

C'est un état des lieux et une programmation

Délimitation du territoire de l'étude :

Les paysages de la Route RD 11

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Communes de l'APPVPA concernées par la traversée de cette route : St-Cyr-l'Ecole, Fontenay-le-Fleuri, Villepreux, les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Beynes.

Connu, reconnu ? Terminé, en cours ?

connu - terminé

Sommaire :

Préambule

Le fil conducteur

Les communes traversées / la signalétique

Séquence paysagère n°1 : Fenêtres sur la plaine de Versailles et la forêt de Marly à travers l'urbanisation adossée aux coteaux boisés de Satory et de Bois d'Arcy

Séquence paysagère n° 2 : Rides de Thoiry : Balcon sur la plaine de Neauphle et le plateau de Boinville-en-Mantois

Séquence paysagère n° 3 : Traversée du plateau agricole ondulé de Longnes à travers champs et bosquets

Principales thèses :

Préambule

Le fil conducteur

Cf. carte de la RD11 p.2

Progression d'un paysage très urbain à un paysage très rural. Cette progression est rendue perceptible par l'alternance d'espaces fermés (urbains ou boisés) et d'espaces ouverts (plaines ou plateaux agricoles).

C'est ce ruban étroit et ces fenêtres sur des entités paysagères variées qu'il s'agit de mettre en valeur afin de permettre la bonne lisibilité de cette progression paysagères transversale.

Cf. schéma des séquences paysagères p.5

Les communes traversées / la signalétique

Séquence paysagère n°1 : Fenêtres sur la plaine de Versailles et la forêt de Marly à travers l'urbanisation adossée aux coteaux boisés de Satory et de Bois d'Arcy

Cf. p.12 schéma et localisation de la séquence

Pour chaque partie de séquence : dysfonctionnement, objectifs d'aménagement, conseil d'intervention à l'échelle urbaine et paysagère, la mise en valeur souhaitable et l'élément fort du paysage à prendre en compte. Avec carte de localisation.

Titre :	MISSION D'ASSISTANCE POUR LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES VUS DEPUIS LES ROUTES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES. R.D.130 - R.D. 191. CAHIER DE MISE EN VALEUR.
Date de publication :	JANVIER 1999
Auteur : Commanditaire	CAUE 78
Type de document :	Etude paysagère
Où trouver le document ?	doc CAUE 78 - fourni en version numérique
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	Etude paysagère des bords de la RD 191 avec préconisations classées par séquences
Délimitation du territoire de l'étude :	Toutes les communes traversées par la RD 191
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	Communes concernées : Aulnay sur Mauldre - Maule - Mareil sur Mauldre - Beynes
Connu, reconnu ? Terminé, en cours ?	connu - terminé
Sommaire :	Le fil conducteur

Les communes traversées – la signalétique

Séquence paysagère 1 : Les contreforts du Vexin par la vallée de la Montcient – De Sailly à Gargenville – Cheminement dans le paysage vallonné du Vexin par la vallée de la Montcient, plongeon dans la vallée de la Seine

Séquence paysagère 2 : La vallée de la Seine De gargenville à Epône / Franchissement de la vallée de la Seine

Séquence paysagère 3 : La vallée de la Mauldre – D'Epône à Villiers – St – Frédéric / Sillonnement dans la vallée de la Mauldre

Séquence paysagère 4 : Laplaine de Neauphle – De Villiers – St – Frédéric aux Mesnuls / Ouverture sur la plaine de Neauphle

Séquence paysagère 5 : Séquence boisée du massif forestier de Rambouillet Des Mesnuls à Auffargis / Traversée du massif forestier de Rambouillet

ce qui nous intéresse : n°3

p.37-44 Sillonnement dans la vallée de la Mauldre
Communes concernées : Aulnay sur Mauldre - Maule - Mareil sur Mauldre - Beynes

Avec pour chaque commune, les objectifs d'aménagement à l'échelle de la route et les conseils d'intervention à l'échelle urbaine et paysagères

Ce qui est intéressant c'est que cette étude replace chaque commune dans un plus grand territoire, chaque commune devient une étape de l'histoire des paysages racontés par cette route.

Titre :	L'ATLAS DES PAYS ET PAYSAGES DES YVELINES
Date de publication :	1992
Auteur :	Alain Mazas et Alain Freytet paysagistes DPLG
Edition :	Editions Courcoux
Type de document :	Atlas des paysages
Où trouver le document ?	Documentation ENSPV - IAURIF / cf. quelques scans fournis
Commanditaire :	CAUE 78

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	« Si nous voulons préserver ces paysages et éventuellement contrôler leur évolution, il importe d'en connaître les caractères. Le CAUE des Yvelines a voulu montrer que la protection de nos paysages n'était pas un simple souhait mais que nous voulions bien au contraire, nous appuyer sur des recherches et études locales, précises et sérieuses qui nous permettent de disposer de références pour leur défense et leur mise en valeur. » A. Jonemann, président du CAUE 78 « L'Atlas des pays et des paysages des Yvelines cherche un équilibre entre le repérage, par une série de points de vue cartographiés, des paysages du département, et l'évocation par le texte, mais aussi par le dessin voire la peinture et la littérature, des autres points de vue qui entrent toujours en jeu dans leur appréciation et leur valorisation. On comprendra donc que les résultats proposés ici sont ceux d'une enquête susceptibles de développements bien plus importants. Les points de vue qu'elle propose, symbole de la multiplicité des regards, des schémas de lecture et des façons de voir dont le territoire départemental fait l'objet en permanence, tenteront de donner un aperçu de la complexité de ces paysages comme résultats actuels de siècles d'évolution, d'histoire, de culture et de développement. Il suggérera du même coup la complexité des relations et des formes à mettre en œuvre dans le processus de l'intervention paysagère. Dans la mesure où les paysages sont à considérer comme le résultat de longues évolutions, ils doivent l'être aussi comme objets permanents de genèse et de transformations. Le mot paysage lui-même, comme nombre de mots suffixés en « age » - maquillage, habillage, modelage, etc. mais aussi mitage, blocage, colmatage...- suggère un processus dynamique autant que son résultat. L'intervention du paysagiste est une entreprise de projet dont les véritables fondements ont été jetés par d'anciens précurseurs récemment redécouverts, véritables fondateurs de l'Ecole française du paysage, tels René-Louis de Girardin, le créateur d'Ermenonville, ou le comte de Choulot, le créateur du Vésinet. C'est dans leur lignée que cherchent à se situer les paysagistes modernes. Ils sont conscients de la complexité de la tâche, puisqu'il leur est en somme demandé de mettre en place les conditions d'une relation harmonieuse entre une société et l'espace naturel qui est le sien. Si donc cet atlas est accompagné d'un certain nombre de propositions, il ne préjugera ni de la facilité ni des délais de leur mise en œuvre. » extrait de la présentation de l'Atlas
--	--

Délimitation du territoire de l'étude :	Le département des Yvelines, avec un chapitre sur Le Val de Gally et le pays de Cruye
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	La Plaine de Versailles et le plateau des Alluets sont évoqués à la fois dans les parties plus générales décrivant les Yvelines et ensuite dans la partie sur le pays de Gally et de Cruye.
Rapport à la nature, à l'agriculture :	Protection des paysages agricoles et forestiers. Comment envisager l'urbanisation dans ce contexte naturel, en préservant les qualités paysagères du val de Gally et de Cruye. L'urbanisation doit se développer sans empiéter sur l'une ou l'autre des composantes du paysage et doit s'inspirer des formes de celles-ci.
Connu, reconnu ? Terminé, en cours ?	Document qui fait référence lors de l'élaboration de document d'urbanisme ou paysager. terminé
Sommaire :	introduction Présentation - Point de vue géographique - Point de vue historique - Point de vue naturaliste - Point de vue économique - Point de vue architectural - Point de vue du patrimoine et du pays

Propositions

L'Yveline

- Le plateau d'Ablis, porte sud des Yvelines
- Le massif de Saint-Léger
- Le massif de Rambouillet
- La forêt d'Yveline

Le Hurepoix

- Les vallées de Chevreuse
- La vallée de la Bièvre
- Les plateaux du Hurepoix
- Le plateau de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines

Les pays de Cruye et du val de Gally

- Le pays de Gally
- Le pays de Cruye

Les pays de Seine

- Les boucles de St-Germain et de Montesson
- La boucle de Poissy
- Les boucles de Moisson et de Guernes

L'Arthies et le plateau de Chevre

- Dans le Vexin Français, l'Arthies
- Le plateau de Chevre

Le Mantois

- Le plateau de Boinville-en-Mantois
- Les plateaux de Longnes et d'Orgerus

Les plaines de Neauphle et de Houdan

- La plaine de Neauphle
- La plaine de Houdan

Bibliographie

Principales thèses :

Présentation

Point de vue géographique

Cf carte des pays et des paysages

Dans cette enquête, le point de vue géographique, sous-jacent à la reconnaissance de terrain a joué un rôle déterminant...Sauf cas extrême, on y retrouvera toujours les quatre grands domaines qui organisent le paysage : les boisements, les établissements humains, les cultures et l'eau. Dans le département, le poids relatif de chacun est particulièrement bien réparti, leur agencement étant localement assuré selon des schémas différents. Dans cet atlas, nous considérerons que la prise en considération de ces quatre grands domaines constitue une première approche nécessaire des paysages du département.

La carte du relief

Cf carte du relief

La diversité des reliefs : une diversité remarquable car le département est entouré de régions offrant de grandes étendues aux reliefs moins accentués (Beauce, Normandie, Vexin, Brie, Plaine de France...) dénivelé peu important mais contrasté : 200m – 11m – une succession de vallées et de plaines encaissées, découpées et ciselées dans de vastes plateaux.

La grande surface de Beauce

Immense plateau qui est de plus en plus entaillé à mesure que l'on progresse vers le nord

Les marches

Des surfaces intermédiaires qui peuvent apparaître comme des replats telle la petite plaine de Montgardé sous le plateau des Alluets

Le chevelu des vallées

Toutes les eaux du département vont se jeter dans la Seine. Les autres vallées rayonnent à partir d'un centre, le pays d'Yveline, couvert de forêts, véritable château d'eau du sud de la Seine. 2 bassins versants dont la ligne de partage des eaux suit l'axe nord-sud du

département. A l'Ouest, les cours d'eau rejoignent l'Eure et par là la Seine, sauf la Vaucoeurs qui la rejoint directement ; à l'Est, ils rejoignent l'Orge, sauf la Bièvre qui rejoint la Seine directement dans Paris.

Des reliefs orientés

Dans une direction O/NO – E/SE à 110°. Donc des versants exposés au sud raides et réguliers et des versants exposés au nord plus doux et irréguliers. Grand canal de Versailles prend aussi cette direction

Un calibrage

De larges couloirs de 5 à 7km de large – plaine de Versailles et de Neauphle, plateaux du Mantois, vallée de la Seine

La plaine de Neauphle

Carrefour et passage obligé du département

La carte géologique

Cf carte géologique

Point de vue historique

cf. carte des sites archéologiques+carte des monuments historiques et des sites
Notons la multiplicité d'emploi du mot site, archéologique, industriels, agricoles, forestiers, historiques... le site est une unité de reconnaissance, d'analyse et d'intervention sur l'espace.

Point de vue naturaliste

cf. carte des zones naturelles à intérêts écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) ; 2 domaines apparaissent : les domaines forestiers et aquatiques. Les eaux et les forêts, tel serait le sens même du mot Yvelines. Importance surtout de l'Yveline, véritable citadelle et château d'eau des pays alentour. Les cartes du relief et géologique montrent comment l'eau rayonne à partir du massif en un chevelu extraordinairement ramifié de rivières, ruisseaux, étangs et rigoles s'écoulant sur les bassins versants de la Seine, de la Beauce et de la Normandie. Plus que la terre, ce sont les eaux et forêts qui modèlent le visage du département.

300km de cours d'eau – 65 000 ha de forêts

cf carte des domaines forestiers et agricoles

Point de vue économique

Le domaine agricole a souvent été assimilé à un domaine « naturel » (ZNE dans le SDAURIF de 1974). Il n'est pas douteux que l'image attachée à ce genre de sites reprend souvent les schémas de paysages traditionnels de la campagne agreste et bucolique. Mais il faut également noter que cette image ne résiste pas à l'analyse dans de nombreux cas. Nombre de sites agricoles sont désormais dépendants d'une économie de marché et affirment un caractère industriel marqué. A ce titre, ils ne répondent plus aux schémas de valorisation paysagère traditionnels qui privilégiaient la diversité des terroirs de polyculture et d'élevage. On relève la perte de valeur écologique et paysagère subséquente à l'introduction de certains types de céréalicultures et de cultures extensives.

Mutations brutales de ces sites agricoles et c'est souvent pour passer de l'agriculture à l'urbanisation ex : vergers à Orgeval... ou les carrières de craie en Mantois (50 ans d'exploitation ont mis à jour une falaise grandiose, qu'il serait vain de vouloir dissimuler ; s'il était révélé et mis en scène, il pourrait rivaliser avec la centrale de Porcheville....)

Point de vue architectural

Forte valorisation culturelle du domaine construit.

Cf carte des sites monuments classés et inscrits

Citation du comte de Choulot, inventeur du Vésinet : « l'espace sur lequel on opère ne peut jamais être considéré que comme une partie d'un tout », « sans cette liaison intime d'une partie avec le tout, on exécuterait laborieusement une œuvre incomplète et sans grandeur. »

Point de vue du patrimoine et du pays

Propositions

Principe général de « continuité dans le paysagement »

Cf. carte des continuités paysagères qui montre les sites les plus exposés à des mutations pouvant bouleverser l'équilibre tant naturel que culturel.

Un principe de continuité comme garantie de la mémoire, de la sauvegarde et dans certains cas du retour à une « nature non dénaturée ». Continuité dans le temps et dans l'espace (restaurer la communication entre les milieux)

Mémoire des paysages

Le bois a sa valeur écologique propre et constitue souvent un horizon pour les

sites proches. Il serait souhaitable que ces lisières boisées fassent l'objet de délimitations précises afin qu'elles ne soient pas l'objet de mitages et qu'elles ne se développent en accrus envahissants. Avec zone non aedificandi de 50m au moins avec chemin de ronde éventuellement.

La proximité à l'eau : lutte contre la pollution, favoriser l'accès à l'eau sous toutes ses formes, limiter le busage systématique... élément majeur d'animation dans tous les paysages y compris les paysages urbains.

Intégrité des paysages

D'autres formes de pollution conduisent à la dénaturation de l'espace lui-même : mitage, gommage, colmatage, des phénomènes à combattre sans répit.

Mitage = ex : récupération du mot « paysager » le mot a en effet conduit à désigner tout et n'importe quoi : on trouve ainsi des « terres-pleins paysagers », des « buttes paysagères », « des plantations paysagères »... bref toute une série de traitement qui n'ont jamais fait l'objet d'une consultation de spécialiste et introduisent partout, par une sorte d'horreur du vide et de mauvaise conscience, toutes sortes de matériels qui ne sont souvent que mauvais remplissage. »

Gommage = « on efface tout et on recommence » ; une urbanisation qui ne s'occuperait du sol que comme d'un support abstrait et rigoureusement aplani par le bulldozer au prix de talutages monstrueux ; une agriculture industrielle trop envahissante qui ferait disparaître chemins, haies, bosquets et même ruisseaux, mono spécificité de boisements... de tels excès, ce serait à terme la fin du paysage.

Blocage = ex des constructions « en doigt de gant » le long des routes en balcon qui parlent si bien des pays qu'elles traversent par leur ouvertures et leurs points de vue.

Colmatage = talus et remblais de toutes sortes à réduire au maximum et préférer des ouvrages d'art qui comptent parmi les monuments de la culture contemporaine.

Diversité des paysages

L'ennemi est ici la banalisation sous toutes ses formes. Ex de la glissière de sécurité métallique.

Banalisation due à la répétitivité de l'accumulations de négligences. Renoncer aux terres-pleins, aux giratoires, aux plantations passe-partout et se mettre en harmonie avec les pays traversés. Il suffit parfois de peu de choses, un mur en pierre, un perré en pavé, un fil d'eau soigné, un abri-bus original afin d'assurer le parti pris du patrimoine local.

Les pays de Cruye et du val de Gally

Les paysages de ces deux pays attestés par l'histoire et qu'on appelle aujourd'hui plaine de Versailles et forêt de Marly, se distinguent nettement de ceux de leur voisins, dont ils constituent d'ailleurs, avec la plaine de Neauphle, comme le carrefour.

Le pays de Gally

Entités géographiques concernées : vallée du ru de Gally, vallée de la Mauldre, Plaine de Versailles

Communes concernées : Aulnay-sur-Mauldre, Bailly, Beynes, Bois-d'Arcy, Chavenay, Le Chesnay, Les Clayes-sous-Bois, Crespières, Davron, La Falaise, Feucherolles, Fontenay-le-Fleury, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Nezel, Noisy-le-Roi, Plaisir, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Saint-Nom-la-Bretèche, Saint-Germain-de-la-Grange, Thiverval-Grignon, Vélizy, Versailles, Villepreux, Villiers-Saint-Frédéric, Viroflay

Limites et horizons

Un carrefour de pays

Au sud le Hurepoix, à l'Est on descend vers la Seine par un ru dont le nom s'est perdu, au nord les hauteurs du pays de Cruye, à l'ouest, le Mantois prolonge la surface du val de Gally ou plaine de Versailles, au sud ouest, la plaine de Neauphle.

De la banlieue parisienne au cœur des Yvelines

Paris à 10km de Versailles par un tissu construit continu

Calibrage yvelinois type

Un long rectangle d'une vingtaine de km de long sur sept de large en moyenne, fréquent en Yvelines - 12 000ha

Le ru de Gally prend sa source dans le canal du parc de Versailles, traverse toute la plaine et se jette dans la Mauldre ; il est accompagné par 2 petits rus (mal-droit et le ru de Riche) La Mauldre coule à 64m, soit à 60m sous la plaine de Versailles, quand elle débouche sur la Seine, la différence atteint 100m. Des rus dont les vallons et les berges doivent faire l'objet de la plus grande attention : acquisitions de ZNIEFF, mise en place d'un réseau accessible au public le long du cours d'eau. Création d'un chemin de bord de plaine pour marquer la

frontière de la vallée de la Mauldre

Les coteaux raides du val de Gally

Deux versants qui servent constamment de points de repères.

La protection intégrale de ces coteaux s'impose, notamment par l'inconstructibilité stricte des versants et de leurs lisières boisées inférieures et supérieures.

L'échancrure de St-Cyr-l'Ecole dans le tissu forestier devrait être réduite par des plantations forestières dans tous les endroits où cela est possible.

Le col de Versailles

Versailles est construite sur un col à 130m environ, sépare deux bassins versants communiquant tous deux vers la Seine.

La vallée de la Mauldre

A l'ouest, la limite est plus nette, la vallée de la Mauldre.

Pour sauvegarder cet effet de surprise et ne pas dénaturer les horizons du Man-tois, éviter la construction de lotissements en bord de Vallée

Les continuités nord et sud de la plaine de Versailles

Des replats de la plaine de Versailles le long de la vallée de la Mauldre : le replat d'Herbeville au nord et la butte St Léonard au sud. Des relations fragiles.

Ce sont des sites de transition et de continuité qui méritent la plus grande attention. Ce sont des espaces à maîtriser.

Relief et substrat géologique

De l'argile à meulière à la craie

Le plateau de Beauce est ici entaillé par la plaine de Versailles. Le calcaire lutécien apparaît au niveau de la surface régulière de la plaine. (exploitation à Crespières et Aulnay-sur-Mauldre) + gisement fossilifères. La craie apparaît vite sur le ru de Gally dès Rennemoulin.

Les pelouses calcaires (les Grésillons), avec leur couleur vert clair, leurs affleurement de craie blanche et leur flore caractéristique seraient à conserver en l'état.

Les domaines

Une grande plaine agricole

Unité du pays par les vastes cultures céréalières

Une surface agricole minimale est à maintenir pour conserver à la plaine de Versailles son intégrité.

Et ses parcs boisés

Le motif des îlots boisés pourraient servir de référence aux constructions nouvelles de la plaine. Dans ce cas, ils ne devraient pas excéder quelques dizaines d'hectares et être distants de 1.5km environ.

Le parc et le château de Versailles

L'influence du parc de Versailles sur les pays environnants à travers le système des étangs, des rigoles, et de la machine des eaux de Marly, serait à relier au projet général de valorisation de l'eau dans le département.

Les sites

Une succession de villages au pied des coteaux

Au nord : Herbeville, Feucherolles, St-Nom-la-Bretèche, Noisy-le-Roi, Bailly, Rocquencourt, le Chesnay

Au sud : Villiers-St-Frédéric, Plaisir, les Clayes-sous-Bois, Fontenay-le-Fleury, St-Cyr-l'Ecole.

Ils se succèdent le long de la courbe 135 ; ils se serrent contre la lisière des boisements de pente et la fragilisent. (lotissement Croix Marie). Plus on approche de Versailles, plus ces bourgs prennent de l'importance et investissent la plaine.

Eviter de descendre trop bas dans la pente ; des extensions latérales trop importantes risqueraient de se rejoindre en tissu construit continu. Ménager en lisière un cheminement en balcon qui permette le long de la plaine d'accéder, au nord aux pays de Cruye et de Seine, au sud à la plaine de Neauphle.

Les villages de tête de vallon

Au centre de la plaine des villages profitent de petites dépressions, à l'abri du vent et des regards : Davron et Crespières.

Ces villages devraient ne pas déborder de la plaine. Et les nouvelles constructions devraient reconduire cette formule en se regroupant dans des dépressions en tête de vallon.

Les villages du Ru de Gally

Rennemoulin, Villepreux, Chavenay, Thiverval-Grignon ; centres anciens près de la rivière et conservent une échelle intimiste. Les extensions débordent sur la plaine sous forme de lotissement.

Villages de vallée qui devraient conserver une échelle intimiste et où l'on

veillera à ne pas développer des projets démesurés.
La relation à la rivière serait à mettre en scène par une valorisation des ouvrages tels que les moulins, les ponts, les lavoirs.

Les villages de la vallée de la Mauldre
A partir de Neauphle-le-Vieux, Beynes, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise et Nezel se succèdent en se faisant face de rive à rive. Montainville se perche en bordure du plateau mantois.
Ces versants non boisés sont d'une grande originalité leur maintien en terres agricoles est à recommander, éventuellement par des acquisitions.

Le fil de colliers

Des routes qui ont perdu une partie notable de leur valeur paysagère. Réserver un parcours le long des lisières forestières

Le long du ru de Gally

Un cheminement piéton, équestre, cycliste pourrait en suivre le linéaire et proposer un parcours du parc de Versailles à la vallée de la Mauldre.

Le long de la vallée de la Mauldre

Des soins plus attentifs à l'élargissement de la RD191.

Le pays de Cruye

Entités géographiques concernées : Forêt des Alluets, Forêt de Marly, Plateau des Alluets, Plateau de Marly

Communes concernées : Aigremont, les Alluets-le-Roi, Aubergenville, Bailly, Bazemont, Bouafle, Bougival, La Celle-St-Cloud, Chambourcy, le Chesnay ; Crespières ; Ecquevilly, l'Etang-la-Ville, Feucherolles, Flins-sur-Seine, Fourqueux, Herbeville, Louveciennes, Mareil-Marly, Morainvilliers, Noisy-le-Roi, Orgeval, Poissy, Port-Marly, St-Nom-la-Bretèche.

Limites et horizons

cf. cartes

Un long plateau entre Seine et Val de Gally

Un plateau qui sépare les pays de Seine au nord et de Gally au sud. A l'Est et à l'ouest il est limité par le ru de Chaville et la Mauldre. 3km de large, 30 de long- 7000ha. 187m ; la rupture de pente se situe autour de 170m.

A l'ouest du pays de Cruye, conserver la perception de la largeur du plateau en maintenant la vue d'une lisière à l'autre.

Un versant sud régulier et relativement rectiligne ; un versant nord entaillé par de nombreux vallons.

Sur tout le pourtour de Cruye, la rupture de pente a une importance stratégique du point de vue du paysage. Il faudrait y favoriser les vues possibles sur les pays voisins à partir d'un cheminement continu en balcon.

Des rebords de plateau qui présentent une convexité marquée et qui sont recouverts par de la forêt.

La gestion de la continuité entre les massifs boisés devrait permettre de conduire une amélioration des peuplements forestiers en place.

L'acquisition de la forêt des Alluets permettrait de conforter les continuités écologiques et paysagères entre les pays de Seine, de Cruye et de Gally.

Des limites plus floues vers l'est

Les têtes de vallon comme celle de l'aulnaie du val de Cruye sur Marly-le-Roi, du vallon d'Abbécourt ou du petit marais présentent souvent un intérêt écologique intéressant.

Un étranglement sépare les pays en deux

Le plateau se rétrécit au niveau de l'Etang-la-ville. A l'ouest : la forêt des Alluets ; à l'est le plateau est cerné par une urbanisation continue.

Il suffirait de la suppression de quelques branches basses dans le boisement pour dégager à partir de ce passage étroit, sur le tunnel de la voie ferrée, un double point de vue simultané sur les boucles de la Seine d'un côté et le pays de Gally de l'autre.

Le traitement voire la création de passerelles ou passages souterrains permettrait de franchir l'autoroute plus aisément et plus fréquemment.

Relief et substrat géologique

Un morceau du plateau de Beauce

Conserver à ce terroir une vocation céréalière analogue à celle de la Beauce. Chapeauté par l'argile et le limon

Le plateau de Cruye est une butte témoin de sable protégée de l'érosion par une mince couche d'argile à meulière. Argile recouverte dans les plus grandes largeurs du plateau par les limons favorables à l'agriculture du plateau des

Alluets.

Activités (pêche, promenade...) à maintenir et à développer autour de ces plans d'eau publics qui présentent une richesse écologique à maintenir.

Les domaines

Le plateau agricole et les deux massifs forestiers

La simplicité de l'occupation du sol : de grands domaines d'un seul tenant. Quelques vergers à l'abandon (versant sud du vallon d'Abbécourt)

Sur le plateau l'annonce de la rupture de pente pourrait reprendre le motif des plantations de fruitiers de plein-vent le long des routes.

Viser à conserver la simplicité du traitement agricole actuel en évitant l'accumulation d'objets multiples...

Les franges de vergers seraient intéressantes à retenir comme motif de transition, soit entre le bâti et les cultures, soit entre les cultures et la forêt.

Les sites

Un seul et unique village de plateau entouré de 23 autres (entre cote 120 et 130):

Les Alluets-le Roi

Attention à porter sur les extensions construites pour maintenir cette structure rayonnante. Eviter notamment d'étendre les constructions jusqu'en lisière de forêt.

Autour du pays de Cruye

Les RN307, RD113, RD69 et les routes communales relient entre eux ces 23 villages. Elles devraient faire l'objet d'un traitement commun et conserver tous leurs dégagements sur les horizons proches et lointains des pays environnants.

Schémas directeurs

FICHE **28**
P. 112

LE SDAU DU VAL DE GALLY, 1983

FICHE **29**
P. 118

LE SDAU DU VAL DE GALLY, 1974

FICHE **30**
P. 123

ÉLÉMENTS POUR UN PROJET DE SDAU DU COMPAV. INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME. ILE-DE-FRANCE, JANVIER 1992

Gestion de l'eau et écologie

FICHE **31**
P. 124

SAGE MAULDRE, PRÉSENTATION, MARS 2008

FICHE **32**
P. 125

ÉTUDE DU PAYSAGE DU RU DE GALLY. RECONNAISSANCES DU MILIEU, CABINET MERLIN, MAI 2003

FICHE **33**
P. 128

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX. BASSIN DE LA MAULDRE. APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL LE 4 JANVIER 2001, COMITÉ DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA MAULDRE ET DE SES AFFLUENTS (COBAHMA), JANVIER 2001

FICHE **34**
P. 130

ANALYSE ÉCOLOGIQUE RÉGIONALE. UNE « ZONE DE DISCONTINUITÉ » LA PLAINE DE VERSAILLES, AREA POUR LE DISTRICT DE LA RÉGION PARISIENNE, 1973

GROUPEMENT DE COMMUNES

Introduction**Le périmètre du SDAU****Situation dans le contexte régional**

- Options du schéma directeur de la région parisienne
- La plaine de Versailles : ZNE
- Les infrastructures régionales

A. l'état actuel et l'avenir engagé**1. Le site**

- les principales données physiques, les composants du site
- les deux grandes unités de paysage

2. Les espaces naturels

- L'espace agricole, l'activité agricole et la fonction de production
- L'espace agricole, l'activité agricole et les fonctions autres que la production, gestion et entretien des paysages, accueil d'une fonction de récréation et de tourisme diffus
- Les forêts

3. La démographie - le domaine bâti - Evolution

- Evolution démographique
- le domaine bâti, le processus d'urbanisation

4. La situation de l'emploi - migrations - communications

- le caractère agricole de l'économie de la zone
- la population active
- la situation de l'emploi
- migrations et communications

5. Les équipements

- équipements de super structurer et niveau de service
- école nationale supérieure agronomique de Grignon
- les équipements touristiques et de loisirs, les principaux sites attractifs et de récréation
- les équipements d'infrastructures

6. Les servitudes et réglementations d'urbanisme en vigueur

- servitudes techniques
- servitudes de protection des monuments historiques et sites classés ou inscrits
- protection particulière des espaces boisés

B. Le parti d'aménagement et les perspectives de développement**1. Les principes fondant le parti d'aménagement****2. Site et gestion de l'espace rural**

- objectifs
- options retenues

3. Urbanisation équipements collectifs emplois

- objectifs
- options retenues

4. Infrastructures transports communications

- objectifs
- options retenues

Conclusions

Principales thèses :

Introduction

Le périmètre du SDAU

21 Communes du Val de Gally : Les Alluets le Roi - Bailly - Beynes - Bois d'Arcy (en partie)- Chavenay - Les Clayes sous Bois - Crespières - Davron - Feucherolles - Fontenay le Fleury - Herbeville - Mareil sur Mauldre - Montainville - Noisy le Roi - Plaisir (en partie)- Rennemoulin - St Cyr l'Ecole - St Germain de la Grange - St Nom la Bretèche - Thiverval Grignon - Villepreux

Mêmes limites qu'en 1974

Situation dans le contexte régional

- Options du schéma directeur de la région parisienne
- La plaine de Versailles : ZNE
- Les infrastructures régionales

= *Reprise du même texte que le SDAU de 1974*

A. l'état actuel et l'avenir engagé

1. Le site

- les principales données physiques, les composants du site
- les deux grandes unités de paysage

même description qu'en 1974

cf. Schémas

2. Les espaces naturels

- L'espace agricole, l'activité agricole et la fonction de production

la frange sud (St Germain de la Grange, Plaisir, Clayes sous Bois, Fontenay le Fleury, Villepreux) :

- la plaine de St Germain de la Grange avec le problème du tracé de la B12
- les terres au sud de la voie ferrée entre plaisir et les Clayes, secteur voué à l'urbanisation
- le secteur à l'Est des Clayes et la plaine de Fontenay le Fleury encore cultivés, vocation agricole évidente.

les franges est et nord (Bailly, Noisy le Roi, Rennemoulin, St Nom la Bretèche, Feucherolles)

- secteur de Bailly, Noisy le Roi, Rennemoulin : l'ensemble de la plaine bénéficiant de la protection liée aux abords du château de Versailles, est le siège d'une agriculture parfaitement structurée et dynamique auquel se rattache l'espace agricole de la commune de St Cyr
- secteur de St Nom la Brétèche : pressions urbaines fortes, parcellaire difficile, notamment en bordure de forêt, terres en friches, vergers fragiles
- commune de Feucherolles subit le contrecoup des pressions urbaines de l'Est.

Région centrale (Thiverval-Grignon, Crespières, Davron, Chavenay, ru de Gally et du Maldroit) : vitalité des exploitations agricoles non contestable ; problèmes à la périphérie du secteur

La vallée de la Mauldre (Herbeville, Mareil, Montainville, Beynes)

les Alluets est à part : activité agricole sans problème
il y a 30 ans région de polyculture et élevage. Aujourd'hui : plateaux où subsistent des cultures traditionnelles, des versants et vallées où les herbages disparaissent et sont remplacés quelquefois par des cultures,

friches dans certains cas quand conditions trop difficiles avec le matériel moderne.

DONC : 4 zones : les plateaux à nette vocation agricole, le fond de vallée, les versants et les coteaux (recherche d'une activité de gestion du paysage) et enfin le secteur de la Maladrerie (où l'on peut envisager une gestion assurée en grande partie par l'agriculture)

- L'espace agricole, l'activité agricole et les fonctions autres que la production, gestion et entretien des paysages, accueil d'une fonction de récréation et de tourisme diffus

la compatibilité entre l'activité agricole et l'accueil d'une fonction de loisirs pose deux problèmes : installation d'équipements lourds aux effets dés-structurants pour l'activité agricole, pénétration de promeneurs dans l'espace agricole, risques de déprédation.
le problème majeur est l'entretien et la gestion des paysages.

- Les forêts

un élément essentiel du paysage bien que peu important au regard de la superficie totale du val de Gally. + fonctions de production.

3. La démographie - le domaine bâti - Evolution

- Evolution démographique
 - le domaine bâti, le processus d'urbanisation
- même analyse qu'en 1974 : 3 axes d'urbanisations et 3 types de zones CF CARTES
- processus d'urbanisation en 4 points :
- pressions à la constructions avancement d'Est en Ouest avec tendance au débordement au nord et sud. un premier enclavement de la zone rurale centrale se dessine au niveau de Villepreux - St Nom
 - dépression démographique (mutation du secteur agricole, attraction de l'agglomération) jusqu'en 1968 et aujourd'hui diffusion de l'influence urbaine jusqu'à la vallée de la Mauldre.
- extension des résidences secondaires dans un premier temps, puis transformations en résidences principales + opérations isolées en milieu rural résultant de la structure du parcellaire et de la propriété foncière
- risque de remplissage intersticiel
- CF CARTE DES DYNAMIQUES

4. La situation de l'emploi - migrations - communications

- le caractère agricole de l'économie de la zone
- la population active
- la situation de l'emploi
- migrations et communications

5. Les équipements

- équipements de superstructure et niveau de service
- la desserte par les transports en commun :
- desserte ferroviaire profitant à la frange sud
 - présence de la ligne de grande ceinture dont l'éventuelle ouverture est à examiner car ce n'est pas un moteur du développement des pressions urbaines
 - des lignes d'autocars sans réelles connexions avec le réseau ferré, promouvoir développement de parking.
 - + projet de ligne électrique Mezerolles - Garches
 - + assainissement
 - école nationale supérieure agronomique de Grignon
 - les équipements touristiques et de loisirs, les principaux sites attractifs et de récréation
 - cf cartes
 - les équipements d'infrastructures

6. Les servitudes et réglementations d'urbanisme en vigueur

- servitudes techniques
- servitudes de protection des monuments historiques et sites classés ou inscrits
- protection particulière des espaces boisés

B. Le parti d'aménagement et les perspectives de développement

1. Les principes fondant le parti d'aménagement

L'aménagement de l'aire du SDAU doit permettre au Val de Gally d'assumer 6 fonctions essentielles en cohérence avec les objectifs d'une ZNE :

- organisation de l'espace régional

concernant l'espace naturel : maintien d'une continuité

concernant l'espace urbain : croissance spatiale nulle à terme et équipement mesuré de la zone

- production agricole

Le principal gestionnaire de l'espace naturel est l'activité agricole.

Espace agricole : 9 ensembles géographiques homogènes. Ont été définis les ensembles cultivables protégés par le SDAU ; interdiction de toute évolution vers un usage urbain pour prévenir les risques de désstructuration de l'activité agricole

Ce zonage strict entre zones urbaines et zones agricoles ou naturelles protégées correspond à la nécessité de garanties quant à l'**avenir des agriculteurs et suppose parallèlement une limitation en surface des extensions urbaines.**

Espace urbain : **la protection des zones agricoles et des sites a primé sur la délimitation des zones d'urbanisation**

- maintien d'un milieu de vie local rural et organisation de la fonction résidentielle

éviter une hypertrophie de la vie local rural

concernant l'espace naturel : l'espace agricole et naturel a été soustrait en totalité à la construction, à l'exception des constructions à usage agricole. les développements urbains resteront centrés sur les bourgs et agglomérations existants.

concernant l'espace urbain : nécessité d'innover en matière de mode d'équipement du milieu rural.

- conservation et valorisation des richesses naturelles, scientifiques, culturelles

Le SD doit concourir à la maîtrise de sites et paysages, de 3 façons :

- en assurant une protection d'ensemble des espaces soustraits à l'urbanisation, la protection des sites et des espaces naturels venant se juxtaposer à la protection des espaces agricoles
- en associant à cette demande la limitation des emprises urbaines
- en veillant à l'équilibre des divers modes d'occupation du sol au sein des unités de paysage.

- tourisme et récréation en plein air

des problèmes de 2 ordres : la fréquentation (déprédation), l'équipement. Donc priorité à l'activité agricole, organisation de la fréquentation existante excluant toute action de promotion de cette fonction.

- résorption des déchets urbains

problème de la capacité des rus de Gally, Maldroit et de la mauldre à assumer la charge de l'assainissement du secteur. , facteur limitatif au développement urbain (extension des surface de voirie = plus de charge sur le réseau d'assainissement. des études spécifiques sont nécessaires.

2. Site et gestion de l'espace rural

- objectifs

- conserver l'espace naturel d'une manière continue, principe directeur du maintien d'une ZNE
- pour les espaces dont la commission a reconnu la vocation agricole : assurer la pérennité de l'activité agricole, protection de ces zones au SDAU et POS.
- pour les espaces non cultivables, éviter que l'usage ait des conséquences néfastes pour l'activité agricole, éviter de créer des écarts...
- difficile compatibilité entre zone de loisirs et activité agricole

- options retenues

Protection des zones rurales dont la vocation agricole a été reconnue et maintien de l'activité agricole

la commission propose la protection et le maintien de l'intégralité

des ensembles agricoles : le plateau des Alluets, les plateaux et la vallée du ru de Gally (en sont exclus la côte des Fontenelles à l'ouest de Thiverval et le débouché du ru de Gally (la Garenne de Wideville) dont le maintien en espace naturel relève de la protection des sites, la plaine de St Germain de la Grange, les plateaux dominants la vallée de la Mauldre, le secteur de la Maladrerie.

inconstructibilité donc des zones agricoles (sauf pour un usage agricole)

+pas d'extensions urbaines de Plaisir et de Clayes au nord de la voie ferrée.

- zones urbaines de Noisy le Roi et Bailly sont à contenir au nord de la voie ferrée et de la déviation de la RN307 ; les terrains à l'Est ne resteront pas agricoles.

Protection des sites constitués des terres inexploitable sans les conditions naturelles et économiques actuelles

il s'agit de la vallée de la Mauldre, à l'exception des plateaux agricoles, ainsi que des débouchés des rus de la Riche, de Maldroit et de Gally et du secteur de la Maladrerie.

Inconstructibilité des pentes et fonds de vallée ainsi que des plateaux agricoles en dehors des périmètres d'agglomération.

incitation au reboisement et équipements légers de loisirs.

Loisirs

nécessité d'une hiérarchie : priorité à l'activité agricole, pas d'équipement sde loisirs dans l'espace agricole, éviter les actions de promotion de loisirs.

Forêts

Ensemble des boisements maintenus, protégé par le SDAU. La plaine de Pissaloup sera maintenue destinée à terme au reboisement. zone tampon à créer entre les urbanisations et la forêt.

Protection des sites et paysages

la maîtrise des sites et paysages ne peut résulter que d'une série de mesures complémentaires aux trois points de la qualité des paysage (imbrication vallées - plateaux, diversité des parcours et points de vue, habitat traditionnel), des mesures visant l'espace non bâti et le domaine bâti ainsi que les réseaux et équipements.

Protection de vastes ensembles + limitation des emprises urbaines = couverture cohérente de l'ensemble du site. Veiller à l'évolution des bourgs et des fermes de gally, Pontaly, la faisanderie, Mézu, ...

3. Urbanisation équipements collectifs emplois

- objectifs

- options retenues

cf. schéma des emprises urbaines

détermination des emprises urbaines

- les franges urbaines denses

au sud :

Bois d'Arcy : extension restreinte en fonction de ses besoins et sans risque de rompre l'équilibre agricole de la croix Bonnet

Plaisir : il y a une coupure verte entre frange urbaine sud du SDAU et

Neauphle le château, Villiers St Frédéric. maintien en zone naturelle

Villepreux : implantation d'une Zone artisanale.

au nord :

Noisy le Roi : extension limitée par la voie ferrée.

- le prolongement des franges urbaines denses et les zones d'urbanisation extensive mais importante.

St Nom la Bretèche : Clos des Fontaines ouvert à l'urbanisation

Feucherolles : la Plaine du Moulin pourra être urbanisée, faible densité et équipements publics.

Beynes : réduire et dédensifier le périmètre d'agglomération

- les zones sans développement important jusque très récemment

Herbeville, Davron : évolution qui permettra le maintien d'une véritable vie communautaire, avec minimum d'équipements indispensables

Rennemoulin : reste à son point d'équilibre actuel 120 habitants

Montainville : stabilisation à 500 habitants

St Germain de la Grange : pas de développement notable du bourg

Chatron : remplissage des dents creuses sans empiéter sur la plaine.

Recherche pour les communes rurales d'un équilibre en elles-mêmes et doit être accompagné d'équipements

Restructuration des centres des agglomérations importantes
phénomène amorcé à St Cyr et Fontenay.

Création de zones d'activités de faible importance
Villepreux, Bailly, Fontenay le Fleury, Feucherolles

4. Infrastructures transports communications

- objectifs

A88 reportée à l'ouest de la vallée de la Mauldre la répartition des diverses fonctions qu'assumera l'espace rural dépend en partie de la voirie secondaire y compris chemins ruraux. (compatibilité fréquentation agriculture et loisirs...)

- options retenues

A88, B12 : demande pour une nouvelle étude du tracé
création de nouveaux diffuseurs sur l'A13 à St Nom et A12 à Fontenay le Fleury, dossiers refusés
Liaisons vers les secteurs voisins
Projets locaux
.... des déviations acceptées, refusées...

Conclusions

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DU VAL DE GALLY

Date de publication :

1974

Auteur :

Direction Départementale de l'Équipement des Yvelines

Type de document :

Schéma directeur

Où trouver le document ? documentation de l'IAURIF / fourni en papier ?

Contexte (politique, commande...)

Premier Schéma directeur du Val de Gally

et Objectif de l'étude :

Saisir les principaux aspects caractéristiques ainsi que son évolution après avoir situé ce territoire dans son contexte régional. Abordés plus particulièrement dans leur aspect spatial, ces différents domaines (paysages, occupation des sols, démographie, habitat, agriculture et activités économiques, équipements et réseaux) et leurs interactions constituent les principaux facteurs qui sous tendent et font le paysage du Val de Gally. faire le point des connaissances sur le secteur du SDAU

Délimitation du territoire de l'étude :

21 Communes du Val de Gally : Les Alluets le Roi - Bailly - Beynes - Bois d'Arcy - Chavenay - Les Clayes sous Bois - Crespières - Davron - Feucherolles - Fontenay le Fleury - Herbeville - Mareil sur Mauldre - Montainville - Noisy le Roi - Plaisir- Rennemoulin - St Cyr l'Ecole - St Germain de la Grange - St Nom la Bretèche - Thiverval Grignon - Villepreux

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

manque quelques communes du territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

reconnu - terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

**Champ d'application
Introduction****I. Situation dans le contexte régional**

- I.1. Options du schéma directeur de la région parisienne
- I.2. Les ZNE
- I.3. L'importance de la Plaine de Versailles
- I.4. Les grands secteurs d'aménagement encadrant celui du Val de Gally
- I.5. Les infrastructures régionales

II. Etat actuel et évolution récente du territoire couvert par le SDAU

- I.1. Le site
 - les principes de l'étude du site
 - les principales données physiques, les composants du site, leur participation à la formation d'une ambiance visuelle
 - les facteurs de dégradation
 - les deux grandes unités de paysage
- II.2 Les espaces naturels
 - A. L'agriculture
 - L'occupation du sol
 - Les productions agricoles et certains aspects de leur commercialisation
 - les structures de l'exploitation agricole
 - les structures de la propriété foncière
 - B. La forêt
- II.3. La démographie - le domaine bâti - Evolution
 - Evolution démographique
 - Evolution des structures urbaines
- II.4. L'évolution économique - les emplois - les migrations alternantes
- II.5. Les équipements
- II.6. Les infrastructures
- II.7. Les servitudes et réglementations d'urbanisme en vigueur

III. Conclusions

Champ d'application

21 communes :

Les Alluets le Roi - Bailly - Beynes - Bois d'Arcy - Chavenay - Les Clayes sous Bois - Crespières - Davron - Feucherolles - Fontenay le Fleury - Herbeville - Mareil sur Mauldre - Montainville - Noisy le Roi - Plaisir - rennemoulin - St Cyr l'Ecole - St Germain de la Grange - St Nom la Bretèche - Thiverval Grignon - Villepreux

Introduction

le territoire du SDAU = la partie Est de la petite région agricole de la plaine de Versailles définie par l'INSEE (67 communes)

c'est une des grandes pénétrantes vertes subsistant encore dans l'agglomération parisienne.

I. Situation dans le contexte régional

I.1. Options du schéma directeur de la région parisienne

le SDAURP a adopté le parti d'une modulation de l'espace en zones d'urbanisation dense, exprimées par les axes préférentiels d'urbanisation dont les villes nouvelles sont la concrétisation et corrélativement des ZNE entre ces axes d'où est exclue toute urbanisation en nappe, afin de préserver la valeur du site, d'éviter une extension anarchique de la construction et partants des coûts plus élevés d'équipement. Fortement inscrite dans cette trame naturelle parallèle à la Seine, encadrée par les villes nouvelles de Cergy Pontoise et St Quentin en Yvelines, la Plaine de Versailles constituent une ZNE à l'échelle régionale.

I.2. Les ZNE

2 types de fonctions :

- organisation spatiale de la croissance urbaine
- maintien d'équilibres écologiques, production agricole, conservation des ressources naturelles, maintien d'une valeur de site, l'accueil de fonctions urbaines en milieu rural.

Chaque ZNE est différente et ne peut être considérée isolément.

Principaux éléments de cette zone de discontinuité : la dépression du ru de Gally, le plateau des Alluets, la forêt de Marly, la dépression du ru d'Orgeval, limité par la vallée de la Mauldre.

I.3. L'importance de la Plaine de Versailles

- sa situation par rapport à l'agglomération parisienne : sur une direction de fortes pressions urbaines et en position radiale par rapport à l'agglomération.
- ses qualités propres : potentiel agricole, touristique et celui de ses ressources naturelles ; image de la campagne d'IDF, un site varié, fortement structuré dont la proximité de Paris renforce la valeur.
- ses atouts : liés à sa forme allongée et sa large ouverture à l'ouest sur la campagne. Eviter l'enclavement, continuité de la transition ville-campagne depuis le Parc du Château de Versailles, l'importance de son linéaire de contact avec les zones urbaines auxquelles elle apporte une plus-value et offre les relations construction/végétation les plus développées et les plus variées.

I.4. Les grands secteurs d'aménagement encadrant celui du Val de Gally

- le secteur de la vallée de la Seine-Ouest

le SDAURP a retenu pour ce secteur un développement modéré allié à une préservation et un aménagement de l'espace naturel. Influences normalement très indirectes sur le Val de Gally.

- le secteur de St-Germain-en-Laye / Poissy

le SDAURP a retenu pour ce secteur un développement modéré lié à une vocation résidentielle et confirme le renforcement des pôles urbains de Poissy et ST Germain en Laye. Développement des emplois dans ces pôles peut intéresser des résidents du Val de Gally.

- Versailles

pôle d'emploi le plus important à proximité du Val de Gally, centre d'attraction commerciale. Entre Versailles, le Château, le Parc et la dépression du Val de Gally la complémentarité entre espace naturel et espace urbain dense est directement visible. L'image de marque de Versailles et du Château prend également en compte le prolongement naturel du Parc par la dépression du Val de Gally.

- la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines

Complémentarité des fonctions de ces deux secteurs Val de Gally et la

ville nouvelle :

- la ville nouvelle et son offre potentielle d'emplois, de constructions d'infrastructures doit permettre de polariser l'essentiel du développement urbain sur les plateaux de Trappes et de Saclay.
- inversement le secteur du Val de Gally offre à ces zones urbaines les ressources très diverses d'un espace ouvert formant une entité plus vaste que les vallées de Chevreuse ou de la Bièvre qui bordent également la ville nouvelle.

Une complémentarité qui comporte des principes sur lequel il faudra se pencher :

- liaisons vers la ville nouvelle à développer par un aménagement spécifique de la voirie

- un développement autonome de la frange sud du Val de Gally n'est pas concevable

- un développement urbain très modéré du Val de Gally se justifie pour ne pas compromettre les objectifs d'un développement équilibré de la ville nouvelle.

I.5. Les infrastructures régionales

autoroutes existantes : A13, A12 / autoroutes futures : A14, A88, B12

infrastructures ferrées

II. Etat actuel et évolution récente du territoire couvert par le SDAU**I.1. Le site**

- les principes de l'étude du site
- les principales données physiques, les composants du site, leur participation à la formation d'une ambiance visuelle

unité physique (encadré par les anticlinaux Nord Ouest - Sud Est, plateau des alluets un peu à l'écart), unité visuelle (entre les rebords boisés des plateaux des Alluets et de Trappes)

lecture facile de cette unité vallonnée et variée :

- du nord au sud : coteaux de la forêt de Marly prolongés par ceux du plateau des Alluets, exposés au sud, favorable aux vergers et attractive pour les résidents, le replat limoneux des plateaux (bourgs agricoles Davron et Crespières), dépression du ru de Gally (Thiverval, Chavenay, Villepreux, Rennemoulin); le replat à limons de St Germain de la Grange, Plaisir, Les Clayes sous Bois, adossé aux coteaux du plateau de Trappes)

Unité d'ensemble et diversité du détail, génératrices de nombreuses sous unités paysagères. Une ambiance visuelle qui change très rapidement
Les composants selon les analyses de l'IAURP : les plateaux, les zones de pentes et de vallées, les forêts, les espaces construits.

La qualité des paysages :

- l'imbrication des vallées et des plateaux limités par les forêts crée une succession de microsites apporte des contrastes variés
- des parcours pittoresques (nombreux points de vues)
- l'inscription dans le site de l'habitat traditionnel (villages et grandes fermes)

- les facteurs de dégradation

sur certaines zones de pentes plus arides, l'agriculture devient marginale, raréfaction de l'élevage, régression de l'entretien des prairies humides, manque de discrétion des constructions neuves, absence de contrôle de l'impact des constructions, règlements insuffisants, mitage, bourrage des lisières.

- les deux grandes unités de paysage

A l'est : un paysage rural atteint par une urbanisation mal intégrée au site ; conflit entre habitat, agriculture et caractère rural du paysage

A l'Ouest : le caractère agricole s'est maintenu, pression urbaine moins dense, maintien des sous unités paysagères intactes. Mais pression autour de Beynes et Mareil-sur-Mauldre.

II.2 Les espaces naturels**A. L'agriculture****- L'occupation du sol**

les 7 communes urbaines (Bailly, Beynes, Bois-d'Arcy, Les Clayes sous Bois, Fontenay le Fleury, Noisy le Roi, et St-Cyr-l'Ecole) se caractérisent par une faible importance des espaces naturels, 80 à 86% tout de même de la surface communale.
les 14 communes rurales se distinguent selon l'importance respective de la surface agricole utile et des forêts.

Communes exclusivement agricoles : Les Alluets, Chavenay, Davron, Mareil sur

Mauldre, Montainville, Rennemoulin, St Germain de la Grange, Villepreux et Thiverval Grignon.
Dans les 5 autres communes rurales, les espaces naturels se partagent entre agriculture et forêt.
Paysage agricole se caractérise par de grands champs emblavés en blé, orge, maïs.
cultures spécifiques, pépinières à Bailly, Bois d'Arcy, Crespières et Villepreux, des vergers à Plaisir et St Nom, des maraîchers à Noisy le roi par exemple.

La variété de ces paysages est une grande qualité. La dénomination «Jardin de France» est là pour en témoigner.

- Les productions agricoles et certains aspects de leur commercialisation
 - les structures de l'exploitation agricole
- des grandes exploitations sur 7 communes ; ailleurs exploitations de dimensions moyennes...
- les structures de la propriété foncière

B. La forêt

localisée sur le rebord des plateaux et descend vers la dépression. ils ferment une grande partie de l'horizon par une épaisse bande verte.
De rares bois, 2 parcs boisés (Wideville et Grignon).
Leur protection et ouverture au public sont largement justifiées.

Conclusion : contradiction profonde :

- l'activité agricole est rentable, dynamique, perspectives satisfaisantes, et les espaces boisés appartenant à la collectivité nationale sont une garantie d'avenir
- la structure de la propriété foncière, les équipements importants, manque d'assurance à long terme des exploitations remettent en cause l'équilibre vivant que sont venus chercher les résidents.

II.3. La démographie - le domaine bâti - Evolution

Evolution démographique

le domaine bâti :

- rythme du développement :
renforcement continu du mouvement de construction, accélération à partir de 1963 sur l'Est du secteur et accélération en 1968 qui atteint progressivement l'Ouest
- chronologie et localisation :
de 1949 à 1954 : ensembles individuels à Bois d'Arcy, Clayes sous Bois, Beynes, groupes de logements en fond de vallée
1954 à 1963 : petits collectifs à Bois d'Arcy, Clayes sous Bois, individuels à Villepreux, Feucherolles, le long de la Mauldre entre Beynes et Maule ; usines et entrepôts à St Cyr et Clayes.
1963 à 1968 : urbanisation qui s'appuie au sud sur la ligne ferrée Paris-Dreux et au nord sur la RN307. Ensembles collectifs à Fontenay, Bois d'Arcy, Clayes, Plaisir, Bailly, Noisy le Roi. individuelles à Chavenay et Crespières ; Usines et entrepôts à Noisy le Roi, Crespières, Clayes Bois d'Arcy.
Depuis 1968 : apparitions de ZAC (Villepreux, Bailly, Bois d'Arcy, Beynes, marais sur Mauldre = urbanisation diffuse en zone rurale (St Nom, Crespières et dans la vallée de la Mauldre.
La part des constructions individuelles et des opérations d'individuels groupés, supérieure à la moyenne départementale est significative du caractère «résidentiel» d'une partie de l'urbanisation nouvelle, notamment dans le secteur Ouest où cette part est dominante.
L'urbanisation prend place depuis 1968 et se diffuse dans le secteur Ouest.

Diminution des résidences secondaires, répartition Est/Ouest du phénomène des résidences secondaires.

Un développement urbain suivant 3 axes :

De St Cyr à Plaisir, la voie ferrée de Paris-Dreux, de Bois d'Arcy à St Apolline, et au nord, de Bailly à Feucherolles, la RN307.

3 types de zones :

- des zones urbaines de plus en plus denses
- des zones d'urbanisation extensive mais importante
- une zone sans développement visible jusqu'à présent mais en cours d'encerclement et soumises aux pressions des axes d'urbanisation.

II.4. L'évolution économique - les emplois - les migrations alternantes

dépendance accrue de cette zone agricole vis à vis de l'agglomération parisienne (emplois, débouchés urbains pour la production agricole). Vu les taux d'emploi dans les secteurs voisins, les résidents du Val de Gally resteront en

concurrence avec ceux des secteurs limitrophes où s'offrent des emplois. L'espace libre n'est pas illimité. La zone verte subsistante reste à peine à l'échelle des masses urbaines qui l'enserrent. création d'emplois appellent à de nouveaux résidents et pèserait sur l'aménagement du réseau. Les flux migratoires resteront importants

masses urbaines qui l'enserrent. création d'emplois appellent à de nouveaux résidents et pèserait sur l'aménagement du réseau. Les flux migratoires resteront importants .

II.5. Les équipements

- équipements touristiques et de loisirs.

Élément essentiel de la Trame verte à l'Ouest de Paris, le territoire du SDAU s'inscrit naturellement dans un réseau d'espaces récréatifs et d'équipements de loisirs de fin de semaine à promouvoir.

équipements légers (piscines, karting, centres hippiques, ...) sont nombreux et éparpillés sur le territoire ; grands équipements qui dépassent le cadre local (base de loisirs de SQY, Verneuil, pôle d'attraction de Thoiry, ...) ; loisirs de plein air (forêt de St Germain en Laye, de la Laye, de Versailles...) ; le château de Versailles (le vallon du ru de Gally assure une transition progressive et continue depuis le parc du château jusqu'à la **campagne. La commission devra affirmer cette fonction.**

potentialités encore inexploitées : qualité des sites, points de vues, cheminement, patrimoine historique et archéologique à valoriser. ; une organisation très claire du site (pentes, vallées, plateaux, forêts, zones urbaines)

II.6. Les infrastructures

II.7. Les servitudes et réglementations d'urbanisme en vigueur

III. Conclusions

Le parti d'urbanisation volontairement discontinu adopté pour le SDAURP confère un rôle fondamental à l'espace naturel constitué par la Plaine de Versailles.

Aujourd'hui cette zone rurale d'ores et déjà enserrée par les masses urbaines est perçue à l'évidence comme un élément fondamental de l'organisation de la région, et le maintien ainsi que la gestion d'un espace non construit de qualité est à considérer dans ses fonctions multiples comme un véritable service urbain. Sur l'agriculture repose une grande part des fonctions qu'assume un espace naturel de grande dimension, et parallèlement la maîtrise de l'urbanisation demeure en l'état actuel le problème essentiel;

Titre :	ÉLÉMENTS POUR UN PROJET DE SDAU DU COMPAV. INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME. JANVIER 1992
Date de publication :	
Auteur :	IAURIF E. Bordes-Pages chargée de l'étude, S. Hayon, JF Saigault, O. Chemaou, J. Rajemison-Daviero, A. Renard, JP Lecoïn, directeur de la Division Aménagement de l'Espace de l'IAURIF
Type de document :	Schéma directeur
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	Le projet pour le COMPAV porte sur : - le parti d'aménagement - le projet de développement urbain - la protection des sites et paysage - évaluation des capacités foncières pour l'habitat - évaluation des capacités foncières pour les zones d'activités.
Où trouver le document ?	doc CAUE 78, fourni en partie en version papier
Délimitation du territoire de l'étude :	Morainvilliers, Villennes sur Seine, Poissy, Chambourcy, Aigremont, Orgeval
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	Orgeval appartient au territoire de l'APPVPA
Connu, reconnu ?	connu - terminé
Terminé, en cours ?	
Sommaire :	Chapitre 10 : la protection des sites et paysages
Principales thèses :	Cf. carte p.57 Carte du SIEP du COMPAV

Importance et fragilité de l'agriculture, de ses sites et de ses paysages

logique : associer l'armature forestière, les ensembles agricoles et les coulées ou liaisons vertes accompagnant les projets urbains

les espaces agricoles assurent une triple fonction : production économique, d'équilibre de l'urbanisation, d'enrichissement de l'environnement et du cadre de vie par leur spécificité paysagère.

Objectif du SIEP du COMPAV : maintenir les caractéristiques économiques et paysagères sur une partie du secteur, en confortant, par une politique foncière adaptée, la vocation agricole des principales terres.

Problèmes rencontrés plus ou moins marqués suivant la localisation des terres (espaces fortement fragilisés, espaces peu ou pas dégradés)

Cf. carte des protections des espaces naturels et de l'urbanisation, front forestier et agriculture et intentions.

Une politique d'équilibre et de protection du milieu naturel agricole

Objectif :

- maintien de la vocation agricole confirmée pour les espaces peu ou pas dégradés
- maintien de la vocation agricole avec recherche d'une politique foncière adaptée pour les espaces fragilisés
- maintien de la vocation agricole et aménagements paysagers de loisir pour les espaces dont l'avenir est très fragile (coulée verte de Chambourcy, coulée verte d'Aigremont, ferme de Poncy, coteaux agricoles de Béthemont)

Protection des sites paysages forestiers (appui sur la ZNE de Versailles)

Objectifs :

assurer la continuité boisée, inscription de l'ensemble de ces territoires au titre « d'espaces naturels sensibles », démarche à entreprendre avec Région et Département...

Protection des autres sites et espaces spécifiques (Golfs, rives de Seine, habitat traditionnel et centres historiques)

Titre :

SAGE MAULDRE, PRÉSENTATION

Date de publication :

MARS 2008

Auteur :

CO.BA.H.M.A.

Type de document :

Présentation de la réunion d'information pour les acteurs locaux sous-bassin versant de la Mauldre aval – 18 décembre 2008

Contexte (politique, commande...)

et Objectif de l'étude :

Où trouver le document ? fourni en version numérique

Délimitation du territoire de l'étude : Bassin versant de la Mauldre

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles : Concerne tout le territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ? connu-terminé
Terminé, en cours ?

Sommaire :

Détail des objectifs et intentions selon les 5 grands enjeux du SAGE :

- **Diminuer les pollutions**
- **Prévenir et gérer les inondations**
- **Assurer durablement l'équilibre ressource – besoins**
- **Protéger, gérer, restaurer les milieux naturels aquatiques**
- **Renforcer l'attrait des cours d'eau**

Les animations auprès des scolaires

Les animations auprès du grand public

Le paysage

Concrétisation du partenariat avec le CAUE : travail sur l'intégration paysagère des travaux réalisés par GDF à Beynes

Titre :

Date de publication :

Auteur :

Type de document :

Où trouver le document ?

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

Commanditaire

Délimitation du territoire de l'étude :

Connu, reconnu ?

Terminé, en cours ?

Sommaire :

ÉTUDE DU PAYSAGE DU RU DE GALLY. RECONNAISSANCES DU MILIEU MAI 2003

Cabinet MERLIN

étude

Documentation CAUE 78 - fourni en version numérique

Lecture longitudinale, lecture transversale, description du site traversé par le ru et ses affluents, proposition paysagère et gestion du site
Phase 2 : Etude du paysage du Ru de gally

Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Ru de Gally (SIAERG)

3 secteurs autour du Ru de Gally

Connu - terminé

Etude du paysage du Ru

Préambule

A. Lecture longitudinale

B. Lecture transversale

C. Description du site traversé par le ru de Gally et ses affluents

1. Secteur Est : La plaine de Versailles
2. Secteur central : St-Nom – Chavenay
3. Secteur aval : Thiverval Grignon – La Maladrerie

D. Propositions paysagères et gestion du site

1. Des séquences plantées
2. Equilibre écologique du site
3. Gestion du paysage

Annexes

Principales thèses :

Pour donner une idée de ce que comporte cette étude paysagère à prendre en compte, seule la partie 1 est détaillée.

Diagnostic des atouts paysagers du ru de Gally et de ses principaux affluents

Etude du paysage du Ru

Préambule

analyse biblio, reconnaissance de site, description du paysage, bilan des usages et des contraintes, évaluation des besoins, définition des enjeux, appréciation de la qualité paysagères du site

Diagnostic des atouts paysagers du ru de Gally et de ses principaux affluents

A. Lecture longitudinale

Description géographique des 3 secteurs/séquences paysagères :

Secteur Est : La plaine de Versailles

Paysage ouvert, dégagé qui offre des vues vers l'infini

Secteur central : St-Nom – Chavenay

Paysage moins ouvert, la notion de vallée s'affirme, rapport plus important entre l'urbanisation et l'agriculture, grande diversité d'activité

Secteur aval : Thiverval Grignon – La Maladrerie

Moins lisible, La ligne de chemin de fer qui longe la Mauldre en rive droite crée une rupture visuelle, qui ajoutée à l'abondance de la végétation arborée, ne permet pas de mettre en scène le confluent qui aurait du être le véritable aboutissement de l'ensemble paysager du ru de Gally.

Cf. carte des 3 secteurs p.6

B. Lecture transversale

Niveau 1

Perception depuis les hauteurs ; points de vue rares ; image la plus forte est celle de Patel

Niveau 2

Vision habituelle de l'automobiliste ou du promeneur, dans une échelle de sous -ensemble paysager.

Images offertes depuis les routes sont souvent celles d'un paysage encaissé, quelquefois dominant et plus rarement fermé en fond de vallée.

Niveau 3

Niveau de perception qui accompagne directement le ru de Gally et ses affluents. Perception depuis la rivière relativement fermée, peu d'échappées visuelles

Rennemoulin est un des rares village à s'être construit dans ce niveau, la plupart des autres agglomérations s'étagent plutôt entre les crêtes boisées et les creux humides des fonds de vallées.

3 niveaux qui représentent une richesse paysagère, qui aident à rompre la monotonie apparente du site... on passe d'un niveau à l'autre...

cf. profils de la vallée p.8

C. Description du site traversé par le ru de Gally et ses affluents

1. Secteur Est : La plaine de Versailles

1.1 Description :

De la perception depuis le château (Patel au paysage plus intime des bords du Ru. Promenade de Villepreux dans l'axe majeur du château offre des vues sur la château, cela oriente ce parcours, le promeneur peut se repérer dans l'espace. Mais l'urbanisation des Clayes attire l'oeil de façon forte et agressive...

Description des étapes successives du paysage selon les 3 niveaux de perception...

1.2. Usages et contraintes du site

Vocation principales de cette plaine est agricole et c'est la seule activité capable de protéger la perspective du parc de Versailles, contrainte ins=discutable, inscrite et reconnue.

Il faut veiller à la pérennité du système de l'activité agricole par le dialogue avec les exploitants. (bâti agricole...)

2e usage : les déplacements (routes, chemins et les conflits agriculture – promenade, chemins en bords de ru de Gally discontinu, parfois inaccessibles faute d'entretien...

Possibilité de proposition de promenade sur l'aqueduc de l'Avre

1.3. Evaluation des besoins

des chemins accessibles aux autres usagers que les agriculteurs avec une signalisation adaptée, et ils pourront être prolongés

Continuité de promenade le long du ru à trouver et des efforts à faire sur l'amélioration de la qualité du ru

1.4. Définition des enjeux

- Enjeux paysagers (renforcement de la protection de l'existant, adouci ou masquer l'impact des points négatifs...)
- Enjeux économiques (assurer la continuité de l'entretien de la plaine par l'agriculture qui doit être une activité rentable sous peine de voir ces espaces se dégrader, développement du tourisme)
- Enjeux fonctionnels (routes, lignes HT, stations d'épuration)

1.5. Orientations et recommandations

a. Actions pour le visuel

- gommer les impacts les plus négatifs au niveau 1; seul le grand axe peut bénéficier d'une action paysagère réelle (en accord avec les propositions de l'APR de l'ENSP pour la restauration de l'allée de Villepreux = proposition forte à l'échelle de la plaine)
- des actions plus limitées au niveau 2 pour améliorer les accrocs visuels repérés sur le site (replanter les bosquets ou haies bocagères de l'époque des chasses royale pour fermer des points de vues agressives...
- au niveau 3, assurer un entretien de la végétation du ru et des chemins qui l'accompagnent (taille régulière des saules ou frênes têtards, travail sur les plantations...

b. Actions pour le fonctionnel

- traiter de façon adaptée les parcours promenade, cyclistes, équestres... (contrôle et maintenance nécessaire)
- réduire l'impact des lignes
- aménagement des routes pour faire ralentir...
- gérer le conflit agriculture – promeneurs sur les chemins à repérer...

c. Actions sur le foncier

1.6. Les atouts paysagers

La plaine de Versailles est en soi un paysage qui se découvre comme un jardin classique avec plusieurs niveaux d'approche, du plus monumental au plus intime avec des surprises et perspectives secondaires qui se découvrent au cours du déplacement dans le site.

La seconde approche de cette campagne-jardin est constituée des vallonements qui accompagnent le ru et ses affluents.

Ces paysages demandent à être parcourus, ils sont aujourd'hui difficiles d'accès et peu lisibles.

2. Secteur central : St-Nom – Chavenay

2.1. Description

2.2. Usages et contraintes du site

2.3. Evaluation des besoins

2.4. Définition des enjeux

2.5. Orientations et recommandations

2.6. Les atouts paysagers

3.

3. Secteur aval : Thiverval Grignon – La Maladrerie

D. Propositions paysagères et gestion du site

1. Des séquences plantées

2. Equilibre écologique du site

3. Gestion du paysage

Annexes

Carte des espaces protégés

Carte des éléments remarquables

Carte des cheminements et pistes

Carte de localisation des photographies

Etude bibliographique

Titre :

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX.
BASSIN DE LA MAULDRE.**

Date de publication :

4 JANVIER 2001

Auteur :

Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses affluents (COBAHMA)

Type de document :

Schéma directeur

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

Approuvé par arrêté préfectoral le 4 janvier 2001.

Où trouver le document ?

« La Mauldre : sur la voie d'une gestion globale et d'une reconquête raisonnée ». Telle est l'optique dans laquelle s'inscrit le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de la Mauldre....»

Commanditaire :

Paul-Louis TENAILLON

Délimitation du territoire de l'étude :

Président de la Commission Locale de l'eau (C.L.E.)

Président du Comité de Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (CO. BA.H.M.A.)

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Connu, reconnu ?

Préambule

Terminé, en cours ?

Chapitre 1 > La problématique de l'eau dans le bassin versant de la Mauldre.**Introduction.****Premier constat : Une qualité de l'eau globalement très dégradée****Deuxième constat : Des prélèvements lourds mais loin de couvrir les besoins****Troisième constat : Des risques d'inondation mal perçus****Quatrième constat : Un patrimoine naturel et paysager peu valorisé****Conclusion****Chapitre 2 > Enjeux, objectifs et actions dans le bassin versant de la Mauldre****Cadre réglementaire général****Les enjeux du bassin de la Mauldre et les 10 objectifs retenus par le SAGE.**

Diminuer les pollutions : objectifs 1a, 1b, 2

Prévenir et gérer les inondations: objectifs 3 et 4

Assurer durablement l'équilibre ressources – besoins : objectifs 5, 6a, 6b

Protéger, gérer, restaurer les milieux naturels aquatiques : objectifs 7 et 8

Renforcer l'attrait des cours d'eau : objectifs 9 et 10

Chapitre 3 > Les moyens du SAGE**Première partie : Commission et Communauté Locale de l'Eau, rôle des acteurs****La Commission Locale de l'Eau structure décisionnelle de bassin****La Communauté Locale de l'Eau structure opérationnelle de bassin.****Une équipe****Des outils et des modalités d'organisation****Deuxième partie : Premiers éléments de programmation.****Glossaire .****cf. carte de SAGE****cf. carte de pollution et stations d'épuration****cf. carte des ressources en eaux souterraines****cf. carte des structures intercommunales d'assainissement****cf. carte des qualités des eaux de surface****cf. carte des usages des eaux souterraines****cf. carte eau potable...****cf. carte des risques d'inondation**

Chapitre 1 > La problématique de l'eau dans le bassin versant de la Mauldre.

Quatrième constat : Un patrimoine naturel et paysager peu valorisé

Dans l'ensemble du bassin versant, et selon ces critères, on considère que les trois-quarts des sites observés sont moyennement ou très fortement dégradés.

Le principal critère de dégradation est avant tout l'excès d'homogénéité des différentes composantes de l'habitat aquatique (berges, ripisylve et lit mineur).

cf. carte de l'état physique et cause d'altération

cf. carte des milieux aquatiques et espaces naturels associés

Bilan des zones humides

cf. carte des paysages et patrimoines bâti lié à l'eau

La place du cours d'eau dans le paysage

Coteaux calcaires de Mareil et Crespières

La vallée au relief bien marqué offre des coteaux peu ou pas boisés. Le paysage agricole de plateau est limité par ces quelques boisements à protéger (bois des Arpents, forêt des Florentins, bois de Villiers).

Val de Gally et Plaine de Versailles

Cette unité offre un paysage très varié, de qualité, avec le parc du Château de Versailles, la vallée du ru de Gally (environs de Chavenay), les espaces agricoles (la Faisanderie, la ferme du Trou Moreau par exemple). Il est ponctuellement menacé par la pression urbaine.

cf. carte des usages et activités récréatives et culturelles liées à l'eau

cf. carte synthétique état actuel et potentialités

Titre :

ANALYSE ÉCOLOGIQUE RÉGIONALE : UNE « ZONE DE DISCONTINUITÉ » LA PLAINE DE VERSAILLES

Date de publication :

1973

Auteur :

AREA

Atelier de recherche et d'études d'aménagement, Paris

Type de document :

étude

Où trouver le document ? Documentation ENSPV

Contexte (politique, commande...)

Analyse scientifique du territoire selon différents angles avec localisation par zone selon la diversité des milieux.

et Objectif de l'étude :

Etude réalisée pour le district de la Région parisienne – ce rapport est l'annexe n°1 commune à deux études réalisées conjointement par l'AREA pour le District de la Région parisienne : l'aménagement des paysages suburbains et la politique agricole en région suburbaine. Réflexions des chercheurs suivant : M Pinet, Demont et Roussel et M Federof et Peyre

Ce document cherche à synthétiser les résultats de l'analyse du milieu naturel dans une zone étendue et les traduire en termes directement utilisables par les aménageurs.

Délimitation du territoire de l'étude :

La plaine de Versailles

Connu, reconnu ?

terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

A. La diversité écologique de la région agricole « Plaine de Versailles » par MM. PINET, DEMONT Et ROUSSEL

Méthode : le kilomètre carré est l'unité d'échantillonnage du territoire. Evaluer la diversité écologique du territoire afin de juger au cours du temps de l'évolution de l'espace donné, de sa valeur de modèle, de son degré de rareté...

La région plaine de Versailles est moyennement diversifiée.

Succession de cartes représentant le degré de stabilité du milieu, la diversité écologique totale, la diversité écologique des éléments naturels, des éléments artificiels

7 zones principales de diversité élevée centrées sur la vallée de la Mauldre et le rebord du plateau des Alluets, le parc de Thoiry, la grande bordure de la forêt de Rambouillet et sur la vallée du ruisseau de Flexanville.

Cartes peu évidentes à lire et les données datent. Pour que ces réflexions soient utilisables, il faudrait un moyen de les comparer à la situation actuelle.

B. Les aptitudes des sols par MM. FRDEROF et PEYRE, de l'INA

Carte de diversité des reliefs

Les zones de hautes diversité ne correspondent pas à des zones de fortes pentes mais à des zones où la variété des pentes est élevée, là où les potentialités d'aménagement sont les plus grandes. (basse vallée de la Mauldre et ses abords, le ru de Gally, la région de Beynes, Garancières-Boissy, Bouinville en Mantois-Goussonville...

La partie orientale de la Mauldre est la plus variée.

Carte aptitude des sols à l'agriculture industrielle, à l'horticulture, au reboisement, à la construction

Les surfaces des bassins versants de la Mauldre, de la Vaucouleurs... Carte des bassins versants et des eaux souterraines, les sites géologiques

Bailly

FICHE **35**
P. 134

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA CHÂTAIGNERAIE, DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION, DÉPARTEMENT DES YVELINES, COMMUNE DE BAILLY, SERVICE TECHNIQUE, SEPTEMBRE 2009

Crespières

FICHE **36**
P. 136

OÙ ET COMMENT INSTALLER X MAISONS POUR HABITER À CRESPIÈRES?, HANROT ELISA, TRAVAIL PERSONNEL DE FIN D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE PAYSAGE DE VERSAILLES, 1999

Davron

FICHE **37**
P. 137

DAVRON. ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DES ZONES NA1 ET NA2. CAUE 78

FICHE **38**
P. 138

DAVRON. ÉTUDE PRÉALABLE À L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT RURAL. CAUE 78, JULIEN - LABRUYÈRE BÉATRICE, MARS 2002

Feucherolles

FICHE **39**
P. 139

FEUCHEROLLES. CONSEIL SUR L'URBANISATION DE 3 ZONES NA, CAUE 78, BOYER ANNIE, ADAM FRANÇOIS, GUFFROY DENIS, AVRIL 2007

Herbeville

FICHE **40**
P. 141

ÉTUDE PAYSAGÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU P.O.S, ADAM FRANÇOIS, CAUE 78, 1999

Montainville

FICHE **41**
P. 144

LES GRANGES DE MONTAINVILLE. DIAGNOSTIC ET FAISABILITÉ. ÉTUDE PRÉALABLE À LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS, DUPOUY LAURENCE, CAUE 78, SEPTEMBRE 2000

FICHE **42**
P. 145

UN TERRITOIRE COMMUNAL RURAL EN DEVENIR. INSCRIPTION DANS LE PAYSAGE D'UN ENSEMBLE DE MAISONS EN ÎLE-DE-FRANCE, CLOS-GOULTSEV CLAUDINE, ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS-MALAQUAIS, RAPPORT DE PRÉSENTATION DU T.P.F.E., FÉVRIER 2003

Noisy le Roi

FICHE **43**
P. 146

ZPPAUP DE NOISY-LE-ROI, RAPPORT DE PRÉSENTATION, RÈGLEMENT ET PLANS, APUY, JANVIER 1995

Orgeval

FICHE **44**
P. 147

RESTRUCTURATION DE LA ZONE COMMERCIALE. DIAGNOSTIC, PROPOSITIONS ET CAHIER DES CHARGES, CAUE 78, NOVEMBRE 1996

FICHE **45**
P. 148

ANALYSE DE SITE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS À VOCATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE. TERRAIN DE LA PICQUENARD À ORGEVAL. CAUE 78, BOUISSON HÉLÈNE, JUIN 2003

FICHE **46**
P. 150

LES VERGERS DE L'OUEST PARISIEN SUR LES COMMUNES DE CHAMBOURCY, ORGEVAL, POISSY, AIGREMONT ET VILLENNES. ÉTUDE PAYSAGÈRE, MAZAS ALAIN, CHAZELLE CLAUDE, FREYTET ALAIN, 1988

Plaisir

FICHE **47**
P. 151

RESTRUCTURATION DU PARC DE PLAISIR, COLLECTIF, NOVEMBRE 2000

FICHE **48**
P. 152

VILLE DE PLAISIR. ÉTUDE POUR L'AMÉLIORATION DE LA RELATION DU CHÂTEAU À LA VILLE, BRANGIER YVES, CAUE 78, MAI 2004

FICHE **49**
P. 153

RECONNAISSANCE CULTURELLE, RAPPORT D'ÉTAPE. AUBRY PASCAL, HADJI-MINAGLOU JEAN-LUC, DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DES YVELINES, JUILLET 2000

Saint-Nom-la-Bretèche

FICHE **50**
P. 154

ÉTUDES GLOBALE D'AMÉNAGEMENT. ANALYSE DE L'ÉTAT ACTUEL, INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME, ÎLE-DE-FRANCE, NOVEMBRE 1985

COMMUNES

Titre :

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA CHÂTAIGNERAIE, DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Date de publication :

SEPTEMBRE 2009

Auteur :

Département des Yvelines, Commune de Bailly, Service technique

Type de document :

Dossier de demande de subventions

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

Un parc à Bailly qui a besoin d'être restauré, sécurité au niveau des arbres, curage de la mare et refection des berges, adaptation nécessaire des allées et accès aux handicapés et cycles. Etude réalisée par un architecte paysagiste, B. Garnero et C. Laubie en novembre 2008.

Où trouver le document ?

auprès de P. Gallot, paysagiste, fourni en version papier

Commanditaire :

la commune de Bailly

Délimitation du territoire de l'étude :

le parc de la Châtaigneraie, Bailly

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

étude paysagère très locale, avec tout de même la situation du parc par rapport au coteau sur lequel il s'accroche

Connu, reconnu ?

peu connu, terminé

Terminé, en cours ? Sommaire :

Note de présentation**Plan cadastral****Etude AVP (« A ciel ouvert »)****Contexte****Géographie contexte urbain****Approche historique****Inventaire, lecture paysagère****Quelques données techniques****Diagnostic / synthèse des enjeux****Intentions et partis-pris****Principes de réaménagement****Plan de sol****Superposition du projet au relevé de géomètre****Plan de masse général****Estimation AVP****Etude de l'état sanitaire et mise en sécurité des arbres (« Phyto-conseil »)****Délibération du conseil municipal****Plan de financement / échéancier**

Principales thèses :

Note de présentation**Plan cadastral****Etude AVP (« A ciel ouvert »)****Géographie contexte urbain**

- un témoignage partiel d'une expression de l'Art des jardins
- les éléments de programme de la commune
- quelques données géographiques et urbaines

en bordure de la voie ferrée de grande ceinture, halte prévue à l'emplacement de la maison du garde barrière.

Approche historique

- un site de coteau prisé
- Le parc de la Châtaigneraie : une composition typique du second empire
- Bailly aux quatre châteaux
- Carte IGN
- Plan de géomètre datant de l'acquisition par la commune (années 80)

Inventaire, lecture paysagère

- Plan de lecture paysagère du parc+Coupes, photos
- Principales entités spatiales du parc
- Nature des limites
- Hiérarchie actuelle des circulations

- Composition du couvert végétal

Quelques données techniques

Réseaux

Contraintes topographiques particulières

Diagnostic / synthèse des enjeux

Des atouts à garantir

Des dynamiques d'évolution à corriger (expansion du couvert végétal, piétinement intense de certaines zones, mauvais état de la pièce d'eau, des limites médiocres, manque de lisibilité, espaces à l'abandon...)

Intentions et partis-pris

Favoriser la biodiversité, assurer la préservation du patrimoine issu de l'Art des jardins

...

Principes de réaménagement

Les seuils - Les allées du parc - La mare - Les pelouses - Les sous-bois - L'éclairage

Plan de sol

Superposition du projet au relevé de géomètre

Plan de masse général

Estimation AVP

Etude de l'état sanitaire et mise en sécurité des arbres (« Phyto-conseil »)

Délibération du conseil municipal

Plan de financement / échéancier

Titre :

**OÙ ET COMMENT INSTALLER X MAISONS POUR HABITER
CRESPIÈRES ?**

Date de publication :

1999

Auteur :

Elisa Hanrot

Fonction de l'auteur :

Etudiante ENSPV

Type de document :

Travail personnel de fin d'études de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles

Où trouver le document ? doc CAUE 78

Délimitation du territoire de l'étude : commune de Crespières

Connu, reconnu ?

peu connu - terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

**Préambule
Un constat
Présentation****Du choix du sujet, au choix du site**

- De deux observations à des interrogations
- Définition du lotissement
- Le paysage
- Ma définition du lotissement
- Un voyage pour trouver le site d'expérimentation
- Quelques photographies du voyage
- Carnet de voyage

Crespières, une commune dans un territoire

- une maison à la campagne
- situation géographique de Crespières
- situation topographique de Crespières
- situation de Crespières
- le choix de Crespières : un village à la campagne
- Quelle évolution pour Crespières
- Pas de vent, du soleil, de l'eau
- Un choix d'implantation stratégique
- une diversité de paysages
- une situation stratégique
- les entrées de Crespières
- implantation du village
- implantation du village d'origine
- village d'origine
- évolution du village
- parties du village construites après 1960

Un jeu à Crespières : sa règle

BibliographiePrincipales thèses
et Commentaires

Ce document apporte quelques réflexions sur l'impact des lotissements dans le paysage. (cf. photocopie)

+ analyse du paysage de Crespières

Membre du jury : Marty Olivier.

La volonté d'établir un échange entre le futur habitant et un paysage existant, est le moteur de ce travail.

Titre :

DAVRON. ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DES ZONES NA1 ET NA2. CAUE 78

Date de publication :

??

Auteur :

CAUE 78

Type de document :

étude d'aménagement de 2 zones Na

Où trouver le document ?

doc CAUE 78 - fourni en version numérique

Commanditaire :

commune de Davron

Délimitation du territoire de l'étude :

commune de Davron

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

La commune de Davron est sur le territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

peu connu - terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

1. **les grands tracés**
2. **le château de Wideville**
3. **Les composants du paysage**
4. **Le village**
5. **Le réseau des routes**
6. **La distribution parcellaire**
7. **La répartition du bâti**
8. **Les différents types de parcelles**
9. **Les murs**
10. **Les zones NA**
11. **Le terrain**
12. **La démarche**
13. **Le projet**
- proposition 1, 2 et 3**
14. **Le carnet de croquis**

documents et photos d'assez mauvaise qualité de reproduction

Titre :

DAVRON. ÉTUDE PRÉALABLE À L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT RURAL.

Date de publication :

MARS 2002

Auteur :

JULIEN - LABRUYÈRE Béatrice

Type de document :

Etude

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

Diagnostic paysager, architectural et urbain du territoire de Davron. Propositions de mise en valeur et d'actions à mener sur la commune (notamment sur le projet de réhabilitation de l'école et de la mairie, sur l'entrée du village, sur la place de l'église et le lavoir).

Où trouver le document ?

Commanditaire :

CAUE 78

Délimitation du territoire de l'étude :

Commune de Davron

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

La commune de Davron est sur le territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

peu connu - terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire et Principales thèses :

Situation de Davron par rapport à Paris et à la Plaine de Versailles**Pression urbaine** autour de Davron cf. carte topo et urba + photos**Voir Davron** (depuis la D307, GR1...)

4 typologies de lotissements remarquées le long de la D307 cf. photos

Implantation de Davron dans le Val de Gally

Davron signifie « pays des sources » en latin (village entouré de sources, une source captée mise en valeur par le lavoir)

Les zones naturelles qui entourent Davron

4 exemples de zones naturelles et points de vue remarquables aux abords de Davron

Les différents types d'habitats de Davron**Propositions de mise en valeur de Davron**

cf. Photo de l'existant et dessins de projet

plantations, défrichage, rénovation, accentuer des perspectives

l'entrée du village, chemin, promenade, le lavoir, la place de l'église, mairie école,

scénario pour la construction de 2 classes et une salle des associations (plan de l'état existant et scénario 1, 2, 3)

Titre :	FEUCHEROLLES. CONSEIL SUR L'URBANISATION DE 3 ZONES NA
Date de publication :	AVRIL 2007
Auteur :	BOYER Annie / ADAM François / GUFFROY Denis, paysagiste, architecte et urbanistes conseil CAUE 78
Type de document :	Etude paysagère, hypothèses d'aménagement de 3 zones NA
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	Des zones NA classées en zone urbanisées par le SDRIF, mais la règle de protection des massifs boisés peut s'opposer à leur constructibilité. Des zones abandonnées dans laquelle la forêt s'est à nouveau installé. CAUE et DIREN mettent en avant l'intérêt d'un parc dans son intégralité ce qui pourrait permettre d'envisager sa remise en état et son ouverture au public. L'agence des Espaces Vert a indiqué que le Conseil Régional pourrait s'intéresser à la protection du parc en tant qu'élément d'un ensemble boisé. Urbaniser le parc est-il envisageable ? Il a été demandé au CAUE de faire des propositions d'aménagement pour valoriser ces 3 zones tant en terme de préservation/réhabilitation du parc qu'en terme de limitation de défrichement et d'éventuelle densification bâtie.
Où trouver le document ?	doc CAUE 78, fourni en version numérique
Commanditaire :	Monsieur le sous-préfet 78
Délimitation du territoire de l'étude :	Commune de Feucherolles
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	La commune de Feucherolles est sur le territoire de l'APPVPA
Connu, reconnu ?	connu - terminé
Terminé, en cours ?	
Sommaire :	Feucherolles à l'échelle du territoire et du grand paysage Feucherolles à l'échelle urbaine : une structure urbaine en mosaïque Feucherolles à l'échelle du quartier - la structure urbaine - Le parc de la Tour Ruinée Les hypothèses d'aménagement - introduction - Analyse et synthèse des 4+1 hypothèses - Synthèse des hypothèses
Principales thèses :	Feucherolles à l'échelle du territoire et du grand paysage Le site reconnu du paysage historique de la plaine de Versailles Le coteau boisé de la plaine de Versailles Cf. photo -coupe de la situation La continuité boisée du coteau reste très forte dans le paysage de la Plaine. Il est impératif que les projets d'urbanisation n'entament pas l'ourlet boisé qui coiffe le coteau. Feucherolles à l'échelle urbaine : une structure urbaine en mosaïque Une implantation des villages caractéristique du site : village ancien en partie basse du coteau, sur la ligne de résurgence des sources. Un réseau viaire structurant Cf photo aérienne avec localisation des 3 zones Une urbanisation en mosaïque du 20e siècle - entre Feucherolles et la D307 et aussi sur le plateau+kaleidoscope urbain des quartiers pavillonnaires, chaque morceau de puzzle quasiment aveugle à l'autre, développe son propre mode de fonctionnement interne, son style architectural. La continuité du relief boisé On note la position des zones NA à l'articulation stratégique des quartiers du plateau et des quartiers de la plaine, au carrefour de l'axe Nord-Sud, permettant de

desservir le plateau, et de l'axe Est-Ouest reliant St Gemme sur le plateau, tous deux axes structurants. Des composantes de jonction à l'échelle urbaine.

Feucherolles à l'échelle du quartier

- la structure urbaine

Analyse des différents systèmes de parcelles et constructions, les relations espaces publics/privés...

Le tissu ancien et les quartiers pavillonnaires

D'autres organisations permettraient de retrouver l'ambiance des hameaux...

Un belvédère sur la plaine de Versailles

Le grand axe du parc

Les ruines

La position du parc à l'interface du bas-village et du village haut

- Le parc de la Tour Ruinée

L'état boisé et sa transparence

La transparence du boisement, d'une fragilité extrême, serait remise en cause par tout projet de construction du parc.

Les hypothèses d'aménagement

- Introduction

Le projet des constructeurs + critique

- Analyse et synthèse des 4+1 hypothèses

Description, carte, avantage et inconvénients pour chaque hypothèse

Synthèse des hypothèses

Titre :	ETUDE PAYSAGÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU P.O.S
Date de publication :	1999
Auteur :	O. Marty et F. Adam, paysagistes conseil CAUE 78
Type de document :	Etude paysagère
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	La commune d'Herbeville a confié au CAUE 78 une mission d'assistance et de conseil sur la révision de son POS. L'analyse paysagère de la commune, réalisée par le CAUE 78 permet de décrypter les principes de fonctionnement des paysages d'Herbeville, d'en cerner les composantes, leurs articulations, leurs clés de lecture.
Où trouver le document ?	doc CAUE 78 - fourni en version numérique
Commanditaire :	CAUE 78
Délimitation du territoire de l'étude :	Commune d'Herbeville
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	La commune d'Herbeville appartient au territoire de l'APPVPA
Connu, reconnu ?	connu - terminé
Terminé, en cours ?	
Sommaire :	1. La vallée de la Riche 1.1. Une vallée encore extrêmement préservée à découvrir 1.2. Des vues plongeantes sur la vallée 1.3. Une évolution naturelle des coteaux calcaires 1.4. Une évolution du bâti - La ferme de Launay - Le moulin de la Riche - Délimitation d'une zone Nca sur la ferme de Launay 2. Boulémont 2.1. Un axe Nord-sud dans le territoire 2.2. L'image d'un grand domaine 2.3. L'orientation des vues 2.4. L'implantation d'une zone Nca 3. Les Closeaux mont au vent 3.1. Une coupure d'urbanisation 3.2. La lecture des lisières forestières 3.3. Le carrefour de la route de Mareil 3.4. Insertion d'une zone Nca 4. Le plateau des épinées 4.1. Un paysage de ciel, de lisière, de champs ouverts 4.2. Un enjeu à l'échelle du département 4.3. Principes d'insertion de zones Nca sur le plateau - Secteur de la Longuignotte - Secteur de Bellevue 5. La vallée Pierreuse et le bois des trente arpents 5.1. La vallée Pierreuse : un lieu confidentiel exploité dans son intelligence contrastée 5.2. L'exploitation du milieu humide 5.3. L'exploitation des pentes boisées 5.4. Des curiosités perdues dans les bois 5.5. L'ouverture de la vallée Pierreuse sur le plateau 6. Le village 6.1. Les seuils d'approche du village dans le territoire - le seuil du ruisseau de Riche - Le chemin creux, les ondulations - La porte forestière - Le carrefour du noyer

- 6.2. Fronts bâtis et bâtiments repères
- 6.3. Tracés et axes de composition
- 6.4. Relations de l'intérieur du village vers l'extérieur
- 6.5. La qualité rurale des espaces publics

Principales thèses :

6 entités paysagères décrites

IGN, Cassini, Topographie, Carte des Chasses du Roi, Cadastre 1787

1. La vallée de la Riche

- 1.1. Une vallée encore extrêmement préservée à découvrir
Le contraste entre ces coteaux secs et le fond de vallée cultivé fonde l'originalité et tout l'intérêt de ce val encore intact.
- 1.2. Des vues plongeantes sur la vallée
Le maintien de la qualité des paysages de cette vallée conditionne la perception de la totalité de la commune.
- 1.3. Une évolution naturelle des coteaux calcaires
L'évolution sur coteau sec et calcaire est lente mais on constate dès aujourd'hui l'amorce d'un enrichissement général.
- 1.4. Une évolution du bâti
 - La ferme de Launay
 - Le moulin de la Riche
 - Délimitation d'une zone Nca sur la ferme de Launay

2. Boulémont

- 2.1. Un axe Nord-sud dans le territoire
Le domaine de Boulémont est un élément majeur du paysage qui signe, en venant par l'Est, le territoire de la commune d'Herbeville.
axe principal Nord sur préside la composition.
- 2.2. L'image d'un grand domaine
des tilleuls centenaires accompagnent la route, alignement majestueux, protection stricte.
- 2.3. L'orientation des vues
Ouverture sur la plaine de Versailles à conserver
- 2.4. L'implantation d'une zone Nca
Maintien de l'espace agricole ouvert est sensible à cet endroit.

3. Les Closeaux mont au vent

- 3.1. Une coupure d'urbanisation
Maintien essentiel du caractère rural de cette coupure d'urbanisation
- 3.2. La lecture des lisières forestières
une parcelle qui donne à voir les lisières qui appuient la présence du coteau.
- 3.3. Le carrefour de la route de Mareil
Un noyer quelques saules au carrefour sont à protéger
- 3.4. Insertion d'une zone Nca
maintien d'une coupure d'urbanisation se double d'un enjeu de vue magistrale, ouverte sur la plaine et le grand territoire depuis la route.
possibilité de création d'espaces publics.

4. Le plateau des épinées

- 4.1. Un paysage de ciel, de lisière, de champs ouverts
il ne reste à un endroit plus que les 3 éléments qui fondent la simplicité de ce paysage : étendues cultivées, horizons forestiers, ciel
- 4.2. Un enjeu à l'échelle du département
- 4.3. Principes d'insertion de zones Nca sur le plateau
 - Secteur de la Longuignotte
 - Secteur de Bellevue

5. La vallée Pierreuse et le bois des trente arpents

- 5.1. La vallée Pierreuse : un lieu confidentiel exploité dans son intelligence contrastée
protéger ce fond humide, y compris les ouvrages humains qui témoignent de son exploitation : fossés, digues, essences...
étudier précisément les possibilités d'un réseau pédestres...

- 5.2. L'exploitation du milieu humide
- 5.3. L'exploitation des pentes boisées
- 5.4. Des curiosités perdues dans les bois
deux fabriques qui pourraient être protégées au titre de la loi paysage en tant qu'éléments de patrimoine ethnologique et industriel
- 5.5. L'ouverture de la vallée Pierreuse sur le plateau
garantir l'ouverture de la Vallée Pierreuse sur la plaine de Versailles .

6. Le village

- 6.1. Les seuils d'approche du village dans le territoire
 - le seuil du ruisseau de Riche
 - Le chemin creux, les ondulations
 - La porte forestière
 - Le carrefour du noyer
- 6.2. Fronts bâtis et bâtiments repères
- 6.3. Tracés et axes de composition
- 6.4. Relations de l'intérieur du village vers l'extérieur
- 6.5. La qualité rurale des espaces publics

annexes :

liste indicatives des essences à utiliser dans les lisières et les haies bocagères

Titre :

LES GRANGES DE MONTAINVILLE. DIAGNOSTIC ET FAISABILITÉ. ÉTUDE PRÉALABLE À LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Date de publication :

SEPTEMBRE 2000

Auteur :

DUPOUY Laurence
CAUE 78

Type de document :

Contexte (politique, commande...), Commanditaire et Objectif de l'étude :

Étude préalable à la modification du Plan D'Occupation des Sols

La municipalité charge le CAUE d'étudier les possibilités et conditions d'aménagement de ces granges pour en permettre la conservation, dans le respect de l'économie générale du village.

Cette étude servira de base de travail pour la modification du PoS

Où trouver le document ?

doc CAUE 78 - fourni en version numérique

Délimitation du territoire de l'étude :

Commune de Montainville

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

La commune de Montainville appartient au territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

Terminé, en cours ?

connu - terminé

Sommaire :

Présentation de l'étude
Plan de situation, granges et parcelles
Cadastre de 1835
Les grandes orientations
Fiches diagnostic et faisabilité
En conclusion

Principales thèses :

Présentation de l'étude

L'étude concerne 37 granges réparties sur 26 parcelles. – 25 fiches avec un volet diagnostic (photos, situation de la grange sans le village et sur la parcelle, usages et origines, enveloppe extérieure, intérêt architectural et état apparent) et un volet faisabilité.

Plan de situation, granges et parcelles**Cadastre de 1835****Les grandes orientations****Fiches diagnostic et faisabilité****En conclusion**

Elles doivent faire l'objet d'une réglementation particulière, être aménagées et réhabilitées en fonction de règles et recommandations propres à garantir leurs caractéristiques urbaines, architecturales traditionnelles sans pour autant nier des évolutions indispensables à la création de nouvelles activités (habitation, artisanat...) L'enveloppe générale des granges doit être conservée...

Titre :	UN TERRITOIRE COMMUNAL RURAL EN DEVENIR. INSCRIPTION DANS LE PAYSAGE D'UN ENSEMBLE DE MAISONS EN ILE-DE-FRANCE.
Date de publication :	FÉVRIER 2003
Auteur :	CLOS-GOULTSEV Claudine / Ecole d'architecture de Paris-Malaquais
Type de document :	Rapport de présentation du T.P.F.E.
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	Directeur d'études : A. Debarre Enseignant : F. Guillien Des communes rurales touchées par ce déplacement de population (vers les communes rurales à proximité des aires urbaines) peuvent envisager une extension contemporaine accueillant ces nouvelles familles dans la préoccupation du maintien et du renforcement de ce patrimoine d'une ruralité aujourd'hui attendue, mieux comprise ; alors susceptible d'une lisibilité réinterprétée , manifestée. Montainville est à 30 min de la Défense, près de la Mauldre, choix suite à la lecture d'un article....
Où trouver le document ?	doc CAUE 78
Commanditaire :	CAUE 78
Délimitation du territoire de l'étude :	Commune de Montainville
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	La commune de Montainville appartient au territoire de l'APPVPA
Connu, reconnu ?	peu connu - terminé / à consulter au CAUE
Terminé, en cours ?	
Sommaire et Principales thèses :	Données démographiques Constitution et compréhension du territoire communal dans le paysage Mantais -dénomination et position dans le paysage -un village charnière s'articulant entre le plateau et la vallée -constructions historiques des limites et emplacement du village dans le territoire - Des limites territoriales issues de tracés naturels et des usages des lieux - Un village accroché sur les courbes de terrain au dessus de la rivière Conjugaisons d'échelons de spatialité, points de vue globalisant et échelles de proximité -une déclinaison d'une variété de paysages -une circulation essentiellement automobile qui ne développe pas les liaisons piétonnes et les lieux de repos-temps d'arrêt -un manque de lieu de rencontre et d'équipement pour les jeunes et les adolescents Les pratiques des habitants -les habitants de Montainville -leurs pratiques Proposition d'interventions rapportée aux caractéristiques du territoire et site d'ensemble -scénario pour une extension programmée : proposition d'interventions et stratégie d'extension. -Parcours dans le site et relevé analytique des circulations, différenciation des parcelles et des matérialisations des limites Projet pour une « In-tension » du territoire - Constat - Proposition d'intervention - Introduire la mixité sociale -Démarche - la structure existante maintenue -la structure proposée -la structure du devenir possible

Titre :

ZPPAUP DE NOISY-LE-ROI. RAPPORT DE PRÉSENTATION, RÉGLEMENT ET PLANS.

Date de publication :

JANVIER 1995

Auteur :

APUY architecture

Type de document :

Document d'urbanisme

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

Document d'urbanisme de protection de la commune de Noisy-le-Roi, établi et appliqué, mais non officiel (pas répertorié sur le site de la DIREN...)

Où trouver le document ?

auprès de la mairie de Noisy-le-Roi, ou APPVPA

Commanditaire :

Délimitation du territoire de l'étude :

Commune de Noisy-le-Roi

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Commune de Noisy-le-Roi est sur le territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

Etude terminée mais non -officialisée...

Terminé, en cours ?

Sommaire :

- 1. Géographie**
- 2. Histoire**
- 3. Le site de la plaine de Versailles**
- 4. Aspects généraux du paysage actuel**
- 5. Organisation du village**
- 6. La patrimoine bâti**
- 7. La patrimoine végétal et paysager**
- 8. Les grands gabarits et les éléments naturels particuliers**
- 9. Objectifs**

Principales thèses :

- 1. Géographie**
situation et démographie

2. Histoire

Histoire du château de Noisy, coupes et plan et le château par rapport au tracé du grand parc de Versailles

3. Le site de la plaine de Versailles

Noisy par rapport à l'axe du château, et la vallée. Cf. cartes, coupes, plans...

4. Aspects généraux du paysage actuel

Les vues lointaines, Les lieux d'approche, Route de Rennemoulin, Les entrées, Depuis Bailly, Depuis St-Nom

5. Organisation du village

Origine historique, Position du village ancien, les urbanisations successives de Noisy, le village ancien et le relief, le relief et la trame foncière, la trame viaire, composition de base, des lignes de forces perceptibles (trame bâti et trame végétale), évolution de l'urbanisation, fond de cadastre de 1813, lotissements individuels, terrains libres, cœurs d'îlot, Cohérence et non cohérence du paysage, rupture.

6. La patrimoine bâti

L'architecture rurale, principe d'organisation d'une parcelle, regroupement des parcelles, typologie, les matériaux, les enduits, composition des façades, les ouvertures, harmonies colorées, les toitures, les couleurs des toitures, les lucarnes, les souches des cheminées, les clôtures, l'architecture bourgeoise, les monuments et repères...

7. La patrimoine végétal et paysager

Essai de typification du végétal, des éléments d'accompagnement, principes de traitement des franges, tableau de Sisley, des fenêtres, ...

8. Les grands gabarits et les éléments naturels particuliers**9. Objectifs**

Titre :	RESTRUCTURATION DE LA ZONE COMMERCIALE. DIAGNOSTIC, PROPOSITIONS ET CAHIER DES CHARGES.
Date de publication :	NOVEMBRE 1996
Auteur :	E. Rojat-Lefebvre et M. Roulleau, architectes – urbanistes conseillers CAUE 78
Type de document :	Etude
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	Le président du CG des Yvelines, M. F. Borotra a souhaité que le CAUE 78 établisse une charte de qualité pour la création, la requalification et l'aménagement des zones d'activités et de commerce sur l'ensemble du département. (charte sur le paysage, l'architecture et l'urbanisme) La municipalité d'Orgeval a accepté que sa zone commerciale joue le rôle de zone-test pour cette étude.
Où trouver le document ?	doc CAUE 78 - fourni en version numérique
Délimitation du territoire de l'étude :	Orgeval / Périmètre : de part et d'autre de la RD113, borné à l'est par le triangle d'entrée de la zone commerciale, résiduel des infrastructures RN13, RD113, RD153 et à l'ouest par la limite communale avec Morainvilliers. Cf. carte p.11
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles : Connu, reconnu ? Terminé, en cours ? Sommaire :	Commune d'Orgeval est sur le territoire de l'APPVPA Connu, terminé Avant-propos Introduction Géographie – histoire
	Diagnostic – Analyse La parcelle - Occupation du bâti/ Occupation de la parcelle - stationnements La parcelle et son voisinage -la distribution de la parcelle/relation de mitoyenneté L'ensemble des parcelles -Etat des lieux paysager Conclusion
	La proposition Plan des voiries à créer Plan de référence Introduction L'espace « public-collectif » réorganisé -Le boulevard/La desserte arrière Vers un lieu urbain -Les relations transversales -Les différentes formes du tissu -L'évolution du tissu urbain -Les terres fortes -L'entrée de la zone commerciale à l'est
	Synthèse La RD 113 : un boulevard commercial La desserte arrière - Diagnostic/Propositions//Cahier des charges/Conséquences Tissu urbain et relations transversales - Diagnostic/Propositions//Cahier des charges/ Les modes opératoires Références La contre allée et la promenade, le boulevard, les échoppes, le portique du trottoir équipé, le stationnement, les plantations, le mobilier urbain, l'éclairage, les revêtements de sols, les espaces de détente

Titre :

LES VERGERS DE L'OUEST PARISIEN SUR LES COMMUNES DE CHAMBOURCY, ORGEVAL, POISSY, AIGREMONT ET VILLENES. ETUDE PAYSAGÈRE.

Date de publication :

1988

Auteur :

MAZAS Alain / CHAZELLE Claude / FREYTET Alain, paysagistes dplg

Type de document :

Etude paysagère

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

Cette étude cherche précisément à dégager sur le site de Vergers de l'Ouest Parisien, et en application locale du Schéma Directeur Régional, les éléments structurants de cet espace, ce que l'on pourrait appeler sa charpente paysagère.
Comment s'appuyer sur la reconnaissance du plus stable pour envisager à l'avenir le traitement du plus évolutif.

1. reconnaissance paysagère, menée du double point de vue de la reconnaissance du terrain et des paysages dans leur état actuel e du consensus dont ils font l'objet pour leur caractère remarquable dans les documents disponibles, dont le SDAURIF eau premier chef.
2. analyse des logiques paysagères
3. principes de mise en forme de l'urbanisme à venir

Où trouver le document ?

doc CAUE 78 - fourni en version numérique

Délimitation du territoire de l'étude :

Commune de Chambourcy, Orgeval, Poissy, Aigremont et Villennes

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Orgeval fait parti du territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

Présentation de l'étude**1. Reconnaissance paysagère**

- un site de Seine
- Les vergers
- Un maillon fragile de la ceinture Verte
- le premier carrefour de l'ouest parisien

2. Les logiques paysagères du site**Introduction à l'analyse**

- les structures naturelles
- les établissements humains
- les entités des vallons
- les entités du coteau et de la Terrasse
- Deux entités originales
- Les lieux
- Les logiques paysagères, synthèse

3. Principes de mise en forme de l'urbanisme

- le réseau paysager, écologique et récréatif
- le coteau
- La Terrasse
- L'échangeur

Conclusion

Principales thèses :

Présentation de l'étude**1. Reconnaissance paysagère**

un paysage saisissant
un paysage ordonnancé et savant
un paysage sensible

- **un site de Seine**

Un site de Seine, remarquable par l'ampleur et la simplicité

- **Les vergers**

1. les effets d'encadrement
 - 1.1. L'encadrement du corps dans le déplacement
 - 1.2. les cadrages visuels dans l'axe du déplacement
 - les itinéraires du coteau
 - les itinéraires de la terrasse
 - 1.3. les cadrages visuels latéraux par rapport à l'axe du déplacement
 - le cas particulier de la RN13
2. Les effets de la porosité

- **Un maillon fragile de la ceinture Verte**

1. Le site comme frange de ZNE
2. le site comme maillon de la ceinture verte de la capitale
3. le site comme carrefour à l'échelle interrégionale

- **le premier carrefour de l'ouest parisien**

- de nouveaux systèmes d'usage de l'espace
- une nouvelle problématique prospective pour le site

2. Les logiques paysagères du site

introduction à l'analyse

1. Principes de l'analyse : structures, charpente, traitements
2. la démarche adoptée
3. la méthode adoptée

- **les structures naturelles**

- les structures d'étagement
- les structures naturelles transversales
- la couverture végétale

- **les établissements humains**

- la trame viaire

Nationale 13, route du coteau, la voirie secondaire et les chemins transversaux, la typologie des voiries

- le bâti traditionnel

- **les entités des vallons**

- **les entités du coteau et de la Terrasse**

- **Deux entités originales**

cf. p42 Schémas récapitulatif des entités de la charpente paysagère

- **Les lieux**

- **Les logiques paysagères, synthèse**

3. Principes de mise en forme de l'urbanisme

Le respect de la lisibilité du site

Le respect de la trame foncière

- **le réseau paysager, écologique et récréatif**

1. La voirie : La route du coteau, la voirie secondaire, les sentes et les chemins
Cf. Coupes
2. Le bâti

- **le coteau**

L'habitat sur éperon transversal, l'habitat sur versant

- **La Terrasse**

1. La voirie : L'A13, l'A14, l'échangeur, la RN13
2. Le bâti
3. Un cas à part : la Maladrerie

Les structures naturelles, la couverture végétale, les établissements humains

- **L'échangeur**

Conclusion

Titre :

**ANALYSE DE SITE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS À VOCATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE.
TERRAIN DE LA PICQUENARD À ORGEVAL**

Date de publication :

JUIN 2003

Auteur :

BOUISSON Hélène
CAUE 78

Type de document :

Etude paysagère

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

analyse en vue de l'implantation d'équipements publics

Où trouver le document ?

doc CAUE 78, fourni en version numérique

Délimitation du territoire de l'étude :

La commune d'Orgeval et le site d'étude

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Orgeval fait parti du territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

peu connu - terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

La lecture des cartes anciennes

- Carte de Cassini, Carte des chasses du Roi

Les vergers de l'Ouest parisien**Le grand paysage**

- topographie
- Hydrologie
- Entités paysagères et géologie
- Réseau viaire
- Bâti

Le site

- Structure parcellaire
- Implantation du site dans le maillage urbain

Le terrain

- Contexte de l'opération, insertion dans le site et classement Nba
- Contraintes techniques et attentes paysagères
- Desserte du site

Schéma directeur

- Objet de la consultation
- Le schéma directeur
- Les 3 entités paysagères de lecture du site à l'échelle du grand paysage (la lisière plantée, un espace planté à l'échelle du site, le boisement et le mur en pierre existant)

Implantation des constructions dans le site

Titre :	RESTRUCTURATION DU PARC DE PLAISIR.
Date de publication :	NOVEMBRE 2000
Auteur :	Equipe paysagiste : Pascal Aubry, P. Costaz, ingénieur conseil, expert forestier, JL HadJL-Minaglou, sociologue, L. Saccardy, Ingénieur horticole, paysagiste dplg
Type de document :	proposition de projet
Où trouver le document ?	doc CAUE 78 - fourni en version numérique
Commanditaire :	Commune de Plaisir
Délimitation du territoire de l'étude :	Parc du Château de Plaisir
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	La commune de Plaisir est sur le territoire de l'APPVPA
Connu, reconnu ?	peu connu - terminé
Terminé, en cours ?	
Sommaire :	

Plan de projet et intentions

- Replantation des limites arborées du parc, Etablissement de communications avec les équipements sportifs, Reprofilage du bassin de rétention, Replantation des alignements historiques du parc, Replantation et gestion du parc forestier, réaménagement du ru de Maldroit, Projet de ferme pédagogique, de poney club...

Plan d'implantation du poney-club

Présentation type de l'écurie du poney-club

Titre :	VILLE DE PLAISIR. ETUDE POUR L'AMÉLIORATION DE LA RELATION DU CHÂTEAU À LA VILLE
Date de publication :	MAI 2004
Auteur :	BRANGIER Yves CAUE 78
Type de document :	Etude paysagère
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	requalification du parc du château, recréer des liaisons avec la ville
Où trouver le document ?	doc CAUE 78 - fourni en version numérique
Commanditaire :	Commune de Plaisir
Délimitation du territoire de l'étude :	Commune de Plaisir
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	La commune de Plaisir est sur le territoire de l'APPVPA
Connu, reconnu ?	peu connu - terminé
Terminé, en cours ?	
Sommaire :	La relation de la ville au château

Diagnostic

A l'échelle du territoire

- Un élément d'articulation entre deux forêts importantes
- La place du parc dans la topographie locale (éperon)
- la place du parc dans l'hydrographie locale (Ru de Maldroit...)

A l'échelle plus locale

- les limites du Parcellaire limité par l'éperon de la forêt de Bois d'Arcy, le plateau d'Elancourt, le village, la plaine de Neauphle ; château au centre du parc.

Les plans historiques de Plaisir

- La carte des chasses du Roi
- le plan d'intendance de la paroisse de Plaisir de 1787
- réseau viaire et bâti
- Le château et son parc

Propositions**Créer des cheminements**

- Mise en place des cheminements
- restituer les tracés anciens

Les interventions proposées pour rendre plus présent le château dans le village

- Des interventions justes
- ouvrir en maintenant la clôture

Créer des ouvertures**Devant l'Eglise**

Etat actuel et propositions

- redonner à la place son statut de parvis
- ouvrir la place sur le parc du château
- prolonger le parvis
- faire passer le parc sur le parvis
- faciliter l'accès au centre et au parc
- une autre solution pour le positionnement du parking
- intervenir sur le bassin
- redonner de la poésie
- intervenir sur la coupe
- revoir les luminaires
- revoir le parking

Titre :	RECONNAISSANCE CULTURELLE, RAPPORT D'ÉTAPE.
Date de publication :	JUILLET 2000
Auteur :	AUBRY Pascal, paysagiste dplg / HADJI-MINAGLOU Jean-Luc, sociologue du paysage / Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture des Yvelines (DDEA 78)
Type de document :	Rapport d'étape - Etude «théorique»
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	Le travail de reconnaissance culturelle ne consiste pas à retracer l'histoire de la commune de Plaisir sous tous ses aspects mais plutôt à mettre en évidence certaines des potentialités paysagères de son territoire se rapportant au patrimoine arboré.
Où trouver le document ?	doc CAUE 78, fourni en version numérique
Délimitation du territoire de l'étude :	La commune de Plaisir
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	Plaisir fait parti du territoire de l'APPVPA
Connu, reconnu ?	peu connu - terminé
Terminé, en cours ?	
Sommaire :	Introduction Premiers résultats Toponymie Premières conclusions Le patrimoine végétal en image Notes Bibliographies et archives

Titre :

ETUDES GLOBALE D'AMÉNAGEMENT. ANALYSE DE L'ÉTAT ACTUEL - « EN DIRECT »

Date de publication :

NOVEMBRE 1985

Auteur :

S. Guigues et M. d'Almeida, chargés d'étude
I.A.U. I-d-F

Contexte (politique, commande...) Etude paysagère de la commune

et Objectif de l'étude :

Où trouver le document ? doc CAUE 78 - fourni en version papier

Commanditaire :

I.A.U. I-d-F

Délimitation du territoire de l'étude : Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Saint-Nom-la-Bretèche fait parti du territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

connu - terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

- **population, emploi, logement**
- **occupation des sols**
- **implantations des équipements, des commerces et des services**
- **le site, les unités de paysage et les points de vue**
- **les "entrées" de la commune**
- **les séquences visuelles**
- **analyse critique du bâti**

Principales thèses :

- **population, emploi, logement**

D'après les statistiques de l'INSEE 1975 - 82

La population

Une population en forte croissance, jeune, , aisée, proportion faible d'actifs, et un taux d'emploi faible, parc de logement récent et confortable,

Conclusion

- **occupation des sols**

superficie totale : 1185ha (1/3 forêt, 1/3 terres cultivées, 1/3 urbanisation)

Caractéristique du bâti

- **implantations des équipements, des commerces et des services**- **le site, les unités de paysage et les points de vue**

Points de vue cf. cartes et photos ; description précise du paysage de la commune

- **les "entrées" de la commune**- **les séquences visuelles**- **analyse critique du bâti**

cf. carte des valeurs architecturales

APPVPA

FICHE **51**
P. 158

LE CONTENU DU SITE DE L'APPVPA, SEPTEMBRE 2010

FICHE **52**
P. 167

GUIDE DES CHEMINS DE RANDONNÉES, APPVPA, SEPTEMBRE 2009

AGPV

FICHE **53**
P. 168

VERSAILLES – LE GRAND PARC, VINCENT MAROTEAUX ET JACQUES DE GIVRY, JDG PUBLICATIONS ET CHÂTEAU DE VERSAILLES, AVEC LE SOUTIEN DE L'AGPV, 2004

ASSOCIATIONS

CONTENU DU SITE APPVPA**2010**

APPVPA

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude : Présentation de l'association et de ses actions

Où trouver le document ? www.plainedeversailles.fr

Sommaire :

Objectifs de l'association**Principe de fonctionnement****Missions : établir un projet de développement durable****Les 6 axes d'actions prioritaires****Organigramme****Les études****Projets à moyen et long terme****Description générale du programme Européen LEADER****Un territoire fédéré autour de son patrimoine naturel****Une vocation d'innovation à réactualiser****Projets subventionnables ; objectifs auxquels les projets devront répondre****Coopération :****Animation :****Résumé :**

Principales thèses :

Objectifs de l'association

« Créer un espace de communication pour faire se rencontrer, puis rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets, en faisant toutes propositions nécessaires aux collectivités territoriales et notamment aux instances communales, inter-communales de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets chargées, en particulier, de l'élaboration du ou des SCOT des territoires, et de leur application. »

Les 6 axes prioritaires :

- Valoriser et améliorer le bâti agricole et historique
- Améliorer la qualité de la circulation agricole et rurale
- Développer des projets économiques, sociaux et culturels en harmonie avec le site
- Développer une information et une pédagogie de qualité
- Améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques
- Améliorer la qualité de l'eau et de la nature

Principe de fonctionnement

Pour que cette organisation qui a donc des « charges », puisse « vivre » et perdurer, il est évidemment nécessaire qu'elle ait des « recettes » ; celles-ci sont constituées par les indemnités et subventions des différentes institutions ou Administrations, par les cotisations obtenues des adhérents et par les dons des Sponsors et Mécènes ...

Missions : Établir un projet de développement durable

- L'APPVPA réalise un indispensable travail d'écoute et d'échange. I
- accompagner tout projet ou mener toute action concernant l'agriculture et la ville avec un souci environnemental permettant la préservation des paysages et des espaces naturels et agricoles : la biodiversité, la valorisation du bâti agricole et le développement de l'identité culturelle.
- force de proposition pour les Collectivités territoriales et notamment les instances communales et inter-communales chargées de l'élaboration des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) des territoires et de leur application.

La démarche patrimoniale pour une coopération entre agriculteurs et citoyens entreprise par l'APPVPA s'inscrit dans un vaste courant de réflexion sur l'avenir de l'agriculture périurbaine

des constats :

- des attentes fortes sur les espaces agricoles de la Plaine de Versailles, mais la situation économique difficile des agriculteurs fragilise le territoire et menace son patrimoine.

- une envie de travailler ensemble, au sein d'une structure originale, à l'amélioration de la qualité du vivant.

Pour maintenir et développer une agriculture vivante dans la Plaine de Versailles :

- Assurer la pérennité des terres agricoles et la biodiversité
- Cultiver des produits à forte valeur ajoutée (produits alimentaires, énergétiques, décoratifs, horticoles, phytosanitaires...)
- Favoriser la commercialisation directe et les circuits courts
- Développer de nombreux services pour le citoyen (équitation, randonnées, ferme pédagogique...)

L'APPVPA a créé une charte afin que les adhérents aux 3 collèges prennent en compte les engagements suivants :

1. S'engager à faciliter et à promouvoir dans la Plaine de Versailles et le plateau des Alluets :

- Une approche globale
- Une implication nouvelle de tous les acteurs de la société
- Une prise en charge adaptée et évolutive, conçue comme une gestion par objectifs de qualité

2. S'engager à favoriser la réalisation d'actions s'inscrivant notamment dans les six directions suivantes, toutes reconnues comme prioritaires :

- Valoriser et préserver la qualité du bâti agricole et historique
- Optimiser la qualité de la circulation agricole et rurale
- Développer des projets économiques et sociaux en harmonie avec le site
- Disposer d'une information et une pédagogie de qualité
- Mettre en oeuvre des procédures administratives et stratégiques efficaces
- Améliorer la qualité de l'eau et de la nature

Les 6 axes d'actions prioritaires

A l'initiative des différents collèges de l'Association, six axes de travail ont été définis en 2004:

- Valoriser et améliorer la qualité du bâti agricole et historique

La réalisation d'un premier état des lieux du patrimoine architectural agricole de l'ensemble de la Plaine de Versailles a été effectué, objectif à court terme : réhabilitation et la valorisation de plusieurs fermes.

- Améliorer la qualité de circulation agricole et rurale

Une étude de la DIREN sur le recensement des chemins existant dans la partie classée de la Plaine devrait permettre d'associer agriculteurs, élus et randonneurs. Les randonneurs peuvent notamment proposer, en concertation avec les agriculteurs, un tracé qui sera ensuite soumis au CODERANDO (COMité DEpartemental de la RANDonnée pédestre) et aux communes, et qui pourrait constituer la base d'un futur aménagement de ces chemins pédestres, équestres et cyclistes.

- Développer des projets économiques et sociaux en harmonie avec le site

- Mettre en place une information et une pédagogie de qualité

Adopter une signalétique et une charte graphique spécifique

Multiplier les actions à vocation pédagogique entre les agriculteurs, les associations de randonneurs et les milieux scolaires.

- Optimiser la qualité des procédures administratives et stratégiques

Améliorer la concertation entre les acteurs des différentes communes (élus, agriculteurs, associations) et l'administration pour définir des critères communs à appliquer dans les PLU et les SCOT en matière de bâti agricole, d'extension urbaine, de circulation.

- Améliorer la qualité de l'eau et de la nature, préserver la biodiversité

A la suite d'une réflexion menée par la Chambre d'Agriculture, la DDA, les agriculteurs et les collectivités, un contrat d'agriculture durable visant à améliorer la qualité de l'eau pourrait être établi entre les agriculteurs et les collectivités, au niveau de la Plaine de Versailles ; des programmes de recherche portant sur la qualité de l'air et de l'eau, et la biodiversité pourraient être élaborés en concertation avec les organismes de recherche présents dans la Plaine de Versailles.

Organigramme

Le conseil patrimonial se compose de :

- 8 membres du 1er collège
- 8 membres du 2e collège
- 3 membres du 3e collège

Liste des membres du Conseil Patrimonial de l'APPVPA

LES ELUS

Michel COLIN Conseiller Général, Maire de Noisy le Roi, Président
 Claude JAMATI Maire de Bailly Trésorier
 Laurent THIRIAU Maire d'Herbeville
 Patrick LOISEL Maire de Feucherolles
 Jean Jacques LASSERRE Conseiller Régional, Maire de Fontenay le Fleury, Secrétaire
 Colette LE MOAL Député des Yvelines
 Joël REGNAULT Maire de Plaisir
 Marc EMONET Adjoint au Maire de Noisy le Roi Secrétaire adjoint

LES AGRICULTEURS

Armelle CAFFIN Agricultrice
 Pascal CAMELOT Agriculteur
 Alexandre FLE Agriculteur à Fontenay le Fleury
 Dominique GAILLARD Agriculteur aux Alluets, représente la Chambre d'Agriculture d'IDF
 Xavier LAUREAU Agriculteur à Bailly, Président des Propriétaires et Agriculteurs de la Région de Versailles Vice Président
 Bruno POLLIEN Directeur d'un centre équestre
 Véronique COCHIN Agricultrice à Jumeauville
 Luc de SAINT SEINE Agriculteur à Villepreux

LES ASSOCIATIONS

Pierre BARRAU Représentant l'Association Renaissance de Patrimoine de Noisy le Roi Vice Président
 Jacques de GIVRY Photographe - Vice Président des Amis du Grand Parc de Versailles
 Dominique BOUCHEZ Présidente de l'APPCC

Les principaux membres et partenaires

23 Communes :

Bailly, Bazemont, Beynes, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Fontenay-le-Fleury, Herbeville, Jumeauville, Les Alluets-le-Roi, Les Clayes-sous-Bois, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Orgeval, Noisy-le-Roi, Plaisir, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Saint-Nom-la-Bretèche, Saint-Germain-de-la-Grange, Thiverval-Grignon, Villepreux

Liste des associations adhérentes

L'Association de Protection du Patrimoine de Chavenay
 L'Association Culturelle pour l'Information de Maule et des environs (ACIME)
 Renaissance du Patrimoine de Noisy le Roi (RPNR)
 PARIS Sol & Civilisation
 Les Amis de Saint Nom la Bretèche
 L'Association Saint-Cyr Rail
 Fontenay d'Hier à Aujourd'hui
 L'Association des Amis du Grand Parc
 CODERANDO 78
 Société d'Agriculture et des Arts (SAA - créée en 1798)

Liste des organismes publics partenaires

Le Potager du Roi avec l'Ecole du Paysage (ENSP)
 Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
 La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
 L'Agence des Espaces Verts (AEV)
 La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)
 L'Université de Saint-Quentin en Yvelines (UVSQ)
 L'Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA-PG)
 La Chambre d'Agriculture
 La Chambre de Commerce et d'Industrie des Yvelines
 L'INRA
 Fondaterra

LES ETUDES

1. Etude (de 4 mois) confiée à 2 élèves ingénieur de 3ème année de l'INAPG pour :

- faire l'inventaire des filières courtes de la plaine,
- réaliser un diagnostic de leur fonctionnement à l'échelle des exploitations,
- proposer des scénarii pour l'agriculture sur la plaine.

+ une enquête menée auprès d'un panel d'agriculteurs de la plaine, d'intermédiaires potentiels et de certains consommateurs, la classification des différents circuits a été la suivante :

- le consommateur se déplace chez l'agriculteur : vente directe à la ferme, visite de l'exploitation, cueillette à la ferme,...
- l'agriculteur se déplace vers les consommateurs : marchés forains,...
- l'agriculteur va vers le consommateur par un intermédiaire ou une association : groupement de producteurs dans une boutique, contrat sous forme d'AMAP de fourniture de panier hebdomadaire de fruits et légumes, fourniture de restaurants, de cantines scolaires ou de petits commerces urbains...

+ Inventaire des différents types de cultures et des légumes cultivés en Ile de France a été réalisé ; une analyse des critères d'achat des consommateurs a été faite (mais pas avec les consommateurs de la plaine, faute de temps) ;

principales conclusions : le développement des AMAP semblait émerger et plein d'avenir mais qu'il convenait pour cela d'assurer des formations auprès des agriculteurs. Il fallait en outre, étendre la démarche auprès des céréaliers (sachant que la production de biocarburants peut correspondre à de nouveaux débouchés) et auprès du secteur du tourisme (centres de loisirs, équitation...)

2. Etude (de 3 mois) réalisée par une étudiante en Master 2 de l'université de St Quentin en Yvelines portant sur « l'évaluation des dispositifs de qualification des produits agroalimentaire de la plaine de Versailles ». Elle s'appuyait sur l'étude précédente et a permis d'aller beaucoup plus loin dans la sectorisation des consommateurs, par lieu d'habitation, par tranche d'âge, par type d'achats, par critère de choix et fréquence... Enquête réalisée (avec beaucoup de courage et de sérieux) auprès de la population sur les marchés.

Principaux résultats obtenus : le budget de dépense pour les fruits et légumes est élevé dans la plaine, les consommateurs recherchent des produits frais, avec une bonne traçabilité de leur provenance. Il existe donc une réelle opportunité entre les agriculteurs et les consommateurs. En revanche il y a une totale absence de promotion des produits de la plaine, une labélisation (sans que ce soit une contrainte) peut être une solution intéressante pour spécifier et spécialiser les produits.

3. Etude (de 3 mois) confiée à un élève ingénieur de 3ème année de l'INAPG portant sur l'identification des productions de la plaine et leur calendrier, les critères souhaités par les consommateurs pour chacun des produits, les canaux de ventes souhaités...

Principaux résultats obtenus : confirmation de l'utilité d'un label pour les produits de la plaine, aide à apporter aux agriculteurs pour une boutique de la plaine, pour le développement des AMAP, pour assurer une promotion efficace. Constat du prochain départ à la retraite (sans repreneurs) de plusieurs exploitants (à cause de la faible attractivité de l'activité, de la pénibilité du travail et des difficultés d'embauche et du problème pour loger les employés). Moyens pour lutter contre cela : préemption des terres, création de groupements d'employeurs, aider les nouvelles initiatives...

Pôle d'innovation et d'agriculture périurbaine durable de la Plaine de Versailles
La protection du territoire et son développement durable passent par la rentabilité des exploitations agricoles et donc, aujourd'hui, par la diversification et l'innovation.

Projets à moyen et long terme :

Faire de la Plaine une «Plaine verte de la créativité»,

- en développant les circuits courts pour la commercialisation de la production locale,
- en développant et diversifiant la filière équestre (1000 chevaux sont en pension sur le territoire),
- en favorisant la production de biocarburants à base de colza.

- Faire de la Plaine de Versailles un pôle d'excellence et de compétitivité autour de plusieurs axes majeurs :

- Architecture et paysages

- Arts et spectacles
- Jardins
- Parfum
- Gastronomie
- Arts de la table
- Arts décoratifs
- Loisirs : équestres et autres

Description générale du programme Européen LEADER

Leader est un acronyme pour « liaison entre actions de développement de l'économie rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre des mesures de développement rural finançables dans le cadre du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune au travers du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), pour la période 2007-2013. La mise en œuvre de Leader vise explicitement à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner les actions permettant de concrétiser ces stratégies.

Leader 2007-2013 fait suite à trois Programmes d'Initiative Communautaire (Leader I, Leader II puis Leader+) qui visaient à expérimenter cette nouvelle approche en dehors des champs classiques du développement rural. Par son intégration dans le cadre plus vaste du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, Leader prend une dimension nouvelle, fort de la reconnaissance de ce que cette méthode peut apporter aux territoires ruraux.

Cette nouvelle étape est génératrice de nouvelles opportunités et de nouveaux enjeux :

- o Par son intégration au FEADER, Leader s'ouvre à de nouveaux champs d'intervention, en particulier agricoles, relativement peu abordés dans les programmes précédents. C'est une opportunité à saisir.

- o Plus largement, le milieu rural français est en mouvement. L'analyse de ces évolutions fait émerger de nouvelles thématiques dont Leader pourrait s'emparer et sur lesquelles il pourrait apporter des innovations positives en mobilisant les ressources des territoires.

La période qui commence génère également des inquiétudes, parfois très concrètes : comment renforcer le dialogue constructif entre pouvoirs publics et territoires ? Comment garantir une mise en œuvre fluide et simplifiée de Leader dans un contexte réglementaire contraint ? Comment essayer et pérenniser les bonnes pratiques ? Comment faire jouer aux Fonds européens l'effet levier attendu ?

Un cadre méthodologique préparé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) et la Délégation Inter-ministérielle à l'Aménagement des Territoires (DIACT) a été élaboré pour faciliter la mise en œuvre de l'axe Leader et préparer la sélection des Groupes d'Action Locale (circulaire C2007-5024 du 30 avril 2007).

En France, les mesures retenues par le règlement de développement rural sont déclinées dans six programmes de développement rural (PDR). Chacun de ces programmes décrit en particulier les mesures et dispositifs qu'il est possible de co-financer par le FEADER.

Ces mesures sont organisées autour de quatre axes :

- axe 1> amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier,
- axe 2> amélioration de l'environnement et de l'espace rural,
- axe 3> qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.
- axe 4> Leader

L'axe Leader (axe 4) permet de mettre en œuvre les dispositifs identifiés au sein des axes 1, 2 et 3, en les combinant si besoin dans une logique de projet intégré et en les adaptant aux besoins des territoires locaux. Cet axe permet de tester de nouvelles formes de gouvernance à l'échelle locale et vise une meilleure mobilisation des ressources d'un territoire en vue d'une plus grande efficacité des politiques rurales.

À la différence des autres axes, Leader est un axe méthodologique visant à mettre en œuvre des mesures des axes 1, 2 et 3 en s'appuyant sur les éléments fondamentaux suivants qui lui confèrent son caractère pilote :

- o Une stratégie locale définie à un niveau infra-départemental ;
- o Un partenariat local, fondé sur une participation d'acteurs publics et privés donnant à ces derniers une place au moins égale à 50% au niveau décisionnel. Ce partenariat définit sa stratégie et programme ses actions. Il s'agit donc d'une approche ascendante
- o Une approche globale consistant à associer plusieurs secteurs de l'économie rurale pour définir une stratégie intégrée ;
- o Un ciblage de la stratégie sur une priorité pour garantir la concentration des moyens et la lisibilité ;
- o Des approches novatrices apportant une réelle valeur ajoutée aux territoires par

rapport aux autres opérations existantes (en termes de méthode et/ou de contenu) ;

- o La volonté de s'engager dans des processus d'échange et de capitalisation de pratiques innovantes, qui passe par une participation à la mise en réseau (dans le cadre plus général du futur réseau rural français et du réseau rural européen) ;
- o La volonté de prolonger les pratiques mises en oeuvre sur le territoire par le biais de projets de coopération avec d'autres territoires, français, européens ou extra-européens

Les Groupes d'Action Locale (GAL) sont les acteurs qui constituent le cœur de l'axe Leader.

Un GAL est un ensemble de partenaires publics et privés représentatifs de l'activité socio-économique d'un territoire, qui se regroupent pour mettre en œuvre un plan de développement dans le cadre d'une stratégie territoriale.

Il est attendu d'un GAL candidat, de présenter une stratégie reflétant les éléments suivants :

- o Une stratégie partagée par l'ensemble des partenaires locaux, définie dans une approche ascendante
- o Le ciblage sur une priorité clairement formulée et multisectorielle. Le GAL doit ainsi définir une priorité ciblée, dont les objectifs et les effets attendus seront explicités.
- o Une articulation claire avec la stratégie du territoire organisé porteur du GAL et avec la stratégie de développement rural de la région
- o Une approche novatrice
- o La volonté de développer des actions de coopération et s'intégrer dans les activités de mise en réseau

La constitution du Comité de Programmation :

L'APPVPA est la structure porteuse du GAL en tant qu'association territoriale composée à la fois de communes, d'agriculteurs, d'associations et de membres individuels. Elle a mis en place un mode original de gouvernance par projet fondé sur une approche intégrée et participative de développement. L'APPVPA a constitué un Comité de Programmation spécifique pour le projet LEADER. La composition a été proposée par les responsables des 3 collèges de l'APPVPA.

Stratégie de la Plaine de Versailles

LA PLAINE DE VERSAILLES : UN TERRITOIRE VIVANT PORTEUR D'INNOVATION

Un territoire fédéré autour de son patrimoine naturel

La petite région naturelle de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, prolongement naturel du parc de château de Versailles, est l'un des rares espaces périurbains préservés à seulement 13 km de Paris. Vaste espace de respiration à proximité de Paris, elle abrite encore une agriculture diversifiée (grandes cultures, maraîchage, arboriculture, horticulture, activités équestres). Comme la plupart des espaces périurbains, son intégrité est toutefois menacée par l'absence d'unité politique (l'unité se faisant autour des grandes villes), par la spéculation foncière et le grignotage urbain, ainsi que par la fragilisation des activités agricoles spécialisées.

La valeur patrimoniale de cet espace a été reconnue par le classement de quelque 2000 ha, soit le tiers de sa superficie, au titre du site de la Plaine de Versailles par décret du 7 Juillet 2000. En 2004, les acteurs de ce territoire (élus, agriculteurs, habitants et associations) se sont engagés à défendre un enjeu commun au sein de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets. Ils se reconnaissent coresponsables d'un patrimoine commun, lié à la « qualité du vivant » sur le territoire. Le « vivant », encore très prégnant sur un territoire rural, est en effet un dénominateur commun aux acteurs économiques que sont les agriculteurs, aux habitants ayant fait le choix d'habiter dans des villages et aux élus ayant la responsabilité collective du cadre de vie et du développement durable. Il renvoie aux cinq images traditionnelles de la nature : cadre de vie, loisirs, patrimoine, gisement de ressources et biodiversité.

Une vocation d'innovation à réactualiser

Au travers du projet LEADER, le GAL Plaine de Versailles souhaite renouer avec cette vocation d'innovation en l'adaptant au contexte d'aujourd'hui : renforcer la dynamique de territoire naissante par une véritable stratégie de développement durable. Cette stratégie s'appuiera sur les atouts de ce territoire, plaçant celui-ci en précurseur de la gestion du vivant, gestion qui est au cœur des enjeux de demain (lutte contre le réchauffement climatique, lutte pour la sauvegarde de la biodiversité, alimentation de la planète, intégration des progrès considérables de la science, relation de l'homme à la nature).

Cette stratégie s'articule autour de trois grandes orientations :

1 Conforter les filières agricoles par une stratégie de qualité

Les filières agricoles sont encore très présentes et très diversifiées sur le territoire. **Elles constituent le socle de l'occupation du territoire et contribuent à la richesse et à la diversité du paysage.** Certaines d'entre elles sont menacées à court terme comme le maraîchage et l'arboriculture, alors que la demande des consommateurs est forte en produits de qualité et de proximité. Une stratégie innovante et de qualité sera mise en œuvre par le GAL, au travers de chaque filière (cultures spécialisées, filière équestre, grandes cultures) ainsi qu'au travers d'enjeux communs. Le GAL Plaine de Versailles favorisera les initiatives communes porteuses pour l'avenir d'une agriculture périurbaine exemplaire.

2 Renforcer l'identité de la plaine et promouvoir l'économie touristique

La plaine de Versailles et le plateau des Alluets constituent une vaste aire résidentielle mais où le patrimoine, qu'il soit architectural ou naturel, est à la fois extrêmement riche et peu valorisé. Le développement du tourisme représente un véritable gisement de développement économique, de rencontres et de convivialité sur le territoire.

La finalité est dans un premier temps de mettre en place les conditions favorables à ce développement : ce seront donc plutôt des projets d'ensemble plutôt que des projets individuels qui seront soutenus. Ces projets viseront au renforcement de l'identité du territoire et au développement des loisirs, en vue de renforcer la cohésion sociale indispensable à la dynamisation du territoire. Ils pourront concerner aussi bien l'amélioration du paysage et de la biodiversité que le développement des circuits de randonnée, l'art du jardin, la promotion du patrimoine et la découverte des initiatives de développement durable menées sur le territoire.

3 La plaine, une zone pilote sur l'écologie territoriale

La diversité des activités sur le territoire, si elle a pu être un handicap pour le développement économique de filières, est un atout en termes écologiques. Le GAL entend tirer parti de cet atout de même que de la présence de nombreux pôles de recherche, pour faire de la plaine une zone pilote en écologie territoriale. L'approche systémique innovante de l'écologie industrielle (valoriser les déchets de certaines activités en tant que matières premières pour d'autres) sera expérimentée sur ce territoire agricole périurbain. La valorisation des déchets organiques d'origines diverses sera menée en lien avec la Ferme Expérimentale d'AGROPARISTECH, avec l'INRA Versailles-Grignon et avec les exploitations agricoles.

La question de l'énergie, centrale dans la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des gaz à effet de serre, sera aussi investie au travers des énergies renouvelables tels que le solaire, le bois énergie et les mélanges bois-paille, etc.

Enfin, la préservation et l'optimisation des ressources en eau sera aussi au cœur de cet objectif d'écologie territoriale.

Ces trois orientations favoriseront in fine l'émergence d'une « culture environnementale périurbaine », creuset d'un nouveau rapport à la nature, aussi essentiel dans la lutte contre le changement climatique que les solutions techniques.

(3 piliers du développement durable : Economique, Social, Environnement)

Projets subventionnables

OBJECTIFS AUXQUELS LES PROJETS DEVRONT REPONDRE

1 Conforter les filières agricoles par une stratégie de qualité

Cette orientation est d'une part à décliner filière par filière, ainsi que de façon transversale pour certains enjeux communs.

Filières :

Cultures et productions spécialisées (maraîchage, arboriculture, filière avicole, produits laitiers transformés...): le but est d'amener les producteurs à mieux valoriser leurs produits au travers d'une filière de qualité à haute valeur ajoutée et d'une stratégie de segmentation de marchés. Cette stratégie vise également à optimiser leurs temps de travail en déléguant la commercialisation et la distribution. Une démarche collective sera proposée pour repérer les producteurs souhaitant s'engager dans cette voie, repérer les produits susceptibles d'être valorisés, mettre en place les outils de production, de transformation et de commercialisation. La mise en place d'une véritable filière pourrait conduire ou être renforcée par une image d'excellence liée à Versailles (sous une forme restant à étudier). Parallèlement, des démarches qualité concerneront l'amélioration des modes de production, comme la diffusion des techniques alternatives, la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires demandés par le Grenelle

de l'Environnement, notamment au travers des « cercles de qualité » de la Chambre d'Agriculture. Ces démarches viseront également à encourager et faciliter la conversion en agriculture biologique sur le territoire.

- Grandes cultures : l'amélioration des techniques et la prise en compte de l'environnement dans des modes de production raisonnés seront poursuivis au travers de la diffusion de l'innovation sur le territoire. La mise en commun de moyens (CUMA - Coopératives d'Utilisation du Matériel en Commun, ...) sera également encouragée dans les nouveaux efforts de diversification (services aux communes, cultures énergétiques, etc).
- Filière équestre : une démarche qualité est en cours sur le territoire, mise en place à titre expérimental par le GHN (Groupement Hippique National). Elle sera prise en compte pour partie dans le cadre du projet LEADER pour ce qui concerne la valorisation des matières organiques. Elle sera poursuivie parallèlement avec le Conseil Général des Yvelines.

Enjeux transversaux :

- L'emploi
- Diversification vers les services aux collectivités

2 Renforcer l'identité de la Plaine et promouvoir l'économie touristique

Si le château de Versailles est une destination touristique mondialement connue, la plaine de Versailles est en revanche aujourd'hui insuffisamment attractive, y compris pour ses habitants qui en mesurent difficilement la richesse et les enjeux. ...

• Amélioration du paysage et de la biodiversité :

Les paysages sont très largement à l'origine du classement du 1/3 du territoire en 2000. Une charte paysagère pourrait utilement compléter ce dispositif sur l'ensemble du territoire, en vue notamment de requalifier les éléments patrimoniaux les plus importants et de traiter les franges entre espaces naturels et espaces urbanisés.

Un savoir-faire historique s'est développé à Versailles sur l'art du jardin et sur la conservation d'espèces rares. Ce savoir-faire pourrait aujourd'hui être renouvelé pour le bénéfice de tous l'inventaire et la promotion des jardins et espèces remarquables, la promotion d'un jardinage plus respectueux de l'environnement, etc.

• L'éducation à l'environnement :

Cette éducation pourra aussi bien porter sur la biodiversité que sur une agriculture respectueuse de l'environnement, sur les démarches de développement durable initiées sur le territoire (ex. sur l'énergie, sur l'eau ou sur les déchets). Le futur site « Agriculture, Energie et Gaz à Effet de Serre » de la Ferme Expérimentale d'AGROPARISTECH sera l'un des éléments de cette éducation. Une action pilote de pédagogie au développement durable sera proposée aux écoles et au collège en leur proposant d'étudier les actions remarquables de développement durables dans le territoire (dans les exploitations agricoles notamment).

- Projets structurants à l'échelle de la plaine sur l'offre globale touristique et sur la promotion du patrimoine.

La promotion du patrimoine dans son ensemble (historique, économique, environnemental) est ainsi une priorité et sera réalisée au travers divers moyens de communication et événementiels.

La structuration harmonieuse des circulations pour les différents usages (loisirs, transport agricole, transport individuel ou collectif) est une condition et un objectif structurant dans le cadre du développement touristique et des circulations douces. **La réhabilitation de l'Allée Royale de Villepreux**, patrimoine très symbolique de la Plaine de Versailles, sera un objectif corollaire du programme LEADER, où l'accord entre les diverses parties concernées apparaît également essentielle (collectivités, agriculteurs riverains, usagers, etc).

3 La plaine, une zone pilote sur l'écologie territoriale

- Démarche expérimentale en écologie industrielle : diagnostic global sur le territoire des flux et stocks de matières et d'énergie et accompagnement des filières les plus prometteuses.

La valorisation des déchets organiques sera une priorité, en vue de favoriser et renouveler des pratiques de fertilisation plus naturelles. Plusieurs pistes sont à creuser : le projet de recherche « Grignon Energie Positive » et de méthaniseur de la ferme d'AGROPARISTECH, la valorisation du fumier de cheval, le développement du compostage des déchets verts des communes...

La meilleure utilisation de l'eau sur le territoire sera de même être étudiée au tra-

vers des demandes en eau non potable pour l'irrigation (cultures spécialisées, golfs, municipalités...) et des ressources potentiellement disponibles (Ru de Gally notamment), en liaison avec les institutions locales de gestion de l'eau.

- Accompagnement des recherches biomasse-énergie menées par la filière-bois, en lien l'Office National des Forêts qui gère l'essentiel des forêts qui bordent la zone, avec les agriculteurs, avec les entreprises du paysage et avec les collectivités (taillis à courte rotation, miscanthus, déchets d'élagage...)
- Production d'énergie solaire : les grands bâtiments agricoles du territoire pourraient être utilement valorisés à cette fin. L'intégration paysagère réussie de ces installations, sur ces bâtiments qui ont une haute valeur patrimoniale, notamment dans la partie classée du territoire, sera un défi à relever. Des projets exemplaires dans ce domaine pourraient constituer une démarche pilote.

Coopération :

La coopération a pour but de créer un réseau de territoires aux problématiques similaires, de prendre du recul, d'échanger des idées et de réfléchir ensemble aux processus de dynamiques de territoires ruraux en situation périurbaine. C'est pourquoi des territoires proches de grandes agglomérations sont privilégiées dans la constitution de ce réseau. Dans un premier temps, le GAL s'est rapproché de territoires avec qui il était en lien (le Parc Agricole de Milan, la Plaine de la Huerta près de Valence, sur la commune de Godella, le Parc de la Deûle près de Lille. Ce réseau sera étendu à d'autres territoires de capitales européennes au travers du projet PURPLE auquel est associé la Région Ile de France.

L'Association Sol et Civilisation, dont l'objet est la recherche action en matière de développement rural, a été sollicitée pour venir en appui à cette réflexion.

Une coopération plus proche est envisagée avec l'OIN Seine Aval pour la pédagogie au développement durable.

Animation :

L'animation est attachée à la mise en œuvre du programme LEADER. Elle visera à diffuser les dispositifs auprès de tous les acteurs et habitants du territoire, à soutenir les porteurs de projet dans leurs demandes, à coordonner les dispositifs d'instruction et de décision et à veiller à une mise en œuvre régulière du programme. Elle en anticipera également les évaluations.+ gestion administrative et financière du programme.

Résumé :

Le programme européen LEADER est destiné à soutenir le développement de territoires ruraux innovants, y compris en région périurbaine. Le défi est en effet grand de passer d'une situation passive et menacée à une situation créatrice de valeur et de bien-être pour ses habitants comme pour son environnement urbain. L'APPVPA a défini une stratégie de développement qui servira de cadre aux aides européennes qui seront accordées sur le territoire. Cette stratégie fait suite à un long travail d'étude, de prospective, de rencontres sur le terrain et de mise en forme par les représentants des 3 collèges de l'APPVPA (élus, agriculteurs, associations). Ces aides sont ouvertes sur le territoire à tous ceux qui ont un projet qui concorde avec cette stratégie.

Les aides proviennent d'un cofinancement qui a été négocié entre les autorités françaises (DRIAF, DIREN, Région, Conseil Général) et l'Union Européenne. Elles se montent à près de 2 millions d'Euros pour toute la période du programme (2007 - 2013). Le retard pris dans la mise en place du programme s'explique par le fait que la Région Ile de France n'est éligible que pour la première fois à ce programme européen, jusque-là réservé à des régions plus désertées.

L'APPVPA devient un nouveau guichet d'aides appelé GAL.

Un règlement donne le cadre de ces aides : il est constitué de plusieurs dispositifs, correspondant chacun à un objectif, des conditions d'aides et des financements particuliers. Ces dispositifs s'inscrivent dans le « Document Régional de Développement Rural » ainsi que le « Plan de Développement Rural Hexagonal ». Les montants d'aide pour chaque dispositif seront limités.

Titre :	LES CHEMINS DE GALLY – GUIDE DES RANDONNÉES DE LA PLAINE DE VERSAILLES N°1
Date de publication :	SEPTEMBRE 2009
Auteur :	APPVPA
Edition :	Natureza
Type de document :	guide pratique format A5
Où trouver le document ?	APPVPA
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	dans le cadre des objectifs de l'association, valoriser le patrimoine de ces lieux par la réalisation d'un document qui donne une visibilité aux chemins qui les traversent.
Commanditaire :	Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets association regroupant 25 communes de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets...
Délimitation du territoire de l'étude :	Les 25 communes de l'APPVPA
Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :	L'ouvrage concerne exclusivement le territoire de l'APPVPA Développement touristique ouvrage de connaissance et de description des lieux
Connu, reconnu ?	
Terminé, en cours ?	Terminé. une autre publication en cours ?
Sommaire :	Comment utiliser le guide ? Plaine de Versailles : histoire et patrimoine Charte du randonneur Patrimoine faune flore Randonner en période de chasse Conseils pour une bonne randonnée Description par fiche des différentes balades ; Sites Internet – accueils professionnels – ventes directes à la ferme et cueillettes
Principales thèses :	A retenir : rapide rappel historique et descriptif de chaque village de l'association Chaque description de balade donne un aperçu rapide du paysage traversé (avec photo)

Titre :

VERSAILLES – LE GRAND PARC –

Date de publication :

2004

Auteur :

Vincent Maroteaux et Jacques de Givry

Fonction de l'auteur :

Vincent Maroteaux : historien, conservateur en chef du patrimoine, directeur des Archives du Cher

Jacques de Givry : photographe, vice président des Amis du Grand Parc de Versailles

Edition :

JDG Publications et Château de Versailles, avec le soutien de l'AGPV

Type de document :

livre

Où trouver le document ?

Documentation ENSP...

Délimitation du territoire de l'étude :

Le Parc du château de Versailles

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Cet ouvrage évoque la relation entre le parc et la plaine

Connu, reconnu ?

connu - terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

Préambule

Préface

1.L'histoire d'un domaine

Une campagne recherchée

D'un grand parc à l'autre

Un écrin pour le palais des rois

L'espace du Roi

Le Grand Parc oublié ?

2. Regard sur un héritage

Introduction

A l'ombre du Palais

Architectures en Val de Gally

La Plaine de Versailles

L'écrin forestier

La Haute Vallée de la Bièvre

Les Plateaux

3.Vers le Grand Versailles

Restaurer Versailles

Des sites à requalifier

Les enjeux du vivant

Et si le rêve...

Annexes

Principales thèses :

Préambule

Préface

1.L'histoire d'un domaine**cf. carte des chasses p8**

Une campagne recherchée

D'un grand parc à l'autre

Un écrin pour le palais des rois

L'espace du Roi

Le Grand Parc oublié ?

«on sent bien, et cette conscience n'est pas complètement nouvelle, que le château perdrait son âme en perdant son écrin de verdure et ses perspectives naturelles ; mais cela n'a pas suffi à empêcher dans le passé l'ouverture de voies autoroutières, marquant la Plaine de Versailles et l'ancien parc de Marly d'une profonde entaille, ni les méfaits d'une urbanisation souvent désordonnée, ni l'essor plus insidieux d'une végétation parasite dans l'axe du Canal.

Ce n'est que très récemment que l'on a commencé à prendre clairement conscience de la nécessité de retrouver une vision plus globale du site. Témoin la réunion sous une même autorité du château, des jardins et de l'ancien Petit Parc de Louis XIV . témoin encore, après des décennies d'investissements essentiellement centrés sur les intérieurs du château, l'intérêt nouveau porté aux jardins et les vastes travaux engagés depuis 1990 qui tendent à leur rendre un visage plus conforme à celui qu'avait imaginé Le Nôtre

... plusieurs indices témoignent d'un souci nouveau de préserver et de mettre en valeur

ce qui peut l'être. Il faut rappeler d'abord l'inscription sur la liste supplémentaire des monuments historiques en 1989, de quatre portes du Grand Parc (celles de Jouy, du Trou-Salé, de Mérantais et de la Tuilerie) ; il faut citer ensuite la classement au titre des sites, en l'an 2000, de la majeure partie de la Plaine de Versailles et de la vallée de la Bièvre et évoquer enfin la création récente, d'une Association des Amis du Grand Parc. On pourrait ajouter la constitution autour de Versailles de la communauté de communes du Grand Parc ; même si son périmètre ne recouvre que partiellement le parc d'autrefois, l'adoption de ce nom est en elle-même l'indice d'une redécouverte, et comme un hommage rendu à la création effacée du Roi-Soleil.

... A l'initiative de l'Association des Amis du Grand Parc, une réflexion a par ailleurs été engagée pour la mise en valeur de ces espaces. Le rétablissement de la perspective de l'ancienne avenue de Villepreux pourrait en constituer le moment fort, en même temps que renaîtrait un axe privilégié de promenade au départ de la grille royale. » p112-113

2. Regard sur un héritage

cf. photos

A l'ombre du Palais
Architectures en Val de Gally
La Plaine de Versailles
L'écrin forestier
La Haute Vallée de la Bièvre
Les Plateaux

3. Vers le Grand Versailles

Restaurer Versailles

Des sites à requalifier

«De son côté, Paris a tenté de monter jusqu'à Versailles, sa banlieue a récemment conquis les vallées, les coteaux et les plateaux. Furent toutefois épargnés la vallée de la Bièvre, la plaine de Versailles, la colline de Satory, la mystérieuse plaine du Trou-d'Enfer, le plateau et les étangs de Saclay, probablement **par respect inavoué envers l'histoire**

Chacune de ces velléités était conçue sans respect ni considération envers un des plus hauts lieux touristiques et historiques de France, comme si le château de Versailles était limité à ses mesures d'enceinte.»

Yves Périllon note l'insuffisance de la protection au titre des monuments historique avec avis de l'ABF qui ne porte qu'à 500m, (son avis n'est pas toujours écouté, et il ne peut intervenir que si le projet de construction et le château sont visibles d'un même point, ce qui exclut les fonds de vallées)+ extension de la limite d'action portée à 5km en 1966, pas de changement véritables.

il fallait avoir recours au classement au titre des sites (1930). Classer la Plaine de Versailles et la Vallée a été un objectif prioritaire de l'inspecteur des sites au sein de la DIREN d'Ile-de-France après 1993. Parution des décrets le même jour : le 7 juillet 2000

Les incidences du classement :

Toute modification de la nature ou de l'aspect du site doit être autorisée au préalable. En pratique peu nombreux sont les permis accordés en sites classés (moins d'un millier par an dans les 2500 sites classés nationaux). ne sont admis que des projets servant à gérer l'espace (hangars agricoles, maisons forestières...)

Un document de gestion précise aux demandeurs d'autorisation et services instructeurs ce qu'il est possible de construire et sous quelles conditions (volumes et teintes, aménagements paysagers)

Y. Périllon évoque ensuite le travail d'étudiants de l'ENSP en 2002 : **APR sur la plaine de Versailles**. Ils ont proposé d'améliorer l'accès des promeneurs au «spectacle de la plaine» (chemin réservé aux vélos et piétons en limite d'urbanisation de Fontaine à Bailly, chemins touristiques le long des rus..., amélioration de l'axe historique de la plaine. Autrefois avenue rectiligne de presque 90m de large, avec double alignement d'ormes, l'Allée de Villepreux a été réduite par les labours successifs à un petit chemin serpentant entre les champs. Ils ont proposé de reconstituer cet axe visuellement entre deux chemins rectilignes reconstitués, mais en demandant aux agriculteurs de cultiver différemment l'axe, maintenu en terre agricole, qui serait ainsi perceptible depuis le château de Versailles, quitte à planter en quelques endroits des arbres donnant l'illusion d'une large avenue plantée.

ce premier projet d'aménagement de la Plaine de Versailles mérite des développements. **Un bureau d'études paysagères doit prendre le relais**, et rendre opérationnelles ces esquisses, ou proposer d'autres développements, en accord avec les mairies et les agriculteurs. C'est l'objet des réflexions engagées par la DIREN, pouvant déboucher avec l'aide des Collectivités sur une véritable renaissance du Grand Parc de Versailles.» Yves Périllon, Inspecteur des Sites

ENSP

FICHE **54**
P. 172

VILLEPREUX, VANESSA LACAILLE, MASTER TDPP - ENSP VERSAILLES, MODULE «PROJET ET POLITIQUE DU PAYSAGE», FÉVRIER 2010

FICHE **55**
P. 174

RENNEMOULIN, BELGHITH DEROUICHE, MASTER TDPP - ENSP VERSAILLES, MODULE «PROJET ET POLITIQUE DU PAYSAGE», FÉVRIER 2010

FICHE **56**
P. 175

LA PLAINE DE VERSAILLES, DANS LE GRAND PARC DES CHASSES DE LOUIS XIV, F. MOREAU, S. ORENGO, V. RIEUSSET, ENCADRÉ PAR D. BESSON GIRARD, ATELIER PÉDAGOGIQUE RÉGIONAL, MAI 2002

FICHE **57**
P. 179

RÉOUVERTURE DE LA GRANDE CEINTURE, TRONÇON OUEST : APPROCHE PAYSAGÈRE, CÉDRIC ANSART, PHILIPPE BUISSON, FLORENT DAMESTOY, ENSP, ATELIER RÉGIONAL, 2000

FICHE **58**
P. 185

A L'OUEST DU GRAND CANAL DE VERSAILLES ..., XAVIER JENNER, CESP, ENSP VERSAILLES, 1995

FICHE **59**
P. 188

RIVIÈRE ET PAYSAGE. APPLICATION AU BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE (YVELINES), ANNE-GAËL LE GUILLANTON, JEAN-CHRISTOPHE GOULIER, JEAN-PIERRE PUJOLS, ENSP, ATELIER RÉGIONAL, 1992

FICHE **60**
P. 198

PLAINE DE VERSAILLES, ISABELLE AURICOSTE, ENSP, ETUDE, 1990

FICHE **61**
P. 199

PAYSAGE ET LOTISSEMENTS, PHILIPPE GALLOT, ENSP, TPFE, 1985

Université SQY

FICHE **62**
P. 201

RECENSEMENT ET VALORISATION TOURISTIQUE DES MARES SUR LA PLAINE DE VERSAILLES ET LE PLATEAU DES ALLUETS, RAPPORT DE STAGE, ANTOINE ROBERT, SOUS LA DIRECTION DE DIDIER RAMOUSSE, MASTER SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT, DU TERRITOIRE ET DE L'ÉCONOMIE, UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT QUENTIN EN YVELINES, SEPTEMBRE 2010

Autres Universités

FICHE **63**
P. 203

VAL DE GALLY-PLAINE DE VERSAILLES. PAYSAGES PÉRIURBAINS MENACÉS. DE LA PROTECTION DURABLE AU PROJET DE TERRITOIRE. LATTRAIE ANNE-LORRAINE, ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES, CENTRE DES HAUTES ÉTUDES DE CHAILLOT, MARS 2004

Titre :	VILLEPREUX
Date de publication :	FÉVRIER 2010
Auteur :	Vanessa Lacaille
Type de document :	Etude universitaire
Où trouver le document ?	fourni en version numérique
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	Modules 3 et 4 - Plaine de Versailles - Master TDPP - ENSP Versailles
Délimitation du territoire de l'étude :	Commune de Villepreux
Connu, reconnu ?	non
Terminé, en cours ?	terminé
Sommaire :	Villepreux aujourd'hui: quelques données Territoire et population Politique d'aménagement de l'agglomération Villepreux et le château de Versailles L'agglomération et ses limites Constitution de la ville en quartiers Limites et lisières urbaines Orientations et actions pour une approche du paysage urbain par les quartiers Orientations pour une approche du paysage urbain à travers les Quartiers Actions à l'échelle des unités de paysage urbain: les quartiers Orientations et actions pour une approche du paysage urbain à travers les sentiers et les chemins Orientations pour une approche du paysage urbain à travers les Sentiers Actions à l'échelle du paysage à travers les sentiers et les chemins

Principales thèses :

Villepreux aujourd'hui: quelques données

Territoire et population
Politique d'aménagement de l'agglomération
Villepreux et le château de Versailles
cf. carte des éléments du paysage p.8 + photos

L'agglomération et ses limites

Constitution de la ville en quartiers
cf. cartes qui retranscrivent l'évolution de la commune

Limites et lisières urbaines
cf. des exemples de limites entre la ville et la campagne

Orientations et actions pour une approche du paysage urbain par les quartiers

Nous avons constaté à travers l'étude morphologique de la ville que la grande particularité de la ville était sa composition en quartiers relativement autonomes. Pourtant, cet élément ne semble pas être une qualité pour la commune car son objectif serait, à terme, d'homogénéiser l'ensemble de l'agglomération.

Orientations pour une approche du paysage urbain à travers les Quartiers

1. Conforter l'identité de chaque quartier dans leur développement futur
2. Des centralités pour chaque quartier plutôt qu'un centre-ville
3. Eviter l'étalement urbain au dépend des terres agricoles et chercher à construire dans le construit : projet pour un nouveau quartier

Actions à l'échelle des unités de paysage urbain: les quartiers

1. Développer des typo-morphologies architecturales et paysagères particulière à chaque quartier
2. Reconsidérer le projet d'aménagement d'un centre ville pour l'agglomération et promouvoir les centralités propres à chaque quartier
3. Profiter du tissu urbain distendu du quartier du Trianon, pour y développer le nouveau quartier

Orientations et actions pour une approche du paysage urbain à travers les sentiers et les chemins

Un des enjeux de la ville serait de mettre en valeur ce système qui tend à disparaître, absorbés dans les espaces privés et son très peu considérés comme des élément valorisant le cadre de vie.

Orientations pour une approche du paysage urbain à travers les Sentiers

1. Reconnaître l'existence du système de sentes
2. Développer le système de sentes piétonnes entre les quartiers
3. étendre et inscrire le système de sente dans un réseau de cheminements doux à l'échelle du territoire intercommunal

Actions à l'échelle du paysage à travers les sentiers et les chemins

1. La cartographie des sentiers
2. Repérer les rétrocessions des sentiers par la mairie aux habitants et arrêter le processus. Profiter des opportunités foncières à venir pour étendre les sentiers et les relier dans l'agglomération
3. Mettre en valeur et poursuivre les sentiers en cheminements doux sur l'espace agricole communal et intercommunal
cf. cartes et photos

Titre : **RENNEMOULIN**

Date de publication : **FÉVRIER 2010**

Auteur : Belghith DEROUICHE

Fonction de l'auteur : étudiante Master 2 ENSPV

Type de document : Etude universitaire

Où trouver le document ? fourni en version numérique

Contexte (politique, commande...) Modules 3 et 4 - Plaine de Versailles - Master TDPP - ENSP Versailles

et Objectif de l'étude :

Délimitation du territoire de l'étude : Commune de Rennemoulin

Connu, reconnu ? non

Terminé, en cours ? terminé

Sommaire : **introduction**

Principales thèses : **Rennemoulin : une évolution très limitée**

partie 1-approche a l'échelle du contexte de la plaine de Versailles

1-l'enjeu régional

2-le ru de Gally : l'identité de la plaine de versailles

partie 2-approche a l'échelle de la plaine de Versailles

1-l'urbanisation le long du ru de Gally

cf. carte p.10 de l'implantation des communes par rapport au Ru de Gally

2-le développement urbain selon les infrastructures

cf. documents photo aérienne et infra

cf. p.12 carte de l'urbanisation de la plaine par rapport aux infrastructures

3-le morcellement de la plaine de Versailles par les infrastructures

cf. p14 carte du morcellement

4-le ru de Gally : assurer la continuité de la plaine

cf. p16 carte des mises en valeur des fermes agricoles

4-1-l'accessibilité

4-2-les activités

partie 3-approche a l'échelle de la parties rennemouloinoise

1-l'enclavement de rennemoulin

cf. schéma intéressant de l'enclavement

2-le ru de Gally : rattacher la partie rennemouloinoise avec le reste de la plaine

2-1-articulation du ru de Gally avec les déplacements existants

2-2-réinterpréter les deux coupures

2-3-développer les différentes activités de la plaine

cf. carte de propositions de projets p21

l'intercommunalite

cf. carte des interco p.22

synthèse

regroupe les principales intentions et leurs schémas

Titre :

LA PLAINE DE VERSAILLES, DANS LE GRAND PARC DES CHASSES DE LOUIS XIV

Date de publication :

MAI 2002

Auteur :

François Moreau, Stéphanie Orengo, Vincent Rieusset

Fonction de l'auteur :

Etudiants ENSPV

Type de document :

étude

Objectif de l'étude (visée politique ou non...)

« Effectuer une première approche qualitative sur ces problèmes - (pressions urbaines, accueil du public, intégration des grands projets d'infrastructures...) - d'expliquer le paysage de la plaine, de suggérer des solutions créatives, d'ouvrir d'autres voies de recherche, et non d'établir un projet d'aménagement qu'il n'était pas question de monter faute de concertation suffisante. » Y. Perillon, Inspecteur des sites, DRE Ile de France

Développer des propositions qui mènent à une amélioration paysagère du site à moyen et long terme en évitant toute mesure trop contraignante, avec la collaboration des principaux gestionnaires de la plaine que sont les exploitants agricoles.

Où trouver le document ?

Documentation ENSPV

Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :

étudiants encadrés par David Besson-Girard, paysagiste DPLG. Etude réalisée dans le cadre d'un APR de 4^e année.

Délimitation du territoire de l'étude :

L'étude est centrée sur la Plaine de Versailles

Commanditaire :

M. Périllon de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Ile de France Ouest et Mme Evenat, Mme Merlin de la Direction Départementale de l'Équipement des Yvelines

Connu, reconnu ?

méconnu

Terminé, en cours ?

terminé

Sommaire :

Préface

Pourquoi cette commande**Les origines de la Plaine de Versailles**

La Plaine de Versailles

Comment le château et le parc s'installent dans le site

Les limites de l'étude

Le Parc des chasses : une limite historique

Le classement : une limite administrative

Les coteaux boisés : la limite du paysage

La forme du paysage

L'opposition géométrie / topographie

L'homothétie plaine - parc

Le feuilleté d'horizons

La plaine comme jeu de tribunes, scènes, événements

Ville dense et agriculture céréalières, les usages principaux

Un territoire sous influence urbaine

Un territoire avant tout agricole

Une agriculture en milieu urbain

Quelle est la nature de cette juxtaposition de ville et d'agriculture sur la plaine de Versailles

La plaine de Versailles : entre agriculture rurale et citadine, une diversité encore inexploitée

Les grands principes du projet

Le parti fonctionnel

Relier

La ville regarde la plaine

Le parti formel

L'exacerbation des formes de nature

Le maintien de l'ouverture visuelle

Le projet

Les franges

La frange sud : Saint-Cyr, Fontenay-le-Fleury et Villepreux

La frange nord : Bailly, Noisy-le-Roi, St Nom la Bretèche

Le ru de Gally

L'allée de Villepreux

L'aqueduc de l'Avre
Entre autoroute et petit parc : un site stratégique
Le projet : clarifier

Conclusion
Bibliographie

Principales thèses :

Les origines de la Plaine de Versailles

La Plaine de Versailles

2 coteaux d'une altitude de 160m cadrent la PV sur 20km de long et 6km de large en moyenne. Une micro-topographie provoquée par le Ru de Gally et ses affluents. La vallée est orientée NO-SO. Elle s'évase progressivement jusqu'à rejoindre la vallée de la Mauldre orientée N-S qui se jette dans la Seine. Des installations modestes jusqu'au 17e siècle sur les départs de sources, en pieds de coteaux ou dans la vallée du Ru de Gally.

Comment le château et le parc s'installent dans le site

Louis XIV s'installe avec intelligence par rapport au site. Début des travaux 1662 à partir du pavillon de chasse de Louis XIII. Avec Mansart et Le Nôtre, il en fait une représentation de l'étendue de son pouvoir. L'ensemble s'organise autour d'un axe de 11km qui reprend l'orientation de la vallée et tend vers le coucher du soleil. Le château regarde se dérouler du côté de la plaine, le petit par cet la parc de chasse et de l'autre côté, la place d'armes et la ville. Impossible de penser la plaine sans le parc et la ville tellement les proportions, le dessin s'inscrit avec intelligence dans le site.

Les limites de l'étude

Le Parc des chasses : une limite historique

Histoire du parc des chasses – évolution des délimitations. cf cartes d'évolution du grand parc.

1768 : une circulation libre dans un territoire artificiellement unifié. « le mur ne se souciait pas de son envers, il était tourné uniquement vers son intérieur. Il ne bénéficia pas de l'intelligence territoriale du petit parc, et de la ville."

1865 : une première coupure, le chemin de fer
cf cartes d'évolution du grand parc.

1959 : une deuxième coupure, l'autoroute A12 construite en 1937

1969 : une troisième coupure, la ville étendue. Bande d'urbanisation au pied de chaque coteau. Opposition monde urbain et rural mais méconnaissance mutuelle. La ville se replie sur elle-même et tourne le dos à l'agriculture.

Golf de St-Nom-la-Bretèche confisque un vallon entier – inclus dans le site classé
1994 : des coupures qui s'épaississent. Nouvelle autoroute et changeur qui enterrent définitivement toute relation directe entre la plaine et la vallée de la Bièvre

Le classement : une limite administrative

Le classement en site classé risque de durcir la frontière déjà très marquée entre ville et agriculture. Un classement qui correspond à une occupation de sol mais pas à un ensemble paysager.

Les coteaux boisés : la limite du paysage

Des coteaux boisés comme seule véritable limite paysagère et topographique du territoire

C'est le cadre visuel et physique qui semble le plus fort et le plus pertinent pour parler du paysage de la plaine. cf cartes les limites du territoire

La forme du paysage

L'opposition géométrie / topographie

Opposition géométrie du dessin du par cet une topographie douce avec des micro-reliefs. Valorisation de l'un par l'autre, et inversement. Opposition qui demeure aujourd'hui.

Réduction homothétique de la plaine / parc

Depuis le parc, la plaine est quasi invisible, le regard s'envole vers l'infini, on voit de la plaine le vide qu'elle préserve. Le parc est installé dans la même direction que les coteaux et la perspective du parc peut apparaître comme étant une réduction homothétique de la perspective offerte par les coteaux.

Le feuilleté d'horizons

La plaine comme jeu de tribunes, scènes, événements

La plaine comme scène animée par des événements et les coteaux comme tribunes... métaphore avec des limites mais utile pour un projet de paysage. Rôle des tribunes théorique ou confidentiel car le bâti tourne le dos à la plaine...

Le ru de Gally comme une petite vallée intérieure. Ambiance champêtre différente de l'image habituelle de la banlieue. De nombreuses petites vallées qui offrent des variations importantes du paysage, du modelé de terrain. – l'Autoroute A12 = une coupure – l'allée de Villepreux 80m sur 5km plantée d'un quadruple alignement d'ormes à l'époque de Louis XIV, ne reste aujourd'hui qu'un chemin agricole et boueux, depuis l'allée le château apparaît comme une miniature, ce qui est paradoxal...cf cartes du visible
L'aqueduc de l'Avre – la voie ferrée
Des événements ponctuels (bosquets (à l'origine pour la chasse, aujourd'hui dans les creux ou privés), l'aérodrome de St-Cyr maintien d'un dégagement visuel de la plaine, inclus dans le site classé, les fermes (tombent en ruines, rares et archi imposante)

Ville dense et agriculture céréalières, les usages principaux

Un territoire urbain et rural à la fois = atout peu utilisé aujourd'hui.

Un territoire sous influence urbaine

15 km de Paris, péri-urbanité, aux frontières des Yvelines un vide central comme une place dans la ville elle sépare et rassemble les villes du nord et du sud, une distance qui arrange et dérange (riche/pauvre)

Un territoire avant tout agricole

5000ha de céréaliculture
terre de qualité hétérogène, souvent satisfaisante, cultivées par une dizaine d'exploitants, de grandes parcelles sauf au pied des coteaux et dans les vallons davantage vouées au maraîchage et au vignoble. Récemment, la taille de champs s'est accrue et accentue l'impression d'éloignement des sièges d'exploitations.

Une agriculture en milieu urbain

Les agriculteurs dénoncent les nuisances urbaines (vandalisme, circulation difficile, éloignement des services spéciaux...) les citadins dénoncent aussi les nuisances agricoles (bruits, odeurs). La ville tourne le dos à l'agriculture, difficulté d'accès depuis la ville aux champs. . Pourtant collaboration serait bénéfique pour tous. (CNRA de Grignon, services de la ville pour les familles d'agriculteurs et débouchés économiques des circuits courts, multiplicité des façons de diversifier les productions (tourisme production locale...)+ désir de campagne exprimé par les citadins qui ne pourra être assouvi qu'avec l'aide des agriculteurs.)

Quelle est la nature de cette juxtaposition de ville et d'agriculture sur la plaine de Versailles

Campagnes urbaines, de P. Donadieu, les 4 formes d'agriculture sous influence urbaine : rurale, périurbaine, citadine, de loisir. Des nouveaux usages de la plaine qu'on ne tient pas compte de celle-ci comme territoire valorisant. Peu de développement d'activités des agriculteurs pour profiter de cette proximité avec la ville (ferme de Gally)

La plaine de Versailles : entre agriculture rurale et citadine, une diversité encore inexploitée

Pas de problème de rendement, et menace d'urbanisation depuis le classement théoriquement nulle mais problème de reprise des exploitations + perte de la maîtrise d'un projet traditionnel d'agriculture par les exploitants possédant leur terrain (perte de valeur des terres à cause de l'impossibilité d'urbaniser)

Aucune concertation ni projet ne donne une cohérence d'ensemble au territoire et aux infrastructures construites au gré des besoins. Et ces infrastructures ne sont jamais pensées avec l'agriculture. Comme si les terres agricoles étaient un désert dont il faut se protéger ou se couper. « L'espace agricole doit être considéré comme une infrastructure naturelle d'intérêt public » P. Donadieu
Le projet de paysage n'aura pas à imposer le type d'agriculture qui pourrait se développer sur la plaine et faire des agriculteurs des jardiniers subventionnés du paysage. Il s'agit au contraire de mettre en place une structure dans laquelle l'agriculture choisit son évolution et où l'exploitant retrouve la maîtrise de son projet. Il s'agit aussi de faire grâce à cette nouvelle structure, une place au public citadin sans qu'il nuise à la rentabilité des exploitations.

Les grands principes du projet

Le parti fonctionnel

Relier

Aujourd'hui pas de parcours reliant tout le territoire pour le promeneur. Retrouver la liberté de mouvement de Louis XIV dans son parc des chasses. – connecter la plaine et le petit parc du château, connecter les activités proposées par l'agriculture urbaine par un maillage de promenades non- motorisées.

La ville regarde la plaine

Renverser la situation conflictuelle entre ville et agriculture – permettre un libre regard des citadins sur l'agriculture, une agriculture belle à voir, une ville qui fait face à la plaine et une agriculture rentable et vivante

Le parti formel

L'exacerbation des formes de nature

Trouver la cohérence du paysage dans les contrastes qui le composent

Le maintien de l'ouverture visuelle

Le projet

cf. carte du projet

Les franges

Des franges comme des terrasses qui collectent et redistribuent les chemins qui partent ou arrivent des coteaux et de la plaine ; ces terrasses vont redéfinir les nouvelles limites entre la ville et l'agriculture, imaginer qu'elles soient les nouvelles limites du classement ?

La frange sud : Saint-Cyr, Fontenay-le-Fleury et Villepreux

Une terrasse qui surplombe de quelques mètres le sol naturel de la plaine, c'est un balcon, un quai sur les événements de la plaine. Double alignement d'arbres puissent pour compléter le feuillet d'horizon et offrir de l'ombre

La frange nord : Bailly, Noisy-le-Roi, St Nom la Bretèche

Une promenade le long de la déviation, terrasse en contre bas et en surplomb de la plaine. Redessine le contour de la ville.

Le ru de Gally

Support d'un cheminement qui trouve son origine au grand canal et relie ainsi toute la plaine. Cette proposition existe déjà dans l'Atlas des pays et paysages des Yvelinesp.126. Des bosquets rythment la promenade, exagération des méandres...alignement d'arbres qui signalent le ru à distance et dessine le talweg de la vallée, profil moins canalisé...bande herbeuse et pâtures apparaissent.

L'allée de Villepreux

L'allée est redessinée avec ouverture de la grille du parc, 80m de large avec exacerbation du relief avec emprise de l'allée cultivée monochrome. Pas de plantations d'arbres pour favoriser la possibilité d'un regard total dans la plaine.

L'aqueduc de l'Avre

Deviendrait une promenade avec flancs recouverts d'un dallage de pierre

Entre autoroute et petit parc : un site stratégique

Une juxtaposition d'usages et croisement de tous les linéaires évoqués.

Le projet : clarifier

Faire avancer la plaine jusqu'au petit parc. Clarifications des lieux, grille ouverte, dalle sur l'allée, routes traversables, grande prairie, décollement de l'autoroute du sol pour affirmer son rôle de balcon et laisser libre la topographie

Conclusion

Titre :
Date de publication :

Auteur :
Fonction de l'auteur :
Type de document :
Où trouver le document ?
Contexte (politique, commande...)
et Objectif de l'étude :

Délimitation du territoire
de l'étude :

Commanditaire :

Connu, reconnu ?
Terminé, en cours ?

Sommaire :

RÉOUVERTURE DE LA GRANDE CEINTURE, TRONÇON OUEST 1999-2000

Cédric ANSART, Philippe BUISSON, Florent DAMESTOY

Etudiants de l'ENSPV

Atelier Pédagogique Régional

Documentation ENSPV

étudiants encadrés par J. Boutterin, paysagiste dplg

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la réouverture au trafic voyageur de la Grande Ceinture. Le tronçon étudié est celui entre St-Germain-en-Laye et St-Cyr-l'Ecole.

Objectifs de l'étude : définir un réel cadre des enjeux de paysage que génère la réouverture de la voie ferrée.

La DDE 78 soulève la problématique de l'inscription de la réouverture dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain, c'est à dire dans une politique de transport de banlieue à banlieue (loi sur l'air).

La DIREN IDF questionne le passage d'une ligne de voie ferrée dans une plaine en cours de classement et plus particulièrement l'impact de la voie au niveau du grand axe du château de Versailles.

Le SMERGC exprime la volonté d'une confrontation avec le tissu urbain et les besoins locaux.

L'étude concerne la plaine de Versailles traversée par la grande ceinture. Présente un intérêt par rapport au bout de l'axe du château.

DDE 78

DIREN Ile de France

SMERGC (Syndicat mixte d'étude pour la réouverture de la grande ceinture)

non

terminé

1ère phase : Le contexte d'une voie ferrée

1/ Resituer la ligne dans le contexte de la région parisienne :

1. A l'échelle du réseau ferré parisien
2. Parallèle entre la grande ceinture et la francilienne
3. cartes des densités
4. Contexte administratif

2/ Sur le terrain

1. Cartes des vues - tableau d'assemblage
 - a. Versailles - St-Cyr-l'Ecole
 - b. St-Cyr-l'Ecole - Noisy-le-Roi
 - c. Noisy-le-Roi - St-Nom-la-Bretèche
 - d. St-Nom-la-Bretèche - Mareil Marly
 - e. Mareil Marly - St Germain-en-laye
2. Cartes des attraits touristiques
3. Carte topographique

3/ Les paradoxes relevés

1. la plaine de Gally : Horizons ouverts et fermés ?
 - a. Réalité géologique
 - b. Fermeture de la vallée
2. Conflits entre intérêts généraux et usages de proximité
3. Quel devenir pour le foncier limitrophe à la voie ?
4. Station par station
 - a. Mareil Marly
 - b. St-Nom-la-Bretèche
 - c. Noisy-le-Roi
 - d. St-Cyr-l'Ecole

2ème phase : Réalités et ambitions d'un tracé

1/ Etat des lieux des projets en cours dans les communes du tronçon « L'Etang-la-Ville - St-Cyr-l'Ecole »

1. Comptes rendus des entrevues avec les maires
 - a. Commune de l'Etang-la-Ville
 - b. Commune de Noisy-le-Roi
 - c. Commune de Bailly
 - d. Commune de St-Cyr-l'Ecole
 - e. RDV avec le responsable de RFF : M. Daumarie
2. Analyse des projets en cours à Noisy et à Bailly
 - a. Quelle position prendre par rapport à l'Histoire ?

b. le profil de voie

3. Confrontation avec une réflexion plus globale sur la grande ceinture
 - a. De l'idée d'une ceinture à celles des tangentielles
 - b. La grande ceinture comme moyen d'un déplacement culturel
 - c. Références : utopies ferroviaires et références étrangères
4. Le paysage comme moteur de la réouverture d'une ligne : exemple de St-Cyr
 - a. Rappel des enjeux engagés en 1ère phase
 - b. Un morceau de ville en mutation
 - c. Les flux et l'intermodalité
 - d. Une topographie particulière
 - e. La question de l'axe

3ème phase : Vers une attitude entre tracé et paysage

- 1/ Le site d'une voie ferrée entre plaine, parc, ville et coteau
- 2/ Programmation et fonctionnement
- 3/ Intention : l'affirmation des facettes
- 4/ principes et occupations des niveaux
- 5/ Deux pistes de projet

Conclusion

Principales thèses :

1ère phase : Le contexte d'une voie ferrée

1/ Resituer la ligne dans le contexte de la région parisienne :

1. A l'échelle du réseau ferré parisien

2 grandes typologies des réseaux d'IDF : les réseaux radiants ou rayonnants et les réseaux concentriques à laquelle appartient la grande ceinture (couronne de délestage de Paris).

La petite ceinture permet d'éviter Paris centre alors que la grande a pour vocation d'une part de relier banlieue à banlieue et d'autre part d'offrir une alternative au passage dans la capitale.

cf. carte du réseau ferrée d'IDF.

2. Parallèle entre la grande ceinture et la francilienne

cf. carte du projet global de la GC p.12

La politique de réouverture de la Grande ceinture peut être mise en rapport avec une politique plus générale de transport de la région parisienne pour mettre en liaison directe les villes nouvelles (Cergy-Pontoise, SQY, Melun-Senart...)

3. cartes des densités

cf carte : A l'échelle de la région, la plaine de Versailles constitue un espace ouvert quasiment unique à moins de 20 km de Paris. Cet espace devient un espace d'enjeux majeurs face à une urbanisation croissante; La traversée de cet espace par la grande ceinture pose le problème du passage d'une infrastructure dans une plaine classée.

4. Contexte administratif

cf carte

un tronçon qui relie Versailles et St-Germain-en Laye en passant par St-Cyr-l'Ecole, Bailly, Noisy-le-Roi, St-Nom-la-Bretèche et Mareil Marly.

2/ Sur le terrain

découverte du tronçon par la marche, pour avoir rapidement une vision d'ensemble et de détails ; première approche complétée par une seconde marche avec prise de photos, relevés de coupes et de perceptions depuis la voie.

cf. coupes de Versailles à St Germain-en-laye.

1. Cartes des vues - tableau d'assemblage

a. Versailles - St-Cyr-l'Ecole

la grande ceinture à partir de Versailles Chantiers qui se situe en flanc de coteau descend ces coteaux en surplombant la Pièce d'eau des Suisses, traverse le camp des matelots et arrive à St Cyr. Pendant ce trajet la vision du voyageur est limitée soit par l'urbanisation, soit par la forêt. Une ouverture a enfin lieu au niveau de la gare de St-Cyr.

cf. coupes et photos

des coupes sur la voie, intéressantes car montre comment elle s'inscrit dans le coteaux par rapport au bâti et aux jardins familiaux...

Ayant atteint le fond de la vallée, la voie entame une traversée franche et directe d'un coteau à l'autre.

Mais qualité de reproduction médiocre, difficultés à lire les coupes.

b. St-Cyr-l'Ecole - Noisy-le-Roi
au niveau de l'axe du château, la voie est doublée par une route. L'axe, de manière décevante ne donne lieu qu'à des dispositifs d'écrans ou d'épaisseurs accumulés brutalement : jardins familiaux, double épaisseur voie ferrée - route, haies de thuyas, vergers...
après le passage en remblais du ru de Gally, la voie s'encaisse à l'approche de Bailly, avec vue généreuse sur toute la vallée masquée par endroit par des bourrelets végétaux.
En situation urbaine, contraste car la grande ceinture passe de manière encaissée entre collectifs et équipements.

c. Noisy-le-Roi - St-Nom-la-Bretèche
pont de Noisy, ligne encaissée, tunnel pour passer le plateau de Cruye, pincement qui correspond au passage dans la forêt de Marly et passage dans un tunnel.

d. St-Nom-la-Bretèche - Mareil Marly
parkings coincés entre GC et ligne ST-Nom - St Lazare, coupure brutale de la forêt de Marly.
Puis la ligne redescend lentement le vallon, traverse d'anciens vergers à l'abandon, en cours d'enfrichement.
Cependant dans ce tissu dense, existent de temps en temps quelques échappées intéressantes pouvant aller jusqu'à Paris.

e. Mareil Marly - St Germain-en-laye
longue traversée encaissée en milieu urbain et passage en aqueduc du ruisseau de Buso qui ouvre vers l'Est sur une étendue très vaste allant jusqu'à Paris. Puis la voie pénètre dans la forêt de St-germain.
la voie surplombe St Germain sur un viaduc, panoramique urbain à 360°.

2. Cartes des attraits touristiques
La voie relie deux centres historiques forts susceptibles de recevoir les touristes. Au delà du simple intérêt occasionnel, la voie permet de drainer les flux quotidiens de la population de lycéens ou d'universitaires...

3. Carte topographique
cf. carte topo.
l'orientation Est Ouest des plateaux et des plaines du bassin parisien est mis en relief par le parcours Sud Nord de la ligne.
La ligne devient donc un guide de lecture des paysages, elle unifie dans un seul parcours des situations et des paysages contrastés.

3/ Les paradoxes relevés

enjeux le long de la ligne :
- vue panoramique depuis le viaduc de Buso
- Les vergers de Marly soumis à la pression foncière
- Usage de proximité de la voie : de nombreuses traversées piétonnes ou routières
- la gare de St Nom peut-elle devenir une porte d'entrée de la Forêt de Marly ?
- Noisy et Bailly : perméabilité vers la plaine de Versailles
passage de la voie dans la plaine. Au delà de son classement, quel projet pour la plaine ? Pour la frange Ville - Plaine ?
- Quelle attitude adopter au niveau de l'axe ?
St-Cyr et Fontenay, un urbanisme qui tire avantage de la plaine ou qui se retourne sur lui-même ?

3 thématiques pour ces enjeux :

- 1. La plaine de Gally : contradiction entre le classement d'un espace ouvert et les politiques urbaines limitrophes**
- 2. Conflits entre intérêts généraux et usages de proximité**
- 3. Devenir du foncier limitrophe à la voie.**

1. la plaine de Gally : Horizons ouverts et fermés ?

a. Réalité géologique
des paysages en fonction de la géologie : les pieds de coteaux colonisés par l'urbanisation, plaine agricole d'un pied de coteau à l'autre, avec relief doux et légèrement ondulé. Le ru de Gally, un paysage en soi : des horizons proches et une végétation fournie.

b. Fermeture de la vallée
cf. carte de l'évolution de l'urbanisation entre 1832 et 1999
La plaine de Versailles va être classée pour ses qualités d'espaces ouverts. Ce classement ne doit pas occulter la question de la relation et de l'accessibilité de cette

plaine à l'ensemble des habitants. Le classement de la plaine devient profitable aux communes que si et seulement si elles parviennent à garder une relation avec elle. Noisy- Bailly : la voie en déblais permet une relation physique avec la plaine tout en marquant les limites franches de l'urbanisation et la route elle, constitue une limite urbaine difficilement franchissable, un horizon artificiel pour la ville (talus). L'urbanisation au développement anarchique au bord de la plaine est difficilement perméable (grandes opérations sans liens entre elles, sans réseau viaire...)

2. Conflits entre intérêts généraux et usages de proximité
cf carte des éléments consécutifs au passage de la voie (passages, jardins ouvriers, squat, délaissés, vergers en friche...) et carte des nuisances sonores.

3. Quels devenir pour le foncier limitrophe à la voie ?
cf carte des parcelles limitrophes et de leur fonction.

4. Station par station

à chaque station des schémas d'analyse, de contexte, de potentiels des sites...

- a. Mareil Marly
- b. St-Nom-la-Bretèche
- c. Noisy-le-Roi
- d. St-Cyr-l'Ecole

découverte de divers enjeux mais de nombreux projets existent déjà, il a donc fallu un recadrage de l'étude.

2ème phase : Réalités et ambitions d'un tracé

1/ Etat des lieux des projets en cours dans les communes du tronçon « L'Etang-la-Ville - St-Cyr-l'Ecole »

étude recentrée entre Etang la Ville et St-Cyr

1. Comptes rendus des entrevues avec les maires

a. Commune de L'Etang-la-Ville

il semble essentiel d'exploiter ici la situation géographique si singulière de la gare, dans un repli du vallon, en hauteur, à la lisière de la forêt et en bout de la ville, mais parking à requalifier... et crainte des nuisances sonores et du raccord entre les lignes.

b. Commune de Noisy-le-Roi

volonté d'enterrer de 4m la voie au niveau de la gare et extension de Noisy qui a fait l'objet de deux études par deux cabinets (Atelier Vert Tige JF Quesson et APUY Janson architecte à Bailly.

c. Commune de Bailly

la réouverture de la voie ferrée devient l'occasion d'engager un projet d'extension de Bailly afin que cette commune retrouve une relation plus évidente avec son territoire. M. Convain, maire de bailly, révèle qu'il ne reste plus vraiment de réserve foncière sur la commune... Notre avis : des projets autour de la voie méritent d'être pensés simultanément à un réel projet communal sur la zone entre la voie ferrée et la plaine, la seule question du franchissement semble pertinente et réduite à la fois.

d. Commune de St-Cyr-l'Ecole

la gare de St Cyr Grande ceinture se trouve sur la commune de Versailles. La réouverture pose le problème d'accessibilité et soulève la question de la réorganisation de l'urbanisation autour de la voie ferrée dans le triangle compris entre la RD7 et le mur d'enceinte du château.

l'hypothèse d'un changement géographique de la gare a parue à M Le Maire (M Ferrenbach) comme judicieuse et intéressante à développer..

e. RDV avec le responsable de RFF : M. Daumarie

présentation de l'étude : Desserte de Noisy le Roi et de St Germain en laye. Réouverture partielle de la grande ceinture au service voyageurs - Avant projet - RFF, juillet 1998

Ces études, bien que très complètes ne répondent pas aux questions suivantes :

- quelles sont les réelles ambitions en matière de paysage de la réouverture de la GC ?
- quels moyens se donne-t-on pour réaliser nos ambitions ?
- quelle situation nouvelle peut apporter la ligne dans la découverte de la PV et du vallon du ru de L'Etang la Ville ?

Que veut-on faire découvrir, quelle image veut-on donner des paysages, des territoires et des villes traversées ?

2. Analyse des projets en cours à Noisy et à Bailly

La commune de Noisy s'est dotée d'une ZPPAUP permettant d'enrichir le POS existant. Elle décrit des recommandations concernant la perméabilité de la commune de Noisy vers la plaine. L'endroit qui nous paraissait majeur en première phase a déjà fait l'objet de nombreux projets avancés : principalement la réalisation de ZAC en face de la gare de la GC ; de plus l'ensemble des projets sont orientés avec une approche historique

(reconstitution d'axe, d'allées, de remise de chasse...)

a. Quelle position prendre par rapport à l'Histoire ?

Dans les projets actuellement proposés une allée équestre dans la plaine devient sente dans un pavillonnaire tandis qu'une remise de chasse pour le gibier devient camouflage pour échangeur routier. Comment lire dans le paysage une réserve de chasse alors que notre système de référence a évolué ?

cf illustration des projets.

cela donne parfois lieu à des accumulation de données historiques sur un même lieu ; exemple du rond point de Noisy (allée historique reconstituée, tableau de Sisley représentant Noisy...

perméabilité entre la commune et la plaine réduite à cause du merlon et de la voirie complexe et un ensemble hétérogène de constructions.

b. le profil de voie

cf schéma de l'existant, du projet sncf et d'autres alternatives.

La RFF souhaite mettre en tranchée la voie, c'est en contradiction avec la volonté affichée de la Grande ceinture pour établir un rapport entre les villes traversées (multi-modalité). Il semble que cela soit fait en fonction des nuisances du fret. Nous avons donc été amenés à ré interroger les fondements et les ambitions du projet de la GC.

3. Confrontation avec une réflexion plus globale sur la grande ceinture

a. De l'idée d'une ceinture à celles des tangentiels

il n'existe ni à l'échelle locale ni à l'échelle étatique d'organisme porteur de l'idée de la grande ceinture. Cela nous a interrogé sur le glissement même de l'idée de grande ceinture à celui de tronçon et sur les motivations réelles de cette grande ceinture.

schémas de principes tangente p.50

Où la différence entre un parcours tangentiel et un parcours de ronde.

Historiquement la GC a été constituée comme une grande rocade ferrée autour de Paris, comme alternative aux liaisons vers la capitale. Ceci générerait une nouvelle approche du territoire. Aujourd'hui, la logique est différente car on s'inscrit dans une logique d'évitement plus que d'alternative, avec le problème nouveau de la liaison entre les 4 tangentiels, de leurs vocations futures et des réouvertures différées.

b. La grande ceinture comme moyen d'un déplacement culturel

Face à l'absence de politique d'envergure concernant la GC, il nous apparaît capital d'affirmer la GC comme le moyen privilégié de la découverte culturelle de RP. Elle traverse en partie la ceinture verte de Paris et permet de desservir un ensemble d'activités, du boisement à la base de loisir (particulièrement sur le tronçon choisi ici)

cf carte du tracé géographique de la GC

c. Références : utopies ferroviaires et références étrangères

- aérotrain de Bertin
- S-Bahn de Berlin (comme repère urbain par sa position surélevée, un transport pleinement assumé dans la ville.
- Copenhague - helsingor : entrelacement d'une ligne ferrée et d'une circulation vélo ; des situations diverses et originales, jeux entre les deux tracés.

4. Le paysage comme moteur de la réouverture d'une ligne : exemple de St-Cyr

a. Rappel des enjeux engagés en 1ère phase

enjeux :

- une gare en impasse
- pb de la relation entre les deux gares
- question de la découverte de la plaine
- développement urbain de la ville de St-Cyr
- relation entre parc historique et la PV

une hypothèse de travail est le déplacement de la gare de St-Cyr afin de travailler sur la réaffectation du triangle compris entre la N10, la D7 et le parc du château et élargir ainsi la réflexion à l'ensemble du foncier bordant la voie.

piste : création d'une gare unique à Versailles Matelots mais Versailles Chantier, proche joue déjà ce rôle de connexion...

Hypothèse développée ici : création d'une gare pilote à proximité du grand axe du château de Versailles dans une logique de déplacement quotidien mais aussi culturel.

b. Un morceau de ville en mutation

Dans ce triangle, des entrées de ville à traiter de façon différentes pour Versailles et St-Cyr. cf. schémas

c. Les flux et l'intermodalité

la création d'une gare au niveau de l'axe permet de diviser les flux et de décharger le parking d'intérêt régional et permet de penser la gare comme un projet pionnier d'inter-modalité.
cf. schémas

d. Une topographie particulière

L'énergie déployée dans ce travail de terrassement (dans le parc) nous permet de lire le parc comme un ensemble de facettes. Cette énergie se concentre sur le nivellement des parties apparentes et parcourables du parc : chemins et axes, terrasses et pièces d'eau. Ce squelette lisible est travaillé de façon savante et calculée tandis que la plus grande partie du parc reste non nivelée et devient bosquets.

De travail de «facettage» du parc contraste fortement avec le relief « mou» de la plaine de Versailles.

Le triangle de St-Cyr, situé entre ces deux types de relief, doit adopter un nivellement assumé.

cf schéma et bloc diagramme)

e. La question de l'axe

différentes typologies de passages de la voie ferrée au niveau de l'axe.

cf. coupes de principes

en saut de loup, à niveau, en viaduc ou en sous terrain.

3ème phase : Vers une attitude entre tracé et paysage

St Cyr concentrant l'ensemble des problématiques, ce site sera choisi pour le développement de la 3e phase.

Le site de St-Cyr est à l'articulation unique d'un patrimoine mondial entre la dernière plaine ouverte à proximité directe de Paris, le parc de Versailles et son axes, ainsi que les deux coteaux de Marly et Satory.

cf schéma clair de la situation privilégiée de St-Cyr.

1/ Le site d'une voie ferrée entre plaine, parc, ville et coteau

Les infrastructures comme niveau de référence dans le relief mou de la plaine.

cf maquette qui permettent bien de comprendre le principe

Ce lieu a une position stratégique entre le château et sa plaine mais il articule aussi le coteau de Satory avec le ru de Gally. Le coteau amorce un mouvement dans la plaine.

Le triangle de St-Cyr se donne à lire comme un prolongement du bas du coteau dans la plaine. il devient un socle ou support à l'urbanisation, et renforce la présence du ru de Gally par une accentuation du dénivelé du terrain.

cf travail de maquette. mais reproduction assez médiocre.

2/ Programmation et fonctionnement

programme : déviation de la D7 le long du mur du château, création d'une piste cyclable sur la limite intercommunale, possibilité d'une circulation dans le vallon du ru de Gally.

Des principes de tensions et dégagements. cf schémas.

3/ Intention : l'affirmation des facettes

Le projet consiste à accentuer des situations topographiques intéressantes. Il faut resituer ce jeu d'épaisseurs successives dans un mouvement plus global du terrain : un élan du coteau se jetant dans la plaine.

La ville préférant s'installer en pied de coteau, il nous semble légitime que cet élan devienne une avancée de la ville de St-Cyr, une porte d'entrée depuis la plaine du Gally. Enfin, cet élan accuse par la différence de niveau, la profondeur du ru de Gally. Une terrasse, prolongeant le grand axe offre une arête saillante.

4/ principes et occupations des niveaux

cf. différents scénarios ... manque de précisions...

5/ Deux pistes de projet

- privilégier la continuité du grand axe du château de Versailles par l'enterrement des différents flux

gare enterrée, différents niveaux pour accueillir les réseaux et la gare sous le niveau du grand axe. cf. maquette.

- assumer le passage des réseaux en aérien. Viaduc ?

volonté d'inscrire le territoire dans un seul mouvement, élan qui descend du coteau, prend appui sur la terrasse de l'axe, franchit le ru de Gally pour aller se prolonger bien au-delà.

L'ensemble des facettes focalise au niveau de l'axe en cette terrasse unique. la gare s'installe au niveau de ce noeud crucial, comme un toit couvrant tous les réseaux.

cf. maquette de principe et dessin perspectives.

Conclusion

Titre :
 Date de publication :
 Auteur :
 Fonction de l'auteur :
 Type de document :
 Où trouver le document ?
 Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :
 Commanditaire :
 Délimitation du territoire de l'étude :
 Connu, reconnu ?
 Terminé, en cours ?
 Sommaire :

A L'OUEST DU GRAND CANAL DE VERSAILLES 1995

Xavier JENNER
 étudiant CESP à l'ENSP
 Certificat d'études supérieures en paysage de l'ENSP
 documentation ENSPV
 Cette étude s'inscrit en préalable à l'élaboration d'un schéma d'aménagement de rivière et aborde la protection du bassin versant.
 Groupe Lyonnaise des Eaux - Dumez et Agence de l'Eau Seine Normandie
 L'étude concerne le parc de Versailles et ses relations avec la plaine. Cela dit, les propos concernent les alentours assez proche des limites du parc. / ne concerne qu'une petite partie du territoire de l'APPVPA

Commande et programme Méthodologie

1. Milieu naturel

Géologie
 Topographie et végétation

2. Occupations et pratiques humaines

3. Art des jardins

Le Nôtre et l'aménagement du territoire
 Une lecture de la perspective centrale de la composition du parc de Versailles

4. le projet

Intentions
 Projet
 installation et gestion des arbres

Conclusion

Bibliographie

Principales thèses :

Commande et programme

Projet actuel de protection au titre des sites classés.
 A12 en cours d'élargissement, projet de mise à 4 voies de la D7, sortie de l'A86 programmée, électrification prochaine de la voie SNCF de la grande ceinture, projet de ZAC à St Cyr...
 Programme : 1. restaurer les éléments historiques disparus (allées) tout en prenant en compte l'existant, améliorer la qualité spatiale du site notamment pour ses usagers
 2. proposer de nouveaux aménagements pour une nouvelle pratique de loisir du lieu (course, cyclisme, équitation...)
 3. rendre sensible et manifester la proche présence du domaine et du parc de Versailles, **redonner la plaine à la juridiction du château.**

Méthodologie

1. Milieu naturel

Géologie
 cf. carte géologique avec carte de nivellement
 au sein du bassin parisien, les assises géologiques du Val de Gally sont constituées de calcaires grossiers, marnes et argiles de l'Eocène surmontées de sables de Fontainebleau et de meulière de Montmorency de l'oligocène.
 Le ru de Gally s'écoule dans un synclinal d'âge tertiaire. Par érosion, il a laissé apparaître les calcaires plus anciens constituant une plaine fertile.
 L'axe synclinal passe entre le château et la pièce d'eau des Suisses et rejoint Villepreux.
 Une couche d'argiles vertes de Romainville située sous les sables de Fontainebleau détermine une ligne de sources situées à mi-pente de part et d'autre de la plaine. Ces sources s'écoulent dans le ru de Gally.

Topographie et végétation

le val de Gally s'apparente à une petite vallée calcaire encadrée de deux plateaux sablonneux. orienté nord ouest sud-est, ce val se ferme au sud -est par une butte témoin sur laquelle s'est implanté le château et s'ouvre en aval au nord-ouest pour participer du bassin versant de la Mauldre.

L'altitude de la plaine varie de 84m dans le ru de Gally à Villepreux, à 120 m en bordure des plateaux. Ceux-ci dominent la vallée du haut de leurs 140 à 180m. Le fond du val est occupé par de petites collines culminant à 115 - 120m : Le Merisier, l'Épine d'Amour sur l'axe historique et l'Oisemont.

Les différents ruisseaux subséquents, dévalant les pentes en travers, n'entaillent que légèrement le sol. Le ru de Gally conséquent, recueille les eaux du grand canal, passe par la station d'épuration pour s'enfoncer d'une vingtaine de mètres dans la plaine. Le grand canal manque d'eau et surtout d'oxygène, la qualité de l'eau du ru est mauvaise dès sa source.

pédologie et végétation

sur les plateaux : sols bruns où le limon des plateaux loessiques est épais en sommet des plateaux ; sur les pentes, meulrières caillouteuses et sables acides à sols pauvres, secs, ou engorgés sur argiles ou marnes.

Chênaie - hêtraie à charme et chênaie acidiphile ou dégradée à châtaignier. Dans les parties engorgées : trembles, bouleaux, frênes en milieu plus riche.

en bord de rivière : peupliers, frênes, aulnes de manière intermittente.

La plaine à sol brun argilo-calcaire à humus actif est fertile. (céréales, légumes, fleurs)

L'excellence de ces terres en faisait un point de première importance pour Paris, plus proches et moins vulnérables que celles de Beauce. Leur qualité en a fait l'attrait d'une très ancienne occupation humaine.

2. Occupations et pratiques humaines

1670 début de l'aménagement du grand parc : 6614 ha clos d'un mur d'enceinte de 43km, 23 portes, le tout terminé en 1685.

A l'extrémité du grand canal, partent de l'2toile Royale dix avenues, dont l'allée de Villepreux (5km sur 80m de large, plantées de deux rangées d'ormes.

le val est essentiellement consacré à la chasse, remises à gibier nombreuses, le gibier prolifère...

En 1792, tous les terrains du grand parc sont vendus comme biens nationaux sous le nom de remises et avenues. Les anciens fermiers en deviennent propriétaires, augmentation de la surface cultivable.

L'avenue de Villepreux réduit progressivement, reste fréquentée jusqu'au milieu du 19e siècle.

La plaine est aujourd'hui vouée à la grande culture.

Les voies de circulations.

Une inscription au titre des sites classés, en supprimant la spéculation foncière, sécuriserait les investissements agricoles et permettrait de contenir le front urbain. Privilégier les circuits commerciaux courts tels que la vente directe (ferme de Gally) afin d'exploiter ce marché potentiel proche et non négligeable.

le long de l'allée de Villepreux : terrains de sport, haies de thuyas, verger, décharge de terre, station d'épuration, casse automobile, cimetière...

A proximité de la grille royale : potagers, silo, entrepôts, ferme de Gally.

3. Art des jardins

Le Nôtre et l'aménagement du territoire

A cette époque, les visions sont grandioses, Le Nôtre voyait déjà à Versailles les bateaux de la Loire sur le Grand Canal.

dans l'esprit de l'époque, on veut maîtriser le territoire, mises au point de nouvelles techniques d'optique, de topographie et d'hydraulique...

rappel de quelques principes de Dezallier d'Argenville par rapport aux proportions des allées et à la plantation des arbres.

Une lecture de la perspective centrale de la composition du parc de Versailles

4. le projet

Intentions

des obstacles entre le château, le parc, et la plaine. (grille, peupliers d'Italie, haies de thuya, remblais de voie ferrée, entrepôts, casses..., perturbations sonores (stand de tir et circulation...))

des points forts : axe historique qui ne demande qu'à s'ouvrir vers l'ouest, vue vers le château, une plaine agricole, un ru et sa végétation, des vues imprenables, des anciens ponts, un grand verger, des potagers, l'aqueduc d'Avre, des chants d'oiseaux...

Les fonctions s'enchevêtrent sans hiérarchie ni structure spatiale, enfermement de l'espace, ... il tient à peu de chose de faire réapparaître ces paysages. Restructurer le site pour l'orienter à nouveau vers la plaine selon l'esprit de sa conception.

Projet

- ouvrir la perspective sur la plaine, supprimer les haies de thuyas, faire passer la voie ferrée en déblai, puis en tunnel sous l'axe, réinvestir l'espace entre la grille et le verger, ouvrir l'allée de Villepreux sur 80m de large et pourquoi pas jusqu'à Villepreux, la planter d'alignements doubles d'ormes, accrocher l'allée sur le parc par une grille nouvelle demi-circulaire pour éviter l'effet barrière.

Prolonger au mieux toutes les avenues partant de l'Etoile Royale avec sauts de loup, afin de rappeler la proximité du parc dans la plaine.

La future ZAC pourrait reprendre les principes d'aménagement du parc, allées en étoile, bordées d'arbres et de palissades...

remplacer les peupliers d'Italie par des ormes, des potagers près de la grille, supprimer le silo, grille arrondie, restitution d'allées doubles sur les allées de l'Etoile, aménager des parcours cyclables, équestres... Casse reconvertie en centre équestre ou location de vélo...

Installation et gestion des arbres

Plantation en suivant les règles classiques en plantations urbaine (trou, tuteurage, arrosage...), installation de petits plants... détail du calendrier.

Conclusion

Proposition minimaliste, restitution partielle d'éléments disparus, réinterprétés pour s'installer d'une manière réaliste au sein de dispositifs existants en les respectant.

Bibliographie

Titre :

RIVIÈRE ET PAYSAGE**APPLICATION AU BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE**

Date de publication :

1991-1992

Auteur :

Anne-Gaël LE GUILLANTON, Jean-Christophe GOULIER, Jean Pierre PUJOLS

Fonction de l'auteur :

étudiants 4e année de l'ENSP, encadrés par Marc Rumelhart, Bertrand Folléa, Linda Leblanc

Type de document :

Atelier Régional ENSP 1991-1992

Où trouver le document ?

documentation ENSP

Contexte (politique, commande...)

et Objectif de l'étude :

Cette étude s'inscrit en préalable à l'élaboration d'un schéma d'aménagement de rivière et aborde la protection du bassin versant.

Commanditaire :

Groupe Lyonnaise des Eaux - Dumez et Agence de l'Eau Seine Normandie

Délimitation du territoire de l'étude :

Le Bassin versant de la vallée de la Mauldre ; comprend le territoire de l'APPVPA.

Relation des propos à l'échelle de la Plaine de Versailles :

Connu, reconnu ?

peu connu
terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

Analyse de paysage**Le bassin versant de la Mauldre****La démarche de l'analyse sensible****Présentation générale du bassin versant de la Mauldre**

Le bassin de la Mauldre hier et aujourd'hui

Pays et paysages de la région

- Régions naturelles des Yvelines
- La découverte du bassin versant de la Mauldre : des vallées frontières et liaisons

Reconnaissance paysagère**Val de Gally : une large empreinte incisée de vallées**

- caractères morphologiques du val de Gally
- le ru de Gally
- Annexe : la vallée du ru de Gally, allée royale
- le ru de Maldroit

Bassin du Lieutel : vaste plaine rurale aux lisières boisées

- caractères morphologiques du bassin du Lieutel
- «les têtes de vallons» : ru de Coquerie, ru de Breuil, ruisseau du Lieutel
- «la plaine vallonnée» : Coquerie, Breuil, Lieutel
- «le vallon encaissé» : Lieutel de Bardelle à Neauphle-le-Vieux

Haute Mauldre : une cuvette en étoile aux accroches incisives sur le plateau.

- caractères morphologiques des vallées de la Haute Mauldre
- le ru d'Elancourt
- Annexes : Le marais de la muette à Elancourt - château et parc de Pontchartain
- le ru de Maurepas
- La Guyonne
- Le Guyon
- La Mauldre amont

Basse Mauldre : la seule 'vraie vallée», creuset franc entaillant les plateaux céréaliers

- caractères morphologiques de la vallée de la basse Mauldre
- la basse Mauldre
- Annexes : les chasses royales de Beynes - une vallée stratégique - l'implantation de l'habitat

Les déterminismes scientifiques, historiques, culturels et économiques**Les données scientifiques**

- Géologie
- Les paysages végétaux

Les données historiques et culturelles

- Un peu d'histoire
- les usages de l'eau

Les données Socio-économiques

- contexte social et économique
- situation et devenir du bassin versant
- Annexe : St Quentin-en-Yvelines

L'approche d'un photographe

Hydraulique et paysage

Déroulement de l'étude

Dispositions légales liées aux aménagements des cours d'eau

- les objectifs de la loi sur l'eau
- les acteurs de la rivière
- les moyens mis à la disposition des acteurs de la rivière
- cadre d'intervention du paysagiste dans les schémas d'aménagement des rivières

L'assainissement dans un bassin versant : application au bassin versant de la Mauldre

- la gestion de la rivière à l'échelle du bassin versant
- cartographie analytique du réseau d'assainissement

Les paysages d'eau

Val de Gally

- caractères hydrauliques des sous-bassins
- paysages d'eau
- orientations d'aménagement

Bassin du Lieutel

- caractères hydrauliques des sous-bassins
- paysages d'eau
- orientations d'aménagement

haute Mauldre

- caractères hydrauliques des sous-bassins
- paysages d'eau
- orientations d'aménagement

Basse Mauldre

- caractères hydrauliques des sous-bassins
- paysages d'eau
- orientations d'aménagement

L'aménagement de rivière : les berges

Introduction : le cas des petites rivières

La vocation hydraulique de la rivière

- les travaux de recalibrage et de reprofilage, les techniques d'entretien, la protection des berges

Méthodologie pour une approche paysagère de l'aménagement de rivière

- une demande qui résulte de problèmes précis
- une démarche pour qualifier le paysage rivière
- le diagnostic du paysage rivière
- les prescriptions paysagères
- le projet
- de l'espace vert de rivière à une réelle approche du paysage rivière

Les bassins de retenue d'eau pluviale

Vocation hydraulique de bassins de retenue

- Introduction aux bassins de retenue
- les bassins secs, les bassins en eau

L'espace engendré par les bassins, leur position dans le paysage

- la fonction, la forme, bassins secs ou en eau
- le dimensionnement
- les limites, l'approche
- le franchissement
- la rivière, lieu de frottement des deux rives

Points de prélèvement d'eau potable

Vocation hydraulique

- les eaux souterraines
- hydrogéologie et nappes d'eau potable
- dispositions légales liées à l'exploitation des forages d'eau potable

Impact paysager des points de prélèvement d'eau potable et orientation d'aménagement

- milieu urbain résidentiel
- milieu urbain industriel
- milieu rural

Bibliographie

Principales thèses :

Analyse de paysage

Le bassin versant de la Mauldre

La démarche de l'analyse sensible

cf carte des pays et des paysages et carte des paysages au fil de l'eau

Présentation générale du bassin versant de la Mauldre

Le bassin de la Mauldre hier et aujourd'hui

D'un pays tranquille (les traces historiques et culturelles confirment une dimension originelle purement rurale, une campagne sans histoire modifiée ponctuellement par l'implantation de domaines (Versailles...))

A l'opposé de la vallée de la Seine, ces vallées et plaines rurales sont plutôt dépourvues de toute représentation jusqu'à l'avènement de la photographie.

à une campagne péri-urbaine

perception de l'eau assez difficile, ruisseaux et rivières invisibles mais soupçonnables par le relief. à découvrir à pied.

Des plateaux aux vallées

Pays et paysages de la région

- Régions naturelles des Yvelines

Le département des Yvelines est né en 1971, auparavant existait la Seine et Oise. Avec cette transformation, le découpage des régions naturelles des Yvelines s'est modifié. Il en résulte des entités administratives peu représentatives de «pays».

«Ainsi, le bassin de la Mauldre se retrouve en quasi-totalité dans la Plaine de Versailles, plaine mal nommée qui regroupe quantité de vallées !»

se référer à la carte de V.R. Belot (Coutumes et folklore des pays d'Yvelines, Guénégaud 1977) CF Carte. la Mauldre semble y être une frontière, sinon culturelle du moins géographique entre le plateau du Mantois et l'Yveline à l'Ouest.

A l'Est, les pays de Cruye et de Gally, le plateau du Hurepoix.

Un étroit plateau céréalier, long essart perché au limites boisées, le pays de Cruye.

Ce plateau étroit nommé aussi plateau des Alluets s'étend entre Val de Gally et Vallée de Seine et trouve sa limite orientale à la hauteur des villes de St Germain en Laye et Marly le Roi et sa limite occidentale au niveau de la vallée de la Mauldre. Large bande de terre nue en son centre, contenue par des franges sombres de boisements. L'urbanisation est limitée à la seule ville des Alluets le Roi et le réseau hydrographique est inexistant sur le plateau lui-même, seuls quelques rus se sont formés sur les pentes boisées. On ne peut quitter le plateau qu'à travers ces hautes futaies de chênes et de hêtres qui ne permettent aucune perception des vallées qui l'entourent. Entièrement consacrée à sa vocation agricole, en dehors des pentes, on accède au plateau uniquement en se rendant aux Alluets; les grands axes routiers le contournent.

C'est également une voie d'accès à la vallée de la Basse-Mauldre au niveau de Bazemont qui s'installe en position de replat sur une vallée affluente de cette dernière. Cette vallée affluente s'encaisse rapidement ; l'occupation du sol y est plus diversifiée et préfigure ce qui nous attend plus bas vers la Mauldre. Les sols plus crayeux des coteaux sont occupés de champs de moindre dimension, les boisements se limitent aux crêtes et très progressivement ce sont les coteaux de la Mauldre qui se dessinent.

Le val de Gally, une large empreinte incisée de vallées.

Cette large vallée aux coteaux peu élevés est à peine perceptible comme telle pour le voyageur qui la découvre. Le vaste glacis, juste infléchi dans son axe, qui s'est formé entre ses coteaux explique sans doute le terme «plaine de Versailles». Le mode d'occupation du sol est également celui d'un plateau, par la présence de grandes parcelles cérésières, qui résistent grâce aux servitudes royales à une ur-

banisation galopante. Pourtant les vallées mineure des ru de Gally et Maldroit, la vallée Riche, se présentent comme des entités paysagères autonomes et divisent cette grande plaine en petites plaines encaissées, d'autant plus individualisées par des ensemlements allongés, qu'on se rapproche de la Mauldre. L'accès à cette dernière s'effectue très progressivement par ces vallées mineures.

La ville nouvelle de SQY aux confins du plateau du Hurepoix le plateau borde la limite sud du Val de Gally,, sans que la perception de ce dernier soit possible. Seules quelques vues furtives depuis certaines rues de St Cyr l'Ecole, où à travers les boisements bordant la RN10 en aval de Versailles, laissent entrevoir sa proximité. Réseau hydrographique du plateau était constitué par les «rigoles du roy», réseau de drainage alimentant le parc de Versailles.

A l'Ouest, l'Yveline et le plateau du Mantois

Une immense étendue céréalière, le plateau du Mantois un plateau qui offre des vues continues et spectaculaires sur toute la vallée de la Basse-Mauldre, depuis les hauteurs de Beynes, jusqu'à la Seine. En effet, l'altitude du plateau et la pente douce, d'abord nue qui se forme à l'approche des coteaux de la Mauldre, placent l'observateur en situation de belvédère. A Montainville, la vue paraît uniquement limitée par les brumés du lointain, on distingue jusqu'aux cheminées d'usines de la vallée de Seine, la Mauldre apparaît comme un creuset incisif et sombre, par contraste avec ce plateau nu. C'est ensuite une plongée rapide vers les coteaux boisés avant d'atteindre rapidement le fond de vallée.

- La découverte du bassin versant de la Mauldre : des vallées frontières et liaisons

Reconnaissance paysagère

Val de Gally : une large empreinte incisée de vallées

- caractères morphologiques du val de Gally

Il s'agit réellement d'un pays à part entière avec son histoire, son développement propre. Cette délimitation du «Pays de Gally» s'explique sans doute par son entité morphologique forte, lisible tant sur le terrain que sur la carte. des lignes de relief simples, une occupation des pentes et de plateaux qui s'organisent selon un schéma clair, presque systématique : grands coteaux boisés, urbanisation en rupture de pente, plateaux cultivés.

Large vallée nommée Plaine de Versailles, où coulent deux maigres ruisseaux, les rus de Maldroit et de Gally. Une crête au nord, les plateaux de Marly et des Alluets (170 à 186m) et une crête au sud, les plateaux de Satory et Bois d'Arcy (173m). Ces crêtes s'écartent vers l'ouest jusqu'à la Mauldre.

les ruisseaux forment de petites entités paysagères distinctes :

le Ru de Gally :

il marque l'axe de la vallée et s'encaisse progressivement (dans le calcaire grossier puis dans la craie blanche). Il prend naissance à la ferme de Gally et reçoit les eaux du grand canal et des affluents de Chèvreloup, Maltout et Crespières avant d'atteindre la Mauldre.

le ru de Maldroit :

il doit son nom à son cours sinueux. Il était alimenté à l'origine par des sources suintant au pied des hauteurs boisées de Plaisir, au niveau des marnes à huîtres. Dans le passé, ce n'était plus qu'un mince ruisseau qui atteignait la Mauldre en amont de Beynes, la craie secondaire absorbant une partie de ses eaux. Aujourd'hui, l'apport massif des eaux des stations d'épuration se charge de lui conserver un débit important jusqu'à sa confluence avec la Mauldre.

- le ru de Gally

Le paysage :

2 grandes unités de paysage caractérisent le site :

- les plateaux, vastes espaces ouverts propices à l'agriculture mais aussi à des espaces construits en pleine extension.

- les zones de pentes et de vallée au niveau du ru, où la pression urbaine moins dense a permis le maintien des petits secteurs fermés constituant autant de sous-unités paysagères intactes.

L'évolution morphologique du vallon, son encaissement progressif d'est en ouest jusqu'à la Mauldre, nous ont paru être les facteurs déterminants pour l'expression des différentes séquences. Il est utile de préciser que la relation

avec la vallée majeure disparaît rapidement au profit de l'espace plus restreint du val mineur. Dès la ferme de La Faisanderie, ce dernier s'individualise, laisse encore entrevoir des ouvertures ponctuelles jusqu'à Villepreux, où il devient complètement autonome ; on perd ici toute relation avec la vallée majeure.

La première partie, «Fenêtre sur le Val de Gally», présente un large point de vue sur les coteaux boisés. Plus loin, le vallon constitue un espace réellement autonome accueillant «l'île fertile». Le « domaine de Grignon», lui, est un jardin clos qui prend son indépendance par rapport à la continuité du vallon. Enfin, avant la confluence avec la Mauldre, se dessine la «vallée encaissée».

L'eau :

le ru prend sa source dans une station d'épuration, comme un mauvais présage, le cours d'eau se transforme en un égout à ciel ouvert. Pas d'activité particulière, il n'est plus source de revenus ou de loisirs, il passe indifféremment au milieu des bourgs et des champs, comme un caniveau d'évacuation des eaux.

Jusqu'à Chavenay, la ripisylve est absente, sauf peut être dans la faisanderie du château où s'étend une large friche. une superbe ligne de peuplier longe cependant le ru de Maltout parallèlement au ru de Gally.

Après Chavenay, le ruisseau est divisé en deux bras, c'est le bras mineur du ruisseau qui fait percevoir le passage de l'eau. il irrigue quelques potagers à la sortie du village, il est souligné par de vieux saules, quelques frênes et peupliers. le ru lui-même aux berges nues, est à peine visible de loin malgré son large lit. Dans le domaine de Grignon, des qualités d'ambiances végétales participent à la lecture du ruisseau.

le ru de Gally passe ensuite entre les coteaux du camp militaire, où sa ripisylve se confond avec de vastes friches, avant de rejoindre la Mauldre au milieu d'une peupleraie.

Fenêtre sur le Val de Gally :

vallon ouvert où les rebords de plateaux et les coteaux boisés sont toujours visibles

De la ferme de Gally à la ferme de la faisanderie

depuis les plateaux, impossible de percevoir le ruisseau.

cf croquis et carte

deux ambiances paysagères :

- un paysage de friche en cours de reboisement. passer sous l'autoroute, on entend les bruits sans en voir la source...

Le rapport avec le cours d'eau devient intime car tout l'environnement proche se resserre autour de lui, en opposition avec le paysage du Moulineau qui suit.

- un paysage de vallon agricole jusqu'à la ferme de la Faisanderie, en passant par Rennemoulin. Le cours d'eau aux berges faucardées se détache librement comme creusant les sols labourés. Le vallon permet de voir plus loin et de comprendre comment le ru de Gally se fraie un passage.

De la ferme de la Faisanderie à Chavenay

fond de vallée plus plat qui peut accueillir différentes activités liées à l'eau : petits potagers privés jusqu'à Villepreux. Puis de grands murs protègent les jardins de la vue des passants et on sent plus qu'on ne voit, la présence de l'eau.

En sortant de «l'étau» des murs de Villepreux, on ressent l'étendue de la vallée jusqu'à la ferme de Mézu et on aperçoit clairement les lotissements sur les coteaux.

L'espace se resserre et devient plus intime à l'entrée de Chavenay.

De Chavenay au hameau de Chantepie, «L'île fertile»

Au delà de Chavenay, le vallon s'ouvre largement, il constitue un espace réellement autonome sans relation avec la grande plaine. les pentes douces des versants flanqués de prés et de champs, sont limitées par des boisements en limite de plateaux qui accentuent l'identité paysagère du lieu.

L'eau passe dans Chavenay sans qu'on la voie. On lui tourne le dos, on l'enterre. Puis, petit creuset fertile, où se trouvent les potagers.

Autour de la ferme de Mortmoulin, quelques haies bocagères semblent déjà refermer le paysage. ...

Le domaine de Grignon

le paysage affirme ses coteaux aux pentes plus raides. Jusqu'à Thiverval, on aperçoit nettement une organisation linéaire de l'espace, de part et d'autre du cours d'eau. Parcellaires agricoles, ripisylves, boisements forestiers, épousent les méandres du ru et mettent en scène différentes ambiances.

Des massifs boisés créent un couloir autour du ruisseau qui ne permettent que des vues dans le sens de l'eau et n'autorise jamais d'ouvertures transversales.

le mur de Grignon accentue l'importance des pentes ; le ruisseau traverse ensuite des prés. De petites terrasses talutées sur le coteau de la rive droite (ferme St-

Hubert). Plus loin, une frange de frênes sur la rive droite constitue une ripisylve dense....

Puis ouverture sur le château de Grignon, le ruisseau circule au milieu de vastes prairies, des zones d'eau stagnantes à la place d'anciens bassins. Des peupliers annoncent l'entrée du village de Thiverval.

Plus loin, le ru se trouve se trouve plus encaissé encore au niveau de la «Ferme des Quatre Pignons» et jusqu'au «Moulin de la Bonde».

puis le coteau droit s'accroît fortement, n'acceptant plus que de vastes friches. A gauche, les lotissements qui s'étendent sur des pentes plus douces sont occultés partiellement par des rideaux de végétation. L'espace se referme autour du ruisseau.

L'espace s'ouvre sur la droite sur le vallon de Crespières.

Le ru de Crespières

Cet affluent du ru de Gally n'est qu'un filet d'eau qui prend sa source au village de Feucherolles.

Le ru s'écoule ensuite en un réseau de fossés de drainage. Aucun changement de relief ne le signale de Feucherolles à Davron. A Feuchreolles, il apparaît par la présence d'une haute ripisylve. A la sortie du village, le ru devient enchassé dans les champs cultivés où son tracé se perd. On le retrouve temporairement à Davron. Très vite, ce vallon s'encaisse au niveau de la propriété boisée de Wideville selon un schéma semblable à celui du ru de Gally.

Sur toute la longueur de son parcours, le ru présente un aspect négligé, encombré d'une végétation herbacée qui ne laisse plus entrevoir la présence de l'eau. Un entretien n'est effectué qu'en bord de route ou lors de son passage en plein champs.

La vallée encaissée

Du Clos pigeon à la confluence avec la Mauldre, le ru de Gally s'insère dans une vallée étroite et plus profonde. Les territoires situés entre les coteaux de la vallée majeure et du val mineur constituent progressivement des replats véritables.

les boisements plus dense autour du ruisseau, une urbanisation assez égrenée sur son parcours, des bocages denses, des plantations forestières sur ses rives, sont autant d'éléments qui créent un paysage fermé. On reste canalisé au creux du vallon où se succèdent tous ces événements. Sur les flancs de coteaux, quelques champs, des haies bocagères et de nombreuses friches dégringolent depuis la frange arborée en limite de plateau. Là, le ruisseau évolue en méandres serrés avant de se jeter dans la rivière.

- Annexe : la vallée du ru de Gally, allée royale
apparition de «val de Galie» au 15e siècle.

Des domaines de moindre importance que celui de Versailles : Wideville, Grignon, Villepreux. Quelques mots sur le domaine de Versailles

- le ru de Maldroit

Le paysage :

le ruisseau naît dans la ZI de Plaisir et creuse peu à peu sa propre vallée jusqu'à sa confluence avec la Mauldre à Beynes.

le relief ne permet pas de définir le cours d'eau ; on ne perçoit pratiquement jamais la vallée majeure : le ruisseau s'insère d'abord dans un petit vallon spécifique entre les forêts de Bois d'Arcy et Ste Apolline, c'est seulement en quittant la gare de Plaisir que le recul est suffisant pour discerner les coteaux de la vallée majeure.

... depuis sa source jusqu'au Moulin de Plaisir, les variations de son lit, de ses abords sont liées à des modifications du tissu urbain (domaine de Gâtines, château de Plaisir, le vieux bourg...) Puis, un paysage plus rural ; le «vallon désert» dénué de toute présence humaine, se creuse progressivement jusqu'à la Mauldre.

L'eau :

tantôt rejeté, tantôt mis en scène, considéré comme un élément participant aux jardins qu'il traverse, tantôt ouvragé, exploité pour participer au décor du parc de Plaisir, il apparaît protégé au milieu de la ville et participe assez activement à la trame urbaine du vieux bourg.

A la sortie de la ville, le ruisseau entre dans un paysage agricole, l'arrivée des effluents des stations d'épuration lui confère alors le même caractère que le ru de Gally, recalibré, il charrie des eaux nauséabondes.

Pourtant, sinuosité et ripisylve marquent sa présence.

Le ruisseau urbain

de la ZI de Gâtine, le ruisseau s'inscrit dans un paysage de vallée. Au delà de l'étang de Gâtines, la vallée s'ouvre, l'urbanisation se densifie. Le parc du Châ-

teau de Plaisir est une parenthèse.

Le domaine des Gâtines

on le sent rejeté de cette zone, le dos des usines le bloquant sur sa rive gauche et déversant leurs eaux usées.

puis il traverse un quartier résidentiel où les riverains ont fait du coteau leur jardin (bancs, cabanes, petits ponts...

Quelques aulnes ont été préservés ensuite. Le ruisseau grossit ; alors infranchissables, les riverains s'en sont cachés par des haies. Aux Grouettes, le ruisseau se dégage du coteau, aulnaie, roselière, réserve ornithologique, étang du bois de la Cranne...

Le château de Plaisir

le parc du château articule la ville entre le paysage vallée et le bourg de Plaisir qui s'installe sur un léger plateau.

Ruisseau sauvage, rocaillieux.

Le vieux bourg de Plaisir

il s'installe au carrefour du Ru de Maldroit et du ru de Ste Apolline.

Surgeant au milieu de petits jardins, le ru est parsemé de petits lavoirs abandonnés. Une prairie humide à la confluence des deux rus.

La fosse de Ste Apolline

Ce fossé de drainage apparaît dans la forêt de Ste Apolline. Il se creuse et forme un vallon progressivement.

«Le vallon désert»

Il semble que cette vallée soit devenue un exutoire providentiel pour nuisances de toutes sortes. (aucune trace de fermes, moulins, constructions, voie de chemin de fer très empruntée, réseau routier dense...).

Des qualités paysagères indéniables, mais l'accès au vallon est difficile, les chemins ruraux manquent et on ne peut y circuler à pied sec...) Il semble que cet espace «coincé» de toute part, inoccupé en son centre, révèle tous les symptômes de la zone résiduelle, inutile, oubliée, à vocation inexistante.

2 séquences :

- le vallon céréalier de la côte de Grignon

relief doux, ambiance très ouverte.

- les dunes de l'aérodrome

à la sortie du bois, c'est presque un paysage dunaire qui se dessine.

Arrivée à Beynes, «l'indésirable» finit son cours dans un espace vert de la ville, masqué par une haie, jusqu'à la confluence de la Mauldre.

Basse Mauldre : la seule «vraie vallée», creuset franc entaillant les plateaux céréaliers

- caractères morphologiques de la vallée de la basse Mauldre

la perception de la vallée s'affirme par le relief et la structure significative de la vallée s'avère d'autant plus forte que le paysage alentour est un plateau.

Les lignes du relief sont plus claires, mais s'enrichissent entre Beynes et la Faillaise de vallons plus restreints, elles tracent des coteaux plus ou moins réguliers, s'écartent ou se referment sur le cours d'eau.

Au sud : la vallée se creuse légèrement à Cressay (dénivelé de 50m)

Au nord : le fond de vallée a rejoint le niveau de la Seine et dénivelé de 100m avec le plateau.

- la Basse Mauldre

Le paysage :

La rivière marque la vallée s'encaissant progressivement entre des coteaux toujours plus élevés. Grossie par l'arrivée d'affluents importants, les rus de Maldroit et Gally, c'est une rivière de 4 à 5m de large qui se jette dans la Seine à Aubergenville.

Il est plus difficile de définir des unités de paysage : la répartition des surfaces est trop disparate pour en dégager des généralités, l'occupation végétale et humaine compose une sorte de patchwork aux pièces interchangeables sur un parcellaire plus réduit. Cependant, on peut dégager des constantes : les plateaux, vastes espaces ouverts consacrés à la culture de céréales, les crêtes et les parties très pentues des coteaux occupés par des boisements ou des friches, les pentes douces et le fond de vallée occupés par la polyculture, le pâturage.

Urbanisation chaotique sans direction précise, toutes les composantes du relief sont concernées (pentes, crêtes, fond de vallée, plateau...)

L'eau :

entre Neauphle et Beynes : occupation des berges importante (ripisylve, pâtu-

res...) pas d'obstacle à la vue de l'eau.

Après Beynes : le fond de vallée s'élargit. La rivière n'est plus perceptible. Végétation de berges souvent sacrifiée, l'urbanisation efface la rivière de son paysage. On oublie la Mauldre d'autant plus qu'on se rapproche de la Seine.

La naissance de la vallée

la promenade près de l'eau laisse une sensation d'apaisement, de calme qui ne se retrouvera guère en aval.

le seuil :

De Neauphle à Cressay, le paysage devient indéfinissable : ligne diffuses, vallons ébauchés, des vues sur les coteaux lointains, pas de paysage spécifique. les deux villages ont développé entre eux une zone industrielle et des logements qui coupent tout lien avec le paysage précédent. Pourtant la rivière prend ici toute sa qualité de fil conducteur de la vallée (alignements de grands arbres, bandes boisées, ripisylve d'aulnes, peupliers, saules...)

Cressay, porte de la vallée

les coteaux se resserrent et la vallée reprend ses droits. Village, havre de paix, loin des axes de circulation, où la Mauldre se divise en bras sinueux et participe aux jardins des riches propriétés. malgré la qualité déplorable de l'eau, berges retenues pas des lattes en bois, les jardins s'ordonnent autour du cours d'eau. La rivière vit et participe au quotidien des riverains.

tronçon de l'aqueduc de l'Avre à la sortie.

Le relief de vallée se précise mais les pentes restent douces, et les cultures s'étendent au delà de la ligne de crête, difficile à cerner.

Beynes, carrefour central

La ferme de Fleubert marque à nouveau l'apparition d'un fond de vallée plat, les coteaux parallèles s'incurvent juste avant Beynes. Ce coude est spectaculairement accentué par la ligne plus tendue des grands peupliers qui longent le bief de la ferme, il clôt cette partie de la vallée jusqu'après Beynes où le relief reprend sa linéarité.

L'approche de la ville se signale par la forêt de Beynes en rive gauche, par le lotissement des Chênes sur la droite en ligne de crête et qui rompt la continuité. La rivière apparaît vite coincée dans le tissu urbain, et s'infiltre entre des équipements sportifs, étang de pêche, HLM...

Un long corridor encaissé

Entre Beynes et Nézel : véritable vallée étroite, où seules les entrées des vallées affluentes en perturbent l'aspect continu.

Tandis que les bois du coteau ouest nous accompagnent presque tout au long du cheminement, le coteau opposé nous amènera quelques ouvertures, comme l'entrée dans le val de Gally ou la vallée Riche. Mais c'est l'occupation complexe du fond de vallée qui détermine la vision du site. En effet, il nous est apparu comme une succession de couloirs sombres et sans vue débouchant sur des chambres ouvertes qui permettent de se repérer.

Les couloirs correspondent à la traversée de Beynes, Montainville et Maule, tandis que les chambres se situent dans les entre-deux telle que la Maladrerie. A partir de Maule, une pression plus forte de l'urbanisation commence à former les lambeaux de paysage qui domineront ensuite jusqu'à la vallée de la Seine.

La chambre de la Maladrerie

A la sortie de Beynes : resserrement des coteaux, amalgame de lotissement, maisons bourgeoises possédant des terrains vastes plantés d'essences hautes et variées. Un fond de vallée contenu entre la route trop fréquentée et la voie de chemin de fer signalée par un talus en friche, boisement très sombre de peupliers et d'épicéas puis la chambre. Pâtures et champs céréaliers en fond de vallée et sur les pentes douces, friches claires et bois. Bien que la vue soit plus dégagée une étroite et irrégulière ligne de jardins, d'habitations et de petites industries longe la rivière et perturbe la perception du fond de vallée. Puis lecture plus claire : le coteau se retire du lit de la rivière et s'avance pour former un léger éperon.

Puis un bois marque à nouveau l'étranglement de la vallée et obstrue toute vue en aval.

La chambre lumineuse

De Montainville à Maule, les coteaux s'ouvrent largement, fond de vallée dégagé, vallée axée Nord sud, la lumière semble se refléter sur les grandes surfaces vides entourées de bois.

Cette chambre apparaît donc après le pont de Falaise, on aperçoit les premières fermes de Montainville, les boisements, les pelouses armées. Le coteau oriental frappe par l'installation en crête d'un lotissement qui s'arrête au niveau de la Vallée Riche, une bande irrégulière de boisements prend ensuite le relais

jusqu'à Maule.

la Mauldre se divise en deux bras sinueux au milieu de grandes pâtures, vertes prairies ponctuées de vieux aulnes qui soulignent les lignes d'eau. L'arrivée à Mareil sur Mauldre se signale par des peupleraies denses qui ne parviennent pas à rompre la continuité de la vallée.

Après Mareil, la Mauldre retrouve un lit unique grosse, au courant fort et aux berges érodées. la rivière n'a rien d'un cours d'eau naturel. Mais la vallée conserve ses qualités, irrégularités des coteaux...

Maule : la ville dessert les plateaux de part et d'autre.

Couloir aux boisements délités

Couloir étroit en aval de Maule, urbanisation de plus en plus dense, tissu urbain sans hiérarchie apparente...

On quitte le territoire de l'APPVPA

Des lambeaux jusqu'au bout du monde

...

L'assainissement dans un bassin versant : application au bassin versant de la Mauldre

- la gestion de la rivière à l'échelle du bassin versant
- cartographie analytique du réseau d'assainissement
- cf carte de qualité des eaux et d'assainissement

Les paysages d'eau

Val de Gally

- caractères hydrauliques des sous-bassins
- paysages d'eau
- orientations d'aménagement

précisions sur les interventions anciennes et récentes Bilan des actions intéressant utiliser la proximité immédiate du ru de Gally dans les villages comme un élément majeur des bourgs. Restaurer l'image d'une rivière polluée et canalisée en retrouvant une plus grande qualité écologique dans certaines zones. De petits étangs accompagnant friches et ripisylves le long du ru de Maldroit - favoriser la diversité des aménagements du ruisseau par rapport au bâti.

Bassin du Lieutel

- caractères hydrauliques des sous-bassins
- paysages d'eau
- orientations d'aménagement

Haute Mauldre

- caractères hydrauliques des sous-bassins
- paysages d'eau
- orientations d'aménagement

Basse Mauldre

- caractères hydrauliques des sous-bassins
- paysages d'eau
- orientations d'aménagement

Nous avons insisté sur le fait qu'un regroupement dense d'éléments verticaux même s'il n'occupe qu'une surface faible, pouvait rompre la continuité dans cette étroite vallée.

Favoriser une réelle prise en compte du passage de l'eau ; Révéler la rivière comme la composante essentielle de la vallée. Permettre des élargissements du lit de la rivière.

C'est une réflexion sur l'aménagement du fond de vallée qui est nécessaire.

L'aménagement de rivière : les berges

Introduction : le cas des petites rivières

La vocation hydraulique de la rivière

- les travaux de recalibrage et de reprofilage, les techniques d'entretien, la protection des berges

Méthodologie pour une approche paysagère de l'aménagement de rivière

- une demande qui résulte de problèmes précis
- une démarche pour qualifier le paysage rivière
- le diagnostic du paysage rivière
- les prescriptions paysagères
- le projet
- de l'espace vert de rivière à une réelle approche du paysage rivière

Les bassins de retenue d'eau pluviale

Vocation hydraulique de bassins de retenue

- Introduction aux bassins de retenue
- les bassins secs, les bassins en eau

L'espace engendré par les bassins, leur position dans le paysage

- la fonction, la forme, bassins secs ou en eau
- le dimensionnement
- les limites, l'approche
- le franchissement
- la rivière, lieu de frottement des deux rives

Points de prélèvement d'eau potable

Vocation hydraulique

- les eaux souterraines
- hydrogéologie et nappes d'eau potable
- dispositions légales liées à l'exploitation des forages d'eau potable

Impact paysager des points de prélèvement d'eau potable et orientation d'aménagement

- milieu urbain résidentiel
- milieu urbain industriel
- milieu rural

Bibliographie

Titre : **PLAINE DE VERSAILLES**
 Date de publication : **90-91**

Auteur : étudiants de 3e année ENSP

Type de document : Document de synthèse d'un atelier de 3e année mené par I. Auricoste

Où trouver le document ? Documentation ENSPV

Contexte (politique, commande...) étudiants encadrés par I. Auricoste, paysagiste
 et Objectif de l'étude :

Délimitation du territoire de l'étude : L'étude concerne la plaine de Versailles et donc le territoire de l'APPVPA.

Connu, reconnu ? non

Terminé, en cours ? terminé

Sommaire : Projets de :
 M/ Aujac
 H. Ben Mahfoud
 D. Besson Girard
 C. Cariou, I. Hervio, I. Murre
 V. Gibert, J. Weidinger
 M. Fauvette
 JC. Goulier
 A. Legendre
 S. Maillard
 JP. Pujols
 T. Viviant, P. Panzani

Principales thèses : Ce recueil de documents réalisés par les étudiants est relativement peu utilisable à cause de la qualité médiocre de la reproduction des documents.
 Toutefois, notons des idées intéressantes quant à l'aménagement de la Plaine de Versailles :
 - des habitations qui viennent se caler selon la ligne de rupture de pente qui surplombe le ru de Gally (100-110m) en se cantonnant aux replis du relief, et avec des limites de hauteurs (M. Aujac)
 - création de promenade de Versailles à Grignon (rencontre de l'axe avec la courbe de niveau 105 qui crée des possibilités d'aménagement)
 - la reconversion des paysages, par la création de station de lagunage pour épurer les eaux du ru de Gally, accompagner les agriculteurs dans la transformation et l'adaptation de leurs activités, aider à la construction d'une nouvelle identité de la plaine, avec une certaine autonomie de l'économie, fixer la population active...
 ...

Titre :	PAYSAGE ET LOTISSEMENTS
Date de publication :	1985
Auteur :	Philippe GALLOT
Type de document :	Etude ; mémoire de fin d'études à l'ENSP
Où trouver le document ?	fourni par l'auteur
Commanditaire :	ENSP
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	Mémoire réalisé dans le cadre du diplôme de fin d'études à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage. Le sujet est donc librement choisi, mais il fait suite à un travail de stage en laboratoire de recherche, d'enquête sur « catégories sociales et perception du paysage », sur la plaine de Versailles.
Délimitation du territoire de l'étude :	Historique est général (vol. 1), mais le terrain choisi pour le projet (vol. 2 et 3) est la commune de Feucherolles. Les sites plus précisément pris en compte pour le projet sont le Chemin Vert, les Gravieres du Moulin, les Sables du Moulin et le Dessus des Sables.
Relation à l'échelle de la Plaine de Versailles	Le volume 2, « Approche du site » resitue la commune de Feucherolles dans le contexte de la Plaine de Versailles.
Connu, reconnu ? Terminé, en cours ?	Connu ? reconnu ? terminé ? Connu, terminé, reconnu depuis 2005 dans le cadre d'une opération d'urbanisation à Feucherolles, avec restitution à la collectivité du parc dit de la tour ruinée (belvédère sur la plaine de Versailles).

Sommaire :

Vol. 1 : Généralités sur les lotissements**I Historique du lotissement**

Petite histoire du lotissement

Etapas juridiques

II Idéologie et lotissements

L'époque des grands ensembles

Le retour de la maison individuelle

La question du mitage

L'habitat groupé

Les zones périurbaines

Les modes de vie du périurbain

L'agriculture périurbaine

III Questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire**IV Comment étudier les lotissements ?****V Aménagement interne des lotissements**

L'organisation des lotissements

La voirie

Les réseaux

La signalisation

Les espaces publics

Les clôtures

Bibliographie

Vol. 2 : Approche du site**I Contexte régional**

Géographique

Historique

Sociologique

Urbanistique

II Cadre historique de la commune

Premiers établissements

Période de l'abbaye de Poissy et des Génovéfains de St Denis

Période de la guerre de Cent ans

Période de l'intégration au domaine royal

Période de reruralisation après l'ancien régime

III Données techniques sur la commune

Population, catégories sociales

Emploi
Agriculture
Equipements
Servitudes
Politique urbanistique – Le POS
Problèmes actuels liés à l'aménagement

IV Objectifs de l'étude

Choix du sujet et du site
Objectifs sur les sites choisis

V Approche du site de Feucherolles

Situation de Feucherolles et poste de premier village
Situation topographique – le Val de Gally et Versailles
Cadre bâti – Le coteau et le plateau
Les fenêtres – Le panorama

VI Le site de l'étude et ses environs immédiats

Boisements et constructions – protection des sites
Critique du programme imposé sur le site
Lotissements déjà existants sur le site

Vol. 3 : Projet

I Fils directeurs

Le parcours des eaux et le chemin des Remises

II Le Chemin Vert, zone NAb et la zone voisine ND des Graviers

III Les Graviers du Moulin, en zone UGa et la zone voisine ND de la Côte de la Chapelle

IV Les Sables du Moulin et le Dessus des Sables, zone NAc et la zone voisine ND de la Sablière

V Circulations

Titre :

**RECENSEMENT ET VALORISATION TOURISTIQUE DES MARES
SUR LA PLAINE DE VERSAILLES ET LE PLATEAU DES ALLUETS**

Date de publication :

SEPTEMBRE 2010

Auteur :

Antoine ROBERT

Type de document :

Rapport de stage

Où trouver le document ?

téléchargeable sur le site de l'APPVPA, fourni en version numérique

Contexte (politique, commande...) :

Etude menée sous la direction de Didier RAMOUSSE, Master Sciences de l'Environnement, du Territoire et de l'Economie, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines

Objectif de l'étude :

recenser les mares existantes dans les différents villages sur le territoire de l'APPVPA et de faire des propositions pour une mise en valeur écologique et touristique

Délimitation du territoire de l'étude :

Le territoire de l'APPVPA

Connu, reconnu ?

méconnu encore -terminé

Terminé, en cours ?

Sommaire :

Introduction

Principales thèses :

PARTIE I : DEFINITION DU CONTEXTE

1. Présentation de la commune des Alluets le roi
 - 1.1. Situation géographique et démographique de la commune
 - 1.2. Caractéristiques du village
2. Le territoire de l'APPVPA
 - 2.1. Définition du territoire
 - 2.2. Organisation
 - 2.3. Fonctionnement et objectifs
 - 2.4. Le programme LEADER de l'APPVPA : « Un territoire vivant porteur d'innovations »
3. Ma situation et mes objectifs de stage au sein de l'APPVPA
 - 3.1. Présentation de ma mission et ma position au sein de la structure
 - 3.2. Articulation de ma mission avec le programme européen et la politique de l'APPVPA

PARTIE 2 : REALISATION DE LA MISSION

1. Méthodologie de stage
 - 1.1. Définition du champ d'étude
 - 1.2. Identification des objectifs
 - 1.3. Réalisation d'un planning
 - 1.4. Recherches bibliographiques
2. Les mares sur le territoire de l'APPVPA
 - 2.1. Définition et rôles des mares
 - 2.2. Recherches sur les méthodes de recensement
 - 2.3. Définition des acteurs locaux à contacter
 - 2.4. Présentation de la fiche de recensement
 - 2.5. Réalisation du recensement
 - 2.6. Résultats et bilan sur les mares de l'APPVPA
3. Phase de réflexion sur la valorisation des mares
 - 3.1. Recherches sur les différentes actions permettant de valoriser les mares
 - 3.2. Les publics visés par ces projets
 - 3.3. Identification des problèmes qui peuvent être rencontrés
 - 3.4. Choix de l'action pour valoriser les mares
4. Valorisation des mares par un circuit pédestre
 - 4.1. Réflexion sur le projet
 - 4.2. Présentation du projet et du territoire d'action
 - 4.3. Le public visé
 - 4.4. Les objectifs de ces circuits des mares :
 - 4.5. Les outils d'information proposés
 - 4.6. L'implication de la population et des associations locales
 - 4.7. Evaluation des coûts financement, subventions

- 4.8. Déroulement du projet et problèmes rencontrés
- 4.9. Présentation du circuit pédestre

PARTIE 3 : BILAN ET ORIENTATIONS

- 1. Un bilan positif, pour une première étape
 - 1.1. Problèmes rencontrés
 - 1.2. Des objectifs atteints mais à développer
- 2. Apports du stage
 - 2.1. Une expérience en plus
 - 2.2. Une connaissance du fonctionnement de l'APPVPA
 - 2.3. La création d'un réseau
- 3. Orientations pour le territoire de l'APPVPA
 - 3.1. Le développement d'autres actions de valorisation des mares et de l'environnement
 - 3.2. Remarques et perspectives sur le territoire de l'APPVPA

Conclusion

Bibliographie

Annexes

cf. carte des mares sur le territoire p.32

Proposition de circuits pédestres de découverte de ces mares, avec évaluation des coûts et calendrier, propositions sur la communication

Titre :	VAL DE GALLY-PLAINE DE VERSAILLES. PAYSAGES PÉRIURBAINS MENACÉS. DE LA PROTECTION DURABLE AU PROJET DE TERRITOIRE.
Date de publication :	MARS 2004
Auteur :	LATTRAYE Anne-Lorraine
Où trouver le document ?	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées - Centre des Hautes Etudes de Chaillot
Contexte (politique, commande...) et Objectif de l'étude :	Ce rapport propose une réflexion sur les territoires aux paysages composites, dits périurbains, produits en franges des agglomérations en expansion. Dans ces lieux, les espaces naturels entourant à l'origine la ville se confrontent à une urbanisation effrénée. (CAUE78)
Résumé :	Ce rapport propose une réflexion sur les territoires aux paysages composites, dits périurbains, produits en franges des agglomérations en expansion. Dans ces lieux, les espaces naturels entourant à l'origine la ville se confrontent à une urbanisation effrénée. Problématique globale : Quelles positions l'Etat peut-il adopter, pour se porter garant de la préservation de ces espaces à valeur patrimoniale certaine, dans l'intérêt général de développement durable des territoires ? Comment peut-il se sortir de la situation d'avis souvent « en bout de chaîne », au profit d'un rôle d'acteur voire de catalyseur de démarches, associé à part entière en amont à la planification sur le périurbain ? Problématique resserrée : L'exemple du Val de Gally, ou Plaine de Versailles. La difficulté principale à résoudre sur ce territoire, consiste à trouver un équilibre entre la nécessaire évolution du territoire qui ne peut être figée en un état donné, et la préservation de ce qui fait la qualité patrimoniale de ce lieu, situé dans l'axe du Château de Versailles, et dernier paysage ouvert cultivé le plus proche de Paris.
Sommaire :	Avant-propos Introduction Toponymie chapitre 1 Naissance et constitution d'un paysage remarquable 1. Fondements historiques et culturels du territoire - De la préhistoire à la Guerre de Cent Ans : la constitution des villages du territoire - La Renaissance en Val de Gally ou la naissance des grands domaines - La mutation du territoire sous l'influence royale : du pays au paysage - La Révolution française : un nouveau statut pour la Plaine de Versailles - Le territoire au XIXème siècle : du nouveau statut aux nouvelles fonctions - La Plaine de Versailles au XXème siècle : une identité et une unité menacées 2. Analyse critique des dynamiques fonctionnelles du territoire - Situation géographique : définition du périmètre d'étude, ou échelle de pertinence - Reconnaissance patrimoniale du territoire : grandes unités, variations paysagères et enjeux patrimoniaux - Dynamiques d'évolution de l'occupation du territoire 3. Les enjeux du développement paysager, urbain et architectural du territoire - Bilan sur les caractéristiques du territoire - La difficulté de conservation des qualités patrimoniales du Val de Gally : un territoire périurbain fragilisé - La pérennité des terres agricoles : quel devenir pour la Plaine de Versailles ? chapitre 2 Diagnostic institutionnel du Val de Gally 1. Etat actuel du territoire : présentation du contexte institutionnel et des acteurs - Situation administrative : communes, intercommunalités en place ou en projet

- Les outils de gestion du territoire, état des lieux : des documents d'urbanisme aux protections au titre du patrimoine
- Les acteurs intervenant sur le territoire

2. Objectifs conjugués des différents acteurs

- La Plaine de Versailles : un espace périurbain convoité aux fonctions variées
- La Plaine de Versailles : un espace périurbain convoité aux multiples acteurs
- Le positionnement des différents acteurs

3. Les enjeux résultant des carences de cette entité territoriale

- L'enjeu de gestion au niveau des services de l'Etat
- L'enjeu de gestion partagée par tous les acteurs concernés

chapitre 3 Propositions d'actions pour une protection et une gestion durables du Val de Gally

1. Prospectives territoriales

- Evolution probable du lieu si les dynamiques fonctionnelles actuelles perdurent
- Les aboutissements concrets d'un tel scénario en Plaine de Versailles

2. La nécessaire protection du patrimoine architectural urbain et paysager du Val de Gally

- Pourquoi vouloir davantage protéger le Val de Gally ?
- Comparaison du patrimoine à protéger et des protections édictées

3. Des préconisations aux outils envisageables

- Les protections et servitudes d'utilité publique envisageables
- Les documents réglementaires envisageables
- Autres outils administratifs et organisationnels possibles

4. Présentation de la démarche retenue dans la recherche d'une protection et d'une gestion optimales du territoire

- Propositions pour la préservation et la gestion de la Plaine de Versailles
- Mise en oeuvre et stratégies d'action, répartitions des rôles
- Financements : du bon usage des mesures d'aides à la protection de l'agriculture, de l'environnement et du patrimoine rural

Conclusion

Annexes

Principales thèses :

Avant-propos

Les espaces naturels et ruraux autour des villes jouant un rôle primordial dans la qualité du cadre de vie et la recherche d'un développement durable et équilibré des territoires urbains, il est clair qu'il devient essentiel de les déclarer comme menacés et de considérer leur préservation et leur mise en valeur comme un enjeu majeur à l'échelle européenne.

Introduction

Ce territoire est encore en majeure partie cultivé par des céréaliers. Il convient de prendre bien conscience que dans les secteurs périurbains, l'agriculture, et plus largement les espaces naturels dits " ouverts ", ont un rôle spatial et social extrêmement complexe. A leur fonction initiale de production s'ajoute celle «d'entretien» des paysages ruraux, davantage perçus comme des " poumons verts " de l'agglomération que comme des fournisseurs de produits consommables.

Pour les agriculteurs, cette perception de leurs terres, en " négatif de la ville ", issue de la demande sociale très forte des urbains en matière de paysages " naturels ", s'avère parfois difficile à accepter et à gérer. De manière caricaturale, les cultivateurs peuvent parfois avoir le sentiment justifié de devenir des jardiniers en entretenant gracieusement de grands espaces de détente et de loisirs pour les citoyens.

Le 7 juillet 2000, le site dit de la Plaine de Versailles a été classé par décret au titre de la Loi de 1930.

Ce classement résulte d'une mesure d'urgence, devant les menaces de l'avancée urbaine dans la perspective du Château de Versailles, pourtant déjà protégée par le périmètre, unique en France, dit " en trou de serrure ", décrété par Malraux en 1964. Il correspond donc à une occupation de sol, mais pas à un ensemble paysager, puisque n'occupant que la moitié du territoire cohérent du Val de Gally.

Aujourd'hui l'entité géographique, paysagère et historiquement constituée comme un tout, qu'est le Val de Gally, présente donc différents modes de protections d'espaces et donc de gestions

Toponymie

- 1-Au sens de l'INSEE, la Plaine de Versailles représente la région agricole qui comprend le plateau Saint-Léonard, la région du Lieutel- Flexanville, et le Val de Gally, soit un territoire de 53 533 hectares
- 2- Pour de nombreuses personnes, dont Alain Mazas et Alain Freytet, paysagistes⁶, la Plaine de Versailles est l'entité paysagère qui va du parc du Château de Versailles à la vallée de la Mauldre, couvrant une surface approximative de 12 000 hectares
- 3- Enfin pour d'autres, dont une grande partie des services de l'Etat, le vocable Plaine de Versailles désigne le site classé uniquement, dont la surface est de 2690 hectares

Le qualificatif de " Plaine de Versailles ", appellation plus contemporaine, désigne pour certains une région très vaste du département des Yvelines limitée à l'Ouest par le village de Septeuil, pour d'autres la totalité du Val de Gally tel que je l'entends ici, c'est-à-dire jusqu'à la vallée de la Mauldre, mais pour d'autres encore, il ne dénomme que le site nouvellement classé. Il est clair que cette ambiguïté ne facilite pas la gestion partagée du territoire.

chapitre 1 Naissance et constitution d'un paysage remarquable

1. Fondements historiques et culturels du territoire

- De la préhistoire à la Guerre de Cent Ans : la constitution des villages du territoire
 - La Renaissance en Val de Gally ou la naissance des grands domaines
 - La mutation du territoire sous l'influence royale : du pays au paysage
 - La Révolution française : un nouveau statut pour la Plaine de Versailles
 - Le territoire au XIX^{ème} siècle : du nouveau statut aux nouvelles fonctions
 - La Plaine de Versailles au XX^{ème} siècle : une identité et une unité menacées (2 aérodromes, A12, extension des villages, équipements, terrains militaires...)
- créé par la loi du 10 juillet 1964 portant sur la réorganisation de la région parisienne en sept nouveaux départements, voit son territoire, comme l'ensemble de la grande couronne de l'agglomération parisienne (Essonne, Val d'Oise, Seine-et-Marne), se constituer en une auréole de transition entre l'hyper urbanisation et la vie rurale. Ce nouveau statut entraîne un certain nombre de conséquences : implantations industrielles, constructions résidentielles, grands ensembles, infrastructures nombreuses, création de villes nouvelles (Saint-Quentin-en-Yvelines) etc.

2. Analyse critique des dynamiques fonctionnelles du territoire

- Situation géographique : définition du périmètre d'étude, ou échelle de pertinence

Limites et situation :

Les limites physiques de la Plaine de Versailles se distinguent de manière perceptible, le territoire paraissant véritablement cadré :

- A l'Est : par la limite du Parc actuel du Château de Versailles, implanté sur une colline plafonnant à 130 mètres NGF, soit environ 15 mètres au-dessus de la plaine
- Au Nord : par le plateau des Alluets-le-Roi qui dépasse 180 mètres NGF d'altitude, et par les forêts domaniales des Alluets et de Marly-le-Roi
- A l'Ouest : par le bassin versant de la Mauldre et sa végétation
- Au Sud : par les coteaux boisés de la forêt domaniale de Bois d'Arcy, prolongée par le bois Sainte Appoline.

Cf cartes coupes de l'APR 2002

Le Val de Gally se constitue à 17 % de bois et forêts et à 70 % de terres cultivées³. topographique, hydrographique et végétale. Le périmètre retenu dans cette étude correspond donc tout naturellement à cette entité territoriale et non à un périmètre administratif ou de zone de protection du territoire, indépendants 12000 ha.

-Reconnaissance patrimoniale du territoire : grandes unités, variations paysagères et enjeux patrimoniaux

- Moitié Est du Val de Gally :
de la limite Ouest du parc de Versailles à la RD 98 (Villepreux / Saint-Nom-la-Bretèche)
- Moitié Ouest du Val de Gally :
de la RD 98 à la Vallée de la Mauldre
- Le patrimoine lié à l'eau
- Les franges, lisières du territoire

Synthèse La qualité des paysages du Val de Gally tient à mon sens essentiellement à six faits :

- L'occupation de la presque totalité des sols par des cultures céréalières
- La mise en scène, parfois monumentale, de ces cultures situées dans l'exact prolongement de la grande perspective du Château de Versailles
- La présence d'un habitat traditionnel Yvelinois et d'un patrimoine religieux impor-

tant dans les villages égrenés sur le territoire, ainsi que de grandes fermes isolées à l'architecture et aux volumes préservés remarquables

- La richesse et la diversité des parcours, avec une alternance de vues convergentes vers les vallons et de vues panoramiques embrassant tout le territoire
- La présence de l'eau sur le territoire, et donc d'une ripisylve particulière et d'une micro topographie intéressante et variée
- Le caractère " d'écrin " au territoire qui se dégage de l'articulation de la vallée et des plateaux, formée de vastes domaines forestiers.

- **Dynamiques d'évolution de l'occupation du territoire**

La consommation d'espace s'est faite essentiellement au détriment des espaces agricoles comme nous pouvions le subodorer Cf ; détails chiffrés de cette évolution.

L'exemple de Villepreux s'avère particulièrement caractéristique du processus d'urbanisation du Val de Gally :

1949 : Villepreux est un village isolé au coeur de la Plaine de Versailles cultivée

1961 : une double évolution, avec au Sud l'extension des Clayes-sous-Bois et au Nord, la création du golf de Saint-Nom-la-Bretèche, restreint l'espace agricole autour de Villepreux.

1976 : une urbanisation continue à travers la Plaine est presque achevée avec les liaisons bâties entre les Clayes-sous-Bois et Villepreux, Saint-Nom-la-Bretèche et le pavillonnaire autour du golf.

2000 : état actuel du territoire, chaque commune continue son extension sur les terres cultivées.

DYNAMIQUES FONCTIONNELLES DU TERRITOIRE : SYNTHESE

Le Val de Gally, enchâssé entre Paris et la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, bassins d'emplois et pôles urbains importants, offre un lieu très convoité de résidence dans une campagne encore préservée, avec un environnement répondant aux visions bucoliques de " paysage ", grâce à la présence de vallées, boisements, cours d'eau, etc.

Cet état de fait entraîne le phénomène d'augmentation de population. Donc l'urbanisation du Val de Gally se développe pour répondre à la demande d'habitat, ce qui provoque la disparition progressive des milieux naturels et ruraux du territoire ou leur dégradation.

L'habitat entraînant par voie de conséquence équipements, services et desserte par un réseau performant d'infrastructures, le territoire se retrouve au coeur d'une agglomération et non plus d'une ruralité, ce qui fragilise voire consomme les richesses paysagères et architecturales assurant jusque là sa qualité.

A l'inverse, la proximité de Paris peut entraîner le développement de logements ou d'activités de loisirs trop consommateurs d'espace pour la capitale, et qui y sont donc reléguées. Ces équipements favorisent systématiquement une forme de pré-urbanisation. Pour exemple le développement pavillonnaire autour du golf de Saint-Nom-la-Bretèche.

La logique est finalement la même, quelque soit l'ordre dans lequel se font les choses, l'une en entraînant toujours une autre.

Parallèlement à cela, les agriculteurs, principaux gestionnaires du territoire du Val de Gally, se retrouvent pris au coeur d'un marché foncier très au-dessus des prix agricoles, ne permettant donc plus à leurs cultures une rentabilité suffisante. S'ils ne cèdent pas aux pressions en vendant leurs exploitations, leurs productions s'intensifient, au risque de faire naître une banalisation des paysages et la suppression de nombreux éléments patrimoniaux liés à l'eau, l'arbre ou la pierre.

Que se passera-t-il si cette évolution continue ?

Quelles mutations à venir ? Quelle suite logique à ce développement ?

Grâce à certaines mesures de protection du territoire, reconnu comme menacé, ces dynamiques ont heureusement pu être freinées. Cependant, ces logiques de développement ne semblent que repoussées, perdurant dans le fond, et il convient d'ajouter que seule la moitié Est du Val de Gally s'avère effectivement protégée.

De plus, protection n'entraînant pas forcément gestion, les problèmes rencontrés par les agriculteurs dans ce milieu périurbain s'affirment et ressortent de plus en plus.

3. Les enjeux du développement paysager, urbain et architectural du territoire

- Bilan sur les caractéristiques du territoire

- La difficulté de conservation des qualités patrimoniales du Val de Gally : un territoire périurbain fragilisé

- La pérennité des terres agricoles : quel devenir pour la Plaine de Versailles ?

Qu'est-on prêt à faire pour que l'agriculture survive en Plaine de Versailles ?

chapitre 2 Diagnostic institutionnel du Val de Gally

1. Etat actuel du territoire : présentation du contexte institutionnel et des acteurs

- Situation administrative : communes, intercommunalités en place ou en projet

23 communes : Le territoire retenu touche 23 communes : Les Alluets-le-Roi, Bailly, Beynes, Bois d'Arcy, Chavenay, Les Clayes-sous-Bois, Crespières, Davron, Feucherolles, Fontenay-le-Fleury, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Montainville, Noisy-le-Roi, Plaisir, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-L'Ecole, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Nom-la-Bretèche, Thiverval-Grignon, Versailles, Villepreux.

- Les outils de gestion du territoire, état des lieux : des documents d'urbanisme aux protections au titre du patrimoine

- 1965 : le SDAU-RP

(Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne), communément appelé "Plan Delouvrier". Ce schéma est conçu pour doter la région parisienne d'une stratégie d'aménagement adaptée, afin de rompre cette tendance menaçant à la fois l'organisation urbaine et le monde rural. Trois points le caractérisent : la création des villes nouvelles pour canaliser l'urbanisation ; le développement des transports en commun jusqu'alors limités au métro et aux trains de banlieue ; et enfin le triple réseau circulaire d'autoroutes urbaines. L'espace rural y est considéré principalement du point de vue des citadins, c'est-à-dire comme potentiel, soit récréatif, soit d'implantation de résidences secondaires. Rappelons au passage, que les huit départements de la Région parisienne sont créés en 1964, et que la Loi d'Orientation Foncière de 1967, à l'origine du Code de l'Urbanisme, remplace les Plans d'Urbanisme alors en vigueur par les POS, Plans d'Occupation des Sols et les SDAU, Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme.

- 1976 : le SDAURIF

(Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France) a pour objectif de transformer le mode de croissance de la ville en optant pour un parti d'urbanisation discontinue afin de casser le mode d'extension de l'agglomération jusque là étalé, en "tâche d'huile". Le schéma amène donc le concept de "trame verte", énoncé comme "l'organisation d'un réseau hiérarchisé d'espaces naturels, articulé depuis le cœur de l'agglomération jusqu'aux grandes ressources du patrimoine naturel de la périphérie, qui soit apte à assurer les fonctions récréatives, biologiques, esthétiques, nécessaires à l'équilibre du cadre de vie des habitants de la région". Le choc pétrolier impose de revoir à la baisse la croissance prévue par le SDAU-RP, et des paysages agricoles, comme la Plaine de Versailles, le Vexin, la Plaine de France, le plateau de la Brie et du Hurepoix, sont mis en avant, avec l'institution des ZNE, Zones Naturelles d'Equilibre. Notons que le district est remplacé par la Région Ile-de-France en 1976. De plus, la réforme institutionnelle de la décentralisation, à partir de 1982, permet de doter progressivement l'Ile-de-France d'organes de décisions capables de mener des politiques globales à l'échelle de la Région.

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LA PROCÉDURE DE ZNE (ZONE NATURELLE D'EQUILIBRE), qui existe toujours mais qui n'est plus appliquée, faute d'actualisation, à la fois des documents et de la disposition :

La politique des ZNE, mise en place par le Ministère de la Ville et du Logement, consistait essentiellement à préserver en Ile-de-France des zones à forte activité agricole, soumises à d'importantes pressions foncières en menaçant la pérennité. Cette démarche a permis d'identifier et de délimiter les zones agricoles sensibles aux qualités paysagères certaines, et de fixer les grands axes des documents d'urbanisme qui réglementent l'occupation des sols de ces zones. La promotion et l'animation de la politique des ZNE étaient confiées, sous l'autorité des Préfets de Départements de la Grande Couronne, à quatre chargés de mission. Dans le milieu des années 1970, six ZNE ont été créées en Ile-de-France.

La Plaine de Versailles est déclarée ZNE en 1974. Le périmètre retenu pour la constituer regroupait 60 communes à l'Ouest de Versailles, soit une superficie de 51083 ha, dont 6% de boisements pour 60% de terres agricoles. Cette entité correspond sensiblement à la "région naturelle" de la Plaine de Versailles déterminée par l'INSEE et évoquée en introduction de ce rapport.

Le Livre Vert :

Réalisé en 1975, ce document retrace la démarche des ZNE sur toute l'Ile-de-France, recense les espaces à valeur patrimoniale sur la Plaine et propose les grands axes du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Val de Gally, dans un souci de préservation des espaces de qualité qui le constituent.

A partir du début des années 80, les ZNE, dont les délimitations de périmètres ne paraissaient pas assez homogènes, sont transformées en ZRAP (Zones Rurales en Agglomération Parisienne) ou en PNR (Parcs Naturels Régionaux), selon leurs caractéristiques, leurs vocations traditionnelles et leur situation géographique. La Plaine de Versailles, beaucoup plus agricole que forestière, est instituée en ZRAP, tandis que le Vexin Français devient un PNR, qui ne sera cependant instauré qu'en 1995. J'ignore encore pourquoi ces procédures de zonages sont aujourd'hui oubliées, et

- 1994 - 2015 : le SDRIF

(Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France) Il affirme une volonté d'équilibre et de solidarité avec les régions voisines et avec le pays tout entier, donc un développement "raisonnable" de sa population et une évolution "équilibrée" de l'emploi. Pour ce faire, le schéma répond à trois grands principes d'aménagement :

- La valorisation du milieu rural et des espaces naturels en grande couronne; la préservation de la Ceinture Verte en moyenne couronne ; et le maintien la "trame verte", reconquête des espaces libres au coeur de la ville en zone dense centrale ;

Une organisation urbaine polycentrique avec pôles urbains et équipements forts, dispositif confirmant le rôle d'accueil et de structuration urbaine des cinq villes nouvelles ;

- L'organisation des réseaux de transports à l'échelle régionale.

"Concernant la valorisation du milieu rural, le dispositif du SDRIF ne semble pas suffisamment ajusté à la diversité des territoires franciliens. Dans la couronne extérieure, la protection des espaces agricoles et paysagers a relativement bien fonctionné malgré une consommation d'espaces naturels qui est restée forte. Dans la couronne intermédiaire, en revanche, le grignotage et la déstabilisation de la Ceinture Verte se sont poursuivis faute de protections suffisamment précises et de moyens de gestion adaptés."1

Si le SDRIF n'utilise pas encore le terme de "développement durable", il en est proche dans ses thématiques et son mode opératoire. Le SDRIF prend acte en effet de la nécessaire protection des espaces naturels et ruraux situés dans le périmètre de la Ceinture Verte, mais les moyens réglementaires qui assurent l'inconstructibilité des sols ne permettent malheureusement pas d'éviter leur dégradation. Les pressions de l'urbanisation continuent donc, comme nous l'avons vu plus haut, de s'y exercer de manière diffuse :

"Phénomène de mitage, dépôts sauvages, constructions illicites, spéculation foncière, morcellement et enclavement rendent incertains la gestion et le devenir des espaces naturels qui sont au contact de l'agglomération.

A la lecture du SDRIF, un problème de taille se pose dans la volonté de préservation des espaces naturels et agricoles de la deuxième couronne parisienne. En effet, le schéma prévoit 15 000 hectares d'espaces urbanisables et 17 000 hectares d'espaces partiellement urbanisables dans le territoire même de la Ceinture Verte, la plupart de ces espaces étant agricoles.

Si ces prévisions étaient réalisées, une grande part des espaces agricoles du projet initial de Ceinture Verte disparaîtrait d'ici 2015.

Dans le schéma directeur, le Val de Gally est répertorié en "Espace naturel paysager" sur la représentation des "Espaces naturels d'intérêt régional", mais il comporte des zones partiellement urbanisables, dites "zones pyjama", qui s'avèrent très déstabilisantes pour l'agriculture périurbaine, risquant de devenir totalement urbanisables. Où est l'équilibre ? Qu'entend-on par "partiellement" ? C'est là toute l'ambiguïté et la difficulté dans la rédaction des règlements de tels documents.

Sur la forme, nous pouvons remarquer que la cartographie du document apparaît parfois extrêmement ambiguë, avec un choix de couleurs tellement proches entre les espaces agricoles et les espaces partiellement urbanisables, qu'il rend son interprétation au quotidien quasi impossible. Cela peut sembler de l'ordre du détail, mais en cumulant, sur une même représentation des équivoques spatiales et verbales, tout est permis...

Ainsi, malgré les bonnes intentions initiales, la conception du SDRIF paraît faillible dans la maîtrise de la périurbanisation, avec un certain nombre de dérives notamment en Ceinture Verte.

□ Le SDAU du Val de Gally

(Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme), approuvé le 13 septembre 1983, et modifié par arrêté préfectoral le 15 mars 1991, est caduc depuis le 1er janvier 2002 et non remplacé à ce jour.

Depuis la loi SRU, Solidarité et Renouvellement Urbain, promulguée le 13 décembre 2000, les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale), qui remplacent les SDAU, doivent être portés par des EPCI, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents. La loi a prévu une période transitoire d'un an durant laquelle les anciens schémas directeurs devaient se doter d'une telle structure porteuse, s'ils n'en possédaient déjà. Le SDAU du Val de Gally n'ayant pas rempli ces conditions au 13 décembre 2001, a donc été abrogé.

Il couvrait une surface de 17 864 hectares, regroupant 21 communes (périmètre que j'ai sensiblement retenu comme territoire d'étude dans ce rapport), c'est-à-dire qu'il constituait la partie Est de la région agricole définie par l'INSEE.

Là encore, si le schéma avait de louables intentions concernant la sauvegarde et la mise en valeur des paysages agricoles de qualité de sa vallée, il a permis des extensions urbaines importantes sur le territoire, comme la ZAC de Noisy / Bailly, nombre de lotissements, et une constructibilité nettement accrue à Fontenay-le-Fleury...

□ **Les POS, Plans d'Occupation des Sols**, peu à peu actualisés en PLU, Plans Locaux d'Urbanisme

... AUX PROTECTIONS AU TITRE DU PATRIMOINE, ET AUTRES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES DU TERRITOIRE

- Les Monuments Historiques inscrits et classés au titre de la Loi du 31 décembre 1913
- Les sites protégés au titre de la Loi du 2 mai 1930
- Sites inscrits :
Les Perspectives du Grand Canal de Versailles – 08/12/1932

DOCUMENTS DE TYPE CONTRACTUELS POUVANT INTERESSER LE VAL DE GALLY

- Le CPER (Contrat de Plan Etat-Région) 2000 / 2006
 - Le SSCENR (Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux) – Contribution de l'Ile-de-France
- le SSCENR affirme le choix stratégique de la qualité de vie et de la valorisation du patrimoine rural,

cf ; carte du SSCENR A la lecture de cette carte de synthèse, il ressort que le Val de Gally a été identifié comme territoire agricole périurbain au contact direct de l'agglomération, dont les limites rurales et forestières, menacées, sont à conforter. De plus, nous pouvons remarquer que les espaces répertoriés comme " remarquables " sur le territoire d'étude sont dans la partie Ouest, c'est-à-dire correspondant à la Vallée de la Mauldre, et non sur le site classé de la Plaine de Versailles.

- Le SDEN (Schéma Départemental des Espaces Naturels) des Yvelines, document non opposable mais précisant la nature agricole de la partie centrale de la Plaine. Le schéma a retenu la Plaine de Versailles parmi les " espaces agricoles fragilisés par la pression de l'urbanisation et à son contact direct", et l'on peut lire de la vallée de la Mauldre : " comme en vallée de Seine, ses espaces naturels subissent la pression de l'urbanisation et présentent de fortes potentialités paysagères et écologiques en fond de vallée et sur les coteaux.

- Les acteurs intervenant sur le territoire

2. Objectifs conjugués des différents acteurs

- La Plaine de Versailles : un espace périurbain convoité aux fonctions variées
 - La fonction de production :
 - Les fonctions sociale et paysagère :
 - La fonction écologique :
- La Plaine de Versailles : un espace périurbain convoité aux multiples acteurs
- Le positionnement des différents acteurs

3. Les enjeux résultant des carences de cette entité territoriale

- L'enjeu de gestion au niveau des services de l'Etat
- L'enjeu de gestion partagée par tous les acteurs concernés

chapitre 3 Propositions d'actions pour une protection et une gestion durables du Val de Gally

1. Prospectives territoriales

- Evolution probable du lieu si les dynamiques fonctionnelles actuelles perdurent
- Les aboutissements concrets d'un tel scénario en Plaine de Versailles

2. La nécessaire protection du patrimoine architectural urbain et paysager du Val de Gally

- Pourquoi vouloir davantage protéger le Val de Gally ?
- Comparaison du patrimoine à protéger et des protections édictées

3. Des préconisations aux outils envisageables

- Les protections et servitudes d'utilité publique envisageables
- Pour chaque hypothèse : avantage et inconvénient.
cf. schéma d'illustration des hypothèses p.63

1. Etendre le site classé de la Plaine de Versailles jusqu'à la Vallée de la Mauldre

2. Inscrire au titre des sites la moitié Ouest du Val de Gally

3. Réaliser une ZPPAUP intercommunale et à thématique paysagère

4. Retrouver ou revivifier le cas échéant, la ZNE dite de la Plaine de Versailles

5. Travail fin sur les documents d'urbanisme : PLU des communes (Plans Locaux d'Urbanisme) Mener la réflexion sur un ScoT

**6. Proposer la création d'un PNR de la Plaine de Versailles
(Parc Naturel Régional)**
**7. Proposer la création d'un pays sur le Val de Gally
(Loi Voynet et confirmation dans les Loi SRU et Loi UH)**

- Les documents réglementaires envisageables
- Autres outils administratifs et organisationnels possibles

4. Présentation de la démarche retenue dans la recherche d'une protection et d'une gestion optimales du territoire

- Propositions pour la préservation et la gestion de la Plaine de Versailles
cf. tableau des acteurs et des politiques p.69

- Mise en œuvre et stratégies d'action, répartitions des rôles
 - LE RÉTABLISSEMENT DE LA ZONE NATURELLE D'EQUILIBRE DE LA PLAINE DE VERSAILLES
 - LE RENFORCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME PAR LA CRÉATION D'UN SCOT DU VAL DE GALLY
 - MISE EN PLACE D'UN PAYS AU SENS DE LA LOI VOYNET

La proposition pour la préservation et la gestion du Val de Gally retenue ici s'identifie donc comme une combinaison : " ZNE-SCoT-Pays ", à mener simultanément et à court terme.

- DISPOSITIFS FONCIERS COMPLÉMENTAIRES

- Financements : du bon usage des mesures d'aides à la protection de l'agriculture, de l'environnement et du patrimoine rural

Conclusion
Annexes

Bibliographie
Liste des personnes rencontrées
Sigles utilisés

Synthèse des études réalisées sur la Plaine de Versailles

Fiches de travail sur les outils de planification et de protection : deux exemples
Question au Sénat relative au cahier de gestion des sites classés
Fiches sur les fermes remarquables du site classé : deux exemples
Courriers administratifs

